DISSERTATIONS
ET
CONSULTATIONS
MEDICINALES,

De Messieurs CHIRAC, *Conseiller d'Etat, & Premier Médecin du Roi, &* SILVA, *Médecin Consultant du Roi, & Premier Médecin de S. A. S. Monseigneur le Duc.*

TOME SECOND.



A PARIS,
Chez DURAND, rue Saint-Jacques, à S. Landry, & au Grifon.

M. DCC. XLIV.
Avec Approbation, & Privilege du Roi.

APPROBATION
du Censeur Royal.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier un Manuscrit contenant une collection de plusieurs *Dissertations, Observations, & Consultations de Médecine*, tant Françoises que Latines de différens Auteurs, qui ne peuvent être reçûes que très-favorablement, sortant d'aussi grands Maîtres que ceux dont on verra les noms dans le cours de l'Ouvrage. Fait à Paris le 7 Février 1743.

BOYER, *Médecin ordinaire du Roi.*

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France, & de Navarre: A nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maître des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs

Lieutenans Civils, & autres nos Jufticiers qu'il appartiendra : SALUT. Notre bien amé *le Sieur* BRUHIER; Nous a fait expofer qu'il defireroit faire imprimer, & donner au Public deux Ouvrages de fa compofition qui ont pour titres, *Differtations, & Confultations Médicinales ; Differtations fur l'incertitude des fignes de la mort, & fur l'abus des enterremens, & embaumemens précipités*, s'il nous plaifoit de lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce néceffaires : A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expofant, nous lui avons permis, & permettons par ces Préfentes de faire imprimer lefdits Ouvrages en un, ou plufieurs Volumes, & autant de fois que bon lui femblera, & de les faire vendre, & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de *douze* années confécutives, à compter du jour de la datte des Préfentes : Faifons défenfes à toutes fortes de perfonnes de quelque qualité & condition qu'elles foient d'en introduire d'impreffion étrangere dans aucun lieu de notre obéiffance, comme auffi à tous Libraires, Imprimeurs,

& autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, ni contrefaire lesdits Ouvrages, ni d'en faire aucun extrait sous quelque prétexte qua ce soit, d'augmentation, correction, ou autres, sans la permission expresse, & par écrit, dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, & de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impression desdits Ouvrages sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée attachée pour modele sous le contre-scel desdites Présentes; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, & qu'avant

que de les expoſer en vente, les Manuſcrits ou Imprimés qui auront ſervi de copie à l'impreſſion deſdits Ouvrages, ſeront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur Dagueſſeau Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur Dagueſſeau Chancelier de France, le tout à peine de nullité des Préſentes; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant, ou ſes ayant cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement: Voulons que la copie deſdites Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin deſdits Ouvrages, ſoit tenue pour dûement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers & Secretaires, foi ſoit ajoutée comme à l'ori-

ginal : Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris le neuviéme jour de Mars l'an de grace mil sept cent quarante-trois, & de notre Regne le vingt-huitiéme. Par le Roi en son Conseil.

SAINSON.

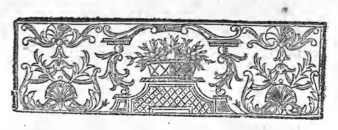
Registré sur le Registre onze de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires de Paris, N°. 182. fol. 153. conformément au Réglement de 1723. qui fait défense article 4. à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, & faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs, ou autrement, & à la charge de fournir à ladite Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, huit exemplaires de chacun prescrits par l'article 108. du même Réglement. A Paris, le 10 May 1743.

SAUGRAIN, *Syndic.*

DISSERTATION
SUR
LE COCHEMART,

Où l'on examine si la rouille de fer convient dans cette maladie.

Par M. Pierre Chirac, Conseiller & Médecin du Roy, & Professeur Royal dans l'Université de Montpellier.

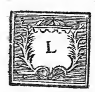


DISSERTATION SUR LE COCHEMART,

Où l'on examine si la rouille de fer convient dans cette Maladie.

SECTION I.

Ce que c'est que le Cochemart, & quelles sont ses causes.



E Cochemart, que les Latins ont nommé *Incubus*, & les Grecs *Ephialtes*, d'autres *un Asthme nocturne*, n'est autre chose qu'un embarras dans la poitrine, & une difficulté de respirer qui attaque ceux qui dorment, surtout pendant la nuit, & est accompagnée d'un rêve fatigant qui

peint à l'ame quelque chose qui comprime la poitrine.

Cette maladie est ordinairement de peu de conséquence, mais, quand elle est devenue ordinaire, & presque habituelle, comme il arrive à quelques sujets, elle acquert une si grande violence qu'elle demande sans contredit le secours de la Médecine. En effet les malades sont attaqués d'une si grande pesanteur de poitrine, & d'une si grande difficulté de respirer, qu'ils courent risque d'être suffoqués; & quand ils ont le bonheur d'échapper à ce danger, ils s'éveillent avec une extrême inquiétude de tout le corps, un frisson subit, & même des mouvemens convulsifs de diverses parties, palpitation de cœur, & abbattement total des forces. Il arrive même que les fréquens retours de ces accès attaquent jusqu'aux facultés de l'ame, qui tombe dans une espece de délire, qui, à la moindre pesanteur qu'on ressent dans la poitrine, même en veillant, produit la ridicule pensée de phantômes qui resserrent & compriment la poitrine. Il convient donc à un Médecin Praticien de connoître

à fond la nature & les remedes de cette maladie.

Mais quand je fais une attention sérieuse, & que je réfléchis sur l'union étroite qui se trouve entre l'ame & le corps ; quand je considere la puissance des mouvemens de l'ame pour altérer le corps, & combien l'ame à son tour est sensible aux plus legers mouvemens qui se font dans le corps; à peine entrevois-je une cause certaine de cette étonnante maladie. Croirai-je que le resserrement de la poitrine est causé par le rêve, & l'agitation que cause à l'ame l'idée qui se présente à elle pendant le sommeil d'un lutin, ou de quelque autre phantôme effraiant ? M'en prendrai-je de la difficulté de respirer, au rêve même, à la fraieur dont il est accompagné ? Car on s'imagine bien que je n'adopterai pas les ridicules superstitions des Paiens, superstitions qui se sont transmises jusqu'aux peuples de ces tems-ci, qui attribuoient ces phantômes désagréables, & ces inquiétudes de la poitrine, aux Incubes, aux Lemures, au Dieu Pan, ou aux Faunes. Et même quand je croirois

avec quelques Théologiens que les Démons prennent quelquefois la figure humaine pour donner à ceux de notre espece une image phantastique des plaisirs de l'amour, en faisant le rôle de femmes avec les hommes, & celui d'hommes avec les femmes, je n'aurois pas la moindre disposition à mettre au nombre des passions démoniaques une affection dont on peut trouver des causes physiques. Mais, pour parvenir à la résolution d'un Problême aussi étrangement compliqué, & composé;

Je commence par demander d'entrée, qu'on m'accorde quelques propositions; & d'abord, qu'il ne se fait aucune perception des corps, si elle n'est précédée d'un mouvement certain & déterminé du cerveau;

2°. Que tout mouvement du cerveau qui détermine notre ame à appercevoir les objets corporels doit être attribué aux esprits animaux dont toute la masse du cerveau est naturellement remplie;

3°. Que le mouvement des esprits qui tendent les fibres du cerveau, quelque détermination qu'il reçoive,

eſt incapable d'exciter dans l'ame l'idée des corps, à moins que les corps n'aient précédemment affecté nos ſens, ou, pour mieux dire, les organes de nos ſens, & que par le moien des nerfs & des eſprits ils n'aient tranſmis juſqu'au cerveau une ſorte d'image qui les repreſente, & que le mouvement communiqué aux nerfs & aux eſprits n'ait gravé dans le cerveau quelque trace. Car ſi le mouvement imprimé naturellement aux eſprits qui parcourent les différentes parties du cerveau, pour ſe diſtribuer à celles qu'ils doivent animer, leur faiſoit affecter & ſecouer la ſubſtance médullaire de la méme maniere que le feroient les corps qui agiroient ſur les organes des ſens, il n'y auroit rien de plus inutile, & de plus ſuperflu que cet appareil merveilleux d'organes diſpoſés pour produire le ſentiment, ou pour ſentir les impreſſions des corps étrangers; l'ame ſeroit par elle-même en état de ſe former des idées de tous les corps, ſans le concours des organes des ſens; & enfin les aveugles & ſourds de naiſſance pourroient avoir la perception des objets

colorés, & ſonores : or c'eſt ce qu'aucun homme de bon ſens n'accordera jamais.

Je concluds de ce principe que l'ame ne peut jamais avoir aucune idée des objets corporels, ſans en avoir obligation aux ſens, ou au reflux des eſprits des organes des ſens juſqu'au cerveau. Mais comme ce reflux n'eſt pas continuel, & même que quand les organes ſont dans le plus parfait repos, il arrive ſouvent que les idées des objets dont on a eu la perception ſe renouvellent, & que cependant les eſprits qui ſont dans le cerveau ſont inſuffiſans, comme nous l'avons remarqué, pour exciter d'eux-mêmes & par leur ſeul mouvement, les idées des corps, il s'enſuit que la cauſe de la mémoire, ou, ce qui revient au même, du renouvellement des idées, n'eſt autre que la diſpoſition du cerveau précédemment remué à l'occaſion du mouvement communiqué aux organes des ſens externes, c'eſt-à-dire, le changement arrivé à ce viſcere par les divers reflux d'eſprits ; changement qui conſiſte dans un gonflement, un écartement, ou bien un

ſillonnement, tel qu'on voudra l'imaginer, des différentes parties de ce viſcere qui répondent aux nerfs qui ſe diſtribuent aux organes des ſens. En effet ſi les eſprits réſidens dans le cerveau, incapables par eux-mêmes de former les idées des corps, viennent à être pouſſés en vertu des loix du mouvement naturel dans les parties du cerveau qui ont été ci-devant fléchies, ou ſillonnées, de certaine maniere; par la force du reflux des eſprits repouſſés des organes, rien n'empêche, vû la diſpoſition actuelle du cerveau, qu'ils n'écartent, & ne ſillonnent, les mêmes fibres de la maniere dont elles l'ont déja été, & par conſéquent qu'ils ne rafraîchiſſent les idées des objets des perceptions précédentes. C'eſt pourquoi ſe reſſouvenir des objets corporels, eſt preſque la même choſe qu'en avoir le ſentiment actuel; ou bien la mémoire ſuppoſe abſolument la même inflexion des fibres du cerveau, ou la même modification de mouvement de ces mêmes fibres, que les ſenſations qui l'ont précedée. Maintenant ſi l'on veut appeller avec nous *trace des ob-*

jets, ou *modele d'idées*, la disposition que les objets précédemment apperçus ont communiquée au cerveau, on nous fera sans contredit plaisir.

4°. Et enfin, je demande qu'on me passe encore un principe. Quoiqu'on se ressouvienne aisément de l'impression des corps qui ont été précédemment apperçûs, & surtout de ceux qui n'ont causé sur les organes qu'une impression légere, & douce, c'est avec la plus grande peine, & ce n'est seulement que dans un extrême mouvement, ou désordre, des esprits, que peut se renouveller la perception des objets qui ont excité un sentiment de douleur. Car l'expérience fait foi qu'il est impossible à ceux qui se portent bien de réveiller dans leur mémoire la perception d'une brûlure, ou d'une picquure douloureuse.

Ces principes posés, voici comme j'explique ce que c'est que le Cochemart. Puisque ceux qui en sont attaqués se ressouviennent pendant le sommeil d'un lutin, ou d'une masse quelconque appliquée sur la poitrine, il faut nécessairement que les traces d'un étouffement senti précédemment

ſe renouvellent, & ſe rafraîchiſſent ; ſans quoi ils ne pourroient rêver que leur poitrine eſt ainſi chargée. Or leurs eſprits ne peuvent abſolument retracer dans le cerveau les idées des ſenſations douloureuſes. En effet puiſqu'ils ſe reſſentent d'un extrême abbattement ; & qu'ils font des efforts inutiles pour écarter le poids qui eſt appliqué ſur leur poitrine, il s'enſuit qu'il n'y a point une aſſez grande quantité tant des eſprits dont la diſtribution ſe fait en conſéquence de la diſpoſition méchanique du corps, que de ceux que les impreſſions de la volonté obligent de ſe porter dans les muſcles, pour que ces parties puiſſent ſe mettre en mouvement, & par conſéquent que l'influx des eſprits qui ſe diſtribuent dans les différentes parties du cerveau ne peut être que languiſſant, & correſpondant à leur volume, ou à leur quantité. Mais nous avons déja obſervé que les perceptions douloureuſes, ou les traces des douleurs, ne peuvent ſe renouveller qu'au moien d'un mouvement violent des eſprits ; on ne peut donc s'en prendre au mouvement propre des eſprits qui

parcourent les fibres du cerveau, comme cause du rêve d'un poids qui presse la poitrine, puisque ce mouvement est trop languissant ; il faut par conséquent en accuser un mouvement étranger, c'est-à-dire, un changement arrivé au corps, & principalement aux poumons. Et, de grace, par quelle raison les personnes attaquées du Cochemart se plaindroient-elles plûtôt du mal de poitrine, que de toute autre partie du corps, si la poitrine n'étoit réellement attaquée, & si sa mauvaise disposition n'étoit cause de leur sensation douloureuse ?

On ajoutera peut-être qu'il se fait dans les esprits de ceux qui sont attaqués du Cochemart pendant le sommeil, un mêlange de quelques parties hétérogenes, qui leur cause une fermentation contre nature, & les met en état non-seulement de renouveller les impressions des objets qu'ils ont déja apperçus, mais de rafraîchir les traces des sensations douloureuses?

Mais s'il se fait une telle fermentation dans les esprits, quelle peut être la cause de l'abbattement total de leurs forces, abbattement tel que les mala-

des ne vivent plus qu'à demi, ſoit que la maladie les attaque dormans, ou éveillés ? Par quelle raiſon leur imagination leur repreſente-t'elle plûtôt l'idée d'un corps qui comprime leur poitrine, & qui leur cauſe une ſuffocation, ou, pour rendre le raiſonnement plus général, pourquoi rappelle-relle plûtôt l'idée d'un ſentiment douloureux, plûtôt que celle d'un corps quelconque qui affecteroit fortement les organes ? Ce raiſonnement ſera encore bien plus concluant ſi nous ſuppoſons que ces perſonnes n'ont jamais été attaquées de difficulté de reſpirer, & qu'elles ont reçu une éducation libre des préjugés que tracent dans une imagination tendre les menaces qu'on fait communément aux enfans pour les épouvanter ; qu'elles ne ſont point naturellement peureuſes, & qu'elles ne craignent ni les lutins, ni les eſprits, ni les autres chimeres qui doivent leur naiſſance à la ſuperſtition, & à la crédulité, de nos peres. Par quelle raiſon preſque tous ceux qui ont ſoupé trop largement, & ſe couchent ſur le dos, ſont-ils attaqués du Cochemart, même dans

une ſanté parfaite d'ailleurs ? Enfin comment le Cochemart a-t'il pû être une maladie épidémique, comme on l'a vû pendant toute une année à Rome, au rapport de Liſimaque, ſi une maladie, une peſanteur épidémique des poumons, n'a fait ſentir les mêmes accidens à chaque malade ? Il faut donc convenir que le Cochemart n'eſt pas le ſimple rêve d'un lutin qui comprime la poitrine, mais que c'eſt une vraie maladie de cette partie ; à l'occaſion de laquelle naît le ſentiment incommode de ſuffocation, & de peſanteur, & le jugement faux de l'ame qui ſe figure quelque choſe qui cauſe à l'extérieur une compreſſion.

Je conviens pourtant que ſuivant le différent caractere de l'objet que les perſonnes attaquées du Cochemart s'imaginent comprimer leur poitrine, ſurtout lorſqu'ils ſe le repréſentent hideux, & effroiable, il peut fort bien augmenter, & même conſidérablement, la peſanteur de poitrine, principalement aux mélancholiques, & aux peureux. Car ceux qui ſont frappés d'une grande fraieur, ſe plaignent ordinairement de la palpitation du

cœur, & de la difficulté de respirer. Cependant nous n'estimons pas que ce soit la principale cause de la suffocation.

A quoi donc nous en prendrons-nous ? Sera-ce à l'obstruction des nerfs qui se distribuent aux muscles qui servent à la respiration ? Mais tous les muscles de la poitrine font des contractions plus violentes, ou du moins de plus violens efforts pour se contracter, que dans l'état naturel ; de sorte que le coffre de la poitrine dans le Cochemart, est agité avec la même violence que dans l'asthme, à qui quelques Auteurs rapportent le Cochemart avec assez de raison. Il y a plus : si les nerfs de la respiration sont obstrués dans les personnes attaquées du Cochemart, comment est-il possible que l'obstruction se leve si aisément, & que les esprits recommencent à couler à point nommé, comme dans l'état naturel, dans les muscles inspirateurs & exspirateurs, au moment même du réveil ?

Nous n'accuserons pas encore de la suffocation qui accompagne le Cochemart, le relâchement, ou la compres-

ſion des nerfs pneumoniques, produite par l'écoulement d'une ſéroſité abondante dans le quatriéme ventricule du cerveau, cauſés par la facilité que la ſituation d'une perſonne couchée ſur le dos lui donne pour y deſcendre des ventricules ſupérieurs. Car il ne paroît pas que cet épanchement ſoit la vraie cauſe de la peſanteur de poitrine. En effet outre que le Cochemart attaque auſſi ceux qui ſe couchent ſur le côté, chez qui par conſéquent la ſéroſité qui pourroit s'être amaſſée dans les ventricules du cerveau s'écouleroit par une pente naturelle dans les antérieurs; les mélancholiques en ſont attaqués debout, & bien éveillés, comme on le raconte du Médecin Maſſarias. Ajoutons que dans cette hypotheſe le mouvement des muſcles intercoſtaux & du diaphragme devroit être languiſſant; ce qui eſt contre l'expérience. Et de fait puiſque la ſouche des nerfs qui ſe diſtribuent aux poumons eſt la même que celle des nerfs qui vont aux muſcles intercoſtaux, & au diaphragme, ou du moins que l'origine de ces nerfs eſt extrêmement voiſine; puiſque d'ailleurs

d'ailleurs ils ſuivent la même route pour ſe rendre à leur deſtination, c'eſt-à-dire qu'ils coulent le long des côtés de la moëlle allongée, qui eſt couchée ſous le cervelet, & ſon ventricule; il eſt preſque impoſſible que les nerfs qui vont au poumon ſoient endommagés, comprimés, ou relâchés, ſans que leurs voiſins qui vont aux muſcles reſpirateurs ne ſe reſſentent des mêmes affections. Que dis-je? Cette diſpoſition doit non-ſeulement cauſer une peſanteur de poitrine, mais même celle de tout le corps. Car qu'eſt-ce qui l'empêcheroit, puiſque les nerfs de toutes les parties, ſoit qu'ils viennent du cerveau, ou du cervelet, paſſent par la moëlle allongée, qui eſt ſous le cerveau, & qui en porte tout le poids, comme par un grand chemin, pour ſe rendre à leur deſtination?

Accuſerons-nous avec plus de fondement d'être auteurs de la ſuffocation compagne du Cochemart des vapeurs ſorties de l'eſtomac, & qui, tranſmiſes à travers le diaphragme, ont pénétré dans la cavité de la poitrine?

Mais la ſtructure même du ventricule, l'épaiſſeur des fibres du diaphragme, la direction embarraſſée des pores, empêchent les vapeurs, mêmes les plus tenues qui peuvent ſortir du ventricule, comme je ne doute pas qu'il n'en ſorte, de ſe faire jour dans la cavité de la poitrine. De plus eſt-ce que les vapeurs qu'exhale le diaphragme même ne repouſſeroient pas celles de l'eſtomac qui ſe préſenteroient pour entrer ? Mais quand elles pourroient le faire, quand ces vapeurs même auroient de l'épaiſſeur, pourront-elles s'amaſſer dans la cavité de la poitrine, & empêcher la libre dilatation des poumons ? Pourquoi ne paſſeront-elles pas avec la même facilité à travers le tiſſu flaſque & poreux des véſicules pulmonaires, pour ſe rendre dans les bronches, & être rejettées pendant l'exſpiration ? Mais il eſt inutile de nous arrêter plus long-tems à combattre une chimere que le ſouffle ſeul eſt en état de diſſiper ; il vaut beaucoup mieux tourner nos recherches vers des objets plus intéreſſans.

Puis donc que nous ne pouvons

regarder le vice des muſcles de la reſpiration, & l'obſtruction des nerfs pneumoniques, comme la cauſe de la ſuffocation qui accompagne le Cochemart, & qu'on ne peut ſoupçonner une compreſſion cauſée par quelque corps extérieur, il ne nous reſte plus de reſſource que dans le ſang même, dont l'altération ſurvenue pendant le ſommeil peut cauſer tout le mal. Et de fait je ne vois pas qu'on puiſſe imaginer une autre cauſe de l'embarras, & de la difficulté de la reſpiration. Car le peu de conſtance de cette affection, & le déréglement de ſes accès, empêchent qu'on ne puiſſe ſuppoſer un vice permanent dans le tiſſu des poumons, ou des obſtructions, ou des tubercules. Le but de nos recherches doit donc être la maniere dont le ſang que le cœur diſtribue dans toute la ſubſtance des poumons intercepte juſqu'à un certain point la reſpiration dans le Cochemart.

La découverte de la cauſe de cette maladie ne paroîtra point ſi difficile à ceux qui connoiſſent la diſpoſition intérieure de ce viſcere. L'aſſemblage

des véſicules pulmonaires faiſant un tout flaſque & mol, il cede ſans peine à la dilatation des arteres, aux liqueurs qu'elles y introduiſent; de maniere que, quand l'occaſion s'en préſente, les véſicules peuvent être comprimées, réduites à l'étroit, & empêcher l'entrée de l'air qui fait effort pour deſcendre dans les bronches.

Je remarque encore que le ſang ne peut gonfler & dilater plus que de coutume les arteres, & les canaux qui rampent ſur la ſurface des véſicules pulmonaires, & en conſéquence rétrecir leurs cavités, s'il ne lui ſurvient une rarefaction, ou une fermentation, conſidérable, ou à moins que ſon épaiſſeur, ou ſa viſcidité, n'empêchent ſon mouvement progreſſif dans les extrémités capillaires des arteres. D'où je concluds qu'il faut regarder la rarefaction du ſang, ou ſa fermentation contre nature, ou ſon épaiſſiſſement, comme la cauſe prochaine de la compreſſion des véſicules pulmonaires, & de la peſanteur de poitrine qu'on remarque dans le Cochemart.

Mais on ne voit dans les perſonnes

qui en ſont attaquées aucun ſigne d'une fermentation violente ; au contraire ils ont les parties extérieures froides ; ordinairement ils degoutent d'une ſueur froide ; leur pouls eſt foible & petit ; d'ailleurs ils ne ſe plaignent d'aucune chaleur interne ; il faut donc conclurre que l'épaiſſeur, ou, ſi l'on aime mieux, l'épaiſſiſſement, du ſang eſt la vraie cauſe de la ſuffocation, & de la peſanteur qu'on obſerve dans le Cochemart.

Il n'eſt pas auſſi aiſé de connoître ce qui produit pendant la nuit l'épaiſſiſſement du ſang dans cette maladie. Je remarque pourtant que le Cochemart attaque principalement les perſonnes qui dorment, celles qui ont eu faim, qui ſont voraces, ou même les perſonnes vigoureuſes & très-bien conſtituées, quand elles ont trop mangé au ſouper, ou qu'elles ont uſé d'alimens difficiles à digerer ; d'où il ſuit qu'il faut s'en prendre à l'eſtomac de la conſiſtence vicieuſe qu'acquert pendant la nuit le ſang des perſonnes attaquées du Cochemart, ou plûtôt à la mauvaiſe digeſtion qui s'eſt faite des alimens. Mais comme la digeſtion

peut pécher de plusieurs différentes manieres, & que chacune d'elles peut causer une espece particuliere d'altération au sang, il faut commencer par rechercher quel est le vice de coction qui donne au sang des personnes ensevelies dans le sommeil, & qui doivent être attaquées du Cochemart, la consistence propre à produire l'accès.

Or cette découverte ne nous coûtera pas beaucoup de peine. Car l'action de presque tous les corps sur le sang dépendant de leurs parties salines, & l'expérience aiant fait connoître une infinité de fois que les acides volatils sulphureux ou dépouillés de souffre, les sels alcalis fixes ou volatils, ou enfin les salés acides de quelque nature qu'ils soient, augmentent le mouvement du sang, qu'au contraire les acides purs, ou les salés acides, soit qu'ils forment un tout austere, ou acerbe, ou de quelque autre qualité que ce soit, rabbattent le mouvement du sang, & par conséquent augmentent sa consistence; il est évident que le seul vice de digestion des alimens qui les convertit

en un ſuc crud, c'eſt-à-dire de nature acide fixe, ſalée acide, auſtere, acerbe, &c. donnera de la conſiſtence au ſang.

Mais comment cette aigreur du chyle extrait des alimens, cette crudité s'engendrera-t'elle plûtôt la nuit que le jour; & par conſéquent la peſanteur de poitrine ſe fera plûtôt ſentir la nuit que le jour? Le voici. On remarque que la digeſtion ſe fait communément mieux dans le tems de la veille, que dans celui du ſommeil; & la raiſon de cette différence n'eſt pas difficile à deviner. Car le mouvement continuel des membres des perſonnes éveillées augmente beaucoup le mouvement progreſſif, & le mouvement fermentatif du ſang, & par conſéquent exalte de plus en plus ſes principes; d'où il ſuit qu'il ſe fait une ſecrétion plus abondante des recremens de diverſes eſpeces qui doivent ſe philtrer dans les différens couloirs, & par conſéquent que l'eſtomac doit non-ſeulement recevoir plus d'eſprits animaux, mais une plus grande quantité d'un ferment plus énergique. Or n'y eut-il que cette

raiſon, elle eſt plus que ſuffiſante, ſi d'ailleurs rien ne s'y oppoſe, pour faire exécuter la digeſtion plus aiſément pendant la veille.

Puis donc qu'il ſe répand dans toutes les parties de ceux qui s'endorment une molleſſe, & une tranquillité, & que tout mouvement muſculaire ceſſe chez eux, il eſt indubitable que les mouvemens progreſſif & fermentatif du ſang, & des liqueurs, doivent devenir beaucoup plus lents, & par conſéquent que les recremens doivent s'embarraſſer de plus en plus dans les parties épaiſſes de la maſſe des liqueurs. Or qu'en arrivera-t'il? C'eſt que non-ſeulement les nerfs qui ſe diſtribuent à l'eſtomac y porteront moins des eſprits néceſſaires à mettre en mouvement le ferment qui opere la digeſtion, mais que le ferment même qui s'y portera ſera plus foible. Ajoutons à ces vices celui qui peut être particulier au ferment en conſéquence de la mauvaiſe diſpoſition du ſang, comme il arrive aux mélancholiques, & aux perſonnes voraces, qui ont le ferment de l'eſtomac alteré par le mé-

lange

lange d'un ſalé acide trop fixe ; ou joignons à ces vices l'uſage exceſſif d'une trop grande quantité d'alimens, ou quelque froid auquel on ſe ſera expoſé ; il faut que les alimens ſe digerent mal, & qu'en conſéquence des loix de la fermentation ils ſe réſolvent en un ſuc crud, acide, auſtere. Car, puiſque preſque tous les alimens contiennent beaucoup de ſel acide, à moins qu'ils ne ſoient diviſés, & fermentés, dans leurs plus petites molécules par les ſalés âcres qui entrent dans la compoſition du ferment ſtomachal, ils ſe convertiſſent aiſément en un ſuc qui tire à l'acide.

Or puiſque les loix de l'œconomie animale obligent ce ſuc crud, & acide, qui a été extrait des alimens, de paſſer en forme de chyle par les veines lactées, & le canal de Pecquet, pour ſe mêler au ſang de la veine ſouſclaviere, & qu'il y fige ſes parties lymphatiques, ou, pour mieux dire, ſes parties ſulphureuſes, par ſes pointes acides, il eſt néceſſaire que le ſang, bien qu'il paſſe aiſément de la ſouſclaviere dans le ventricule droit du cœur, aïant perdu ſa fluidité ac-

coutumée, ait de la peine à traverſer les filieres des vaiſſeaux des poumons, & par conſéquent qu'il forme des ſtagnations dans différens endroits, & dès le moment des obſtructions, & des dilatations des vaiſſeaux capillaires.

Le ſommeil même pris ſur le dos, & commencé immédiatement après le repas, ne contribue pas peu à la conſiſtence vicieuſe que prend le ſang, & à ſa ſtagnation dans les vaiſſeaux des poumons. Car comme l'eſtomac chargé d'alimens, le foie, la rate, & tout le volume des inteſtins, peſent ſur le diaphragme, lorſqu'on eſt couché ſur le dos, ils empêchent tellement la liberté de ſon mouvement qu'ils lui laiſſent à peine celle de ſe contracter.

Or la libre contraction du diaphragme ne peut être empêchée ſans que la cavité de la poitrine, & les poumons qu'elle renferme, ne ſoient gênés dans leur extenſion. D'où il ſuit en premier lieu qu'il entrera dans la trachée artere, & les véſicules du poumon une quantité d'air beaucoup moindre qu'il ne le faut naturellement, & en ſecond lieu, que le ſang

circulera avec plus de peine dans ce viſcere. En effet comme le ſang ne peut aller ſon chemin droit dans les vaiſſeaux arteriels, qui ſont repliés, & courbés de différentes manieres, il eſt obligé de heurter dès ſa ſortie du cœur de preſque toute ſa force contre les paroits des vaiſſeaux, & la quantité de réflexions qu'il ſera obligé d'eſſuïer dans ſon cours ſera cauſe que quand il ſera arrivé aux extrémités capillaires ſon mouvement ſera tellement rallenti, qu'à peine lui reſtera-t'il de la force pour paſſer dans les racines des veines. Or la liberté de la reſpiration ne peut être gênée ſans que la conſiſtence du ſang, déja épaiſſi, n'augmente encore. Car comme c'eſt l'air que nous reſpirons qui fait paſſer dans nos liqueurs le ferment vital, s'il eſt permis de hazarder cette expreſſion, ou, pour parler plus clairement, comme c'eſt le mélange de ſon nitre qui pénétre par les pores des vaiſſeaux qui anime le mouvement des liqueurs, il faut que le mouvement de fluidité du ſang diminue, & que ſon épaiſſeur augmente en même proportion que manque le nitre

aërien que chaque inſpiration devroit faire entrer dans le ſang, & par conſéquent qu'il tombe en ſtagnation.

Mais comme la ſtagnation du ſang ne peut durer long-tems dans la ſubſtance véſiculaire du poumon que l'arrêt de quelques grumeaux épars çà & là dans les extrémités capillaires des vaiſſeaux, n'empêche dans ces mêmes vaiſſeaux le mouvement de circulation qui doit ſe faire à travers la ſubſtance des poumons, pour que le ſang paſſe du ventricule droit au gauche, il arrivera que comme toute la quantité du ſang n'eſt pas exprimée par le ventricule droit, ni par conſéquent pouſſée dans les veines pulmonaires, il s'en dégorgera une moindre quantité dans l'aorte dont les rameaux ſeront moins tendus, & dilatés. En conſéquence le pouls deviendra petit, & foible.

Et comme le ſang ſe diſtribue dans tout le corps en même proportion qu'il eſt pouſſé dans l'aorte, il eſt évident que chaque pulſation du cœur n'en fera entrer qu'une petite quantité dans les parties internes, & externes; ce qui produira cet aſſemblage

de ſymptômes que traînent ordinairement à leur ſuite la foibleſſe du pouls, & la diminution de la quantité du ſang dans chaque partie, comme ſont la froideur & la pâleur des parties externes du corps, le deffaut de ſecrétion du fluide nerveux dans les glandes de la ſubſtance corticale du cerveau, l'abbattement ſubit des forces, & bien d'autres accidens dont nous ferons l'énumération par la ſuite.

D'ailleurs comme le ſang pouſſé du ventricule droit du cœur dans le poumon n'eſt pas capable de lever les obſtacles qu'il apporte lui-même à ſa circulation au moien des grumeaux épars cà & là dans les vaiſſeaux, & même qu'il emploie toute la force que lui donne le ventricule droit à heurter contre ces obſtacles, les branches arterielles où ils ſe trouveront en ſeront tellement gonflées que le reſſort avec lequel les arteres dilatées ſe reſtituent naturellement en ſera conſidérablement augmenté, & que le ſang qui y eſt renfermé, & qui ne trouve pas ſon paſſage libre dans les veines, ſera repouſſé vers le ventricule droit avec plus de force qu'il

n'en a été exprimé ; ce qui fera rejaillir le ſang contre le cœur, & obligera ce muſcle de heurter ſans ordre contre les côtes, ou, ce qui revient au même, cauſera une palpitation.

Enfin comme les concretions des parties du ſang qui bouchent les pores des véſicules pulmonaires, non-ſeulement cauſent une dilatation violente aux arteres, mais à tous les petits canaux qui s'ouvrent dans les véſicules des poumons, il arrivera néceſſairement que l'exceſſive dilatation des arteres, ou le trop grand écartement des leur pores, applatira tellement les véſicules qu'elles ne pourront recevoir qu'une petite quantité de l'air qu'y apporte la trachée artere ; d'où il ſuit que le ſang qui parcourt la ſubſtance du poumon étant privé en différens endroits de l'aiguillon qu'il emprunte de l'air, ne fera que s'arrêter de plus en plus, étendre, & appeſantir, preſque toute la ſubſtance des poumons. Et comme ils ne peuvent devenir plus peſans, ſans que leurs nerfs ne ſoient griévement affectés, & qu'ils ne ſouffrent en divers endroits une divulſion ; ou extenſion

violente, ils transmettront au cerveau l'impression qu'ils auront reçue. Or le mouvement de reflux des esprits repoussés des parties du poumon qui souffrent une compression, ou une espece de divulsion, ne peut être que violent ; il faut donc 1°. Que lorsqu'ils sont parvenus au cerveau, & qu'ils heurtent contre sa substance solide, ils se réflechissent, & se détournent vers les canaux qui leur donnent plus de facilité pour continuer le mouvement qui leur a été imprimé. Et comme la pente est toute naturelle de l'embouchure des nerfs pneumoniques à celles des nerfs intercostaux, & phréniques, il arrivera que dans le moment même du reflux ils seront déterminés à couler dans ces derniers nerfs, qui servent à l'inspiration, & que, comme cette détermination est plus violente qu'elle ne l'est naturellement dans le sommeil, & même pendant la veille, ils produiront une inspiration plus forte, ou, pour mieux dire, un plus grand effort pour inspirer ; & telle est la cause de cette respiration forcée des personnes attaquées du Coche-

mart, reſpiration telle que celle des Aſthmatiques au dernier dégré.

Il s'enſuit en ſecond lieu, qu'il naîtra dans l'ame un ſentiment incommode, ou, ce qui revient au même, un ſentiment de peſanteur, & de ſuffocation, & qu'elle formera le jugement faux de quelque corps qui peſe ſur la poitrine. Mais comme on ne voit pas du premier coup d'œil clairement, & diſtinctement, la relation qui ſe trouve entre le ſentiment incommode que les poumons produiſent, & le faux jugement dont il eſt l'occaſion, nous allons tâcher de la rendre ſenſible. Mais, pour éviter l'erreur, ou la confuſion, dans nos recherches, il faut commencer par diviſer la queſtion en ſes parties.

Nous examinerons donc en premier lieu comment il arrive que, bien que la totalité du poumon ſoit attaquée de la peſanteur, & produiſe dans l'ame l'impreſſion de ce ſentiment incommode, on ne la leur rapporte pas dans le Cochemart, mais à ce qui les renferme extérieurement, c'eſt-à-dire, aux muſcles de la reſpiration qui revêtent l'extérieur de la poitri-

ne ; queſtion auſſi difficile que curieuſe à réſoudre. Car les poumons aiant, comme les autres parties, des nerfs qui leur ſont propres, & qui tranſmettent au cerveau les impreſſions qu'ils ont reçues, on trouvera ſans doute fort étonnant que la perception des mouvemens qui ſe font dans le milieu des poumons ſoit auſſi confuſe, & que les mouvemens qui s'y produiſent ſoient rapportés aux parties extérieures. Mais l'étonnement ceſſera pour peu qu'on veuille faire attention à l'uſage auquel les ſens ſont deſtinés.

En effet la nature nous a accordé le ſentiment pour être en état d'éviter les chocs violens des corps entre leſquels nous vivons, qui pourroient cauſer la ruine de notre corps, & pour rechercher le contact favorable de ceux qui nous ſont utiles ; en un mot pour éviter ce qui pourroit nous être nuiſible, & aller au-devant de ce qui ne l'eſt pas. D'où il ſuit que les parties internes, au nombre deſquelles ſont le cerveau, le cœur, le poumon, le foie, le ventricule, les inteſtins, les reins, &c. ont beau être

affectées désagréablement par des causes internes, avant qu'elles puissent occasionner une perception distincte, ou, pour mieux dire, faire un rapport des sensations à ces mêmes parties. En effet outre qu'il est nécessaire que les parties extérieures qui servent de rempart à celles du dedans soient affectées par les corps environnans avant que leur mouvement se communique aux parties intérieures, & que par conséquent il a été suffisamment pourvû à leur conservation par l'établissement des sens ; il est sans difficulté que l'ame ne peut avoir aucune perception distincte à moins qu'elle n'ait aussi une idée distincte des parties qui ont reçu le mouvement qui l'occasionne. Car, je vous prie, lorsque quelque corps heurte assez violemment notre corps pour occasionner le sentiment de la douleur, comment l'ame pourra-t'elle le rapporter à une partie qu'elle ne connoît pas ? Comment, pour me servir d'un exemple, un enfant nouveau né, ou même encore renfermé dans le sein maternel, rapportera-t'il une blessure qu'il aura reçue, & la dou-

leur qui en eſt l'effet, au pied, à la main, ou à quelque autre partie, qu'il ne connoît pas ? Or tous tant que nous ſommes, nous ſommes par rapport à nos parties internes dans le cas de l'enfant dont nous venons de parler par rapport aux externes ; nous les ignorons parfaitement ; nous ne connoiſſons ni leur nature, ni leur ſituation, ni leur connexion. Comment donc pourrions-nous leur rapporter les impreſſions intérieures agréables, ou fâcheuſes ? La nature n'a-t'elle pas mieux pourvû à la ſureté de nôtre corps en le diſpoſant de maniere que nous rapportions aux parties extérieures, que nous connoiſſons, & qui peuvent donner du ſoulagement aux intérieures, & en écarter la cauſe de leurs maux, les ſenſations mêmes que l'affection des parties internes occaſionne ? N'eſt-ce pas les parties qui occupent la circonférence du corps, qui, comme des gardes avancées, ſoutiennent les premieres attaques des ennemis extérieurs, & ſur le champ donnent avis à l'ame par le moien des nerfs qui leur ſont propres des dangers qui mena-

cent le corps, & qui sont les plus propres à l'avertir des insultes dont les parties internes sont menacées ? Il n'a donc point fallu détourner l'attention que l'ame devoit donner aux mouvemens des corps extérieurs, pour lui faire appercevoir, ou sentir, les divers mouvemens qui se font dans les différentes parties nerveuses de l'intérieur du corps., & il étoit de l'intérêt du tout que le rapport se fit aux parties externes du voisinage, ou du moins à celles qui concourent à l'exercice des mêmes fonctions. Aussi voit-on tous les jours rapporter une douleur de colique, ou de néphretique, à raison de la situation des parties qui ressentent la douleur, aux parties externes du bas ventre & des lombes, & une inflammation douloureuse des poumons, au côté, ou aux parties de la surface du corps. On en peut dire autant des membranes du cerveau. D'où je concluds en passant que la sensation ne se fait pas dans la partie affectée, mais plûtôt dans le cerveau; autrement l'ame rapporteroit constamment, & nécessairement, tous les mouvemens qui sont imprimés au

corps, & les sensations qui en sont les suites, aux parties qui sont affectées de ces mouvemens ; ce qui est contraire à l'expérience.

Mais approfondissons davantage la matiere ; dévoilons, s'il est possible, la méchanique singuliere qui détermine notre ame à rapporter aux parties extérieures & superficielles du corps les mouvemens étrangers aux parties internes. Cette découverte n'est pas impossible, bien qu'hérissée de difficultés ; car nous tirerons peut-être quelque lumiere de la maniere dont les nerfs sont distribués. Mais on ne peut éclaircir parfaitement cette difficulté, à moins que de s'être formé une idée claire des choses qui concourent à produire dans l'ame une sensation distincte des objets, & qui la disposent, ou la déterminent à rapporter le sentiment, ou l'occasion de sa sensation, à une partie plûtôt qu'à une autre.

Je remarque donc que bien des choses concourent, & surtout de la part du cors un nerf, je dis un nerf distingué, & entierement séparé des autres, à commencer à sa racine jus-

qu'à ſon extrémité qui aboutit à la partie à laquelle il eſt deſtiné ; en ſecond lieu un endroit particulier, propre, & déterminé, du corps calleux, qui répond entierement à un nerf, & non à pluſieurs branches ; en troiſiéme lieu un mouvement doux & reglé des eſprits dans le cerveau ; & enfin une tenſion tant des nerfs, que des parties ſolides. De la part de l'objet, ou du corps ſenſible, je vois qu'il lui faut une force capable de ſurmonter l'impulſion qui détermine les eſprits à couler du cerveau dans les parties. Si toutes ces choſes concourent, il eſt néceſſaire qu'il ſe faſſe une ſenſation claire & diſtincte, & qu'elle ſe rapporte à la partie qui a reçu l'impreſſion du corps ſenſible. Car comment pourroit-il en être autrement, puiſque le mouvement imprimé aux parties eſt communiqué ſans confuſion à un endroit particulier du cerveau, où les autres nerfs n'atteignent pas, & que les eſprits qui refluent des parties conſervent leur détermination juſqu'à ce qu'ils ſoient parvenus à une partie déterminée du cerveau où tout eſt dans la paix, &

la tranquillité ? Eſt-il poſſible qu'il n'en réſulte pas une ſenſation entierement diſtincte ? Et dès que les nerfs qui ſe diſtribuent à diverſes parties ſont exactement ſéparés les uns des autres, l'ame pourra t'elle faire autrement que de rapporter l'impreſſion, & la ſenſation qui en eſt la ſuite, à la partie où aboutit le nerf qui a reçu l'impreſſion de l'objet extérieur, & l'a tranſmiſe à ſon ſiége, c'eſt-à-dire, à la ſubſtance medullaire du cerveau ?

Cela poſé, j'eſtime qu'il n'eſt pas difficile de pénétrer la raiſon des ſenſations confuſes qui ſe font dans les parties internes, ou, pour mieux dire, du rapport confus qui ſe fait de ces ſenſations aux parties extérieures, ou à la ſurface du corps. En effet tout le reſte a beau s'accorder dans l'intérieur du corps pour que l'ame puiſſe avoir un ſentiment diſtinct, & rapporter ſes ſenſations aux parties intérieures qui ont été ébranlées ; bien encore que les nerfs des parties internes ſoient ſéparés entre eux, & de ceux des autres depuis leur racine juſqu'à leur extrémité, &

qu'ils ſoient également tendus & gonflés par le fluide ſpiritueux ; ſi les eſprits en refluant des parties internes n'ébranlent pas une partie déterminée du cerveau, & qu'au contraire ils en ébranlent une également deſtinée à recevoir les impreſſions qui viennent des parties extérieures ; il faut qu'il ne ſe faſſe qu'une perception confuſe des impreſſions cauſées par les parties internes, ou du moins qu'il ne ſe faſſe aux parties internes qu'un rapport confus de la ſenſation, ou de l'impreſſion qui a été reçue, & même que le rapport ſe faſſe aux parties extérieures, dont les nerfs ont une origine commune avec ceux qui ſe diſtribuent aux parties intérieures ; & par conſéquent, bien que tous les nerfs des parties internes & externes ſoient ſéparés depuis leurs racines juſqu'à leurs extrémités, il en réſultera par rapport à l'ame le même effet que s'ils aboutiſſoient à un même tronc qui ſuivit le canal de la moëlle épiniere.

Or comme il ſeroit néceſſaire qu'il ne ſe fit que des impreſſions confuſes des objets ſenſibles, ou, pour mieux

mieux dire, qu'il se fit un rapport confus, & équivoque, du mouvement communiqué à quelque branche de nerfs, si ceux qui se distribuent à des parties différentes sortoient d'un tronc commun, comme autant de rameaux, il est également nécessaire qu'il se fasse une sensation confuse, & un rapport équivoque aux parties internes; puisque le mouvement des parties internes est transmis par les nerfs qui s'y distribuent à la partie même du cerveau qui répond à l'origine de ceux qui se répandent dans les parties extérieures. Car de la même maniere qu'il se feroit dans l'ame une confusion des sentimens, ou des rapports, par la réunion des nerfs de différentes parties en un même tronc, il faut que la même confusion se rencontre lorsque les racines des nerfs seront tellement voisines, ou prochaines, qu'elles transmettront à une partie fixe, & déterminée, du cerveau le mouvement qui leur aura été imprimé par les objets sensibles.

En effet puisqu'il ne faut pour produire une confusion des sensations, & des rapports, que la réunion des nerfs

de différentes parties en un même tronc qui transmette au cerveau par un seul & même canal toutes les différentes impressions qui se font dans différentes parties, parce qu'alors l'ame n'a aucun moien de distinguer si le mouvement transmis au cerveau a été imprimé à une partie, ou à une autre; il est également nécessaire qu'il se fasse une confusion des sensations, & des rapports, parce que les mouvemens imprimés aux différentes extrémités des nerfs, dont les racines sortent presque du même tronc, tant elles sont voisines, se communiquent à la même partie du cerveau; d'où il suit qu'il n'y a point de raison qui détermine l'ame à rapporter la sensation, ou plûtôt sa cause, à une partie plûtôt qu'à une autre; à la partie interne plûtôt qu'à l'externe. Car il n'y a point de différence entre l'opération de l'ame pour connoître dans le cerveau les différens mouvemens imprimés aux parties inférieures, c'est-à-dire, en d'autres termes, pour sentir, & son opération pour distinguer les divers mouvemens dont les corps sensibles affectent quelquefois

en particulier les organes des ſens. Car comme il n'eſt pas poſſible lorſque nous bouchons avec le doigt *A* l'orifice *B* d'un tuiau qui ſe partage en deux branches *C D*, de connoître au tact, ou de diſtinguer le principe du mouvement du fluide que l'on y peut injecter par l'une des deux branches, parce que ſoit que le doigt ſoit frappé par le fluide injecté dans la branche *C*, ou par celui qu'on injecte dans la branche *D*, il eſt affecté de la même maniere, & que le fluide ne reçoit aucune modification différente par quelque branche qu'il aborde tronc commun *B*; d'où il réſulte que nous ne pouvons rapporter la cauſe du mouvement imprimé à notre doigt à l'une des deux branches plûtôt qu'à l'autre; de même l'ame excitée à ſentir ne peut diſtinguer ſi c'eſt une partie ou une autre, une partie interne ou externe, qui lui communique les impreſſions apportées par les nerfs de différentes parties qui ſont ſi voiſins à leur origine.

Mais, me dira-t'on ſans doute, puiſque les nerfs des parties internes & externes, des poumons, par exem-

ple, & de la peau qui recouvre la poitrine ſont tellement ajuſtés à leur origine que les eſprits qui refluent des nerfs intercoſtaux, & des pneumoniques, affectent preſque la même partie du cerveau, comment l'ame rapportera-t'elle plûtôt aux parties externes qu'aux poumons mêmes les mouvemens imprimés aux poumons, & les ſenſations qui en ſont les ſuites ?

Je répons qu'il y a de bonnes raiſons pour que l'ame rapporte aux parties extérieures de la poitrine les impreſſions qui ſe font dans le centre même des poumons. Car comme elle connoît mieux les parties extérieures de la poitrine que celles qui ſont renfermées dans ſa cavité, dont elle n'a pas même une idée obſcure dans bien des ſujets, & que d'ailleurs les parties extérieures ſont continuellement expoſées à l'action des corps environnans qui agiſſent ſans ceſſe ſur le ſyſtême des nerfs, il n'y a rien d'étonnant que l'habitude lui faſſe rapporter à l'enveloppe extérieure de la poitrine, qui excite des ſenſations pluſieurs fois chaque jour, tous les mouvemen

que reçoivent les poumons qu'elle ne connoît pas.

Il nous reſte encore une difficulté à éclaircir, comment il arrive un rêve, ou, ce qui revient au même, le jugement faux de quelque choſe qui comprime la poitrine à l'extérieur, à l'occaſion de la peſanteur des poumons que l'ame rapporte fauſſement, comme nous l'avons dit, & par une néceſſité méchanique, aux parties extérieures de la poitrine. Mais, pour réſoudre ce Problême, il eſt à propos de donner une idée des rêves.

Il faut donc commencer par examiner comment les idées des objets précédemment apperçus ſe rafraîchiſſent ſans ordre, & ſe marient d'une maniere biſarre, & ridicule, & cela ſans aucune cauſe évidente, dans les perſonnes enſevelies dans le ſommeil; état où le cerveau, & toutes les parties, dépourvûes d'eſprits, ſont dans le relâchement. Mais je ne vois aucune apparence de donner des idées nettes de ces perceptions, ſi nous ne commençons par examiner ce qui concourt à produire un ſommeil naturel, paiſible, & libre des trou-

bles que caufent les différens rêves.

Et d'abord il eft conftant que la quantité d'efprits qui fe philtrent naturellement dans le cerveau eft confidérablement diminuée pendant le fommeil. C'eft ce dont il n'y a pas lieu de douter, fi l'on fait attention à la flaccidité de tous les membres, & à la privation du mouvement, & du fentiment, qu'on remarque pendant le fommeil.

Il eft encore conftant que les efprits confidérablement diminués quant à la quantité ont un mouvement progreffif beaucoup plus lent dans les différentes régions du cerveau des perfonnes enfevelies dans le fommeil. C'eft ce qui réfulte fuffifamment de la flaccidité de tous les membres, & de la privation du mouvement, & du fentiment, des perfonnes qui font dans cet état. Il eft encore hors de tout doute que la quantité des efprits étant confidérablement diminuée, ils auront un mouvement progreffif beaucoup plus lent dans ceux qui dorment d'un fommeil naturel, que dans ceux qui font éveillés. En effet dès que la caufe du mouvement progreffif des efprits

dans la ſubſtance médullaire du cerveau n'eſt autre que l'impulſion que donnent ceux qui abordent aux glandes à ceux qui ſe préſentent aux orifices de leurs vaiſſeaux excrétoires ; il eſt clair que ſi la ſécretion diminue dans les glandes, l'impulſion y diminuera en même proportion, & par conſéquent que leur mouvement progreſſif ſera proportionnellement rallenti. Il eſt encore clair que le cerveau s'affaiſſera, & tombera ſur lui-même, à proportion que les eſprits diminueront pendant le ſommeil. Car le cerveau étant flaſque, & mollaſſe, par ſa nature, & de lui-même, & ne tenant la tenſion qu'il a pendant la veille que de l'écoulement continuel des eſprits qui parcourent l'intérieur de ſa ſubſtance, il s'enſuit d'abord que dès qu'il ne ſe trouvera pas la quantité ordinaire d'eſprits, les canaux & les pores de la ſubſtance corticale & médullaire du cerveau ne pourront ſe dilater, & qu'il arrivera néceſſairement une eſpece d'affaiſſement de toute ſa ſubſtance.

Cette théorie donne une idée fort naturelle du ſommeil paiſible, & dé-

gagé de l'embarras des rêves. Car puiſque dans les perſonnes livrées à un ſommeil doux & paiſible, il ſe ſépare peu d'eſprits, & que ce peu ne coule que lentement & peſamment dans la ſubſtance du cerveau, non-ſeulement ils ſont incapables de creuſer, & de fléchir, les fibres de la ſubſtance médullaire de la même maniere qu'elles l'ont été précédemment par les objets ſenſibles qui ont fait impreſſion ſur les organes des ſens, mais ils ſont inſuffiſans pour les remplir, & les gonfler, de la même maniere qu'elles ſont naturellement remplies, & gonflées, dans l'état de la veille. Il ne faut donc point s'étonner qu'il ne ſe renouvelle pas d'impreſſion des objets précédemment apperçus, & que les ſens internes ſoient dans une inaction parfaite.

Dans cet état s'il s'excite dans le ſang d'une perſonne qui dort tranquillement un mouvement fermentatif inuſité; ou que ce ſang acquere une conſiſtence contre nature, qui l'empêche de paſſer librement des arteres dans les veines; ou que quelque humeur ſalée irrite quelque partie; ou

ou enfin que les liqueurs qui se séparent dans les glandes prennent dans leurs grains vésiculaires & vasculeux, ou autres réservoirs, un mouvement étranger qui puisse irriter les nerfs qui viennent y aboutir, il faut qu'en peu de tems le sommeil, ci-devant tranquille, soit troublé par divers phantômes. En effet puisqu'une plus grande fermentation du sang, bien qu'elle ne soit pas fébrile, ni même vraiment maladie, dilate pour lors les arteres plus que de coutume, & augmente leur pulsation, il faut qu'en différens endroits elles secouent, ou compriment, les nerfs qui les accompagnent, ou qui sont dans leur voisinage, & en conséquence qu'elles repoussent d'endroits très-différens vers la substance médullaire les esprits qui y reposoient tranquillement. Et comme les esprits réflechis par les extremités des nerfs en reçoivent un nouveau dégré de mouvement, & des déterminations différentes, il arrive que, lorsqu'ils parviennent au centre du cerveau, les déterminations désordonnées qu'ils ont reçues les font se heurter de différens côtés, se ré-

flechir çà & là de différentes manieres, & enfin entrer dans les différentes parties du cerveau où les idées des objets précédemment apperçus ont été gravées, & que le mouvement qu'ils donnent aux fibres, réveille en même tems la mémoire de différens objets, & mémoire d'autant plus confuse, & plus mal assortie, que les esprits se choquent, & se réflechissent, avec plus ou moins d'ordre dans le cerveau.

De même si le sang pendant le sommeil acquert plus de consistence que de coutume, de maniere qu'il ait de la peine à franchir les détroits qui s'opposent à son passage des arteres dans les veines, il s'ensuit nécessairement que les nouvelles liqueurs qui surviennent dilatent notablement les parties & les arteres, & par conséquent que les nerfs qui y aboutissent sont tiraillés, secoués, comprimés ; & ainsi que les esprits seront nécessairement repoussés de tous côtés avec violence vers leur source, c'est-à-dire, vers la substance médullaire du cerveau. De plus, comme des molécules salines ramassées dans

les vaisseaux, ou même dans les cavités, molécules roides, & infléxibles de leur nature, heurtent les nerfs avec beaucoup de force, & de violence, & leur causent des irritations, elles exciteront aussi de différens côtés un reflux des esprits vers le cerveau, & representeront à l'esprit un assemblage ridicule d'idées; comme on le voit arriver aux personnes attaquées de douleurs, qui tombent souvent dans le délire, & la fureur. Or de la même maniere que les excrémens, ou les recrémens, en conséquence de l'augmentation de leur acrimonie, ou de leur mouvement, irritent les nerfs de leurs propres réservoirs, & repoussent avec plus de véhémence vers le cerveau les esprits qu'ils contiennent, ils renouvelleront dans ceux qui dorment les idées des différens objets. Et de là vient le désir fatiguant de rendre l'urine, dont sont attaquées beaucoup de personnes endormies dont l'urine est trop âcre; de-là les songes lascifs de ceux qui ont une trop grande abondance de semence dans les vésicules séminales; de-là enfin une infinité de son-

ges de diverſe nature qui ſont des impreſſions ſi différentes, & tantôt ſont accompagnées d'un ſentiment agréable, tantôt d'un ſentiment fâcheux.

D'où il ſuit que bien que les rêves cauſent une eſpece de déſordre pendant le ſommeil, ils ne ſe préſentent pas toujours à l'imagination par un pur hazard. Car tous les rêves qui agitent pendant le ſommeil, ont toujours un objet déterminé, ou quelque maniere déterminée de repréſenter cet objet. De plus ils ſuppoſent dans le corps des mouvemens déterminés des parties dont ils tirent leur origine, & auſquelles ils ſe rapportent; comme il eſt évident par l'exemple de ceux dont la ſemence bouillonne, ou qui ont la veſſie picotée par une urine âcre, chez qui l'eſprit n'eſt agité que de la penſée de dégager la veſſie du poids qui l'incommode, ou des endroits propres à ſe décharger de ce fardeau; ou bien de la demangeaiſon des parties génitales, & des tendres embraſſemens de leur maîtreſſe. C'eſt par cette raiſon qu'une perſonne qui trouva à ſon réveil ſa

jambe paralytique, révoit qu'elle étoit changée en pierre.

Si les esprits réfléchis vers le cerveau des parties qui ont été agitées ne doivent pas produire une sensation distincte, mais seulement un désordre dans le fluide spiritueux qui séjourne dans la substance medullaire, il est necessaire qu'ils réveillent les idées de bien des choses dont les traces sont profondément gravées dans les fibres du cerveau, ou de celles ausquelles l'esprit s'est plus accoutumé pendant la veille. Ainsi si quelqu'un pendant ce tems a médité assiduement sur une offense qu'il a reçue, & sur la vengeance qu'il en doit tirer, il ne songera à autre chose pendant le sommeil qu'à son ennemi, & aux moiens de s'en vanger. Il en est de même d'une infinité d'autres objets, agréables, ou fâcheux, qui font illusion à l'esprit des personnes éveillées, ou endormies. En effet lorsque les esprits ont conçu un mouvement désordonné dans leur réservoir, c'est-à-dire, dans le corps calleux du cerveau, ils parcourent sans cesse, remuent, ou fléchissent, les en-

droits par lesquels ils trouvent plus de facilité à continuer leur mouvement, & qui résistent moins à leur abord ; or ce sont sans contredit les fibres mêmes que des sensations, ou des méditations, réitérées ont plus ouvertes, dilatées, & fléchies ; & c'est la raison pourquoi les personnes en délire sont continuellement occupées des objets qui ont fixé leur attention dans l'état de santé, & que les derniers mots qu'ils articulent en mourant sont ceux ausquels ils étoient habitués pendant leur vie ; ce qui a donné occasion au proverbe, *telle vie, telle mort.*

Ces principes posés, nous n'aurons pas beaucoup de peine à trouver la cause du rêve qui accompagne le Cochemart. Car de ce que les poumons sont fort appésantis dans cette maladie, & qu'il s'en ensuit une difficulté de respirer incommode, & douloureuse, il est impossible qu'il ne s'excite pas dans l'ame une sensation de même nature. Car l'engorgement des poumons cause une telle divulsion, ou compression, à leurs nerfs, qu'il est nécessaire que les es-

prits en refluent avec violence vers la ſubſtance medullaire ; qu'ils ſecouent, fléchiſſent, & creuſent, les parties qu'ils rencontrent, & produiſent par conſéquent le ſentiment incommode de peſanteur, & le rapport de ce ſentiment aux parties extérieures du corps. Et comme les eſprits qui refluent des poumons engorgés vers le cerveau ne communiquent point à ſes parties ſolides la totalité de leur mouvement, mais qu'ils ſe détournent plûtôt dans les diverſes ſinuoſités du centre du cerveau, ou de la ſubſtance medullaire, il arrive que ceux qui étoient paiſibles dans tout le voiſinage ſont mis en mouvement, & pouſſés ſuivant les loix du mouvement dans les routes du cerveau les plus ouvertes, celles par conſéquent par leſquelles ils peuvent plus aiſément continuer le mouvement qui leur a été communiqué ; d'où il ſuit que les images de bien des choſes ſe doivent renouveller, & ſurtout celles qui font plus d'impreſſion ſur l'ame par l'habitude qu'elle s'eſt faite de s'y attacher pendant la veille. Mais comme chacune des idées qui ſe pré-

ſente à l'ame mue par une ſenſation incommode occaſionnée par l'embarras de la poitrine ne s'accorde pas avec l'idée de peſanteur, & ne peut ſe rapporter naturellement à la poitrine, l'ame attentive à la cauſe de cette peſanteur, & inquiéte de ce qui la produit, choiſit les objets, qui, appliqués ſur la poitrine, peuvent produire un ſentiment de peſanteur, & cauſer la difficulté de reſpirer; & de-là vient l'étonnante variété des idées qui ſe préſentent à l'eſprit des perſonnes attaquées du Cochemart; dont les unes attribuent la cauſe de leur mal à un ennemi qui ſe jette ſur eux avec violence, qui leur preſſe la poitrine, & leur ſerre le goſier; d'autres à la chûte d'une maiſon; quelquefois à leur amant, ou à leur maîtreſſe, qui les ſerre entre les bras de maniere à les étouffer; quelquefois à des follets, des ſorcieres, & autres choſes de même nature, que l'habitude a miſe en poſſeſſion de les frapper plus vivement, en conſéquence de l'éducation qu'ils ont reçu, ou de leur maniere de vivre.

D'où je concluds qu'on peut met-

tre dans la classe des rêves qui appartiennent à l'Incube, ou au Cochemart, toute difficulté de respirer suivie d'un rêve qui represente quelque objet capable d'empêcher la respiration, bien qu'on ne se le represente pas comme comprimant la poitrine, ou même qu'on ne le rapporte pas à cette partie. Tels sont, par exemple, les rêves de ceux qui s'imaginent fuir, & éviter précipitamment, un ennemi, ou faire des efforts considérables pour grimper sur des endroits escarpés, ou passer avec beaucoup de peine dans des endroits fort étroits, ou tomber de haut, & ainsi d'une infinité d'autres idées folles qui s'ensuivent de la difficulté de respirer qu'on ressent pendant la nuit.

Cependant l'espece de rêve qui appartient proprement au Cochemart est ordinaire aux mélancholiques, aux méditatifs, aux personnes craintives, & surtout aux crédules, qui ont profondément gravées dans l'esprit les courses nocturnes des lutins, des follets, des sorcieres, & qui regardent ces contes de vieilles comme articles de foi. Car comme les

perſonnes de ce caractere, ou de ce temperamment, ſont naturellement penſives, & qu'elles ſont long-tems occupées des objets gracieux, ou déſagréables, qui ſe préſentent à leur eſprit, & qu'elles s'attachent par préférence à ce qui eſt capable de leur cauſer de l'admiration, ou de leur inſpirer de la terreur, comme ſont les courſes nocturnes des follets, &c; il arrive, comme par une néceſſité méchanique, que le reſſerrement de la poitrine venant à les incommoder pendant la nuit, à faire refluer les eſprits au cerveau, & produire un ſentiment de peſanteur, il ſe préſente ſur le champ à leur imagination l'idée de follets, de ſorcieres, &c, qui leur preſſent la poitrine; tant les parties du cerveau, dans leſquelles les traces de ces objets ſe conſervent, ſont ouvertes, & aiſées à mettre en mouvement; & tant elles ont de diſpoſition à obéir aux plus legers mouvevens des eſprits que le tiraillement, ou la compreſſion quelconque, des nerfs du poumon leur communique! Il y a plus: car ſi le Cochemart devient malheureuſement habituel, ou

même revient toutes les nuits, il arrivera que la moindre pesanteur de poitrine renouvellera, même pendant le jour, les idées des follets, ou des sorcieres ; & qu'étant bien éveillés, les malades rapporteront la pesanteur qu'ils sentent dans la poitrine à ces mêmes phantômes, qu'ils croiront fermement avoir devant les ieux, & seront très-scandalisés des risées, & des mocqueries des assistans. La maladie peut même prendre des accroissemens tels que le Cochemart, qui est une espece d'affection hypochondriaque, dégenerera en mélancholie.

SECTION II.

Des symptômes qui accompagnent le Cochemart.

IL est tems de dénouer la Tragédie du Cochemart, & de donner une explication approfondie des accidens qui accompagnent ses accès. Il nous faut donc rechercher d'où

viennent ces desirs stériles de se plaindre, d'appeller du secours, d'éloigner avec les pieds, & les mains, l'objet qui cause la compression, & les efforts infructueux pour parvenir à ces buts; pourquoi le sommeil finit, & qu'au réveil tout le corps tremble, & frissonne; comment on est attaqué d'une grande palpitation de cœur, de froid des extrémités, de défaillance, & quelquefois même de syncope.

Or le seul but de la nature en construisant les organes de nos sens, & nous accordant la faculté de sentir, a été de mettre l'ame en état de garantir le corps, & de le deffendre des assauts des corps qui pourroient lui nuire par le dehors; d'aller au-devant de ce qui peut lui être avantageux, & d'éviter tout ce qui pourroit lui être préjudiciable. D'où il suit en conséquence des loix de l'union de l'ame avec le corps, qu'elle n'est pas plûtôt affectée du sentiment de pesanteur sur la poitrine, & qu'elle n'a pas plûtôt fait le rapport de ce sentiment incommode à quelque corps qui la comprime extérieure-

ment, qu'elle doit être muë, & excitée, à écarter, & repousser, ce corps dont la compression menace de suffocation; & comme la disposition méchanique du corps est telle que toutes ses parties concourent réciproquement à la conservation du corps, & que le mouvement des voisines vient au secours de celles du voisinage, l'ame mettra en mouvement, par coutume, & par habitude, les muscles des bras & des mains, parties les plus propres pour saisir, & repousser, les corps extérieurs, ou du moins s'efforcera de le faire. Mais comme, suivant ce que nous avons dit, il n'y a pas une quantité d'esprits suffisante pour envoier aux muscles, y en aiant moins dans le Cochemart que dans le sommeil naturel, il faut que ces membres restent lâches, & sans mouvement, & par conséquent l'ame ne fera que des efforts infructueux pour mouvoir les bras, & écarter ce qu'elle s'imagine peser sur l'extérieur de la poitrine. Alors, voiant cette foiblesse des membres, & l'impuissance où elle se trouve d'écarter le corps qui l'incommode, & s'imagi-

nant qu'elle ne peut trouver dans ſes propres forces de reſſource contre ſon mal, elle s'abandonnera au chagrin & à la triſteſſe, & ſe diſpoſera aux plaintes, & aux cris, ſeule conſolation de ceux qui reſſentent des douleurs violentes, ou tâchera d'appeller à ſon ſecours ſes amis que le hazard fera trouver préſens dans les circonſtances. Mais comme il ne ſuffit pas pour articuler des paroles, ou pouſſer des plaintes, que les muſcles de la reſpiration prennent un mouvement violent, & qu'il faut encore qu'il y ait dans le poumon de l'air qu'on puiſſe faire ſortir par la trachée artére, & le larynx, on fera des efforts ſtériles pour jetter des cris, & pouſſer des plaintes. Car l'engorgement du poumon eſt tel, ou, ce qui revient au même, la compreſſion des véſicules eſt ſi grande, que l'air n'a point la liberté d'y entrer. Il n'y a donc rien de ſurprenant que l'ame faſſe des efforts inutiles pour pouſſer des plaintes; ou du moins, s'il y a dans le poumon quelque quantité d'air, comme elle eſt très-petite, ceux qui ſont attaqués du Coche-

mart ne pourront alors pouſſer que des ſons enroués, & tels que ceux d'une perſonne qu'on étouffe.

Maintenant ſi quelqu'un aime mieux attribuer à la diſpoſition méchanique du corps le mouvement qui détermine l'ame à ſe plaindre dans l'accès du Cochemart, ou de quelque autre eſpece de douleur, & qu'il veuille que les mouvemens douloureux qui repouſſent violemment les eſprits vers les parties où réſide le ſentiment dérangent toute l'œconomie de celui des eſprits, que ce dérangement ſe communique au cervelet, & aux nerfs deſtinés à la reſpiration, qu'en conſéquence les eſprits entrent comme par ſecouſſes avec plus de vîteſſe, & en plus grande quantité dans les muſcles inſpirateurs, & exſpirateurs, & que les contractions dereglées du diaphragme produiſent des ſoupirs, & des ſons plaintifs, au moien de la contraction qui ſe fait auſſi par ſecouſſes des muſcles exſpirateurs, en un mot que la volonté de l'ame qui la porte aux ſoupirs & aux plaintes, eſt plûtôt une ſuite de ces mouvemens corporels, qu'elle n'en eſt la

cauſe, il peut compter que je ne le contredirai pas.

Paſſons maintenant au réveil, dont voici la raiſon. Le long ſéjour du ſang dans les poumons étant une cauſe qu'il s'y amaſſe en plus grande quantité, & qu'il gonfle exceſſivement les vaiſſeaux, & comprime la ſubſtance véſiculaire de ce viſcere, produit à la fin une peſanteur exceſſive, & inſupportable, & cauſe néceſſairement le réveil des perſonnes attaquées du Cochemart. Car l'extrême appeſantiſſement des poumons, donnant un mouvement très-violent aux eſprits qui y ſont portés, & les faiſant refluer avec violence vers le cerveau, il eſt néceſſaire que ces reflux réiterés des poumons communiquent tout ce mouvement aux eſprits qui ſéjournent dans la ſubſtance médullaire, qui, bien qu'en moindre quantité, ſont en état de ſecouer toutes les fibres du cerveau, & de s'élancer impétueuſement dans toutes les parties du corps, par les entrées qu'ils trouvent libres. Or l'influx des eſprits dans les parties inférieures au cerveau ne peut être accéleré, & augmenté,

menté, ſans que le mouvement inteſtin du ſang ne devienne plus fort, que la circulation des liqueurs qui languiſſoit ne ſoit plus vive, ſans qu'en conſéquence il ne s'en porte une plus grande quantité aux glandes corticales du cerveau, que le fluide ſpiritueux ne ſe ſépare en plus grande abondance, que les nerfs ne reçoivent une augmentation de tenſion qui ſe communique aux parties où ils ſe diſtribuent, & par conſéquent qu'ils ne deviennent propres aux fonctions du ſentiment. Or qu'eſt-ce que cet état des parties ſi ce n'eſt celui de la veille?

Mais comme ce réveil eſt l'effet du mouvement déreglé des eſprits, & qu'ils regorgent ſur les orifices des nerfs, toujours dans le même déſordre, cauſé par les allées & venues continuelles auſquelles ils ſont aſſujettis dans les pores extrêmement embarraſſés de la ſubſtance médullaire, & qu'ils coulent avec tant d'inégalité dans les muſcles de tout le corps, il faut que les membres en ſoient tiraillés, & agités ſans ordre, ou tombent en convulſion. Or le friſſonne-

ment, & l'irritation des parties sensibles, ne contribuent pas peu au tremblement, & aux soubresauts des muscles. Car un suc acide fourni par les premieres voies ne se mêle pas plûtôt au sang, qu'il fige ses parties sulphureuses & lymphatiques, & l'oblige, lorsque les loix de la circulation le font distribuer par tout le corps, de laisser échapper de son tissu une sérosité hérissée de parties acides, séparation qui est l'effet nécessaire du retardement qui s'ensuit de la viscidité qu'il a acquise; & comme cette sérosité séparée des autres parties du sang picque les membranes de presque toutes les parties, au moien des pointes acides dont elle est armée, il s'excitera nécessairement le sentiment d'un pointillement accompagné de froid, & s'ensuivra un reflux vers le cerveau des esprits répandus dans toutes les parties irritées, & picquées, & même en conséquence un influx dereglé dans les nerfs qui servent au mouvement des muscles. C'est pourquoi il est nécessaire que les parties frissonnent, ou, ce qui revient au même, qu'elles soient attaquées

de soubresauts, & même de mouvemens convulsifs.

Or comme ces regorgemens, & agitations, du fluide spiritueux, & ces mouvemens violens des muscles, ne font qu'aiguillonner de plus en plus le mouvement fermentatif des liqueurs languissant depuis long-tems, & qu'elles sont poussées avec beaucoup de force des interstices, & des petits vaisseaux, des parties musculeuses dans les grandes branches des veines, il s'ensuit qu'elles doivent être rapportées en plus grande quantité, & plus promptement, au ventricule droit du cœur ; & par conséquent qu'il doit s'exciter un mouvement violent de palpitation. Car le ventricule droit, étant plus rempli de sang qu'il ne faut à cause de l'embarras, & de l'obstruction, qui se trouve encore dans les poumons à plusieurs endroits, a beaucoup plus de peine à se décharger, ou à pousser les liqueurs qu'il contient, & à les faire passer par les artéres pulmonaires dans le ventricule gauche, que pendant le sommeil des personnes attaquées de Cochemart, pendant lequel, si le sang

se meut languissamment dans les vaisseaux, il revient par conséquent plus lentement vers le cœur. Il est donc palpable que le sang que le ventricule droit exprime dans l'artere pulmonaire ne pouvant encore surmonter les obstacles qu'il trouve dans son cours, & se faire jour par les extrémités de l'artere pulmonaire dans la veine du même nom, sera réflechi contre les parois du ventricule droit avec une augmentation de force proportionnée à l'augmentation de quantité qui y est apportée dans l'état de la veille de ceux qui sont attaqués du Cochemart. Il n'est donc point étonnant que ces malades à leur réveil soient attaqués d'une palpitation de cœur plus violente, & qu'ils tombent même quelquefois non-seulement en défaillance, mais en syncope.

En effet l'augmentation de violence de la palpitation du cœur, ou, pour mieux dire, la constance de l'engorgement des poumons, & la continuité du regorgement du sang, gonflant, & étendant outre mesure les parois du ventricule gauche, ils

auront beaucoup de peine à ſe contracter comme de coutume ; & par conſéquent à raiſon de la réſiſtence du ſang qu'il faut vaincre , ou , ce qui revient au même , de la divulſion des fibres du cœur , de l'amas du ſang , & de l'embarras des vaiſſeaux , ou bien il ne ſe fera qu'une contraction très-foible , ou même il ne s'en fera point du tout , ou du moins elle ſera inſenſible. Or le ſang ne peut manquer de mouvement ſans ceſſer de ſe diſtribuer dans les parties ; donc il ne ſe ſéparera point d'eſprits , ou il ne s'en ſéparera que peu , & les perſonnes attaquées du Cochemart ſeront livrées à un abbattement ſubit des forces , avec froid de tout le corps , & tomberont dans la défaillance , ou la ſyncope.



SECTION III.

Quels sont les signes diagnostics du Cochemart, & quel est son événement.

ON n'a pas beaucoup de peine à reconnoître cette affection, même par le seul récit des malades. Car ils se plaignent que quelque chose qui les suffoque presque, s'appuie, ou se couche, sur eux pendant le sommeil, de sorte qu'ils ne peuvent en aucune maniere crier, ni remuer, ni fuir, & qu'enfin les efforts qu'ils font les réveillent. Il y a même de ces malades, surtout les mélancholiques, & ceux qui sont livrés à une tristesse habituelle, lesquels ne reprennent pas sur le champ toute leur présence d'esprit, qui assurent opiniâtrement, étant bien éveillés, qu'ils ont vu un homme, ou un démon, qu'ils lui ont parlé, & qu'enfin il s'est enfui dans le tems qu'ils faisoient des efforts pour le saisir, ou pour l'écarter.

Au reste cette espece d'asthme

nocturne attaque souvent les enfans à cause de leur gourmandise, ou les adultes qui sont sujets au même deffaut. Cependant ce mal n'a communément rien de redoutable, surtout si ses accès sont rares, ou legers. Mais s'il ne reconnoît pas une cause externe, comme sont les excès du vin, le froid externe, l'usage immoderé des alimens, &c; si la cause est interne, & que ces accès reprennent plusieurs fois chaque nuit, il n'est pas entierement exempt de danger. Car Cœlius Aurelianus rapporte qu'un Cochemart contagieux, & épidémique, ravagea autrefois la ville de Rome, & qu'il fit périr beaucoup de personnes, comme si c'eut été la peste. En effet le Cochemart produit par une cause interne, quand il est opiniâtre, & presque habituel, menace d'apoplexie, de syncope, ou d'épilepsie, ceux surtout qui sont avancés en âge, & gras; tellement qu'on les trouve souvent étouffés dans leur lit. En quoi il n'y a rien de surprenant. Car cette maladie devenue habituelle étant une preuve d'un vice constant, & de la foiblesse

du ferment de l'estomac, à quoi peut-on s'attendre qu'à la production continuelle de crudités acides, qui le jour, & la nuit, se communiquent au sang? quelles peuvent être les suites du mêlange des crudités acides dans le sang qu'une augmentation successive de consistence, & de viscidité, dans les liqueurs, & la séparation facile de la sérosité d'avec les autres parties du sang? Or de-là s'ensuivent d'abord des obstructions, & des embarras de presque toutes les parties glanduleuses du corps, puis le relâchement, & l'atonie d'un grand nombre d'elles, & enfin les maux sans nombre, & les accidens cruels, qui accompagnent ordinairement l'affection hypochondriaque, dont le Cochemart est limitrophe. Il est pourtant vrai que le plus ordinaire est de voir à la suite du Cochemart, la syncope, l'épilepsie, & l'apoplexie. Car l'épaississement du sang produisant dans le Cochemart opiniâtre & habituel un engorgement des glandes du poumon, & un gonflement de ces parties par une humeur visqueuse, il arrivera par le laps du tems que

que le ſang aura tant de peine à paſſer dans le poumon au retour d'un accès, qu'il ſera obligé de s'arrêter abſolument dans les vaiſſeaux, & le ventricule droit du cœur. Mais comme le ſang ainſi arrêté dans le cœur empêche ſon mouvement, il s'en enſuivra un arrêt ſubit de toutes les fonctions animales, ou, ce qui revient au même, une ſyncope, & une apoplexie ſyncopale.

Mais ce n'eſt pas ſeulement à ces titres que le Cochemart cauſe l'apoplexie. Car s'il y a des obſtructions opiniâtres dans le poumons, il faut qu'au retour d'un accès, ou même ſans qu'il reprenne, pourvû ſeulement qu'il ſe forme dans l'eſtomac une plus grande quantité d'acides qu'à l'ordinaire, la circulation du ſang dans le poumon s'embarraſſe de maniere que, bien que le mouvement du cœur ne s'arrête pas entierement, il en paſſe une ſi petite quantité au ventricule gauche, qu'elle eſt abſolument inſuffiſante pour réparer les pertes d'eſprits qui ſe font continuellement, ce qui fait que leur deffaut ſubit cauſe tout-à-coup l'affaiſſement

de toute la maſſe du cerveau, & l'interruption de toutes les fonctions animales.

Mais quand même les crudités acides des premieres voies ne donneroient point au ſang aſſez d'épaiſſeur pour l'obliger de circuler lentement dans les poumons, & qu'il paſſeroit aſſez librement au ventricule gauche, comme il eſt toujours plus épais que de coutume, il aura de la peine à paſſer par les glandes corticales du cerveau, & laiſſera, à cauſe de ce retardement, échapper ſa ſéroſité au travers des pores des vaiſſeaux, & ainſi produira peu à peu dans les glandes corticales du cerveau, & ſa ſubſtance medullaire un tel relâchement, que la perte de ſa tenſion naturelle cauſera l'affaiſſement entier du cerveau; ce qui ſera ſuivi d'une privation totale du ſentiment, & du mouvement volontaire, & par conſéquent d'une apoplexie.

Il arrivera encore en conſéquence de la mauvaiſe diſpoſition du ſang, & de ſa ſtagnation dans les glandes corticales du cerveau, & enfin du relâchement de ces parties, que le Co-

chemart changera de nature, & se transformera en vraie épilepsie. Car si les crudités acides, que les premieres voies fournissent au sang de tems à autre, deviennent de plus en plus fermentatives, de maniere que se mêlant au sang, elles le rarefient considérablement malgré son épaisseur, il faut que sur le champ le sang ainsi rarefié se porte avec violence au cerveau, & que son abondance & son volume y causent d'abord une legere compression, puis que la force du mouvement fermentatif fasse entrer beaucoup de parties hétérogenes dans les couloirs des esprits relâchés depuis long-tems; ce qui sera suivi d'un tumulte, & de différentes especes de fermentations, dans le fluide spiritueux, & d'un influx dereglé de ce fluide dans les divers muscles du corps, & par conséquent il naîtra dans tout le corps une infinité de mouvemens convulsifs, avec perte du sentiment, tant à cause de la compression qu'éprouve le cerveau, qu'à cause de la violence avec laquelle les esprits se précipitent dans les parties.

Au reste le Cochemart qui attaque

indifféremment pendant le ſommeil ; & pendant la veille, eſt plus dangereux que celui dont les accès ne viennent que pendant le ſommeil. Car c'eſt la preuve d'un vice beaucoup plus conſidérable du ferment ſtomachal, que le mouvement & l'exercice de la perſonne éveillée n'eſt point en état de corriger ; ce qui le fait en peu de tems ſe transformer dans les maladies dont nous avons parlé.

Enfin le Cochemart qui eſt ſuivi au moment du réveil de tremblement du cœur, de vertige, de ſueur froide, & de ſyncope, eſt plus redoutable que celui qui eſt exemt de ces accidens.

En effet le tremblement du cœur eſt une marque de la diſette du fluide qui meut ce muſcle, & que ce fluide eſt extrêmement embarraſſé dans les parties épaiſſes, & viſqueuſes du ſang ; ce qui donne tout ſujet de craindre qu'il ne dégenere en intermiſſion parfaite du pouls, & en une ſyncope mortelle. Il donne encore lieu de craindre, eu égard à la crudité, & à la concentration de tous les principes des fluides, que le

mouvement fermentatif du ſang ne s'arrête entierement.

La ſueur froide, & le vertige, n'ont pas un prognoſtic moins effraiant. Car ſoit que le vertige ſoit accompagné d'une perte totale de la vûe, ou qu'il ne le ſoit pas, il eſt toujours la preuve d'une extrême diſette d'eſprits dans le cerveau, à l'occaſion de laquelle, ne pouvant ſe porter en droite ligne dans les orifices des nerfs, ils ſe meuvent confuſément, & ſans ordre, & d'un mouvement de tourbillon dans la ſubſtance medullaire.

Quant à la ſueur froide, elle ne coule jamais, que parce que la diſette d'eſprits, auſquels eſt dûe la tenſion de toutes les parties fibreuſes du corps, eſt ſuivie du relâchement du tiſſu de la peau, de ſes glandes miliaires, & des ſphincters de leurs vaiſſeaux excrétoires. Ce qui fait que la ſéroſité qui devroit en y abordant ſe diſſiper en vapeurs, trouvant beaucoup de facilité à y entrer, & à en ſortir, eſt obligée de s'écouler en forme de ſueur. Au reſte la ſueur des perſonnes attaquées du Cochemart

ſera d'autant plus menaçante, qu'elle s'éloignera davantage de la douce moiteur de ceux qui ſuent naturellement, ou qu'elle produira le ſentiment d'un plus grand froid. Car c'eſt non-ſeulement la marque d'une extrême diſette d'eſprits, mais d'une diminution extrême du mouvement fermentatif du ſang, d'où dépend la chaleur de toutes les parties, tant fluides que ſolides du corps; deux vices qui donnent tout ſujet d'apprehender que toute la machine du corps ne s'affaiſſe, & ne ſe détruiſe. Mais c'eſt aſſez s'arrêter au prognoſtic; paſſons à la cure.

SECTION IV.

Comment il faut traiter le Cochemart.

UNE maladie qui produit des accidens auſſi terribles que la ſyncope, l'apoplexie, l'épilepſie, &c. mérite certainement l'attention d'un Praticien. Il eſt bien vrai toutefois que le Cochemart produit par l'excès

du vin, ou du manger, ne demande pas le ministere du Medecin ; car il se guérit aisément par la diéte, & le jeune ; mais celui qui provient d'une cause interne, & qui est entretenu par le vice du sang, & du ferment de l'estomac, & qui est devenu comme habituel, mérite certainement toute l'attention des Médecins. C'est donc une pure rêverie que de s'imaginer, comme quelques-uns le veulent, que le Cochemart n'est autre chose qu'un rêve, & ne demande pas le ministere des Medecins.

Puis donc que nous avons établi plus haut pour cause prochaine de l'accés de cette maladie, la foiblesse du ferment de l'estomac, & les crudités acides qui en sont les suites, & que le ferment de l'estomac ne peut s'affoiblir que par le vice du sang, le premier soin doit être de rendre au sang sa vigueur, & son état primitif.

Mais, pour y parvenir, il faut commencer par découvrir le vice du sang qui cause son appauvrissement, & lui fait fournir un ferment stomachal incapable de dissoudre, & de digerer, les alimens. Et d'abord il faut

poser comme un principe certain, & confirmé par l'observation, & par une infinité d'expériences, que les alimens dont on fait usage ne peuvent se convertir en un chyle acide tant que le ferment stomachal est de nature salée âcre. Car un ferment ainsi disposé brise, & dissout, tellement les aiguillons acides que les alimens renferment dans leur substance, que, se mariant avec les parties terreuses ou alcalines, ils forment aisément un salé-âcré, tantôt sensible, tantôt caché; & par conséquent toutes les fois qu'il arrivera aux acides cachés dans les alimens de se rendre sensibles, ou de s'exalter, de maniere que le chyle en contracte une acidité, ou une disposition salée-acide, on sera forcé de s'en prendre au caractere du ferment de l'estomac éloigné du salé-âcre.

Quelle sera donc la disposition du ferment de l'estomac ? Mais nous sçavons qu'il n'y a non-seulement dans notre corps, mais dans les autres, que le sel purement âcre, ou salé-âcre, ou le purement acide, ou le salé-acide. D'où il suit que si le ferment de l'estomac n'est ni âcre ni

ſalé-âcre, il eſt néceſſaire qu'il ſoit acide ou ſalé-acide, manifeſte, ou caché, ou, ce qui revient au même, développé, ou enveloppé, & par conſéquent il faudra accuſer de la foibleſſe du ferment dont nous voulons découvrir la cauſe, & qui change les alimens en crudités acides, il faudra, dis-je, en accuſer un acide, ou un ſalé-acide, enveloppé, ou développé.

Or nous prendrons d'autant plus volontiers le parti de nous en prendre à cette cauſe que les mélancholiques ſurtout, & les hypochondriaques ſont principalement tourmentés de cet acide ennemi du chyle; ou de cette diſpoſition ſalée-acide. En effet leur ferment ſtomachal, & tout le reſte de leur liqueurs, ont continuellement le goût aigre. Et nous remarquons que ceux qu'attaque le Cochemart habituel, ſont des mélancholiques, & des hypochondriaques. Et comme il n'eſt pas poſſible que le ferment de l'eſtomac ſoit acide, ou ſalé-acide, ſi le ſang dont il ſe ſépare n'a les mêmes qualités, il faut en conclurre que dans le Cochemart le

ſang eſt crud , & chargé de parties acides, ou ſalées-acides. Or, comme telle eſt la nature des acides, ou des ſalés-acides fixes, qu'elle cauſe conſtamment la viſcidité des parties ſulphureuſes, & lymphatiques du ſang, on doit être perſuadé que la viſcidité maladive de la partie ſulphureuſe & lymphatique du ſang, & ſon épaiſſeur dans le Cochemart, eſt alliée à une acidité vicieuſe, ou à une diſpoſition ſalée-acide.

C'eſt pourquoi tout l'objet qu'on ſe doit propoſer dans la cure du Cochemart eſt de briſer, de broyer, l'acide fixe, ou le ſalé-acide du ſang, & de lui donner quelque volatilité; de corriger la trop grande viſcidité de ſa partie ſulphureuſe & lymphatique; & en conſéquence de rendre aux humeurs comme engourdies leur fermentation, & leur fluidité originelles. Or, il ne faut pas ſe flatter que ces différens changemens puiſſent s'opérer par le ſecours d'un ſeul & même remede. Heureux encore ſi cette maladie opiniâtre cede à pluſieurs qu'on fera ſucceder!

Après avoir donc mis en uſage les

remedes généraux, il faut commencer par avoir recours aux délaians, & aux incisifs, puis on viendra aux absorbans, & à ceux qui brisent les acides. Voici l'ordre à peu près qu'il est à propos de suivre dans l'administration des remedes.

Bien qu'il n'y ait communément aucune plénitude dans les vaisseaux des personnes attaquées du Cochemart, & qu'il n'y ait pas plus de gonflement dans leur sang, comme il y a engorgement en différens endroits des viscéres, & qu'en conséquence le sang n'y circule pas librement; & encore comme l'effet des incisifs, & des apéritifs, est de causer à la masse du sang un assez grand mouvement, & d'augmenter sa fermentation; de peur que son agitation & sa rarefaction ne causent quelque désordre, ne crêvent les vaisseaux obstrués, & ne produisent un épanchement dangereux de cette liqueur, j'estime qu'il est indispensable de commencer la cure du Cochemart par la saignée, & qu'il faut la réiterer au besoin pendant sa durée.

Aprés ce préliminaire, il faut pas-

ser aux purgatifs, tant pour faire sortir par les selles le limon fermentatif qui s'est ramassé dans le ventricule, & les intestins, que pour purifier, autant qu'il est possible, la masse du sang des acides, ou salés-acides, les plus développés, & les plus disposés à obéir aux purgatifs. Mais il ne faut pas s'imaginer que ces sels obéissent aisément aux purgatifs. Ils sont même retifs aux plus énergiques, si l'on n'a commencé par les briser au moien des remedes alterans, & si par ce moien ils n'ont été disposés à l'excrétion. C'est pourquoi ceux qui s'imaginent surmonter le Cochemart, & l'affection hypochondriaque, avec les seuls purgatifs, non-seulement sont bien éloignés du but, mais aigrissent plûtôt le mal qu'ils ne le soulagent. Car l'humeur mélancholique, ou les humeurs acides, obéissent difficilement aux purgatifs, comme les Anciens mêmes l'ont remarqué, & les purgatifs ne faisant sortir du sang des mélancholiques qu'une pure sérosité, presque entierement dépourvûe de parties salines, leur seul effet est de dépouiller la masse du sang, qui n'est

déja que trop épaiſſe, & trop viſqueuſe, d'un véhicule qui lui eſt néceſſaire, d'empêcher en conſéquence ſa fermentation de ſe faire auſſi bien, & de lui donner une conſiſtence qui devient un nouvel obſtacle à ſa circulation, & à ſa diſtribution dans toutes les parties. Ce qui ne fera ſans doute qu'augmenter le mal.

Après donc avoir paſſé un purgatif de la claſſe de ceux qui agiſſent doucement, avant que de recommencer, ou d'emploier les abſorbans, & les remedes qui briſent l'acide, il faut emploier les délaians, & les inciſifs. On pourra les choiſir dans la claſſe des apéritifs, des inciſifs, & des humectans, & en ordonner l'uſage en forme de boüillon, ou de ſimple décoction, pendant dix, douze, ou même quinze jours, juſqu'à ce que leurs acides volatils, ou leurs ſalés-acides, aient relâché le tiſſu trop tenace, ou trop ſerré, de la partie ſulphureuſe, & lymphatique, de la maſſe du ſang, & aient développé, & débarraſſé, l'acide concentré, & enveloppé dans ſon tiſſu. On pourra auſſi avoir recours, pour produire le

même effet aux eaux minérales chaudes, & froides; & sur le champ passer aux absorbans, & aux remedes capables de briser les acides fixes. Car le tissu du sang étant relâché par les incisifs, & les apéritifs, les absorbans, qui, pour ainsi dire, n'auroient fait qu'en effleurer la surface, trouvent un ingrès facile jusques dans l'intérieur de ses molécules. En effet la nature de ces médicamens étant fixe & terreuse, & les altérations qu'ils produisent étant plûtôt un effet passif de leur part qu'actif, ils ne pourroient point causer de grands changemens dans le sang, ni être conduits par leur mouvement propre aux parties acides, ou salées-acides, concentrées, ni les absorber, ou les briser, ils ne pourroient même s'y mêler aisément, encore moins intimement, si la masse du sang n'avoit d'abord acquis une fluidité suffisante.

Le tissu du sang étant donc ouvert au moien des incisifs, & des délaians, on pourra faire raisonnablement usages des absorbans terreux, tels que sont tous les testacés, les ieux d'écrevisses de riviere, & le corail, auf-

quels on pourra joindre les ſels fixes tirés des plantes par la calcination. Cependant l'acier, & le fer, & tous les médicamens qui en ſont préparés, pourront tenir lieu de tous les autres.

Mais, pour faire plus aiſément comprendre cette vérité, il faut approfondir la nature du fer, & examiner attentivement combien il eſt propre par le tiſſu de ſes parties à abſorber, & attenuer les pointes acides fixes, & par conſéquent à rendre à tout le ſang ſa fluidité naturelle. Il eſt bien vrai que la nature, & la conformation intérieure des métaux eſt abſtruſe, & cachée; mais nous avons pourtant des conjectures aſſez fortes pour nous conduire dans les recherches qui tendent à découvrir le tiſſu qui rend le fer propre à produire certains effets, ſoit dans les ouvrages méchaniques, ſoit dans la cure des maladies; & il ne nous en faut pas davantage pour nous guider dans ces épaiſſes ténébres. Car il ne nous eſt pas permis de pénétrer juſqu'au cœur, pour ainſi dire, des ouvrages de la nature, & d'analyſer les parties inté-

grantes de la maſſe des corps que nous avons ſous la main.

Pour revenir au fer, nous ſçavons qu'il s'engendre dans les entrailles de la terre, qu'à force de l'expoſer au feu il ſe change entierement en ſcories, & que ces ſcories par une longue calcination ſe réſolvent en une vraie tête morte. D'où l'on doit conclurre que le fer contient beaucoup de parties terreuſes. Nous ſçavons encore qu'il ſe forme au milieu des mines de ſouffre minéral, & qu'étant tiré, & fondu, ſoit dans ſa forme naturelle, on en forme de pierres que les ouvriers qui travaillent aux mines appellent marcaſſites, il exhale également une odeur très-violente de ſouffre ; d'où l'on peut conjecturer que le fer n'eſt pas dépourvû de ſouffre minéral. Cette conjecture eſt encore favoriſée par ſa ductilité, & ſa ſolidité. Car nous obſervons que les corps ſont d'autant plus ductiles, & fléxibles, qu'ils renferment une plus grande quantité du principe ſulphureux, & qu'ils ſont fragiles, & incapables de plier quand ils contiennent

beaucoup

beaucoup de parties terrestres, & salines, & peu de sulphureuses. Nous voions un exemple des premiers dans les cornes des animaux, & dans les bois de la nature du sapin, qui se plient aisément sans s'éclater, & des derniers dans les dents des animaux, & entre les bois, dans le buis, qui sautent plûtôt en éclat lorsqu'on les plie, qu'ils n'obéissent à la force qui les veut plier. Notre conjecture est encore confirmée par la solidité du fer; car les molécules terreuses du fer étant naturellement anguleuses, & extrêmement inégales, ne pourroient jamais former un corps solide, & si durable, si elles n'étoient affermies entre elles par des parties sulphureuses qui font l'office d'autant de liens.

Mais aussi comme le souffre minéral n'est pas pur, & qu'il est empreint d'esprits acides, comme il paroît par son analyse chimique, il y a lieu de soupconner qu'il entre beaucoup de parties acides dans la composition du fer. Et l'on ne s'éloignera pas de notre façon de penser, si l'on fait attention que le fer mis dans la bouche, & retourné avec la langue, y laisse

un goût vitriolique, goût qui eſt une marque aſſez certaine de l'exiſtence d'un ſel acide.

Maintenant comment l'eau de limaille de fer prend-t'elle ſi aiſément le goût ferrugineux, ſi j'oſe ainſi parler, ſi le fer ne contient beaucoup de parties ſalines, qui, diſſoutes par par l'eau, entraînent quelques-unes des parties métalliques dans leſquelles elles ſont enfoncées, en les écartant du contact des autres parties? Car l'eau ne peut jamais diſſoudre les mixtes, ſans commencer par agir ſur leurs parties ſalines. En effet s'il n'y en a point dans les mixtes, ou qu'elles y ſoient tellement embarraſſées qu'elles évitent le contact de l'eau, c'eſt en vain qu'on eſpere, je ne dis pas de le diſſoudre, mais d'y apporter le plus leger changement, ou d'en faire quelque extrait. Or, ſi l'on reconnoît dans le fer l'exiſtence de parties ſalines, il eſt ſans contredit qu'on les doit regarder comme acides, puiſque le goût ferrugineux communiqué à l'eau affecte la langue de la même maniere que le vitriolique, ſoit qu'il ſoit produit par le vi-

triol martial naturel, ou factice, que personne ne balance à mettre au nombre des acides. Il y a plus : l'eau dans laquelle la limaille de fer a infusé pendant plusieurs jours donne une couleur noirâtre à la décoction de noix de galle, presque de même que la solution de vitriol de mars. Or, d'où vient la couleur communiquée à la décoction de noix de galle si ce n'est d'un acide vitriolique fixe ?

Il ne faut point aussi passer sous silence la purification du fer, & son changement en acier. Car il résulte de ces opérations des preuves suffisantes de l'existence d'un esprit acide dans le fer. Or, voici la maniere de convertir le fer en acier. On le reduit en lames minces, & on l'expose à un feu de reverbere très-violent après l'avoir stratifié avec la poudre de cornes d'animaux, & le limon d'urine ; & cette coction lui donne une dureté & une solidité beaucoup plus grandes que celle du fer ordinaire ; ce qui est l'effet de la seule extraction des acides. Car quel besoin auroit-on de poudre de cornes, & d'urine, & quel changement ces matieres appor-

teroient-elles aux lames de fer avec lesquelles on les reverbere, si ce n'est que leur sel volatil débarrassé par la force du feu, emporte, & absorbe, les parties acides qui sont secouées dans le fer qui rougit, & même entraînées par le mouvement du feu? Or, l'enlevement des pointes acides rend les molécules du fer moins irrégulieres, fait qu'elles sont propres à se toucher plus exactement, qu'elles laissent entre elles des ouvertures, & des pores, beaucoup moins considérables, & enfin leur fait former un corps très-solide, & très-ferme. Je concluds de tous ces raisonnemens que le fer est un corps solide, & ductile, composé de beaucoup de terre, & d'une plus petite quantité de souffre, & de sel acide.

Voions maintenant si cette structure du fer est propre à briser les liqueurs acides, & à diviser les liqueurs contenues dans notre corps. Or, je trouve que non-seulement les parties élémentaires du fer le sont extrémement, mais que le fer entier ne l'est pas moins. Car s'il est question d'absorber, & de briser, les acides,

je trouve les pores que laissent entre elles ses parties terreuses, & irrégulieres, lesquels sont disposés de maniere à recevoir les acides de quelque espece qu'ils soient. S'agit-il de dissoudre un fluide gluant, & plus visqueux qu'il ne faut ? Vous trouverez ces mêmes parties terreuses & irrégulieres du fer, hérissées de pointes acides, qui, roulant au milieu des liqueurs, écharpissent, & désunissent, les filets sulphureux trop intimement liés ensemble, qui sont la cause principale de la viscidité, & de la tenacité, des corps gluans. Enfin voulez-vous que les seules molécules intégrantes du fer, sans aucun égard à son tissu intérieur, servent à corriger la viscidité des fluides, & à leur rendre leur fluidité naturelle ? Elles ne refuseront pas de rendre ce service. Car pourvû qu'elles soient mises en mouvement, on doit attendre des molécules intégrantes du fer, ou du fer divisé en molécules insensibles, le même effet sur les liqueurs tenaces, que des grains de plomb battus avec le blanc d'œuf. Or, de la même maniere que le mouvement qu'on don-

ne aux grains de plomb, les obligeant de s'agiter en divers ſens, d'aller & de venir, leur fait, à l'aide du poids & de la ſolidité qui leur ſont naturels, déchirer le tiſſu ſulphureux du blanc d'œuf, & changer cette humidité viſqueuſe en un corps entierement fluide, de même, & par une ſemblable méchanique, les molécules du fer par leur mêlange au ſang, & aux autres fluides, leur donneront une égale fluidité.

Mais il ne faut point eſperer que le fer produiſe dans notre corps les effets que nous ſouhaitons, ſi l'on ne l'a réſolu en très-petites molécules, en atomes, pour ainſi dire. Car bien qu'on puiſſe avaler la limaille de fer ſous bien des formes différentes, bien qu'en quelque forme que ce ſoit, elle ſoit propre à émouſſer les crudités acides des premieres voies, & à liquéfier les impuretés viſqueuſes, cependant elle ne produira pas de grandes altérations dans la maſſe du ſang, parce que ſon volume & ſa peſanteur ſont des obſtacles qui l'empêchent preſque entierement d'entrer dans les orifices des vaiſſeaux lactés,

ſeule voie cependant qui conduiſe des inteſtins aux vaiſſeaux ſanguins. Il faut donc ouvrir le tiſſu du fer, & le réſoudre dans les plus petites parties poſſibles, ſi l'on veut qu'il devienne un remede ſalutaire, & qu'il entraîne l'aigre fixe des premieres voies, & de la maſſe du ſang, & qu'il le corrige. Mais comme la lime & le porphire ne ſont pas capables d'amener le fer au dégré de diviſion que je demande, il faut y emploier des coins plus délicats, & d'autres procedés.

A quoi donc aurons-nous recours ? Sera-ce aux eſprits acides qui ne ſont pas ſeulement propres à mettre le fer en liqueur, mais à diſſoudre les autres corps durs ? Mais outre que ces menſtrues détruiſent le tiſſu poreux qui rend le fer propre à boire les acides, de quelque maniere qu'on précipite le fer ainſi diſſout, le menſtrue y reſte ſi opiniâtrement attaché, qu'il en réſulte plûtôt un précipité de mars corroſif, qu'une éponge capable de ſe ſaouler paiſiblement des crudités acides. Ferons-nous uſage, pour diſſoudre le fer, des eſprits acides les plus doux, comme ceux

de vitriol, de souffre, le suc de limons, de pommes, la crême de tartre, ou autres semblables, & formerons-nous par leur moien des sels, des saffrans, des extraits, ou des teintures martiales? Mais tous les remedes ainsi préparés, bien qu'incapables de faire le moindre tort aux parties solides de notre corps, & d'y faire des érosions, ne produiront pas dans les circonstances les effets que nous désirons. Car les molécules du fer, étant plus chargées d'acides qu'il ne faudroit, ne seront guéres en état de se charger de ceux de l'estomac, ou du sang, ce qu'on avoit pourtant intention de faire, de les briser, & de rendre aux liqueurs la fluidité désirée. Que dis-je? La quantité d'acides qu'ils tiennent des menstrues emploiés à leur préparation, loin de donner de la fluidité aux liqueurs devenues trop épaisses, ne fera plûtôt que les épaissir de plus en plus, & les rendre plus tenaces. C'est surtout ce qu'on remarque dans l'usage du sel de mars ordinaire, ou du tartre martial, qui causent bien une abondante sécretion de l'urine, sans cependant

pendant dissoudre les plus visqueuses du sang, & lever les obstructions qui empêchent la libre circulation des liqueurs. Ce qui rend ces deux remedes diuretiques, c'est que lorsqu'après s'être dissouts dans les premieres voies, ils passent dans la masse du sang, ils fixent tellement, coagulent, & resserrent, par la force des acides fixes dont les molécules du mars sont chargées ; les filets lymphatiques & sulphureux du sang, qu'ils sont contraints d'exprimer, & chasser de leurs locules en abondance les parties de sérosité qui y étoient nichées, ce qui l'oblige de se porter en plus grande quantité vers les couloirs des reins destinés à la sécretion de cette liqueur. Et voilà la source des erreurs des Praticiens dans l'administration, & le choix des martiaux. Car la plûpart ne faisant aucune distinction entre les diuretiques, & les apéritifs, & s'imaginant que les remedes qui excitent l'écoulement de l'urine dissolvent la masse du sang, il est arrivé que l'abondante excretion de l'urine qui s'ensuit de l'usage du sel de mars, ou du tartre mar-

tial, & des autres remedes de même nature, leur ont fait prendre ces préparations de mars pour des apéritifs, & des résolutifs spécifiques, au lieu qu'ils devoient les regarder comme des incrassans, & des diuretiques froids.

Où prendre donc un menstrue capable de diviser les molécules du fer sans cependant boucher ses pores, & les remplir? Nous sçavons que toutes les espéces de sels alcalis, c'est-à-dire, les menstrues qui en sont préparés, sont entierement incapables de mordre sur le fer; ainsi si l'on rejette les acides simples, il faudra avoir recours aux salés-âcres; ou, si l'on est dans la disposition de recourir aux acides, il faudra donner la préference à celui qui a la force de séparer, & de dissoudre les molécules du fer, sans pouvoir s'y fixer, ni s'y attacher.

Cette recherche ne nous coûtera pas beaucoup de peine; car soit qu'on demande un menstrue salé-âcre, ou acide volatil, on trouvera les premieres qualités réunies dans le sel ammoniac, & les secondes dans le nitre

aërien. Le premier convertira le fer en fleurs martiales, qui se dissolvent aisément dans les liqueurs aqueuses, & le second le convertira en rouille, c'est à dire, en une poudre très-déliée, que rien n'empêche d'appeller saffran de mars, puisqu'elle en a la couleur. Or, de quelqu'une de ces méthodes que nous nous servions pour dissoudre le fer, il deviendra également propre à l'usage que nous avons dessein d'en faire. Et de fait quoique la limaille du fer, lequel, soit dit en passant, mérite la préférence sur l'acier à raison de sa tissure plus lâche, & plus poreuse, quoique la limaille du fer, dis-je, dans le tems, qu'on la sublime pour en faire les fleurs martiales, soit exposée à l'action des acides, de ceux bien entendu du sel marin qui entre dans la composition du sel ammoniac, & par conséquent produit le même inconvénient qui a fait rejetter l'usage des menstrues purement acides, comme les molécules ferrugineuses dissoutes par l'acide du sel marin entraînent en s'élevant des sels volatils de l'urine, & de la suie, qui corrigent parfaite-

ment les acides qui ſont mêlés avec le fer, & qui ont pénetré ſa ſubſtance, il arrive que le tiſſu du mars n'en eſt point corrompu, ou ne l'eſt que peu, & qu'il reſte toujours propre à boire l'acide, & à diſſoudre les parties viſqueuſes. Que dis-je ? L'aſſociation de parties ſalines volatiles de l'urine augmente conſidérablement ſon énergie.

Quant au nitre aërien qui diſſout par ſes chocs continuels les molécules du fer qui ſont expoſées à ſon action, bien qu'il participe de la nature acide, comme il eſt extrêmement volatil, & qu'à raiſon de ſon extrême petiteſſe il s'arrête très-difficilement dans les molécules du fer ſéparé, & diviſé en forme de rouille, il ne fera point de changement notable dans ſon tiſſu; de ſorte que la rouille s'imbibera des pointes acides du ſang, & les briſera de la même maniere que le fer non préparé.

Cependant comme les parties de la maſſe du ſang dans le Cochemart, & les autres affections mélancholiques, ſont très-fixes, il ne faut pas emploier d'entrée des remedes qui

puiſſent briſer les pointes acides avec trop de violence ; il vaut mieux opérer ce changement peu à peu, & la prudence demande qu'on mette d'abord en œuvre les remedes les plus doux. Il eſt donc plus à propos de commencer par la ſimple rouille de fer que d'aller tout d'un coup aux fleurs martiales, leſquelles, à raiſon des ſels volatils dont elles ſont animées, exciteroient dans le ſang un trop grand mouvement. D'où je concluds avec raiſon que *la rouille de fer convient dans le Cochemart.*





LETTRE,

OU

REFLEXIONS PRE'LIMINAIRES

Sur l'Apologie de M. VIEUSSENS, & sur la Préface qui la précede.

AVERTISSEMENT.

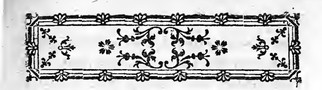
ON ſera peut-être ſurpris de voir ici & ailleurs la critique de la Préface d'un Ouvrage de Monſieur Vieuſſens, *qui n'eſt pas encore public. Quelqu'un pourroit croire qu'on ne lui auroit attribué cette piece, que pour en prendre occaſion de le railler plus fortement. Mais on changera de ſentiment, lorſqu'on lira les pages* 18. *&* 58. *de ſon Apologie, où il cite expreſſément cette Préface, & l'ouvrage pour lequel elle a été faite. Elle n'eſt donc pas de la nature des inviſibles. Monſieur* Chirac *en a d'ailleurs un* Exemplaire *imprimé, qui pourra convaincre les plus incrédules de la vérité du fait. Il y a été trompé le premier. Il ne pouvoit croire que Monſieur* Vieuſſens *eût aſſez peu ménagé le* Public, *pour*

vouloir lui faire acheter plus de douze cahiers d'invectives, ſans le dédommager par quelques pages de bonne Doctrine. C'eſt dans cette penſée que Monſieur Chirac *répondant à cette Apologie, a commencé de critiquer la Doctrine par les réflexions qu'il a fait ſur la* Préfa*ce des diſſertations que Monſieur* Vieuſſens *& ſon gendre ont compoſées ſur l'acide, & ſur les proportions des principes du ſang. Monſieur* Vieuſſens *a eu de bonnes raiſons pour ne pas joindre cet Ouvrage à ſon Apologie; la différence du ſtyle de ces pieces auroit ſauté aux ieux de tout le monde: & s'il n'impoſe aux gens qui le connoiſſent de plus près, & qui ont converſé avec lui, il trouvera du moins quelque étranger qui lui donnera la gloire d'avoir fait lui-même une Apologie qu'on pourra prendre déſormais comme un formulaire général d'invectives, & d'injures des*

mieux assaisonnées. Pour Monsieur Chirac, *il a eu aussi ses raisons, pour ne pas attendre la naissance de cette* Préface, *& de ces dissertations. Monsieur* Vieussens *n'en sera pas fâché: il pourra ou les supprimer, s'il le trouve bon, ou les remettre à la fonte du* Pere C***, *ou enfin ne pas les laisser courir sans un bon passeport, je veux dire, sans un petit mot de réponse. Le faiseur ne lui coûte rien. Au reste, comme Monsieur* Vieussens *prétend que la vieillesse est un des meilleurs titres, qu'on puisse avoir pour s'établir un vrai mérite dans le monde, pour profiter du reste de ce papier, on proposera ici un Problême; Sçavoir*, qui des deux de Monsieur Chirac, ou de Monsieur Vieussens est le plus jeune? *Si le dessein que Monsieur* Vieussens *a formé de répondre à ce jeune Professeur, dont il parle dans sa Préface, ne l'a pas fait décheoir de son droit d'ancien-*

neté ? S'il n'en a pas rajeuni pour le moins de 20 *ans ? Parnasse decidez ?* Il paroît dans cette affaire, qu'il y a beaucoup de jeunesse de part & d'autre *? Oui sans doute. Mais encore n'y en sçauroit-il avoir au même dégré. Monsieur* Chirac *n'a que* 42 *ans, il s'en trouve* 20 *de trop. Monsieur* Vieussens *en a* 52. *& n'en a pas assez. Critiques prononcés.*





LETTRE,

OU

REFLEXIONS

PRE'LIMINAIRES

Sur l'Apologie de M. VIEUSSENS, & ſur la Préface qui la précéde.



ONSIEUR,

SI j'avois cru que vous duſſiez être auſſi ſenſible à la raillerie qu'il paroît que vous l'avez été dans la déclamation du R. P. C***, je me ſerois oppoſé plus fortement que je n'ai fait à la publication de la Lettre de Monſieur *Julien*. Malgré tous

vos mauvais procedés, & l'aigreur de nos contestations, je sens que j'aurois voulu vous épargner le chagrin que vous en avez reçu. Mais qui se seroit avisé qu'un homme de votre âge, a cinquante-deux ans, qu'un homme, qui souffrit autrefois avec une patience si héroïque, la mortification que lui donna Monsieur *Bayle*, en reclamant son Traité manuscrit de la Fermentation imprimé sous votre nom; qu'un homme, qui se sent si bien de l'éducation qu'il reçut autrefois dans une profession si différente de celle de Médecin; qui avoit donné à tous ses Confreres des exemples de la charité la plus humiliante, non pas dans un Hôtel-Dieu, où son amour propre auroit été plus à couvert, mais dans les lieux les plus exposés à la vûe du grand monde; qui se seroit, dis-je, avisé, qu'un homme qui devroit être endurci à toute sorte d'insultes, fut devenu tout à coup si délicat pour les railleries les plus froides; qu'il dût faire attention aux saillies d'un jeune homme, aux minuties, & aux impertinences, que Monsieur *Julien* a répandues dans sa

Lettre ! Je vous l'avoue, Monsieur, je ne vous connois plus ; un changement si inopiné m'a entierement déconcerté, & m'a fait penser bien sérieusement sur l'inconstance de nos résolutions. Que j'ai de chagrin, Monsieur, que les écarts d'un jeune homme vous aient fait perdre en un moment le mérite de tant d'actes de mortification, & d'humilité ? Il me semble pourtant que les traits de Monsieur *Julien* n'étoient pas assez piquans pour aller vous blesser jusques au fond du cœur, & pour y exciter des orages, qui y avoient été jusqu'alors tout-à-fait inconnus. Je croiois aussi que les quatre mots que je vous avois dits dans mes deux Lettres pouvoient tout au plus m'attirer quelque legere correction, & telle qu'un homme vénérable comme vous est en droit de la faire à un jeune homme comme *Chirac*. Je m'imaginois enfin, que quand vous m'auriez cru capable de vous dire toutes les pauvretés, & toutes les impertinences de la Lettre de Monsieur *Julien*, la précaution de la faire paroître sous le nom emprunté d'un jeune Doc-

teur, vous devoit être un bon garant de l'estime que je faisois de vos qualités personnelles. Quelle apparence que je voulusse éterniser la mémoire de vos défauts, puisqu'ils ne paroissoient dans cette Lettre, que sous l'enveloppe des figures, & qu'on ne pouvoit vous les imputer, qu'en tirant malignement le voile qui les cachoit, & en donnant aux expressions toute autre signification, que celle qui se présentoit naturellement à l'esprit ? Ne deviez-vous pas comprendre, qu'une piece de si mauvais aloi, frappée au coin de Monsieur *Julien*, nouveau venu dans la république des Lettres, seroit bientôt au billon, & que n'aiant pas été souscrite par un homme de quelque caractere, elle deviendroit bientôt le rebut des Libraires ? Toutes ces réflexions ne devoient-elles pas vous faire changer, sinon le dessein de m'accabler d'injures grossieres, du moins celui de les autoriser par votre souscription ? Le nom de quelque personne un peu plus mal élevée que vous n'auroit-il pas mieux été à la tête de l'outrageante déclamation du R. P. C* * * ? Quand

on y verra ce nom illuſtre ; qu'on ſçaura que Monſieur *Vieuſſens*, ſouverain Dictateur de la Médecine de Montpellier, grand Auteur *In folio*, & *In quarto*, Penſionnaire du Roi pour faire des découvertes, ci-devant Médecin de S. A. R. feu Mademoiſelle, Médecin né de tous les Malades de Montpellier, Penſionnaire de la Ville pour l'Hôtel-Dieu, à condition de n'en voir jamais les Malades, Profeſſeur *In Voto* depuis ſi longtems, Intendant des Bains de Balaruc, Inventeur Titulaire de toutes les découvertes de la République des Lettres ; quand on ſçaura, dis-je, qu'un tel homme a avoué une piece auſſi déſavantageuſe pour moi que l'eſt celle du R. P. C***, ne lui donnera-t'on pas toute créance, & ſur ce pied là ne ſerai-je pas regardé par la poſtérité comme une tête verte, comme un franc jeune homme, fougeux & emporté juſqu'à la rage, jaloux & envieux par excès, petit dans ſes ouvrages, compilateur & plagiaire juſqu'à l'impudence ? Le nom d'un Auteur de cette trempe à la tête de cette exterminante déclamation, ne lui

ſera-t'il pas comme un rampart impénétrable aux mites, inſectes ſi dangereux pour les bons Livres? Enfin cette piece peut-elle périr en compagnie d'un amas de tant de belles découvertes qui feront l'admiration de nos jours, & celle des ſiécles à venir? En bonne conſcience, Monſieur, l'avez vous pû faire? Avez vous pû former, & exécuter autant qu'il a dépendu de vous, le deſſein de me perdre de réputation dans toute l'Europe? Eſt-ce par un mouvement de cette charité, qui a été violée en votre perſonne, que vous me donnez au public comme le plus emporté, le plus envieux, & le plus impertinent de tous les mortels? Oſeriez-vous rapporter à quelque inſpiration d'en haut la terrible penſée de me dénigrer dans le monde? Et Monſieur *Julien* pour n'avoir pas ſuivi les loix rigoureuſes de la charité chrétienne, ou plûtôt ce jeune Profeſſeur avec ſes pauvretés, avec ſes minuties, ſes impertinences, étoit-il pour un homme ſi près de la caducité, un exemple à ſuivre, & à lui faire oublier les regles qu'il étoit en poſſeſſion de pratiquer

depuis si long-tems? Tout ce que je puis bien vous assurer, c'est qu'une personne de votre âge, que j'honore dans le fonds à travers toutes nos disputes, & à la conduite duquel je voudrois me conformer en toute autre occasion, ne m'autorisera pas à lui rendre coup pour coup, injure pour injure. Il ne tiendra pas aussi à moi, que Monsieur *Julien* qui a été fort mal traité en ma personne n'en demeure comme moi dans les termes de la modération la plus exacte, qu'il n'abandonne cette mauvaise déclamation du R. P. C*** à son mauvais sort, qu'il ne la méprise autant qu'elle le mérite.

Mais si je vous quitte la partie du côté des injures; si je vous regarde vous & votre Avocat comme plus habiles en l'art d'en vomir des plus grossieres; si vous sçavez mieux que moi traiter à crud un homme d'impertinent, de fou, d'enragé, d'envieux, d'orgueilleux, de petit esprit; il faut me dédommager sur quelque autre chose; il faut me permettre de vous dire fort naturellement mes pensées sur la Préface qui précéde ces

beaux vers à ma louange, que le R. P. C *** a pris la peine de composer; il faut me laisser la liberté de vous dire la verité sur vos prétendues découvertes, & sur les miennes; que je vous aide à rendre méprisables mes Incubes, mes Cheveux, & tout ce que j'ai écrit jusques ici; il faut entendre patiemment mes raisons; il faut me laisser badiner à mon aise, & ne pas se choquer de mes pauvretés. *Je ne mordrai que petitement.* Au reste je n'aurai garde de toucher à votre conscience; je vous le promets; je la connois trop délicate pour la raillerie. S'il m'en échappe quelqu'une, ajoutez à toutes mes autres qualités celle de menteur insigne.

Ce n'est pas qu'il ne se présente d'abord une belle occasiou de faire valoir votre modestie aux premieres lignes de votre Préface, où vous apprenez de nouveau au Public que vous êtes Pensionnaire du Roi pour faire des découvertes en Médecine. Monsieur *Julien* ne manqueroit pas de relever, qu'il n'y a que cinq mois que vous l'avez signifié à toute l'Europe. Mais il se ravisera sans doute, lorf-

qu'il lira la page 14. de la défense du R. P. C***. où il dit qu'à la vérité, *quand vous êtes content de vos études, vous le témoignez dans l'occasion à vos amis sans consequence; que vous avez du plaisir lorsque vous recevez des Lettres d'approbation, que vous en faites part à vos amis.* En effet, pourquoi ne témoigneriez-vous pas aussi votre contentement sur votre pension, & puisque c'est pour vous un plaisir de faire part à vos amis des Lettres d'approbation qui vous viennent de toutes parts ? pourquoi n'en prendriez-vous pas à dire à tout le monde que vous êtes pensionnaire du Roi ? Peut-on taxer de vanité, une conduite qui n'est animée que par le seul motif de se donner du plaisir, & de flatter son amour propre ? Quelle apparence ?

Mais brisons-là, & faisons quelques légeres réflexions sur ce que vous dites dans la suite de votre Préface, en attendant à répondre à loisir à toutes vos récriminations, & à vos deux sçavantes Dissertations. Vous me portez trop de coups pour les rabattre tous à la fois; mon esprit a besoin de tems pour cela; il est lourd & pesant;

il faut beaucoup le ſecouer, pour le mettre en action. Trop heureux, ſi l'on en tiroit quelque choſe de ſouffrable, & s'il n'enfantoit après tout cela des impertinences ! Mais que faire ? Tout le monde n'eſt pas également bien partagé de ce côté-là. Je ſuis cinq mois à vous attaquer, & vous vous défendez en trois ſemaines. Tout coule de ſource chez vous ; chez moi il faut creuſer dans des rochers arides pour y trouver quelque veine perdue. Prenez-moi comme je ſuis ; puiſque vous pouvez me rendre meilleur. Je vous plains d'avoir à faire à un homme lent, & pareſſeux ; il vous ennuiera d'exercer de nouveau votre ſtile contre mes pauvretés, quelques proteſtations que vous faſſiez de ne vouloir plus y revenir : mais il faut bien que vous preniez quelque relâche après une victoire qui vous a coûté ſi cher : elle eſt d'une nature à mériter que vous en goûtiez le plaiſir ſans diſtraction. Le tems que vous emploieriez à écrire vous l'emploierez à recevoir les congratulations qui vous reviendront de toutes parts ; à répandre votre cœur avec vos amis ; à

partager votre joie avec ceux qui ont partagé avec vous les peines & les fatigues du combat, ou, si vous le jugez à propos, à finir cette prodigieuse histoire de maladies dont j'ai malheureusement interrompu la composition, & après laquelle je soupire avec autant, & plus d'ardeur, que les autres ; ou même, si vous y sentez plus d'attraits, à ramasser les éloges que tant d'habiles gens vous ont donnés à l'envi, pour en faire un corps, & les consacrer par l'impression à la postérité. Je vous conseille au reste de vous en tenir à ce dernier parti, pour soutenir toujours votre caractere, & faire valoir le talent particulier que vous avez reçû de faire des Livres sans vous donner la peine d'y travailler.

Souffrirez-vous donc, Monsieur, qu'un jeune Professeur ose vous dire deux mots sans s'écarter du respect qu'il doit à votre vénérable décrépitude ? Les petits *Incubes*, les petits *Cheveux*, avec leur méprisable figure d'*in-douze*, oseroient-ils aborder la très-indécrotable Seigneurie de vos *In folio* ? Car enfin, un Auteur de vo-

tre corpulence eſt un terrible animal ; & il n'appartient pas à tout reptile de l'aborder ſans précaution. Si je le puis faire ſans riſque, je vous avouerai ingénûment ma ſurpriſe lorſque j'ai lû l'endroit de votre Préface, où vous expoſez encore une fois ſans vous en laſſer, par quelle occaſion vous êtes venu à chercher la nature des parties qui compoſent le ſang. *Cet Ouvrage*, dites-vous, parlant de cette prodigieuſe hiſtoire des maladies, *étant fort avancé, & en état d'être fini, je l'examinai ſi ſé ieuſement il y a trois ans, que j'y reconnus pluſieurs fautes très-conſidérables qui me parurent provenir pour la plûpart du peu de connoiſſance que j'avois de la nature & des propriétés du ſang. Mon défaut d'expérience en ce point fit*, &c. Cet aveu me paroît ſingulier. Quoi, Monſieur, un Médecin, un Auteur de votre âge a pû ſe réſoudre à travailler à une hiſtoire des maladies, & en déduire les cauſes, & les ſymptômes, ſans aucune connoiſſance de la nature du ſang ! Cet homme qui veut être vieux malgré la nature, qui regarde la jeuneſſe comme un vice à reprocher, redeviendra enfant ! Il ſe réſoudra à jetter

jetter de nouveaux fondemens de ce prodigieux édifice, dont il régale les ieux de tant d'habiles gens! Toutes ces causes des maladies, toutes ces belles raisons méchaniques n'auront été que des songes creux, & il faudra rebâtir de neuf tout ce qu'il a fait jusques ici ! Cette Peripneumonie, dont on nous étourdit depuis six ans, sera encore remise sur le métier, & nous aurons le chagrin de la voir aller, ainsi que toutes les autres pieces de ce corps monstrueuxen, fumée ! Il faut faire jouer à la place de tant de faux raisonnemens, ces proportions si heureusement découvertes. Il faut que cet acide inconnu à tous les siecles précédens joue son rôle. Il faut en déduire les bons & les mauvais effets dans le corps, & faire regner cela dans toutes les maladies. Ce n'est pas une petite affaire, lorsqu'on n'a devant soi personne qu'on puisse suivre. Mais dans le fonds nous n'avons pas tant à nous plaindre du malheur que vous avez eu de bâtir sur le sable : cette grande facilité de génie a de quoi nous consoler. Il est à croire qu'un bâtiment, que vous aviez éle-

vé ſans fondemens, & qu'il falloit épauler tous les jours croîtra à vûe d'œil, après en avoir jetté d'inébranlables.

Qui ne ſeroit auſſi ſurpris, Monſieur, qu'un homme qui n'a eu qu'une connoiſſance très-médiocre de la nature du ſang, ait pu faire depuis trente ans des cures ſi extraordinaires, & ſe rendre ſi recommandable dans la pratique de la Médecine? Que ſera-ce quand il connoîtra le ſang & ſes parties avec toute l'exactitude dont il les connoît aujourd'hui? Que ſera-ce quand il viendra la balance à la main chez les Malades, qu'il ſuppléera ce qui manque aux principes juſqu'à un quart de grain, qu'il en ôtera le ſuperflu? Que vous allez nous faire voir de païs, Monſieur, à tous tant que nous ſommes qui nous mêlons de Médecine! Quelle ſurpriſe pour nous de voir entrer des Cornues & des Alembics dans la chambre des malades, d'y voir diſtiler leur ſang, d'en voir tirer les principes, de les voir calculer juſqu'à un quart de grain, enfin de voir réduire toutes les loix établies pour la guéri-

ſon des malades, aux ſeules regles de l'addition, & de la ſouſtraction Arithmétique !

Et toutes ces importantes découvertes ne ſont que le fruit du travail d'une année ! Et vous avez pû penſer, & trouver, cela depuis le mois de Novembre de l'année derniere juſqu'au mois de Mars ſuivant ! Quelle facilité de génie ! Et les deux années précedentes que vous avez emploiées à la ſeule diſtillation du ſang ne vous ont-elles rien produit ? N'auriez-vous travaillé, que pour n'en retirer que les quatre principes ordinaires ? Trois jours ſuffiſent pour cela, ſurtout à un homme conſommé en Chimie. Où ſont donc ces belles découvertes que vous avez faites ſur la nature, & les propriétés, des principes du ſang ? Voudriez-vous en priver le public ? Et toutes vos obſervations ſe réduiront-elles au mélange des parties du ſang avec differens corps ; à leur faire verdir le Syrop Violat, & ma teinture de Mauves ; à précipiter la diſſolution du Sublimé corroſif ; à les faire fermenter avec des acides ? Voilà qui eſt ſans doute bien

grand, & fort nouveau ! Car qui s'avisa jamais de mettre les principes du ſang à de telles épreuves ? Qui fut plus babile que vous à réjouir les ieux par le bizarre changement des couleurs ? Mais enfin deux années n'ont pas été emploiées à ce petit manege ? Il n'eſt pas que vous n'ayez fait des obſervations plus conſidérables ſur la nature, & les propriétés, des parties élémentaires du ſang ? Que je ſuis curieux de les ſçavoir ! Je ſçai bien que vous ne me devez pas cette ſatisfaction : mais enfin voudriez-vous priver le public, pour lequel vous travaillez ſi utilement, de tout ce que vous avez découvert de nouveau? Je vois bien que cela n'eſt pas encore mûr, & que ce ſont des diamans, qui ne doivent briller, que dans cette très-déſirée Hiſtoire des Maladies. Sans mentir il y aura plaiſir d'y voir jouer ce ſel qui verdit la teinture de Mauves, & qui précipite le Sublimé corroſif; cette huile inflammable de la couleur & de la conſiſtance de la bile, d'y voir fermenter ces âcres avec cet acide tiré par le bol. Quel malheur pour moi de n'avoir pas

l'honneur de vos bonnes graces, & le même avantage que mon Eleve, & tant d'autres habiles gens, pour qui ſans doute tous ces tréſors ne ſont pas cachés, & qui vont ſous vos auſpices ſe ſignaler dans la guériſon des maladies ! C'eſt un vilain meuble qu'une grande jeuneſſe, & une tête comme la mienne n'eſt guére propre à faire fortune dans le monde : elle eſt un peu trop alerte. Je comprens qu'un peu de retenue ſied bien à un jeune homme, & que j'aurois mieux fait de baiſſer pavillon devant cet Inventeur de nouveaux mondes. Les plus courtes folies ſont les meilleures.

Mais il faut que jeuneſſe paſſe. La pierre eſt jettée : il n'y a pas moien de reculer : l'écart que nous avons fait eſt trop grand pour mériter que vous nous le pardonniez. Continuons donc nos réflexions, & prenant un ton ſérieux, diſons que Monſieur *Vieuſſens* répond bien mal à l'honneur que notre Corps lui fait d'aſſiſter à ſes expériences, qu'il en parle peu honnêtement, & peu conformément à la vérité. Quoi, Monſieur, vous regardez à part vos expériences comme

peu certaines, & vous faites ce tort à une Compagnie si éclairée de croire qu'elles les a approuvées ! Vous allez jusques à le publier ! Vous n'aurez eu d'autre dessein que de surprendre son approbation, que de lui faire illusion, & vous y aurez réussi ! Tant de beaux génies qui connoissent si bien la nature auront donné dans le piége que Monsieur *Vieussens* leur aura tendu ! Cela n'est pas croiable. Vous ne l'avez pas crû, & vous ne le croiez pas encore vous même. Mais vous avez voulu le faire croire au public, & vous donner du relief aux dépens de vos maîtres, en faisant un parallelle odieux de l'esprit & du discernement d'une célébre Compagnie qui approuve, & qui admire vos expériences, avec le vôtre qui les désapprouve en secret. En vérité, Monsieur, c'est vous donner des airs qui ne vous conviennent pas trop. Rentrez en vous-même, Monsieur, vous sçavez *à qui vous devez ce que vous êtes ; reconnoissez & réverez toûjours cette source, & si vous ne pouvez y rien faire remonter, ne creusez point de canaux souterrains pour détourner furtivement sur vos terres une partie de ses*

Eaux ; car ce seroit là une étrange reconnoissance de votre part. Mais pour revenir, de quel front osez-vous avancer à la face de toute une Ville pleinement instruite des faits, que vos expériences ont été généralement approuvées dans cette fameuse assemblée dont vous parlez ? Vos meilleurs amis ne les ont-ils pas trouvées peu exactes. Monsieur *Bezac*, n'a-t'il pas formé des difficultés sur la plûpart de vos expériences ? Ne vous en ai-je pas fait moi-même ? M'avez vous fait l'honneur d'y répondre ? Ne vous ai-je pas objecté diverses choses sur votre esprit naturel & artificiel, sur votre huile, & sur vos proportions ? Et le refus outrageant que vous me fîtes de répondre à mes objections, ne combla-t'il pas la mesure des mécontentemens que vous m'aviez donnez ? Ne m'obligea-t'il pas à reclamer en présence de cette grande assemblée, la pitoiable invention de tirer l'acide du sel fixe du sang, que je n'avois aucun dessein de vous disputer lorsque j'y entrai ? D'où vient que vous omettez toutes ces circonstances ? Me sera-t'il permis de faire des jugemens

(Vous n'êtes pas assez stupide pour ne comprendre pas que notre Compagnie n'a pû approuver vos expériences, sans commettre sa dignité.) Ne seroit ce pas pour vous venger du juste refus qu'elle vous a fait de cette approbation, que vous vous êtes vanté de l'avoir obtenue? Si cela est je ne reconnois plus Monsieur *Vieussens* dans le portrait que Monsieur *Julien* nous en a donné. Comment en effet ajuster cette grande délicatesse de conscience, qu'il vous attribue, avec le procedé d'un homme qui se venge, & qui, pour se venger, flétrit un Corps illustre, en lui faisant autoriser des pauvretés? Si cela n'est pas, expliquez-nous donc les véritables motifs de votre mauvaise-foi, & de votre peu de sincerité. Mais c'est trop vous en demander, il y a de l'indiscretion à prétendre que vous nous dévoiliez des mysteres si propres à vous faire rougir. Dites-nous seulement s'il vous paroît qu'il soit permis de cacher ainsi la vérité. Mais c'en est trop, & je vous avois promis de ne pas vous mettre de nouveaux scrupules sur la conscience.

Puisque nous sommes sur ce chapitre, vous aurez, s'il vous plaît, la patience d'essuier ici un petit reproche. Vous vous plaignez de ce que j'écris de gaieté de cœur des lettres injurieuses contre vous. Que n'instruisez-vous auparavant le public de vos manieres peu honnêtes à mon égard? Du refus outrageant que vous me fîtes de répondre aux objections que je vous proposois honnêtement, & que vous distinguâtes un Professeur en place dans une Compagnie très-célebre, par un feint mépris, tandis que vous répondiez gracieusement au moindre écolier? Que n'expliquez-vous bien à tout le monde qu'un défaut aussi désobligeant que le vôtre me fit éclater, & m'obligea de reclamer une invention sur laquelle vous fondiez tous les applaudissemens qui devoient vous revenir de votre burlesque démonstration? Que n'ajoutez-vous à tout cela les divers tours que vous m'aviez joués avant cet outrageant refus? pourquoi cachez-vous les diverses démarches que j'avois faites long-tems auparavant pour

n'en pas venir à une rupture ouverte avec vous ? Pourquoi taire les inſtances que je vous fis faire par votre gendre de ne rien écrire ſur l'extraction de l'acide du ſang ; qu'aprés ce qui s'étoit paſſé dans l'amphithéâtre, je ne pourrois en honneur vous voir débiter dans le monde pour l'Inventeur de cette maniere de le tirer, ſans prendre les armes contre vous ? Pourquoi avez-vous mépriſé ces avis ? Pourquoi avez-vous couvert vos marches, & fait rouler clandeſtinement dans toute l'Europe une Lettre manuſcrite, dans laquelle vous vous donniez l'honneur de ma découverte? Ai-je pû moins faire que de reclamer mon bien injuſtement uſurpé ? Et ſi dans les deux Lettres que j'ai écrites pour juſtifier mon droit, j'ai parlé naturellement de votre invaſion, ſi je vous ai traité de Plagiaire, & de Plagiaire d'habitude, ne m'en avez-vous pas donné ſujet ? Peut-on pouſſer la jalouſie plus loin que que vous l'avez pouſſée à mon égard ? Il faudra enfin par force dévoiler toutes vos manœuvres, & déclarer

nettement les véritables raisons qui m'ont obligé d'en user avec vous comme j'ai fait. Otez-vous de l'esprit une fois pour toutes, que ce soit pour vous croiser dans le chemin de la gloire. Outre que je ne suis pas capable de sentimens si bas ; ce n'étoit pas ici la peine de vous croiser. Il est visible qu'une découverte aussi frivole que celle dont il s'agit, ne pouvoit vous faire aucun honneur. Je vous le dis, Monsieur, avec tout ce qu'il y a d'habiles gens, cet esprit acide que vous avez tiré du sel fixe du sang ; est un beau rien, n'a pas même les apparences de quelque chose d'utile. Et si vous n'aviez prouvé la solidité de votre génie qu'en donnant cours à des nouveautés si méprisables, vous mériteriez à juste titre d'être regardé comme un jeune homme ; & tel que vous voudriez me faire passer dans l'esprit du monde. Je pourrois vous ceder la gloire de cette invention sans prétendre que vous m'en eussiez grande obligation : vous voiez le peu de cas que j'en ai fait, quoique j'aie pris à tâche de

vous prouver qu'elle m'appartenoit ; & que cela me mit, ce semble, dans un intérêt réel de la faire valoir au de-là de son juste prix. Ce n'a été donc ici qu'une occasion que j'ai prise pour vous faire sentir votre mauvais procedé, & vous faire comprendre que ce jeune Professeur, c'est ainsi que vous m'appellez, est un homme qui, pour n'avoir pas l'honneur de vous plaire, n'en mérite pas moins d'être ménagé, & d'être traité avec tous les égards qui sont dûs à un homme qui avec des talens fort médiocres n'a pas laissé de s'acquerir quelque nom ; & quelque estime parmi les honnêtes gens. Mais ce n'est pas encore ici le lieu d'exposer toutes les raisons que j'ai eu de vous déclarer la guerre.

Changeons de note, & finissons cette Lettre par ces mots de votre Préface. *Je n'eus pas plûtôt fait part*, dites-vous, *de mon travail sur cette liqueur aux Sçavans, qu'il plût à un jeune Professeur de Médecine de cette Ville, de prendre de-là occasion de marquer sa mauvaise humeur envers moi. Il a écrit, & fait imprimer trois Lettres contre moi les plus outra-*

geantes qu'on puisse écrire contre homme qui est Auteur *comme on sçait que je le suis, &c.* Ce jeune Professeur n'a-t'il pas grand tort de se récrier contre Monsieur *Vieussens* ! n'est-il pas bien incivil de reclamer ainsi son bien usurpé, & de le poursuivre devant les Tribunaux de la République des Lettres ! Quoi les petits *Incubes*, les petits *Cheveux*, sauter ainsi au colet de ces formidables *In Folio*; les déchirer à belles dents sans aucun respect pour leur antique figure ! Un jeune Professeur écrire contre un vieux Auteur *Per omnes casus*, *In Folio*, *In Quarto* & nouvellement *In Octavo*; enfin écrire contre un Auteur ! O tems ! O mœurs ! Violer ainsi le sacré caractere d'Auteur ! N'est-ce pas la plus haute de toutes les témérités ! Se peut-il qu'un Professeur pleinement instruit de toutes les pratiques de la République des Lettres, ose s'élever contre l'Inventeur de la *Neurographie* de Messieurs *Sylvestre* & *Chirac*, des *Principes prochains & éloignés des mixtes* de Monsieur *Regis*; contre l'Inventeur du Traité de la *Fermentation* de Monsieur

Bayle, de la *Proportion de quantité des principes du Sang* de Messieurs *Fabre* & *Malsac*; enfin *de la matiere de tirer l'Acide du sel fixe du Sang* de Monsieur *Chirac*! Oser toucher à ces sacrés dépôts du temple de Mémoire! Porter des mains sacriléges sur les oblations du Parnasse! Oser écrire encore une fois contre un Auteur; lui dire ses vérités; l'accuser de Plagiarisme! Où fut le jeune homme qui forma jamais une pareille résolution! Il n'y avoit qu'un jeune Professeur, qu'un *Chirac* qui pût l'entreprendre.

Quelles pauvretés, Monsieur, peut on écrire qui égalent les vôtres! Vous n'êtes pas un si dangereux ennemi que vous voudriez nous le faire croire. A ce que je vois vous ne voulez pas nous tuer. Ces quatre mots que vous avez mis là, m'ont agréablement défraié de la fatigue que m'a donnée la composition de cette lettre. Je m'en suis, je vous l'assûre, bien diverti. Votre esprit ne se sera pas sans doute épuisé à cette Préface, J'espere que vous m'aurez ménagé dans la suite quelques traits aussi

réjouissant que celui-là. Je vous en suis, par avance, très-obligé. En attendant à vous entretenir sur vos récriminations, je suis avec tout le respect que mérite un Auteur qualifié,

MONSIEUR,

Votre très-humble,
& très-obéissant
serviteur,
CHIRAC.

A Montpellier ce Décembre 1698.



RE'PONSE

RÉPONSE
A LA
DE'CLAMATION
DU R. P. C.

Sous le titre de Réponse du Sieur VIEUSSENS, Docteur en Médecine en l'Université de Montpellier, à trois Lettres du Sieur CHIRAC, Professeur en Médecine de la même Université.



RÉPONSE
A LA
DE'CLAMATION
DU R. P. C.

Sous le titre de Réponse du Sieur VIEUSSENS, Docteur en Médecine en l'Université de Montpellier, à trois Lettres du Sieur CHIRAC, Professeur en Médecine de la même Université.



MON REVEREND PERE,

JE m'étois bien imaginé, que, si Monsieur *Vieussens* répondoit enfin aux Lettres de Monsieur *Chirac*, & à

la mienne, on verroit une réponse qui ne seroit pas de sa façon; mais je n'aurois jamais pensé qu'elle dût être de la vôtre. En vérité vous avez été mal conseillés tous deux. On n'approuvera jamais dans le monde, qu'un homme de votre caractere, & de votre profession, soit entré dans une querelle pour l'aigrir davantage, en portant à l'une des parties de nouveaux coups, qu'elle voudra repousser : vous n'y deviez entrer que pour tacher de l'assoupir. Monsieur *Vieussens* perd encore plus que vous à cette affaire. Voici qui va achever de le décrier dans la République des Lettres, & votre Apologie devient une de nos meilleures pieces pour lui prouver son habitude à se parer des productions d'autrui. C'est inutilement qu'il proteste par votre organe, que c'est ici son françois. Déja le soin qu'il a de prendre les devans contre une accusation qu'il craint, est tout propre à faire soupçonner quelque chose : il n'est pas ordinaire à un homme qui fait lui-même un Ouvrage, de craindre qu'on ne l'accuse de ne l'avoir pas fait. Mais enfin s'il faut croi-

re que c'eſt ici le françois de Monſieur *Vieuſſens*, de qui eſt donc le françois de la Préface, & des Diſſertations qui l'accompagnent? ſi le françois de la Préface eſt de lui, de qui eſt le françois de la Lettre? Je reconnois Monſieur *Vieuſſens* dans la Préface à ſon ſtile plat, & barbare; mais je ne le connois plus dans ſa prétendue réponſe, parce qu'elle eſt écrite avec aſſez de politeſſe. Le méchant voiſin que votre déclamation pour la Préface & les Diſſertations de Monſieur *Vieuſſens*! Vous deviez lui faire la charité toute entiere, en dreſſant la Préface & les Diſſertations, comme vous avez dreſſé ſon Apologie. Mais n'auroit-il pas mieux défendu ſa cauſe avec ſon gaſconiſme perpétuel, s'il avoit pû d'ailleurs marcher à l'ombre des preuves, qu'avec cette bruiante déclamation? Tel eſt le ſort d'un homme qui a pris quelque mauvais parti; toutes les démarches qu'il fait ſont autant de pas qui l'avancent vers le précipice. Laiſſons-là Monſieur *Vieuſſens*, il ne s'en parlera que trop dans la ſuite. Il eſt juſte de s'a-

dresser à vous, puisque vous avez pris si hautement sa défense.

Il paroît bien que vous vous sentez encore de votre ancienne profession par ces airs de maître que vous vous donnez dès le commencement de votre déclamation. *Ne vous avisez pas, &c.* dites-vous fierement, & dédaigneusement, à Monsieur *Chirac.* Croiez-moi, mon R. P. ne le prenez pas sur ce ton avec un homme de ce caractere. En satire comme en tout autre genre d'écrire, l'on doit garder les bienséances, & parler toujours sans perdre de vûe le rang que nous tenons dans le monde. Vous vous piquez de connoître les bienséances, mon R. P. vous avez la bonté de nous en marquer les loix; vous accusez Monsieur *Chirac* de les avoir mal observées, vous promettez de ne vous en point écarter. Trompé par ce début specieux, *Parlons peu, parlons sagement,* je me prépare à voir regner dans votre réponse cette modération, cette retenue, cette sagesse, cette honnêteté, dont on ne peut se départir, sans violer les regles que vous établissez: mais je n'y trouve rien moins

que cela. Vous tombez dans les vices que vous reprochez aux autres. Vous n'observez pas ce que vous leur prescrivez : vous ne tenez pas ce que vous avez promis. Quel portrait ne faites vous point de Monsieur *Chirac* ! Ce n'est, à vous entendre parler, qu'un homme emporté, fougueux, qui s'abandonne tout entier à la colere la plus violente : c'est un enragé, un fou, un orgueilleux, le plus envieux de tous les hommes. Si c'étoit Monsieur *Vieussens*, qui déchargeât ainsi sa bile, on le lui pardonneroit. Ce seroit être indiscret, que d'interdire à un Auteur, qui se croit mal-traité, le triste rafraîchissement de se répandre en injures ; mais le peut-on pardonner au Pere C. . . ? ne s'est-il pas ôté lui-même cette liberté, en trouvant mauvais que les autres l'aient prise, ainsi qu'il le suppose, & en promettant solemnellement qu'il n'aura garde de les imiter en cela. Ç'auroit donc été bien mieux, M. R. P. d'emploier ce commencement de votre déclamation à justifier ce que vous alliez faire, qu'à promettre ce que vous n'avez pas fait ; à montrer qu'il

eſt permis de rendre injure pour injure, qu'à condamner ceux que vous accuſez injuſtement d'avoir écrit d'un ſtile outrageant, & injurieux. Peut-être avez-vous eu deſſein par-là, d'écarter loin de vous le ſoupçon qu'on pourroit avoir que vous ne fuſſiez l'Auteur de l'Apologie de Monſieur *Vieuſſens*. Mais il falloit faire plus, pour nous dépaïſer; il falloit jetter de la barbarie dans votre ſtile, en retrancher les expreſſions trop recherchées, qui viennent à tout propos, & que Monſieur *Vieußens* n'a jamais connues, ces manieres, ces tours, qui ſentent ſi fort l'étude; enfin ces endroits qui réveillent dans l'eſprit de certaines gens des idées, qu'ils ſe ſouviennent d'avoir puiſées dans les diſcours que nous vous avons entendu prononcer. C'eſt donc inutilement que vous affectez de dire des injures à Monſieur *Chirac*. Mais après tout je ne crois pas qu'il y ait en cela ni de l'affectation, ni du deſſein. Vous vous êtes laiſſé aller à la pente naturelle que nous avons tous à déchirer le prochain. Je me ſentirois aſſez de diſpoſition à vous le pardonner. Je

ſçai que pour être engagé dans une profeſſion ſainte, on n'en a pas toujours ſi entierement dépouillé le vieil homme, que l'on ne ſoit mêlé par quelque endroit dans les foibleſſes humaines. Mais vous vous êtes ôté toute ſorte d'excuſe en nous prêchant mal à propos une modération que vous n'obſervez pas. Pratiquez les regles que vous nous preſcrivez, M. R. P. prêchez enſuite : ou, ſi vous n'êtes pas dans l'intention de vous lier vous-même en nous les preſcrivant, ne nous les preſcrivez pas, ne prêchez pas.

Pour dire ici quelque choſe de plus précis, j'ai accuſé Monſieur *Vieuſſens* d'avoir volé à Monſieur *Chirac* la maniere de tirer l'acide du ſel fixe du ſang, & vous prétendez que je l'ai donné au public comme un homme rempli de défauts. Il falloit donc s'appliquer à le rétablir en poſſeſſion de la gloire d'une invention qu'on vouloit lui ravir, &, puiſque vous l'aviez pris ſi ſérieuſement, le juſtifier ſur les défauts qu'on lui avoit imputés. Voilà préciſément ce que vous aviez à faire. Pourquoi ne vous en êtes-vous pas tenu là ? D'où vient que contre

les promeſſes que vous veniez de faire, de parler ſagement, & de ſi bien garder les bienſéances, au lieu de renverſer les preuves de Monſieur *Chirac*, *vous avez entrepris d'expoſer au Public ce qu'il peut y avoir de défauts dans ſon eſprit, dans ſes manieres, dans ſon éducation, & dans la conduite de ſa vie? Qui vous a autoriſé à former, & à exécuter, autant qu'il a dépendu de vous, le deſſein de ruiner ſa réputation*, pour rétablir celle de Monſieur *Vieuſſens*? *Quel rapport du bol & de l'acide, avec la violence des paſſions de Monſieur Chirac*, *avec* ſes emportemens, ſon orgueil, ſon ambition, ſon envie? *Il n'étoit queſtion ni de ſes vertus, ni de ſes vices*; il s'agiſſoit uniquement de laver les taches de Monſieur *Vieuſſens*; falloit-il pour cela couvrir d'opprobre Monſieur *Chirac*? Cependant vous avez mis en œuvre contre lui tout ce que la ſatire a de plus violent, & de plus outré. Vous étiez-vous propoſé de remplir ainſi vos promeſſes? N'étoit-ce que ce peu de mots que vous aviez à dire ſur le chapitre de M. *Chirac*? Voudriez-vous qu'on ne jugeât de votre ſageſſe, & de votre modération, que ſur les couleurs que

vous avez emploiées pour le peindre ? *Si ma maniere d'attaquer la conduite & les mœurs de Monsieur Vieussens vous avoit déplû, que vous l'eussiez trouvée un peu trop outrée*, en étiez-vous plus autorisé à la suivre, & à passer par-dessus toutes les bienséances ? N'auriez-vous pas mieux vengé Monsieur *Vieussens*, en suivant les regles que vous vous étiez prescrites, & que vous avez si mal observées ? Sensible autant que l'est Monsieur *Chirac* aux manieres honnêtes, les armes lui seroient tombées des mains, & il vous auroit laissé maîtres, vous & Monsieur *Vieussens*, du champ de bataille. Vous avez laissé par grace un peu de raison à Monsieur *Chirac* au retour de ses accès de folie, ne l'auroit-il pas écoutée, si vous la lui aviez proposée dans les termes que votre début sembloit le promettre ? Disons la vérité, *vous étiez en humeur*; & les loix que vous vous prescriviez dans le froid d'un exorde, n'étoient pas un assez grand frein pour vous arrêter. A mesure que vous avez avancé, votre bile s'est échauffée, & cette réponse, où devoit regner une modération si édi-

fiante, eſt devenue tout à coup une déclamation pleine de violence. Ce n'eſt point ici une raillerie, ce n'eſt point une ironie fine, où il faille penſer pour en découvrir le véritable ſens, c'eſt une invective perpétuelle d'un bout à l'autre, ce ne ſont que de fieres interrogations, qu'airs victorieux, qu'injures baſſes; *l'amertume du cœur s'y fait ſentir à tout le monde.* On a auſſi jugé comme il falloit; je vous le déclare de la part de tout ce qu'il y a de plus ſage, & de plus moderé. Vos emportemens n'ont pas fait honneur à cet eſprit de charité, qui doit un peu plus regner dans la retraite, que dans le monde; mes railleries y ont trouvé plus de grace que vos invectives.

Après vous avoir prêché à mon tour, M. R. P. tâchons de nous juſtifier. Il nous ſera fort aiſé de le faire. Vous m'accuſez en la perſonne de Monſieur *Chirac*, d'avoir vomi mille injures contre Monſieur *Vieuſſens* ſans aucun égard pour les bienſéances; de l'avoir attaqué ſans raiſon dans ſes mœurs, & dans ſa conduite; de l'avoir traduit en ridicule dans toutes

les Universités de l'Europe ; de l'avoir accusé mal-à-propos de plagiarisme, & vous tâchez de le justifier de tout ce qu'on lui a imputé. Vous vous appliquez surtout à prévenir les jugemens désavantageux qu'on auroit pû faire du retardement de sa réponse ; enfin vous rendez le change à M. *Chirac*, & vous le chargez des mêmes défauts dont a raillé Monsieur *Vieußens*, & vous lui en donnez de nouveaux. On tombe de-là sur ses ouvrages qu'on déchire impitoiablement ; les récriminations viennent, on le convainc lui-même de plagiarisme, & l'on croit par-là en avoir entierement disculpé Monsieur *Vieußens* ; car on se met peu en peine d'établir son droit sur l'invention de tirer l'acide du sel fixe du sang ; on laisse les preuves de Monsieur *Chirac* dans toute leur force.

Votre réponse ne se réduit-elle pas à ces chefs ? Parcourons-les donc l'un après l'autre, &, pour le faire avec un peu plus d'ordre que vous n'avez fait, pour ne pas *Synonimer* comme vous les mêmes pensées, (passez moi cette expression) & ne

pas répeter si souvent les mêmes choses; partageons cette replique en trois parties. Dans la premiere je combattrai les raisons que vous alléguez du retardement de la réponse de Monsieur *Vieussens*. Je vous ferai voir ensuite que je ne me suis pas si fort éloigné que vous le croiez des loix de la charité, en raillant Monsieur *Vieussens* sur certains défauts; enfin que je n'ai pas négligé les bienséances qu'on doit garder dans un écrit polémique.

Après avoir ainsi répondu à vos lieux communs de défense, je viendrai au détail de vos justifications, ce qui fera le sujet d'une seconde lettre. Enfin on répondra à vos récriminations; & l'on établira tout de nouveau le droit de Monsieur *Chirac* sur l'invention qui a donné lieu à tout ce burlesque procès. Je serai un peu long, parce que vous n'avez pas été court; je parlerai moins sagement que vous, parce que je suis moins sage; je ne ferai pas aussi comme vous, je vous tiendrai parole.

Non, M. R. P. Monsieur *Chirac* ne s'avisa jamais de vouloir triompher de la patience héroïque de Mon-

ſieur *Vieuſſens*. La défaite d'un homme comme vous pourroit ſeule flatter ſa vanité.

Parcere ſubjectis, & debellare ſuperbos,

eſt une maxime qui lie tout honnête homme, qui veut paſſer pour tel dans le monde; & Monſieur *Chirac* a aſſez de générosité pour faire grace à un ennemi qui pare mal les coups qu'on lui porte. Pour moi je prétends bien moins en tout ceci lui préparer un triomphe ſur ſon adverſaire, que de faire triompher la vérité.

Ne vous en flattez pas, M. R. P. vous ne tirerez aucun avantage des mauvaiſes raiſons que vous donnez au public, de la patience de Monſieur *Vieuſſens*. Ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'il commence à être dur aux coups. Il y a dix ans que Monſieur *Bayle* lui en porta un des plus ſenſibles. Peut-on pouſſer la patience plus loin qu'il la pouſſa dans cette occaſion? Où eſt donc la réponſe qu'il fit à ſa foudroyante Lettre? Il eſt déſagréable, dites-vous, de paroître ſur la

ſcene pour y jouer, & y être joué. J'en conviens ; mais il l'eſt encore plus d'y être joué tout ſeul ; & le perſonnage de plagiaire, que Monſieur *Vieuſſens* ſoutient ſi dignement depuis tant d'années, en eſt un tout-à-fait propre à divertir le public.

Que ſi cette mauvaiſe raiſon l'a retenu dans le démêlé qu'il eut avec Monſieur *Bayle* ; pourquoi faire aujourd'hui cette levée de bouclier, & ne pas abandonner nos Lettres critiques à la deſtinée des feuilles volantes, qui la plûpart du tems ne paſſent pas la ſemaine ? Le public auroit oublié nos diſputes, & nous aurions oublié nous mêmes à nous fâcher les uns contre les autres. Les tempêtes que la bile avoit excité dans le cerveau de Monſieur *Chirac* ſe ſeroient calmées, &, revenu du païs de folie, où vous l'avez voulu faire voiager pendant tout le tems qu'il a écrit contre Monſieur *Vieuſſens*, il lui auroit rendu toute la juſtice que mérite l'importance de ſes découvertes.

Ne ſeroit-ce point parce que je l'ai raillé ſur ſa délicateſſe de conſcience, & que les gens qui s'en piquent, je

dis qui s'en piquent, sont bien plus sensibles que les autres hommes? Quoi! les railleries que j'en ai fait l'ont-elles plus interessé que mes plaisanteries sur son habitude à piller les inventions d'autrui? Mais ce dernier défaut que Monsieur *Bayle* lui prouva si démonstrativement il y a dix ans, n'est-il pas une suite du peu de délicatesse de conscience? Peut-on en bonne conscience s'accommoder des inventions des autres? Est-ce un moindre mal de voler un Inventeur, que d'envahir les terres de son voisin? Et le bien est-il plus cher aux hommes que les productions de leur esprit? Monsieur *Vieußens* croit-il bien que son honneur n'ait pas reçu une aussi fâcheuse atteinte par les reproches publics de Monsieur *Bayle*, que par les miens? Croit-il, parce que Monsieur *Bayle* n'a pas été creuser les sources de son mauvais procedé, qu'il n'a pas développé les secrets ressorts qui le portent à s'accommoder des productions d'autrui, que le public ait eu meilleure opinion qu'il n'a aujourd'hui des dispositions de son cœur? Et le croiez-vous vous-même, M.

R. P. vous qui vous déclarez si ouvertement pour lui ? Parlons naturellement. Monsieur *Vieußens* avoit fait sonner trop haut ses prétendues découvertes, il s'en étoit trop applaudi pour se les voir ravir sans s'en plaindre. Le personnage de Roi de théâtre ne l'accommodoit pas : & un homme qui se flattoit d'avoir trouvé le secret d'éterniser sa mémoire par l'invention de l'acide du sel fixe du sang, ne pouvoit sans douleur déchoir de son espérance, & voir passer dans les siécles suivans le ridicule de ses invasions, au lieu d'une gloire éclatante qu'il s'étoit promise. Il n'y avoit pas à balancer pour lui ; il falloit, ou feindre de ne pas voir ce qui se passoit à son désavantage, & m'aider à le décrier par sa connivence (ce qui ne s'accommodoit pas avec son ardeur pour la gloire) ou donner quelque signe de vie. Mais ce n'étoit pas une petite affaire que celle de renverser les preuves de Monsieur *Chirac*. Il n'en avoit pas de réelles à leur opposer ; il falloit recourir aux fictions, & paier d'esprit dans cette occasion ; ce qui ne lui étoit pas fort

aiſé ; il falloit du tems, & du loiſir, à qui n'avoit de ſon côté, ni l'avantage de la vérité, ni celui des preuves. Je lui rends toute la juſtice qu'il mérite dans cette occaſion. S'il ne m'a pas répondu, c'eſt qu'il n'a ſçû, ni pû, le faire plûtôt. Je ſçai les mouvemens qu'il s'eſt donné pour cela. Il n'a tenu ni à ſes veilles, ni à ſon application, qu'il n'ait plûtôt enfanté. L'abbattement & le trouble qui ont paru ſur ſon viſage, ont témoigné ſes peines d'eſprit. Il y a près de trois mois qu'il avoit conçû cette réponſe en latin : elle fut imprimée, ce n'a été qu'un avorton qui eſt mort avant que de naître ; ſes amis n'en ont pas été contens, & ne lui ont pas conſeillé de la produire, quoique la latinité en eut été épurée, & qu'elle eut paſſé pour ainſi dire par la coupelle de vos Peres : il a fallu travailler ſur nouveaux frais, & trouver quelqu'un qui voulût prendre dans cette affaire les teintures de ſon cœur, & de ſon eſprit. Il n'auroit aſſurément pas mal rencontré, ſi vous l'aviez pris ſur un autre tòn, & que vous euſſiez bien gardé les caracteres. Ce n'étoit pas

ici un ſujet qui méritât d'être traité ſerieuſement.

Verſibus exponi tragicis res comica non vult.

Et d'ailleurs un ſtile poli n'étoit pas celui qu'il falloit donner à Monſieur *Vieuſſens.*

Intererit multum, dit Horace, *Davus ne loquatur, an Heros.*

Vous ſçavez à quoi il condamne ceux qui font mal parler leurs Acteurs.

Si dicentis erunt fortunis abſona dicta,
Romani tollent equites peditesque cachinnum.

Pourquoi parler C.... Il falloit parler *Vieuſſens.*

Voilà M. R. P. les véritables raiſons du retardement de cette réponſe que Monſieur *Vieuſſens* ſe devoit à lui-même, & au public, & qu'il produit aujourd'hui avec la même confiance que s'il en étoit le véritable Auteur. On a lû ſur ſon viſage, un mois avant

qu'elle ait paru, qu'il étoit content de ce qu'il alloit produire, & qu'il se donnoit par avance le doux plaisir de la vengeance la mieux concertée. N'avoit-il pas raison ? Pouvoit-il prendre des mesures plus justes pour rendre le coup que vous alliez porter plus accablant ? Il s'est tenu clos, & couvert, cinq mois entiers ; il a ramassé tout à son aise, & sans se presser, les matériaux de votre déclamation. Que n'a-t'il pas lû pour déterrer les sources des opuscules de Monsieur *Chirac* ? Les visites qu'il avoit accoutumé de vous rendre en sont devenues plus rares ; ce n'est que par ambassadeur secret, qu'il a communiqué avec vous ; les allées & les venues de ce gendre reconnoissant, n'ont été apperçues que des petits enfans. Votre prévoiance a surpassé celle de Monsieur *Vieussens*. Si vous avez lû votre déclamation à l'Ambassadeur (car il falloit lui en faire sentir tout le bon) ce n'a été qu'en des lieux peu fréquentés, & d'une voix si basse que vous n'avez été entendu de personne. Cette déclamation est-elle achevée, elle vole chez l'Imprimeur, sans

qu'on puisse en avoir le moindre vent: on graisse jusques aux presses de l'Imprimerie pour les rendre moins criantes; cent Argus veillent pour dérober à Monsieur *Chirac* la connoissance de cette foudroiante piece; tout le monde conspire à rendre l'affaire secrette; la famille de Monsieur *Vieussens* se releve jour & nuit; tout y est jusques à Mademoiselle de V... avec toutes ses incommodités; elle monte la garde chez l'Imprimeur, & concourt fort dévotement à la vengeance de son époux; les feuilles de ce pieux ouvrage sont enlevées à mesure qu'elles sortent de la presse, & confinées dans un coin de ce bureau général des découvertes de la République des Lettres; elles sont placées à côté de cette prodigieuse histoire des maladies, pour lui servir de rampart contre les saillies des petits *Incubes*, des petits *Cheveux*, & autres semblables insectes de risible figure. Enfin, quoique Monsieur *Vieussens* ait été plus content de cet enfant adoptif que des siens propres, & par-là plus en droit de répandre son cœur, il a néanmoins retenu sa joie; il ne l'a

témoignée qu'à ses amis ; il ne s'est donné le plaisir de lire votre déclamation qu'à ses intimes, & sous le sceau du secret le plus inviolable ; ce n'est que par un mouvement de charité qu'il en a fait part ouvertement aux pauvres de l'Hôtel-Dieu ; Monsieur *Verny*, son substitut leur a débité les beaux endroits de cette triomphante déclamation, & il n'y a eu qu'un petit nombre d'écoliers qui aient pû profiter du régal qu'on a donné à cette sçavante assemblée. Pouvoit-on, après tant de précautions, se préparer à la défense contre un ennemi qui tenoit ses marches si secrettes ? En voilà assez pour cet article. Passons à un autre.

Je pourrois ici prendre droit sur vos emportemens, & me dispenser de rendre raison, comme vous l'exigez, de la maniere dont j'ai traité Monsieur *Vieussens*. Vous attaquez les mœurs de Monsieur *Chirac*, M. R. P. Est-ce à vous à me demander pourquoi je n'ai pas épargné celles de Monsieur *Vieussens* ? Expliquez-nous vous même les raisons que vous avez eu de tenir la même conduite ; ou

plûtôt, dites-nous pourquoi vous n'en avez pas tenu une ſemblable à la mienne ; pourquoi vous n'avez pas pris le parti de railler avec moi ? Pourquoi avez vous fait une affaire ſérieuſe, de ce qui n'étoit qu'un jeu d'eſprit ? Pourquoi vous êtes-vous déchaîné contre Monſieur *Chirac* ? Enfin ſi vous avez pris tout de bon ce que j'ai dit de la délicateſſe de conſcience, de la modeſtie, & des autres bonnes qualités, de Monſieur *Vieuſſens*, ſi vous avez regardé tous mes petits traits comme de ſanglans outrages, & des coups funeſtes, à la réputation de Monſieur *Vieuſſens* ; ſi vous vous en êtes autoriſé à rendre injure pour injure, pourquoi me demandez-vous donc les raiſons de ma conduite ? Un eſprit auſſi pénétrant que le vôtre, a, ſans doute, vû tout ce que je pouvois répondre ici. Mais ſi vous l'avez vû, c'eſt à vous une imprudence bien grande de me mettre ſur les voies d'accabler celui que vous défendez, en expoſant les raiſons de mon procedé. Avez-vous donc été paié pour trahir ainſi la cauſe d'un homme qui ſe repoſoit ſur vous du ſoin

ſoin de le défendre ? Quoi qu'il en ſoit ; vous voulez que je le prenne fort ſérieuſement, vous voulez que j'expoſe les motifs qui m'ont porté à parler des défauts de Monſieur *Vieuſſens*, ne s'agiſſant ici que de l'extraction de l'acide du ſang.

Que j'ai de choſes à vous repondre ſur cet article ! Car c'eſt ici le champ de bataille de tous les plagiaires que l'on attaque. Comme ce n'eſt que par un défaut de cœur qu'ils ſe ſaiſiſſent des découvertes d'autrui ; comment ſe diſpenſer de les peindre au naturel ? Ils en crient au meurtre, à l'aſſaſſin ! toutes les loix divines & humaines ſont violées pour eux ! & qui a le cœur de reclamer ſes productions eſt, à leur avis un mal-honnête homme, qu'il faudroit bannir de la ſocieté civile. Liſez, M. R. P, les prédéceſſeurs de Monſieur *Vieuſſens*, vous trouverez qu'ils parlent tous le même langage que vous lui faites parler, & vous ne trouverez pas que leurs plaintes aient fermé la bouche à qui a eu raiſon de les attaquer. On les a produits ſur le Parnaſſe comme des gens ſans honneur, & comme

de ridicules Corneilles qu'on a plumé sans miséricorde. La République des Lettres a ses regles comme les états les mieux policés. Les plagiaires ne doivent pas y vivre impunément. Il faut les en bannir, comme des insectes dangereux au repos public, comme de vilains frêlons, fainéans & paresseux, qui ne sont bons qu'à manger le miel que les abeilles ont ramassé par leur travail. Vous les connoissez ces loix, M. R. P. vous les avez mêmes violées en les poussant un peu trop loin, & je suis surpris que vous veuilliez nous faire un crime à Monsieur *Chirac*, & à moi, de les avoir suivies. Voudriez vous faire le procès aux critiques de tous les siecles? Jules-Cesar, Ciceron, les Scaliger, les Cardan, les Saumaise, les Pascal, les Arnauds, à votre avis, n'auront ils été que des malhonnêtes gens, puisqu'ils ont eu le malheur de combattre également les personnes, & les faits? Ces derniers que je viens d'alléguer, ne trouveroient peut-être pas grace devant vos ieux: mais que direz-vous de vos Petaus, de vos Sirmons, de vos Annats, de

vos Labbe, de vos Pirots, de vos Meyniés ? En ont-ils usé plus discrettement avec leurs adversaires ? Répondez, M. R. P. Vous voilà embarrassé ; tant il est vrai que *ira non qua caveat, sed qua noceat respicit.* Vous ne sçauriez me blâmer sans vous faire le procès à vous même, & à tout ce que vous avez eu d'illustre parmi vous. Y a-t'il un Corps, qu'on ait attaqué moins impunément que le vôtre ? Quelle légion d'écrits satiriques ? Il y en auroit de quoi remplir une fort grande Bibliotheque. Les personnes y ont-elles été plus épargnées, que celle de Monsieur *Vieussens* ne l'a été dans ma Lettre ? Combien d'hérétiques formels n'y a-t'on pas fait de gens qui étoient d'ailleurs très-ortodoxes ? Par quel privilege, M. R. P. les a-t'on damnez ?

S'il falloit se regler sur une censure aussi sévere que la vôtre, il ne faudroit plus écrire que des Livres de doctrine, & de pieté ; & la lecture des ouvrages d'esprit, qui fait, sans difficulté, la meilleure partie du plaisir des honnêtes gens, deviendroit un

ſupplice pour le moins auſſi grand, & auſſi ennuieux, que celui de travailler aux mines. Tandis que les loix civiles autoriſeront dans le tribunal même de la Juſtice les vives peintures des défauts des parties, autant que cela ſert à prouver la vérité des faits, vous & moi pourrons ſans crainte peindre au naturel les perſonnes avec qui nous aurons quelque démêlé. Il eſt vrai qu'il ſeroit mal-honnête d'imputer à un adverſaire des défauts qu'il n'auroit pas. L'impoſture dans un écrivain eſt un vice qui révolte le lecteur; mais ne vous éloignez pas de la vérité; accuſez juſte; ne craignez rien que des gens intéreſſés; le public ſera pour vous. Je conviens auſſi qu'on ne doit pas de gaieté de cœur expoſer aux ieux du public les défauts perſonnels d'un homme, que nous trouvons d'ailleurs très-digne de cenſure. On ne doit en venir là qu'autant que ces peintures peuvent ſervir à l'éclairciſſement des faits qu'on veut juſtifier. Si j'ai manqué à toutes ces regles du droit naturel, ſi j'ai même peint groſſierement, ſi j'ai aſſaiſonné mes écrits de termes injurieux,

ſi je n'ai pas caché les défauts de M. *Vieuſſens*, autant que les bonnes loix du ſtile critique le demandent, je paſſe condamnation.

Voici le fait que j'avois à prouver. Il s'agiſſoit de faire voir que l'invention de tirer l'acide du ſel fixe du ſang appartenoit à Monſieur *Chirac*, que c'étoit contre toute ſorte de droit que Monſieur *Vieuſſens* s'en étoit accommodé. Quel rapport de l'extraction du ſel acide du ſang avec l'humilité, avec la délicateſſe de conſcience, de Monſieur *Vieuſſens* ? Ne peut-il pas être plagiaire en ſûreté de conſcience, & avec beaucoup d'humilité ? Non, M. R. P. & pour vous en convaincre, il faut d'abord définir entre nous ce que c'eſt qu'un plagiaire.

N'eſt-ce pas un homme qui, contre l'équité naturelle, s'empare des inventions d'autrui; qui les fait valoir comme ſon propre bien; qui s'en applaudit comme d'un nouvel héritage, qui ne lui coûte rien à ramaſſer ? N'eſt-ce pas cela, M. R. P ? Or tout homme qui prend le bien d'autrui a-t'il de la délicateſſe de con-

ſcience ? Non ſans doute. Et les dé-
couvertes que fait l'eſprit ne ſont-elles
pas un bien propre à celui qui les fait,
ſur lequel perſonne n'a aucun droit ?
Qu'en croiez-vous, M. R. P ? & la
gloire qui doit en revenir n'eſt-elle
pas un juſte fruit qui ne doit tourner
qu'au profit de l'Inventeur ? Les biens
de l'eſprit, & la gloire qui les accom-
pagne; ne ſont-ce pas, ſans difficulté,
les plus grands biens que nous aions
dans la vie ? N'eſt-il pas permis, pour
ſauver ſon bien, de tuer tout homme
qui veut nous le ravir ? Je trouverois
aſſurément des Caſuiſtes qui me ſe-
roient favorables en ce point. Mais
du moins la gloire & l'honneur qui
nous reviennent des productions de
l'eſprit, ſont des biens tout autrement
chers que les richeſſes, & qui méri-
tent, ſans doute, qu'on s'applique à
les conſerver avec autant, & plus
d'ardeur, que l'argent, & qu'on batte
bien les gens, ſi on ne les tue, pour
s'en remettre en poſſeſſion. Vous en
conviendrez apparemment; donc qui
les vole n'a pas grande delicateſſe de
conſcience. Il n'a pas non plus de
grands ſentimens du droit naturel.

C'eſt donc la corruption du cœur qui entraîne l'eſprit des plagiaires ; c'eſt le premier mobile de leurs actions ; c'eſt-là où on les doit toutes rapporter. Qui voudra donc convaincre un plagiaire en bonne & dûe forme, ſera dans une néceſſité indiſpenſable de le prendre par les ſources du plagiariſme : il ſera engagé à faire voir le peu de cas qu'il fait des loix de l'équité naturelle, & mettra par-là le public dans un préjugé très-favorable à ſes preuves.

Quel rapport encore de la vanité & de l'ambition d'un homme avec l'extraction de l'acide du ſang ? Le voici. Un plagiaire ne ſe porte à s'accommoder des productions d'autrui, que par une paſſion ardente de ſe diſtinguer, & de ſe mettre au-deſſus de tout le monde : or, ces motifs partent d'un fonds de vanité & d'ambition inſupportable : c'eſt donc la vanité, c'eſt l'ambition, qui font paſſer les plagiaires ſur tous les droits naturels, qui les pouſſent à tout entreprendre, & à ravager les terres d'autrui. Voulez-vous donc convaincre un plagiaire ? établiſſez avant toutes

choſes ſon ambition, & ſa vanité ; vous avez fait plus des trois quarts du chemin.

Enfin un plagiaire ne ſouhaite de l'honneur, & de la gloire, par les productions d'autrui, dont il s'accommode, que pour aller à quelque choſe de plus réel. Un Médecin ſurtout ne cherche l'eſtime du public, que comme un chemin à l'avancement de ſa fortune. Or, c'eſt un déſir dereglé que celui d'acquerir des richeſſes aux dépens de la gloire d'autrui ; une inſatiable avidité d'amaſſer du bien ; un honteux & vilain intérêt que cela : le Médecin plagiaire eſt donc un homme, que ſon intérêt ſordide met hors de la raiſon. Faites bien ſentir au public le caractere du plagiaire, ſon peu de délicateſſe, de conſciennce, ſa vanité, ſon ambition, & ſon avidité pour le bien : il faudra bien que vos preuves ſoient foibles, ſi elles ne le perſuadent. Vous voiez, M. R. P. la liaiſon qu'il y avoit des mœurs de Monſieur *Vieuſſens*, avec le vol qu'il avoit fait de l'invention de Monſieur *Chirac*, & la néceſſité que j'ai eu, pour la reclamer, de le faire connoî-

tre

tre par ses véritables traits avant que d'en venir aux preuves de fait.

Après tout, je vous demande, M. R. P. si vous croiez; (car il ne faut jamis perdre de vûe les regles du Christianisme,) je vous demande donc, si vous croiez qu'il ne soit pas permis de mettre au jour les méchantes pratiques d'un homme, dont le public a intérêt d'être instruit; si tout Chrétien n'est pas en droit de se recrier contre un voleur de grand chemin, contre un assassin; s'il ne peut en toute sûreté de conscience, & sans blesser la charité, l'aller dénoncer à la Justice, & le faire connoître à tout le monde. Vous n'en sçauriez disconvenir : le bien public & la sûreté particuliere le demandent. *Expedit*, disent les Jurisconsultes, *Expedit reipublicæ nocentium crimina nota esse, ut quilibet sibi ab eorum fraudibus cavere possit.* Si l'on peut donc en sûreté de conscience dénoncer un voleur à la Justice, ne pourra-t'on pas par une semblable raison, faire connoître les défauts d'un Médecin, qui peuvent être de quelque conséquence pour le bien public? Si Monsieur *Vieussens* en avoit

donc qui fussent de cette nature, n'aurai-je pas eu raison de les mettre en évidence, & si je n'avois eu d'autres motifs en cela que le bien public, & le mien propre qui s'y trouvoit intéressé, me serois-je tant écarté des loix de la charité ? Faudroit il tant s'écrier ? Qu'en pensez-vous, M. R P ? Car c'est ici une affaire de votre ressort ? quelques grains de direction d'intention ne pourroient-ils pas justifier ma conduite ? Et parce que vous avez épousé les intérêts de Monsieur *Vieussens*, voudriez-vous renverser en sa faveur tous vos principes de morale ? Voudriez-vous vous faire le procès à vous-même ? On peut donc en certaines occasions mettre en évidence les défauts du prochain.

Il ne s'agit donc plus que de sçavoir si le motif que j'ai eu de faire un portrait de Monsieur *Vieussens* est tel, que je n'aie pû me taire sans porter quelque préjudice au public ? Il s'agit de sçavoir encore, si, quand le bien public ne m'auroit pas engagé à parler des défauts de Monsieur *Vieussens*, je n'étois pas en plein droit, pour reclamer le bien de Monsieur

Chirac, injustement usurpé, de tirer des preuves & des préjugés du côté des mœurs de Monsieur *Vieussens*. Si le point en question est réduit à ces termes, comme il l'est sans aucune difficulté, je puis vous montrer que je ne me suis pas tant éloigné des regles de la charité, que vous voulez nous le persuader.

Car, ou je n'ai fait que railler des prétendus défauts de Monsieur *Vieussens*, & tout le monde en a bien jugé ainsi; ou j'ai agi tout de bon, comme vous le prétendez, & j'ai eu des fondemens pour le charger de tous les défauts personnels, que vous voulez malignement que je lui attribue dans ma Lettre. Si j'ai raillé simplement, comme je l'ai fait véritablement, & comme tout bon entendeur le doit croire; si j'ai marqué son affectation à faire valoir sa délicatesse de conscience, & un peu trop d'empressement pour les louanges; je ne vois pas que j'aie rien fait en cela de contraire aux loix de la correction fraternelle. Tout Chrétien est obligé de travailler à la perfection de son prochain, & pour être moins reglé que

Monsieur *Vieußens*, je ne suis pas moins en obligation de lui faire connoître ses petits défauts. Quand il en agira discretement avec moi, comme je l'ai fait à son égard, je le lui pardonne, il n'y a rien de plus raisonnable. *Scimus, & hanc veniam petimusque damusque vicissim.*

Que si j'avois parlé fort sérieusement, n'aurois-je pû sans blesser la charité donner au public, Monsieur *Vieussens* comme un homme fort intéressé, d'une vanité, d'une ambition extrême; enfin d'une délicatesse de conscience, qui n'est pas à toute épreuve? n'y auroit-il pas en effet beaucoup à perdre pour les particuliers qui auroient à faire avec un homme d'un tel caractere? Ne leur importeroit-il pas de le bien connoître? Mais il n'est pas nécessaire d'entrer dans un plus grand détail : vous pénétrez toutes les conséquences du principe.

Enfin quand je n'aurois eu d'autre raison, que celle d'établir le droit de Monsieur *Chirac*, sur l'invention de tirer l'acide du sel fixe du sang; si des observations générales sur la condui-

te, & les mœurs, de Monsieur *Vieussens* pouvoient concourir à le faire valoir, & à fortifier mes preuves; pourquoi ne m'en serois-je pas servi? Et parce que, pour reclamer mon bien, je serai obligé de découvrir les défauts d'un homme, qui veut me le ravir, faut-il me départir de mon droit? Y auroit-il de la justice? *Expedit*, pour le répeter encore, *Expedit reipublicæ nocentium crimina nota esse, ut quilibet sibi ab eorum fraudibus cavere possit.* Jamais personne ne s'est avisé de dire que cette loi fut contraire aux maximes du Christianisme.

Me voilà donc à couvert du côté de la charité; je sçai bien au moins que si j'avois le loisir de faire quelque recherche de Casuistes, j'en trouverois plus de dix, & des plus graves, qui ne me seroient pas contraires dans le cas proposé, & qui donneroient à mon sentiment une probabilité plus que commune.

Au reste, si vous ne croiez pas qu'il y ait trop de sûreté à regler sa conduite sur de telles maximes, il faut chanter vous & moi, & avouer ingénûment que nous aurions, à la

vérité, mieux fait de ne pas toucher aux mœurs de nos adversaires, & de passer l'éponge sur leurs défauts personnels, que de les mettre en évidence. Vous auriez sans doute mieux fait de ne pas traiter Monsieur *Chirac*, à crud, & sans détour, de fou, d'orgueilleux, d'impertinent, de fourbe, &c. & moi de ne pas railler Monsieur *Vieussens* sur sa délicatesse de conscience, sur sa modestie, & ses autres bonnes qualités; quoique dans le fond nous n'aions rien fait en cela, qui ne soit très-autorisé par les loix civiles, dans le sens où je l'ai pris ci-dessus, & par la pratique des critiques de tous les siécles. Pour trancher le mot, si mes railleries ont tant piqué Monsieur *Vieussens*, s'il croit que ma Lettre porte quelque coup à son honneur, je la désavoue très-sincerement, & je la regarde dès à présent comme un fils mal morigené, qui mérite l'exhéredation. Pour votre déclamation, je l'ai reçue comme il faut; je n'en ai pas été aussi mortifié que vous pourriez vous l'imaginer; je l'ai regardée comme un écrit que la passion a dicté, ou com-

me des fusées jettées en l'air, qu'on croiroit à l'abord devoir embraser le ciel & la terre, mais qui après tout ne blessent personne, & n'incommodent que par leur mauvaise odeur, & par leur fumée.

Voions si j'ai eu moins d'égards que vous pour les bienséances que l'on doit garder en ces sortes d'écrits ; si vous les avez mieux observées que moi, & si vous n'êtes pas sorti des justes bornes d'une honnête défense. Pour traiter ce point avec quelqu'ordre, il faut établir d'abord quelles sont les loix qu'un critique doit suivre. Or, il semble qu'on peut les réduire à ces trois principales. On ne doit jamais écrire de gaieté de cœur contre un honnête homme, qui mérite quelques égards, sans de bonnes raisons. Il faut, comme l'on dit, avoir raison & demi ; il faut le prévenir sur les raisons que l'on a de l'attaquer, avant que de les rendre publiques. Enfin quand on a fait tous les actes d'honnêteté néceſſaire en pareil cas, & qu'on est obligé d'éclater, il faut ménager les gens autant que la nature de la chose, & les loix de la correc-

tion fraternelle le demandent. Et comme la critique n'aboutit qu'à corriger, ou les erreurs de l'esprit, ou les désordres du cœur ; qu'un homme qu'on censure est assez mortifié dès-là même qu'on lui découvre ses défauts ; il faut assaisonner la critique d'une telle maniere, que les personnes qu'on censure entrent de gré dans leur tort. Mais il n'est donné qu'à très-peu de gens de corriger si heureusement les défauts du prochain, sans s'attirer en même tems la haine de ceux qu'ils attaquent dans leurs mœurs, ou dans leur esprit. Notre orgueil nous révolte contre tout ce qui tend à nous abbaisser. Il faut avouer neanmoins, que, si la critique n'a pas tout l'effet qu'on s'en promet ordinairement, c'est bien moins la faute du censeur, & de ses manieres, quelques mauvaises qu'elles soient, que celles des personnes qui se rendent l'objet de la critique. Vous avez beau, comme l'on dit, dorer la pilulle, porter dans une critique les adoucissemens jusqu'au scrupule, vous n'aurez pas plus avancé ; vous ferez à coup sûr de votre meilleur ami, l'ennemi le plus ir-

réconciliable ; vous le rendre incorrigible. Quand on est forcé d'en venir là, il faut faire du mieux que l'on peut. Il n'y a que le motif de la correction qui puisse justifier les maux que produit ordinairement la censure. Pourvû qu'on ne donne pas dans l'invective, dans des injures grossieres, dans des pauvretés, dans des minuties, c'en est assez. Surtout je crois que le moien le plus efficace pour faire rentrer un homme en lui-même, & le corriger de ses défauts, est de n'emploier pour cela que la raillerie. Tel résiste aux corrections les plus vives, & aux plus moderées, qui se laisse vaincre par la raillerie, & que le ridicule où il se voit, ramene à la raison. Voilà à peu près où se réduisent les loix de la critique la plus exacte ; il y en a bien d'autres ; je ne m'attache qu'à celles contre lesquelles vous & moi pouvons avoir manqué.

Examinons si nous les avons bien suivies, & voions d'abord si j'ai violé les deux premieres. Vous m'accusez d'avoir attaqué Monsieur *Vieussens* de but-en-blanc, sans de bonnes rai-

ſons, ſans lui avoir fait aucune ſommation, & d'avoir négligé la voie de négociation avant que d'en venir à un éclat. Si ç'avoit été là ma conduite je ſerois blâmable, & je mériterois d'être regardé comme un homme nouvellement ſorti de Conques en Rouergue; c'eſt-à-dire, comme peu inſtruit des bienſéances de la vie. Ce n'eſt pas votre faute, ſi vous l'avez crû; vous n'avez ſuivi que le brevet de Monſieur *Vieuſſens*, & il n'a eu garde de vous inſtruire du fond de cette querelle, non plus que de toutes les démarches que Monſieur *Chirac* a faites pour ne pas rompre l'union extérieure qui étoit entre lui & Monſieur *Vieuſſens*. Je dis extérieure; car, à vous parler franchement, je ne crois pas qu'il y en ait eu jamais de véritable entre ces deux Meſſieurs, autant que j'en ai pû juger par la conduite de Monſieur *Vieuſſens* à l'égard de Monſieur *Chirac*. Il eſt donc juſte de rendre raiſon au public de l'origine de cette petite guerre, pour juſtifier Monſieur *Chirac* dans l'eſprit de ſes amis, qui ont trouvé que le ſujet apparent qui l'a fait écrire contre

Monſieur *Vieuſſens*, eſt trop petit pour en faire du bruit, & pour l'arracher à des occupations plus ſérieuſes que celle de courir après un plagiaire. Les voici, M. R. P. examinez les; je vous en fais le juge vous même.

On ne peut gueres marquer plus ſenſiblement à un homme les bonnes diſpoſitions de ſon cœur, qu'en s'intéreſſant avec ardeur pour le bien de ſa famille. Tout le monde ſçait l'empreſſement qu'eût Monſieur *Chirac*, pour faire réuſſir le mariage qu'on propoſa de Mademoiſelle *Vieußens* avec Monſieur *Deidier*; perſonne n'ignore les contradictions qu'il trouva dans cette affaire, & les peines qu'il ſe donna pour en ſurmonter toutes les difficultés. Quel intérêt réel y voioit-il, pour en tant ſouhaiter le ſuccès? Cette nouvelle alliance devoit-elle groſſir ſes coffres? Lui en devoit-il revenir plus de pratique? Je ſçai bien que Monſieur *Vieuſſens* a donné peu de tems après cette maligne interprétation à tous les empreſſemens de Monſieur *Chirac*; & il a eu peut-être raiſon de s'applaudir en ſecret de l'hommage que Monſieur *Chirac* ſem-

bloit rendre à sa future primatie : l'avantage de sa grande vieillesse sur la jeunesse de Monsieur *Chirac*, & sa grosse pratique sont pour lui de bons titres pour la dictature de la Médecine de Montpellier ; mais enfin le désintéressement de Monsieur *Chirac* vous est connu, M. R. P. il l'est à tous ceux qui ont quelque commerce avec lui ; ce n'étoit donc qu'une marque bien sensible qu'il donnoit à Monsieur *Vieussens* d'un retour sincere, & de ses bonnes intentions. Qui ne se seroit attendu que Monsieur *Vieussens* répondroit à tous ces témoignages d'amitié, qu'il ne dût tout au moins sauver les apparences, & avoir un peu plus de ménagement pour Monsieur *Chirac* ; qu'il ne dût le traiter avec les mêmes égards qu'il auroit eus pour la personne du monde la plus indifférente ? Cependant que n'a-t'il pas fait pour lui marquer ses mauvaises intentions ! Personne n'ignore ce qui se pratique parmi les Médecins dans la visite des malades. Peut-on en user plus mal dans ces occasions que Monsieur *Vieussens* l'a fait ? On fait lever Monsieur *Chirac* pour un malade de

Monſieur *Vieuſſens*, qui preſſe ; il y aura paſſé la nuit, & il n'en méritera pas pour cela d'être appellé le matin pour conférer avec Monſieur *Vieußens* de ce qui s'eſt paſſé ! Monſieur *Chirac* verra-t'il à l'abſence de Monſieur *Vieuſſens* quelqu'un de ſes malades ? Aura-il ordonné quelque remede ? Monſieur *Vieuſſens* de retour ne l'approuvera pas ; il ne fera pas façon de dire au malade *qu'il ne va pas ſi vîte* : enfin il paſſera outre, il ordonnera des remedes, ſans faire l'honneur à Monſieur *Chirac* de l'appeller pour s'inſtruire de ce qui s'eſt paſſé à ſon abſance. Monſieur *Vieuſſens* s'introduira en ſecret chez un malade de Monſieur *Chirac* ; il eſt mal, & en danger de mourir ; les aſſiſtans lui demandent quelques remedes pour le tirer du mauvais pas où il eſt, il ſe retirera bruſquement, & tous les avis qu'il donnera ſe réduiront à dire que, *qui a mis le malade en cet état, l'en tirera ſans doute*. Le malade meurt ; il l'ouvrira clandeſtinement ſans y appeller Monſieur *Chirac*, & dira enſuite fort charitablement *qu'il eſt mort de toute autre maladie que de celle dont on l'a traité*.

Que pensez-vous de cette conduite, M. R. P ? N'est-elle pas bien honnête ? On le pardonneroit à un Charlatan à qui l'artifice, & les vilains procedés tiennent lieu de sçavoir ; qui ne court apres la réputation que sur le débris de celle des autres. Mais que Monsieur *Vieussens* avec un mérite distingué, s'avise d'une pareille chose ; qu'il traite Monsieur *Chirac* avec moins d'égard qu'il n'en auroit pour le moindre écolier ; c'est ce qu'on ne peut lui pardonner. Que diriez-vous, M. R. P. si Monsieur *Chirac*, après tout cela, avoit fait porter ses plaintes à Monsieur *Vieussens* sur l'irrégularité de sa conduite ; s'il lui avoit fait témoigner par son gendre même sa surprise ? Que diriez-vous si Monsieur *Vieussens* n'avoit pas répondu à l'honnêteté de cette démarche ? Que penseriez-vous s'il ne s'étoit jamais mis en devoir de s'excuser ; s'il n'en avoit pas changé ses manieres, s'il en étoit devenu plus froid ? Dites-en votre sentiment. Jugez vous-même si les plaintes que Monsieur *Chirac* fait faire à Monsieur *Vieussens*, ne sont pas des marques certaines des bonnes disposi-

tions de son cœur ; si l'on peut mieux témoigner le désir qu'on a de bien vivre avec ses amis, qu'en se plaignant à eux-mêmes de leur conduite. N'est ce pas vouloir prévenir tous les sujets de rupture ? Enfin un homme qui en a si mal usé, & à qui on ne laisse pas neanmoins de faire, quoiqu'inutilement, beaucoup d'honnêtetés, mérite-t'il qu'on ait plus d'égard pour lui, qu'il n'en a eu pour les autres ? Cependant Monsieur *Chirac* a-t'il usé de représailles ? A-t'il suivi le mauvais exemple de Monsieur *Vieussens* ? A-t'il censuré sa conduite chez les malades ? Il lui fait sçavoir qu'il n'ignore pas ses mauvaises manieres ; il s'en plaint, & puis c'est tout. Monsieur *Vieussens* est toujours sourd. Voilà la premiere source des divisions de ces deux Messieurs, qui ne les mettent pourtant pas hors de commerce.

En voici les suites. Il y a quatorze ou quinze mois, que Messieurs *Fabre* & *Malsac* trouverent chez Monsieur *Vieussens* la maniere de calculer à peu près le poids des divers principes qu'on retire du sang. Cela paroît

grand, & de bon usage à Monsieur *Vieussens*. Il se débite dans le monde comme l'Inventeur de cette découverte : il s'en applaudit ; il cherche des approbateurs ; il en trouve de toute espece, & de toute qualité ; & les approbations des plus jeunes Docteurs deviennent pour lui des titres éclatans pour autoriser l'importance de sa découverte. Croiriez-vous que Mr. *Chirac* n'eut pû mériter quelque place parmi tant d'illustres approbateurs ? On demande à Monsieur *Vieussens* ce que croit Monsieur *Chirac* de ces proportions. *Le jugement de cet homme est-il d'un si grand poids, répond-il, qu'il ne faille estimer ou mépriser les choses, que selon qu'il les trouve bonnes, ou mauvaises ? A-t'il meilleur goût que moi pour les bonnes choses ? Allez, il n'est pas si grand Clerc que vous le croiez.* Et par ce feint mépris il témoigne contre ses intentions, qu'il estime encore plus Monsieur *Chirac*, qu'il ne le veut faire accroire. Il signifie sa découverte aux sçavans, & voici comme lui tournent ses artifices. On la méprise à Paris ; on cherche le nom de Monsieur *Chirac* parmi les approbateurs; il

il ne s'y trouve pas ; & quoiqu'il y en ait que Monſieur *Chirac* reconnoît fort au-deſſus de lui, on le ſifle dès-là qu'on ne voit pas qu'il l'ait approuvée.

Quatre ou cinq mois ſe paſſent après cette fameuſe découverte ſans aucun acte d'hoſtilité de part ni d'autre. Malheureuſement il prend fantaiſie à Monſieur *Vieuſſens* d'aller à la chaſſe aux découvertes ; il ſe rend chez Monſieur *Barbeyrac* ; y trouve Monſieur *Sidobre* ſon neveu ; il le met en chemin de lui donner de l'encens pour ſa découverte de la proportion des principes du ſang. Monſieur *Sidobre* ne répond à cela, qu'en diſant, que la gloire qu'il peut retirer de cette découverte eſt peu de choſe en comparaiſon de celle qu'il pourroit acquerir, s'il tiroit un eſprit acide du ſang. Et ſur ce que Monſieur *Vieuſſens* réplique que la choſe eſt impoſſible, Monſieur *Sidobre* lui propoſe le moien fatal, qui eſt devenu comme la pomme de diſcorde entre ces Meſſieurs. Il n'en faut pas davantage à Monſieur *Vieuſſens* pour mettre la main à l'œuvre. Il travaille à grand'

force, & tire, en suivant les routes qui lui avoient été marquées par Mr. *Sidobre*, cet esprit acide du sel fixe du sang dont il a fait tant de bruit. Le hazard fait qu'il rencontre Monsieur *Chirac* sur la porte des Religieuses de Sainte Marie, & qu'aprés beaucoup de détours, il lui fait part de sa prétendue découverte, & lui signifie qu'il a tiré un esprit acide du sang. Monsieur *Chirac* répond à cela qu'il en est bien aise, & lui demande en même tems, si ce n'est pas du sel fixe qu'il l'a tiré avec le bol; si Messieurs *Deidier* & *Sidobre* ne lui ont pas découvert la maniere; qu'ils tiennent de lui. Monsieur *Vieussens* l'avoue sans façon, ajoutant qu'il est heureux de ce qu'il a été le premier à exécuter ce dessein. Monsieur *Chirac* lui témoigne une seconde fois, qu'il est bien aise que cette expérience ait réussi. Ils en demeurent-là, & se séparent.

Cette signification de Monsieur *Chirac* ne devoit-elle pas obliger Mr. *Vieussens* à lui rendre quelque justice? Et un homme qui auroit eu un peu de bonne foi, ou qui auroit un peu mieux entendu ses intérêts, que Mon-

ſieur *Vieuſſens*, ne ſe ſeroit-il pas fait honneur de donner la gloire du deſſein de cette expérience à Monſieur *Chirac* ? Ne ſe ſeroit-il pas contenté de celle de l'avoir mis en exécution : ou bien, s'il vouloit avoir tant de part à la découverte, ne pouvoit-il pas s'y en donner adroitement ſans faire tort à Monſieur *Chirac* ? Ne pouvoit-il pas expoſer à tout le Corps de la Médecine de Montpellier, qu'il avoit aſſemblé dans l'amphitéâtre de l'Univerſité, ne pouvoit-il pas, dis-je, lui expoſer, que quoiqu'il eut tiré le premier un eſprit acide du ſel fixe du ſang, il n'étoit pas le ſeul qui eut eu cette penſée ; que Monſieur *Chirac* l'avoit eue comme lui, & quoiqu'en cela il eut parlé peu conformément à la vérité, n'auroit-il pas ôté à Mr. *Chirac*, par cette petite honnêteté, tout prétexte de ſe plaindre ? mais il ne vouloit point de compagnon de ſa gloire. Je veux bien lui paſſer ce manque de bonne-foi. Je veux que le déſir d'éterniſer ſa mémoire l'ait aveuglé. Mais s'il ne vouloit rendre quelque juſtice à Monſieur *Chirac*, il devoit tout au moins ne pas l'inſul-

ter dans un lieu où il tenoit quelque rang, & où il ne se trouvoit que pour lui faire honneur; il devoit recevoir ses objections avec la même honnêteté qu'il les lui proposoit; il devoit ne pas le payer d'un outrageant refus; ou, s'il vouloit tant faire éclater son feint mépris pour les objections de Monsieur *Chirac*, il ne falloit après cela répondre à personne, & se défendre sur le peu de tems qu'il avoit pour achever sa démonstration. Pourquoi tâche-t'il donc de répondre aux objections de Monsieur *Chirac*, lorsque Monsieur *Bezac* son collegue, qui les trouve de quelque considération, les lui propose? Pourquoi répond-il si gracieusement au moindre écolier, & qu'il met une distinction si odieuse entre un membre d'un corps illustre, qui préside à cette assemblée, & le parterre? Si Monsieur *Chirac* éclate dans cette occasion, s'il témoigne du ressentiment pour le mépris affecté de Monsieur *Vieussens*, qui saute aux ieux de tout le monde; s'il reclame l'invention de tirer l'acide du sel fixe du sang; enfin s'il se rend justice lui-même, le peut-

on accuſer de déclarer la guerre à Monſieur *Vieuſſens* ſans cauſe légitime? & Monſieur *Vieuſſens* peut-il ſe plaindre de n'avoir pas ſçû les prétentions de Monſieur *Chirac* ſur cette découverte? N'eſt-ce pas lui même qui les lui a déclarées quelques jours auparavant? N'en étoit-ce pas aſſez? falloit-il que Monſieur *Chirac* allât demander en grace à Monſieur *Vieuſſens* de lui rendre la juſtice qu'il lui devoit, & témoigner de l'empreſſement dans une occaſion où il avoit tout le droit de ſon côté? Enfin, Monſieur *Chirac* vivoit-il aſſez obſcurément dans la République des Lettres pour avoir beſoin d'un Evangeliſte tel que Monſieur *Vieuſſens*?

A-t'il tenu à Monſieur *Chirac* que cette affaire n'en ſoit demeuré là? N'a-t'il pas fait prier Monſieur *Vieußens*, par ſon gendre même, de ne rien écrire ſur l'extraction de l'acide du ſang; qu'il ſeroit fâché d'entrer en guerre avec lui; qu'en honneur il devoit ſoutenir la démarche qu'il avoit faite dans l'amphitéâtre; qu'il n'y avoit aucune apparence qu'il pût ſouffrir qu'un autre que lui ſe don-

nât la gloire d'une invention qui lui appartenoit, après l'avoir reclamée si solemnellement? Combien de fois Mr. *Chirac* n'a-t'il pas fait donner ces avis à Monsieur *Vieussens*! Qu'ont produit toutes ces démarches? Rien du tout. Monsieur *Vieussens* a fait son chemin, &, quoiqu'il eut un grand intérêt à terminer cette affaire à l'amiable; que les avances de Monsieur *Chirac* dûssent le porter à prendre la voie de la négociation; il crût commettre son droit d'ancienneté, en écoutant des moiens d'accommodement avec un jeune Professeur; il voulut suivre sa pointe, trompé sans doute par la modération de Monsieur *Chirac*; il ne put se persuader qu'il en dût venir à un si grand éclat, quoiqu'il l'eut poussé à bout; il s'imagina pouvoir prévenir toutes les suites de cette affaire par son adresse, en faisant courir sourdement une Lettre manuscrite dans toutes les Universités, où il se donne, sans contradiction, du *Monseigneur l'Inventeur*; il crut par cet artifice dérober ses marches à Monsieur *Chirac*, & que ne pouvant avoir connoissance de cette Lettre que fort

long-tems, il s'acqueroit par une longue possession le droit de prescription ; qu'apparemment Monsieur *Chirac* se refroidiroit sur les chagrins qu'il lui a donnés ; mépriseroit, comme il l'a témoigné, cette découverte ; enfin que sa vanité pourroit lui faire regarder une discussion de cette nature comme indigne d'un homme de son caractere. Les suites ont fait voir s'il a raisonné juste. Vous voiez, M. R. P. si Monsieur *Chirac* n'a pas observé toutes les formalités avant que de déclarer la guerre à Monsieur *Vieussens*, & s'il a raison de se plaindre d'avoir été surpris.

Il n'est donc question que de sçavoir si Monsieur *Chirac* n'a pas outré les choses en reclamant son invention. Il se pourroit bien que je n'aurois pas eu tous les ménagemens qu'il auroit fallu garder dans cette occasion. Si j'avois crû Monsieur *Vieussens* si delicat pour la raillerie, peut-être aurois-je pris un autre parti. Si j'ai pris celui de le railler, ce n'a été que pour éviter un plus grand inconvénient. C'en est un bien grand, que celui de dire à un homme ses vérités sans aucun

détour. Monſieur *Vieuſſens* auroit eu plus de raiſon de ſe récrier, & le peu de reſpect qu'on auroit eu pour le public en prenant un ſtile injurieux, l'auroit mis dans un préjugé favorable à ſa cauſe. Nous aurions, avec un bon droit, perdu notre procès pour n'avoir pas obſervé les formalités de Juſtice. Nous n'en avons pas moins bien ſoutenu notre droit, pour ne pas donner, comme vous, dans des injures groſſieres, dans des pauvretés, & dans des minuties. (Vous agréerez, s'il vous plaît, que je vous renvoie la balle.) En effet, quel meilleur parti pouvoit-on prendre pour corriger Monſieur *Vieußens* de ſon habitude à piller les inventions d'autrui, que celui de le bien railler en produiſant les preuves de ſon plagiariſme? Il eſt dans le Parnaſſe comme dans les Tribunaux de la Juſtice, des affaires civiles, & criminelles, dans un certain ſens, & le plagiariſme en eſt une qui n'eſt pas capable des mêmes ménagemens que les autres. Comme on en uſe autrement en juſtice, lorſqu'il s'agit de convaincre un homme de larcin, que lorſqu'il ne s'agit que d'une

d'une affaire purement civile ; les manieres doivent auſſi changer dans le Tribunal de la République des Lettres, lorſqu'on pourſuit un homme pour crime de plagiariſme. Ce n'eſt plus une affaire civile ; ce n'eſt plus corriger les défauts d'un ouvrage ; c'eſt attaquer les vices du cœur ; & ce dernier cas donne des libertés à un Ecrivain, qui ne doivent pas être permiſes dans l'autre.

Cependant, à juger des choſes ſans prévention, ne l'avons-nous pas pris ſur le même pied, que ſi nous n'avions avec Monſieur *Vieuſſens* qu'une affaire purement civile ; & à la qualité de *Plagiaire* près, que Monſieur *Chirac* lui a donné, pour ne pas ſe jetter dans des circonlocutions ennuieuſes, tout ce que l'on a dit contre lui, n'a-t'il pas été expoſé à l'ombre des figures ? à moins de ne vouloir faire perdre à Monſieur *Chirac* l'avantage des préjugés, & de ne rien dire du tout, ou de ſe contenter de produire à Monſieur *Vieuſſens* les preuves de ſon plagiariſme toutes ſeches (ce qui n'auroit pas fort intéreſſé les lecteurs) pouvoit-on lui faire meil-

leur quartier ? Quelles injures lui a-t'on dit ?

Une *injure* n'est qu'une parole que l'on dit pour offenser quelqu'un, en lui reprochant injustement quelque défaut qu'il n'a pas. *Quod fit citra jus, injuria est*. Ce n'est pas offenser un véritable voleur, que de le qualifier d'un tel nom. Si Monsieur *Vieussens* est véritablement plagiaire, comme on le lui a déja prouvé, ce n'est pas l'injurier que de lui donner un nom qu'il mérite ; mais le traiter d'imbécille, ce seroit l'outrager, parce qu'il a bonne tête ; on l'outrageroit également, si pour répondre au Pere C.... qui demande fierement pourquoi l'on écrit contre Monsieur *Vieussens* ; je disois, *que Mr. Vieussens s'étant enyvré de la fantasque réputation qui devoit lui revenir de ses prétendues découvertes, chargé comme il l'est de pituite, il estoit à craindre que cette stupide humeur ne le fit tomber avant le tems en décrépitude, & dans les défauts qui accompagnent ordinairement l'extrême vieillesse ; qu'il le falloit un peu secouer ; que les plus puissans remedes de la Medecine n'égalant pas dans cette occasion les mouvemens que pouvoit lui donner l'effu-*

sion de ma bile, on auroit eu raison de se plaindre, si je n'avois prévenu, autant qu'il dependoit de moi, les mauvais effets de la froide humeur qui le domine; qu'il valoit beaucoup mieux pourvoir a son cerveau qui menaçoit, que de le laisser endormir sur ses livres; enfin qu'il falloit l'eloigner de la forge de tant de belles expériences, & priver pour un tems le public de ses importans ouvrages, pour conserver la tête de ce secretaire banal de la République des Lettres.

Y auroit-il là de la justice? Avec tout ce beau detour, n'aurois-je pas injurié Monsieur *Vieussens*? Tout cela n'aboutiroit qu'à le faire passer mal-à-propos, pour un cerveau foible, pour un imbécille; ce seroit lui dire une injure, pour le moins aussi grossiere que le seroit celle d'un homme qui, voulant faire entendre que Monsieur *Chirac* est un emporté, un fol, lui diroit, quoique fort spirituellement avec vous, *J'ai voulu laisser exhaler votre bile tout à loisir, de peur qu'elle ne fit chez vous quelque désordre, si on ne lui laissoit un libre cours. Cette dangereuse humeur vous auroit causé quelque sinistre accident, & on s'en seroit pris à moi.* Cet homme-là auroit sans doute grand

tort de traiter ainsi Monsieur *Chirac*; parce qu'il donneroit un démenti au public, qui connoît Monsieur *Chirac* pour un homme sage. Ne meriteroit-il pas qu'on fit sur lui des applications fâcheuse de ses faux portraits ? En effet, un Ecrivain qui peint mal, est presque toujours l'original des mauvaises copies qu'il fait; & toute la grace qu'on peut lui faire, c'est de dire qu'il n'entend guére son monde, fût-il tous les jours à la Cour des Grands. On ne lui feroit pas plus de grace pour les termes *d'enragé*, *d'orgueilleux*, *d'impertinent*, *d'envieux*; les eût-il employé aussi heureusement que vous l'avez fait. Un homme mérita-t'il tous ces beaux noms, il y auroit de la brutalité à les lui donner sans quelque adoucissement; on pourroit lui faire sentir ces défauts d'une maniere moins dure, & le blâmer adroitement en louant les vertus qui leur sont opposées. C'est ainsi que j'en ai usé. Si j'avois dit crûment que Monsieur *Vieussens* est vain, qu'il aime les louanges; quelque fondement que j'eusse eu de lui attribuer ces défauts, je ne l'en aurois pas moins in-

jurié ; louer au contraire son éloignement pour les louanges, dire *qu'il brûle les Lettres d'approbation qu'il reçoit de toutes parts, pour dérober à la postérité les titres autentiques de son mérite*; c'est le louer, c'est le rendre maître des applications fâcheuses ; c'est lui laisser faire la comparaison de ce qu'il n'est pas, avec ce qu'il devroit être.

Mais enfin ma Lettre seroit-elle si remplie de pauvretés, que vous eussiez eu tant de raison de la mépriser ; quand on est jeune, fougeux, & emporté, il échappe bien des sottises, qu'un homme sage comme vous, n'oseroit mettre sur le papier. Permettez-moi neanmoins de ne pas vous en croire sur les exemples que vous avez tiré de ma lettre, ou, pour mieux dire, que vous avez forgé vous-même à l'occasion de ma Lettre.

Une pauvreté n'est, à proprement parler, qu'une parole ou un discours vuide de bon sens, sans agrément, & sans politesse. Reprocher, par exemple, à un homme son âge, sa naissance, son éducation, sa pauvreté, sa mauvaise mine, c'est lui dire

en toute rigueur des pauvretés, parce qu'il n'eſt ni de la juſtice, ni du bon ſens, de faire un crime à un homme de n'avoir pas eu tous les avantages de la nature, dont il n'eſt pas le maître; ſi vous & moi l'avions été, nous nous ſerions ſans doute mieux partagés. Ce n'eſt ni votre faute ni la mienne, ſi vous n'êtes Duc & Pair, & ſi je n'ai une Bibliotheque de cent mille écus. C'eſt une pauvreté que celle de traiter un homme d'enragé ſans autre raiſon que celle de dire que cet homme écrivant à un de ſes amis, à qui Monſieur *Vieuſſens* voleroit ſes penſées, auroit emploié ces termes, *J'enrage, Monſieur, de vous voir ſi tranquille.* C'en eſt une autre d'appeller un homme *préſomptueux* ſur le paſſage d'un Livre que l'on tourne à ſa maniere, quoiqu'il marque naturellement la modeſtie de l'Auteur. C'en eſt une par conſéquent, de reprocher à un homme l'obſcurité de ſa naiſſance, & lui dire. *Je vous trouve bien ſevere ſur les loix de la modeſtie; où les avez-vous appriſes? On diroit que vous avez paſſé toute votre vie à la Cour; car quelle*

apparence que ce soit à Conques en Rouergue où vous avez respiré ce grand air de délicatesse sur les bienséances de la vie. Que n'auriez-vous pas dit, si je m'étois abandonné à écrire de pareilles choses? Si j'avois reproché à Monsieur *Vieussens* ses inconstances dans le choix d'un état de vie? Si je lui avois fait quitter le monde aujourd'hui, pour l'y faire rentrer un mois après? Si je l'avois pris dans une forge du Quercy pour le conduire au faîte de la grandeur médicinale? N'auriez-vous pas eu raison de vous récrier, aux pauvretés! aux minuties indignes!

Mais c'est plus que pauvretés, que d'en faire dire à un honnête homme qui garde assez les bienséances, c'est mauvaise foi. Qui ne croiroit, à ne juger du stile de ma lettre, que par l'assurance avec laquelle vous en parlez, qu'elle ne fut remplie de vilaines injures, de recits outrageans, de pauvretés pitoiables, de minuties indignes. Vous en appellez aux Lettres mêmes. Les avez vous bien lûes, M. R. P? Y a-t'on dit crûment, comme vous le dites, que Monsieur *Vieussens*

cherche la gloire ; qu'il lit à ses amis les Lettres avantageuses qu'il reçoit ? N'y a-t'on pas dit tout le contraire ? Ne l'a-t'on pas loué de sa modestie, & de son humilité sur ce chapitre ? N'y a-t'il pas de la malignité à faire dire aux gens, ce qu'ils n'ont pas pensé, ou ce qu'ils ne disent du moins pas ouvertement ? Suffit-il de faire un extrait sec comme le votre, pour se mettre en droit de critiquer à son aise? Suffit-il de se faire un fantôme pour le combattre avec avantage ? Est-il permis d'empoisonner ainsi ce que dit un adversaire, pour s'autoriser à décharger sa bile, & à lui dire tout ce qu'il y a de plus offensant ? Et cela est-il dans l'ordre d'en traiter un homme de fou, d'enragé, d'orgueilleux, d'impertinent avec de puériles correctifs ? Je vous l'avoue, M. R. P. quelque assurance que j'aie, que l'Apologie de Monsieur *Vieussens* part de votre plume ; lorsque j'en suis venu aux pages 20. & 21, je suis tombé des nues. J'ai eu peine à ne pas attribuer à Monsieur *Vieussens* tant de mauvaise foi, & tant de grossieretés.

J'ai dit en lisant cet endroit (on me le pardonnera) *Manus quidem Esaü, vox autem Jacob.* Si vous avez pris de simples railleries, que j'aurois pû dire dans la compagnie la plus reglée, pour de vilains emportemens, & de grosses injures ; vous deviez regarder mon mauvais procedé comme une leçon de modération & de retenue pour vous. Vous deviez vous souvenir que vous aviez promis de parler peu, & sagement, & ne donner du relief à votre réponse que par le contraste que vous mettriez entre une honnête défense & un stile outrageant, & injurieux. (C'est ainsi que vous appellez le ton railleur que j'ai pris dans ma Lettre.) Car enfin prétendre que les excès de ma critique autorisent l'emportement de votre réponse ; c'est prétendre, (comme l'a dit un critique,) qu'une faute en autorise une autre ; c'est vouloir à un scandale en ajouter un plus grand. Je vois ce qui vous a trompé, vous avez regardé notre affaire avec Monsieur *Vieussens*, comme une affaire de critique ordinaire, où il ne s'agiroit que de l'in-

terprétation de quelque passage obscur, ou de quelque paralogisme : ce n'est-là qu'une affaire purement civile ; c'est ici une affaire criminelle dans toute l'étendue du Parnasse. Il s'agit d'une découverte volée ; l'Inventeur la reclame, & il est dans la nécessité, pour établir son droit, de faire connoître le caractere du plagiaire qu'il poursuit. Qui s'est jamais avisé de donner avant vous le nom de satire à la simple exposition des faits qui peuvent établir le droit qu'on a sur un bien qu'on nous enleve ? Si je me suis borné à n'alléguer dans ma Lettre que des faits, qui peuvent être décisifs pour convaincre les Juges ; ne puis-je pas dire avec raison de tous ceux qui diront avec vous, que j'ai écrit une satire, qu'ils ne sçavent pas appeller les choses par leur nom ?

N'allons pas plus avant, car cette Lettre n'est déja que trop longue. Si je n'avois eu des raisons très-pertinentes pour user de diligence, j'aurois écrit plus laconiquement, & mon élocution se sentiroit peut-être moins du Walon ; encore est-ce beaucoup

pour un homme qui a l'esprit si bouché. Si votre déclamation vous a tant coûté de peine, que m'en a donné la composition de cette premiere Lettre ; je ne vous conseille pas de repartir ; car enfin je ne me suis pas rendu à vos raisons, & je n'ai garde d'espérer que Mr. *Vieussens* se rende aux miennes. Pourquoi donc nous fatiguer inutilement ? *Stultum est difficiles habere nugas.* Nous pourrions mieux emploier notre tems, vous à lire les Peres & les Conciles, & à faire valoir le talent particulier que vous avez de combattre les dereglemens des passions, par les traits d'une vive éloquence, & par les exemples de la modération la plus édifiante ; & moi à étudier la nature, & à me rendre plus habile dans la guérison des maladies. Ce qui me console de tout ceci, c'est qu'en travaillant à vous répondre, je soulage d'autant Monsieur *Chirac*, & je lui donne lieu de travailler avec moins de distraction aux Mémoires analytiques qu'il est obligé de dresser sur la nature & les proprietés du sang, pour ne pas aban-

donner au gré du vent les pieces volantes de cet important procès. En attendant de vous rejoindre, je suis sans rancune, & avec respect,

Mon Reverend Pere,

Votre très-humble,
& très-obéissant
serviteur,
JULIEN.

A Maubeuge, ce Janvier 1699.

CONSULTATIONS
MEDICINALES.



CONSULTATIONS MEDICINALES.

I. CONSULTATION.

Pour une personne attaquée d'étourdissemens.



A maladie dont vous me faites le détail, Monsieur, est bien plus effraiante que dangereuse. Elle ne me paroît être aucun prélude ni d'apoplexie ni de paralysie, & je la regarde absolument comme des vapeurs. Vous avez raison de croire que les peines d'esprit y ont beaucoup de part. Elles ont épaissi votre sang, dérangé vos digestions, & donné lieu à quelques legeres obstructions; mais tous ces désordres seront bientôt cal-

més, si avec une grande tranquillité d'esprit, & un bon régime de vivre, uni, & humectant, vous observez ce qui suit. Il faut sans balancer vous faire resaigner, &, si j'étois dans le même cas je préfererois, sans contredit, la saignée du pied à toute autre, sans m'embarrasser des préjugés vulgaires qui tâcheront à vous détourner de ce dessein. Le lendemain, il faut commencer l'usage des bouillons suivans, dont il faut prendre un le matin à jeun, & l'autre cinq heures après avoir dîné assez legerement, aiant soin de faire le plus d'exercice qu'il vous sera possible.

Bouillon.

Prenez un gros poulet dégraissé; deux gros de racine de valeriane, autant de celle d'énula campana, feuilles de chicorée, de cerfeuil, & de cresson, de chacune une poignée, les pattes & la queue de quatre écrevisses, (si l'on en trouve aisément) une pincée de fleurs de souci, & autant de fleurs de tilleul; faites bouillir le tout

tout dans une suffisante quantité d'eau pour être réduite à deux bouillons, à chacun desquels on ajoutera un gros de teinture de mars tartarisée, ou à son défaut, un demi gros de tartre martial soluble.

Vous prendrés avant chaque bouillon, un bol fait avec quinze grains de quinquina, & autant de poudre de guttete.

Pendant l'usage de ces remedes, il faut se tenir le ventre libre par le moien des lavemens de simple décoction, évitant toutes sortes de purgatifs, & toute contention d'esprit, aussi-bien que le maigre, le laitage, le vin pur. Il seroit même mieux d'en suspendre l'usage pendant quelques tems. Si après 15 ou 20 jours de ces remedes, vous croiez avoir besoin de mes avis, je me ferai un vrai plaisir de répondre exactement à vos Lettres. Au reste dans ces sortes d'étourdissemens, l'eau de fleurs d'orange, à la dose de deux ou trois cuillerées, vaut mieux que toutes les liqueurs spiritueuses; mais la terreur des assistans ne s'accorde pas ordinairement de cette préférence. J'ai l'honneur

d'être avec beaucoup d'attachement, & une très-sincere estime,

MONSIEUR,

Votre très-humble, & très-obéissant serviteur, SILVA.

A Paris, ce 16. Déc. 1720.

II. CONSULTATION.

Pour une personne attaquée d'une difficulté d'avaler, & notamment les liquides.

On ne peut attribuer la difficulté qu'a M. d'avaler toutes sortes de liquides, & leur retour incommode de l'ésophage dans la bouche, qu'à l'étranglement de ce canal dans le cours de sa descente dans l'estomac. Comme le liquide est embrassé plus difficilement par les fibres charnues de l'ésophage, & qu'il échappe plus

facilement à la compreſſion que le ſolide, il n'y a pas lieu de s'etonner que M. l'avale plus facilement que toutes ſortes de boiſſons.

La queſtion eſt de ſçavoir la cauſe de cet étranglement de l'éſophage, & l'expérience nous apprend qu'elle ne peut être que de trois ſortes, & qu'il n'y a qu'une convulſion de quelques manipules de fibres charnues, ou un ulcere carcinomateux de quelque endroit de la tunique glanduleuſe de l'éſophage, ou enfin quelque tumeur, ou poireau conſidérable élevé ſur la ſuperficie de la membrane interne de ce canal, qui puiſſent en produire l'étranglement, & fermer le paſſage au liquide qui ſe préſente pour tomber dans l'eſtomac.

Il eſt mal aiſé de déterminer laquelle de ces cauſes produit l'étranglement de l'éſophage. Quand on les connoîtroit même aſſez diſtinctement, il ſera toujours très-difficile, pour ne pas dire impoſſible, de les ſurmonter. Toutes ces différentes cauſes demandent des topiques appropriés, & la facilité de les y tenir long tems appliqués. Or il eſt évident qu'il eſt

impoſſible d'emploier à cet uſage aucun remede qui puiſſe réſiſter à l'impulſion du mouvement périſtaltique de l'éſophage qui doit néceſſairement faire regonfler les remedes qu'on avaleroit pour cela du côté de la bouche, lorſqu'ils ſont liquides, ou les faire bruſquement précipiter malgré l'obſtacle dans la cavité de l'eſtomac. Cette ſituation eſt également malheureuſe pour le Médecin, & pour le malade. Je ne crois pourtant pas qu'il faille l'abandonner à ſa malheureuſe deſtinée, & ne pas tenter toutes ſortes de moiens pour ſurmonter, & pour diminuer, ſa difficulté d'avaler le liquide.

Si dans le vomiſſement du liquide, qu'il faut obſerver exactement, il paroît quelques étincelles de ſang ; de ſanie, de purulence, ce ſera une marque que le regorgement du liquide ſera occaſionné par un ulcere malin dans l'éſophage ; & s'il ne paroît rien de ſemblable, il faudra rapporter cet accident, ou à quelque tumeur, ou à quelque champignon, plûtôt qu'à la convulſion de quelques fibres charnues de l'éſophage qui pro-

duisent une espece de *garotillo*, comme l'appellent les Espagnols, parce que c'est un accident tout des plus rares; & dans quelque supposition que ce soit, d'exulcération, ou de tumeur particuliere, il faudra toujours prévenir, & l'irritation de l'ulcere, & l'augmentation des différentes especes de tumeurs qui peuvent occasionner cet accident.

Pour cet effet, il est absolument nécessaire de saigner le malade du bras, surtout lorsque la difficulté augmente considérablement, pour éviter un étranglement total.

Après quoi il faut mettre en œuvre les vulnéraires les moins irritans, surtout les résolutifs & les déterfifs les plus doux, & dans le grand nombre qu'on peut emploier, je préfererois le fréquent usage des Eaux thermales, dont le malade doit avaler un demi verre plusieurs fois dans la journée. Quoiqu'elles regorgent, il en reste toujours quelques goutes qui sont propres à nétoier l'ulcere, s'il y en a, ou à résoudre les tumeurs.

On peut dans la même idée emploier de la décoction de fleurs d'hy-

pericum, du morsus diaboli, de la véronique, ou du lierre; & lorsque l'irritation devient trop grande, & le regorgement douloureux, il faudra n'emploier que le lait chaud, ou la decoction de la graine de lin, & de la guimauve, dans laquelle on aura éteint plusieurs fois une demi livre de plomb fondu; ce qu'on observera aussi dans l'usage des autres décoctions vulneraires dont on a fait mention.

A l'égard du régime, il faut que le malade le garde très-exactement; qu'il évite le salé, & l'épicé, les ragoûts, la friture, la pâtisserie, la viande noire, le fromage, les sucreries, & les fruits cruds. Il faut qu'il soupe légerement, qu'il ne boive ni vin ni liqueurs, & il seroit à souhaiter qu'il pût se mettre au lait pour toute nourriture, s'il pouvoit l'avaler.

Signé, CHIRAC.

A Paris, *ce* 12. *Janv.* 1726.

III. CONSULTATION.

Pour la même maladie dont il s'agissoit dans la précédente.

LA relation qu'on a envoyé de la maladie de M. n'a d'autres avantages sur la verbale qu'on nous avoit faite il y a quelques jours que celui de nous apprendre les premieres causes qui l'ont fait naître. Il n'est pas douteux que les chagrins & les peines d'esprit, ainsi que la suppression du flux hémorroïdal, n'aient attiré à M. le fâcheux accident qui le travaille aujourd'hui.

Les esprits arrêtés dans le cerveau, pour y soutenir l'idée des affaires chagrinantes qui occupent l'ame, coulent en moindre quantité qu'il ne le faut dans les visceres; & l'estomac, & le foye, se sentant bien plus de cette rétention d'esprits dans le cerveau que les autres parties, les digestions en deviennent nécessairement plus languissantes, & le chyle qui revient

dans les vaisseaux, aigri par conséquent gluant, & visqueux ne peut produire à la longue qu'un sang plus gluant, & plus visqueux qu'il ne l'est naturellement.

De-là l'épaississement de la bile, & l'engorgement de ses vaisseaux; de-là la géne des rameaux de la veine porte qui se trouvent mêlés, & entortillés, avec les vaisseaux biliaires; & de-là deux grands inconvéniens dans l'économie naturelle, l'un que la bile devenue plus épaisse ne peut couler que difficilement, & en moindre quantité, dans l'intestin, & qu'elle regorge, & s'accumule, dans les vaisseaux du sang où elle gâte par son mêlange tout le corps des recremens, & spécialement celui de la salive de la bouche, & celle de l'estomac; ce qui doit produire nécessairement un dégoût pour tous les alimens, & des digestions d'une saveur trés bizarre, qui tournent les alimens en des sucs âcres & salins, plus capables de blesser l'estomac, & de le soulever, que de fournir une bonne nourriture aux parties. Premier inconvénient.

L'obstruction des vaisseaux de la bile,

bile, & la compreſſion qu'ils cauſent aux rameaux de la veine porte, y retarde conſidérablement le cours du ſang qui y revient de l'eſtomac, & de toutes les parties flottantes dans le bas ventre ; & les vaiſſeaux de l'eſtomac, s'en déchargeant plus difficilement dans le tronc de la veine porte, & demeurant toujours un peu trop pleins, & trop tendus, attirent néceſſairement une tenſion plus grande que la naturelle, à tout le tiſſu de l'eſtomac, qui en doit devenir par conſéquent incomparablement plus ſenſible dans cet état, & plus ſuſceptible des moindres impreſſions; de ſorte que ſi dans cette diſpoſition les alimens tournent en des ſucs aigres, ou ſalés, il en doit réſulter des nauſées, & des vomiſſemens continuels, & très-incommodes, & les nourritures, tournant en mauvais ſucs, & ne prenant pas leur route ordinaire, doivent laiſſer les parties dans un dépériſſement très-ſenſible.

C'eſt juſtement l'état où s'eſt trouvé M. dans le tems de ſes grands chagrins, & c'eſt à cet état, je veux dire aux vomiſſemens continuels dont

il a été tourmenté, qu'il faut rapporter la premiere cause qui a indisposé l'orifice supérieur de son estomac, & qui en a rendu l'entrée difficile au liquide. Il est aisé de penser que cet orifice, qui naturellement est assez étroit, & pressé par les deux muscles du diaphragme, a dû beaucoup souffrir par les vomissemens fréquens, & qu'un suc aigre, & salin, presque caustique, y passant avec difficulté, & avec violence, en a insensiblement usé, & rongé la membrane intérieure, & y a produit une disposition ulcereuse, qui, ne pouvant être facilement adoucie, ni guérie radicalement dans cet endroit, a dû y faire croître, ou des champignons, ou un ulcere carcinomateux, ou y entretenir une sensibilité extraordinaire qui doit être suivie d'une contraction convulsive des fibres charnues qui environnent l'endroit dépouillé du premier enduit de l'ésophage.

Il est difficile de déterminer l'espece d'étranglement que souffre l'ésophage par rapport à la déglutition du liquide; mais il est très-certain qu'il a toujours supposé une disposition ul-

cereuse de l'orifice supérieur de l'estomac, & c'est cette disposition qu'il ne faut jamais perdre de vûe dans l'application des remedes qu'il faut emploier dans une si périlleuse incommodité, qu'il faut plûtôt flatter & pallier, que combattre de vive force.

L'expérience a fait voir que les vomitifs, & les purgatifs, ont aigri le mal ; ainsi il n'en doit plus être question. Les seuls anodins ont calmé l'accident ; du moins pour quelque tems ; c'est de ce côté-là qu'il faut se tourner ; c'est du côté des vulneraires balsamiques que j'ai indiqués dans ma précédente Consultation, qui doivent faire fonction, & de topiques, & de remedes internes.

Mais les anodins, & les vulneraires balsamiques, seront absolument inutiles, si l'on ne combat la cause primitive de ce mal, que le chagrin, & les affaires affligeantes ont fait naître. Ces mêmes passions l'entretiendront par les raisons alleguées, & l'aigriront davantage, aujourd'hui que le malade n'est plus si jeune. Il faut donc travailler à changer, autant qu'il sera

possible, la situation de son esprit, & le tourner du côté de la gaieté. Il faut chercher avec étude tout ce qui peut le dissiper, & croiser les idées tristes que les affaires, ou son incommodité, lui font naître. Il faut qu'il ne soit jamais seul, toujours en compagnie agréable. Conversations de gens d'esprit, comédies, concerts d'instrumens, tous ces moiens doivent être emploiés, si l'état du malade le permet.

A cela il faut ajouter un régime parfait; ne nourrir M. que de potages point forts, de bouillons souvent avec du ris, toujours avec de la viande blanche rôtie, ou bouillie; point de ragouts, ni de salé. Il faut qu'il dîne raisonnablement, qu'il soupe très-legerement, & qu'il se réduise pour toute boisson à la ptisane de squine, & de racine de guimauve. Le vin sera toujours pour lui un principe d'aigreur, très-nuisible à l'état de la maladie.

Comme il n'y a qu'une inflammation de la partie de l'ésophage malade qui mette M. en danger de périr, il faudra, lorsque la difficulté d'avaler deviendra plus grande, & la douleur

de la partie affectée plus considérable, recourir à la saignée, comme au remede le plus effectif dans cette occasion; & si l'on juge la purgation absolument nécessaire dans certaines conjonctures, il ne faudra absolument emploier que l'huile d'amandes douces prise en grande quantité, & à reprises, jusqu'à celle d'une livre. Mais à la place des purgatifs, il faut lui faire faire un grand usage des lavemens d'eau, qu'on aiguisera, ou avec la casse, ou avec le miel violat, quand ils deviendront inutiles pour lui lâcher le ventre.

Lorsque l'on aura suivi le régime ci-dessus prescrit pendant les mois de Fevrier, & de Mars, je croi que ses Médecins ordinaires penseront à lui donner le lait d'ânesse. J'estime aussi que si M. peut soutenir le lait pour toute nourriture pendant trois ou quatre mois, il en tirera plus d'avantage que de tous les remedes balsamiques qu'on sçauroit emploier. Je pense aussi qu'il faut insister longtems dans l'usage des gouttes anodines avec la teinture de saffran, sans aucun esprit volatil, pour modérer la

trop grande ſenſibilité de l'endroit de l'éſophage affecté, & pour rendre la déglutition plus facile. Ce n'eſt ici qu'un Commentaire de ma premiere Conſultation qu'il faut joindre à celle-ci pour la rendre complette par rapport aux remedes.

Signé, CHIRAC.

A Paris, *ce* 17 *Janv.* 1726.

IV. CONSULTATION.

Pour la maladie qui a occaſionné les deux précédentes.

APRES avoir examiné fort attentivement le Mémoire dans lequel on expoſe les principaux accidens de la maladie qui y eſt rapportée, & après avoir obſervé avec le même ſoin les différentes qualités des remedes qui ont été emploiés pour la combattre, & les effets que doivent produire ces remedes, on a tâché de

démêler les raisons pourquoi tant de différens secours successivement donnés n'ont pas eu le succès favorable qu'on en attendoit.

Toutes les circonstances, telles qu'elles sont développées dans le Mémoire, nous ont donné lieu de faire des réflexions plus étendues, & plus exactes qu'elles ne le sont dans une Consultation que nous avons ci-devant donnée sur le même sujet, & que nous n'avions résumées que sur un exposé verbal, & par conséquent moins détaillé, & moins susceptible d'examen, que ne le sont tous les faits historiques & pratiques qui sont contenus dans le Mémoire qui nous a été communiqué ; sans parler du change qu'on nous avoit donné, ou que nous avions pris nous-mêmes, sur le sexe de la personne malade.

Nous observerons donc d'abord avec l'auteur du Mémoire, que jusqu'à l'âge de 45 ans la personne aujourd'hui malade avoit joui d'une santé forte & robuste, & capable de soutenir les plus violens exercices de la guerre, & de la chasse ; mais qu'aiant essuié alors de grands revers

de fortune, & éprouvé des chagrins cuisans, il lui prit tout à la fois de grands vomissemens avec inappetence, & des pertes de sang considérables par les hémorrhoïdes.

En partant du principe universellement reconnu que l'esprit & le corps agissent mutuellement l'un sur l'autre, nous inférons de la premiere observation contenue dans le Mémoire, que les vives passions dont l'ame a été frappée produisirent alors la maladie qui subsiste encore aujourd'hui.

Lorsque les mouvemens sont distribués dans les différentes parties du corps vivant à la quantité proportionnelle, & relative aux fonctions, & aux usages de chacune de ces parties, la vie & la santé subsistent ensemble, & ces mêmes parties régulierement mûes s'entre-soutiennent mutuellement, & concourent réciproquement à la conservation du sujet où elles sont. Mais si quelques impressions purement corporelles agissent au-dedans, ou au-dehors, ou si des passions violentes viennent à déconcerter la régularité de ces mouve-

mens, & à troubler leur mutuelle correſpondance, la ſanté en doit ſouffrir une altération plus ou moins grande, plus ou moins durable, & toujours proportionnelle au dérangement que ces mauvaiſes cauſes auront pû exciter.

Cette vérité, qui ne peut pas être légitimement conteſtée, étant appliquée au cas préſent, nous fait voir diſtinctement pourquoi l'eſtomac fut la premiere victime des impreſſions vives que les chagrins cuiſans, & la profonde triſteſſe, produiſirent dans le malade. Le Mémoire dit d'abord que le malade, avant cette grande maladie, avoit toujours mangé beaucoup ſoir & matin, & dans la premiere des trois obſervations qui ſont à la fin, il ajoute que, les levains de ſon eſtomac aiant toujours été très-acides, il étoit grand mangeur, quoiqu'il ne pût pas bien mâcher les alimens, faute de la plus grande partie de ſes dents mâchelieres qu'il avoit perdues.

Cette diſpoſition naturelle de l'eſtomac, & des premieres voies, fait connoître que l'action y étoit forte,

& que la vigueur qu'elles avoient étoit souvent exercée, c'est-à-dire, que, soit que les esprits se portassent plus abondamment dans ces parties, soit que, par leur organisation premiere, ou par celle que l'habitude y avoit formée, les mouvemens en fussent prompts, vifs, élastiques, souples, forts, & néanmoins réguliers, la premiere, & la seule impression que firent sur ces parties les chagrins, & les peines d'esprit, que le malade éprouva, fut de troubler la régularité de leurs mouvemens à tel point, qu'il a pû & dû suffire pour exciter tout à la fois les grands vomissemens, l'inappétence qui n'en est qu'une suite, & les pertes de sang considérables par les hémorroïdes.

La force des parties organiques de l'estomac, & des premieres voies, ne fut pas affoiblie, mais elle fut seulement alterée dans la régularité de ses mouvemens. Le jeu, & l'action de toutes les parties nerveuses, & musculeuses, de l'estomac, & des intestins, fut troublé, fut déconcerté. Les contractions, & les extensions successives, & régulieres, des nerfs, &

des muſcles, ſe changerent alors en mouvemens convulſifs, en contractions toniques, en affections ſpaſmodiques. Les vaiſſeaux, qui dans tous ces organes contiennent le ſang, & la lymphe, participerent au trouble général. Ces liqueurs ne coulerent plus avec la même liberté qu'elles avoient auparavant. La lymphe ſe dégorgea dans les premieres voies, & y forma les glaires qui y ont été, & qui y ſont encore entretenues par les contractions vicieuſes qui y ont perſévéré. Le ſang fut alors retenu, & ſon mouvement fut ſuſpendu dans les veines hémorrhoïdales. Ces veines ſe gonflerent, leurs tuniques furent déchirées, & le malade perdit beaucoup de ſang.

Perſonne n'ignore combien ſont fortes. & dangereuſes, les impreſſions que les grandes paſſions de l'ame font ſur les premieres voies. On ſçait que la crainte, le chagrin, la triſteſſe, la colere, & même la joie exceſſive, ôtent l'appétit; &, ſi les cauſes de ces diverſes paſſions étoient permanentes, & que l'ame en fût long tems agitée, il eſt certain que tous les mou-

vemens du corps en ſeroient vivement ébranlés, & que les fonctions de toutes les parties en ſouffriroient de dangereuſes altérations.

Ce ne ſont pas ſeulement les paſſions de l'ame qui, par le trouble qu'elles excitent, & le déconcertement qu'elles cauſent, dans la réguliere diſtribution des mouvemens, peuvent produire ce dérangement. Nous voions auſſi que certains corps auſquels on n'attribue aucune qualité picquante, ni agaçante, ni irritante, ni manifeſtement âcre, comme l'huile ſimple, & l'eau tiede, excitent néanmoins le vomiſſement ; & ces liqueurs ne produiſent cet effet qu'en altérant la régularité des mouvemens d'ondulation des fibres nerveuſes de l'eſtomac, en relâchant une portion de ces fibres pendant que l'autre conſerve ſon élaſticité ; ce qui donne lieu aux contractions irrégulieres,& convulſives. C'eſt par la même raiſon que ceux qui prennent de l'opium, le premier de tous les calmans, & le plus capable de rallentir l'action des nerfs, & d'engourdir leurs mouvemens, vomiſſent ordi-

nairement le premier bouillon qu'ils prennent le lendemain, & après le ſommeil que ce narcotique a procuré, parce qu'alors toutes les parties précédemment engourdies venant à ſe ranimer, elles ne reprennent pas tout d'un coup, ni dans l'ordre, ni dans la régularité naturelle, les mouvemens qui leur ſont convenables ; & quoique les émétiques antimoniaux ſemblent avoir une qualité âcre plus manifeſte, il ſeroit aſſez raiſonnable de penſer que leur action dépend à peu près du même méchaniſme troublé.

Ces premiers déſordres réduiſirent le malade dans un état très-fâcheux, &, pour ne nous pas écarter de l'idée qu'en donne le Mémoire, ils furent ſuivis d'un ſi grand dépériſſement du corps, que rien ne le pût rétablir que l'uſage du lait d'âneſſe, & enſuite les bouillons d'écréviſſes. Ces ſecours lui furent ſi favorables qu'ils lui rendirent ſon embonpoint, & ſon premier appétit ; mais il lui reſta une difficulté d'avaler les liquides qui ſubſiſtent encore; ils ne paſſent que par in-

tervalles, & s'arrêtent dans l'ésophage, jusqu'à ce que l'obstacle qui les y retient soit levé, & il lui revient alors, de l'estomac sans doute, des glaires & des vens en quantité, qu'il est obligé de rejetter.

Il seroit assez naturel de penser que les mouvemens spasmodiques, & les contractions irrégulieres, & vicieuses, des parties nerveuses & musculeuses de l'estomac, se sont communiquées à l'ésophage, & que l'action des muscles qui le composent, & qui dans l'état ordinaire font la déglutition, étant troublée, les boissons qui résistent bien moins que les alimens solides à la compression foible & irréguliere de ces muscles, cedent à leur mouvement dereglé, & ainsi refluent dans la bouche, faute de donner assez de prise sur elles, & de résister à leur action pour être péristaltiquement poussées dans l'estomac.

Mais l'observation qu'on fait que les liqueurs restent dans l'ésophage, & ne passent que par intervalles, donne lieu de soupçonner un désordre plus important, & fait penser que les vives

contractions qui sont arrivées à toutes les parties de l'orifice supérieur de l'estomac, ont pû rendre variqueux les vaisseaux sanguins de cette partie, ou que quelques fibres charnues, s'étant échappées par le déchirement de la membrane qui les doit contenir, ont formé une excroissance, une carnosité, ou une espece de champignon, ou que peut-être la qualité âcre & corrosive des sucs qui y ont été exprimés a ulceré cette même partie.

Il n'y a pas lieu de douter que si la difficulté d'avaler, soit les liquides, soit les solides, ne dépendoit que du mouvement irrégulier, & de l'action méchanique troublée, des muscles qui servent à la déglutition, cet état ne fut infiniment moins dangereux que s'il étoit arrivé les uns ou les autres des accidens qu'on a lieu de craindre. L'esprit muni des idées qu'on suggere ici, on pourra s'éclaircir sur un fait si douteux.

Nous releverons à ce sujet un article du Mémoire qui contribue à augmenter nos soupçons. On observe dans cet article que depuis trois mois les vomissemens de glaires, & de nour-

ritures, laissent une très-grande oppression à l'endroit du cartilage xiphoïde. Il faut donc encore sçavoir du malade même s'il sent de la douleur dans le même endroit ; si cette douleur subsiste toujours ; observer soigneusement s'il n'y a rien de purulent dans les matieres qu'il rejette par le vomissement ; lui faire avaler de la mie de pain non mâchée, ni humectée d'aucune liqueur, dans le tems que la déglutition est libre, & l'inviter à faire attention si, au moment qu'elle passe, il sent dans la partie suspecte quelque impression de douleur plus forte qu'à l'ordinaire ; & y joindre enfin les circonstances particulieres que les occasions pourront faire naître, ou que la sagacité des Médecins qui sont auprès du malade leur fournira.

Il est à propos d'observer que, soit que la difficulté d'avaler dépende simplement du méchanisme troublé, soit qu'elle soit produite par le vice local qui peut être à l'orifice supérieur de l'estomac, l'eau froide avalée doit soulager le malade. Quelle que soit, en effet, la cause qui empêche

pêche la déglutition, son effet sera constamment une trop vive irritation dans les parties affectées, & l'eau froide étant très-propre à calmer cette irritation, & le mouvement excessif qui en résulte, doit produire par sa seule fraîcheur le soulagement que le malade en reçoit.

Nous avons reconnu ci-devant que l'extrême tristesse, & les chagrins que les grands revers de fortune ont causés au malade, ont été les premieres causes de sa maladie, nous ne ferons pas difficulté d'ajouter que nous estimons que cette premiere cause a produit tous les accidens qu'on a vû paroître, & se succeder les uns aux autres, jusqu'à present. Les glaires & les indigestions, les déjections crues, ne doivent point en imposer, & il est plus raisonnable de penser que toutes ces choses sont le produit de la maladie, que de supposer qu'elles en sont la cause. En effet l'irritation des parties nerveuses, & organiques, des premieres voies, à quelque occasion que ce soit, forme des glaires; &, quelque trouble considérable que souffre l'estomac, il en

réſulte indigeſtions, & crudités. L'inappétence peut naître du trop de mouvement dans ces parties ; comme elle naît auſſi de leur foibleſſe, & de leur langueur ; ce qui doit faire entendre qu'on ne peut être guidé, ou déterminé, à juger de la vraie cauſe d'une maladie, que par la réunion des ſignes ſenſibles à ceux qui ne ſont que rationels.

S'il eſt donc vrai qu'on ne puiſſe pas douter que dans tous les tems de la maladie dont il s'agit, on a eu des preuves ſenſibles des mouvemens exceſſifs dans les parties affectées ; ſi on a toujours eu lieu de reconnoître que les fonctions de toutes ces parties ont conſtamment été troublées par des contractions ſpaſmodiques, par des irritations convulſives, & par des criſpations violentes, c'eſt auſſi le jugement qu'en portent les Médecins qui ont le malade ſous leurs ieux. Ils diſent que ce ſont ces ſignes non équivoques qui leur ont fait penſer que cette maladie tenoit de l'affection hypochondriaque, & qu'elle étoit produite par une très-grande quantité d'acides qui altéroient les digeſtions ;

& formoient un chyle austere, lequel, s'unissant à la bile, & au suc pancréatique, excitoit de grandes fermentations qui irritoient les fibres de l'estomac, & l'obligeoient à se resserrer dans son orifice supérieur, & qu'enfin les vûes principales que les Médecins ont eues dans le choix des remedes qu'ils ont emploiés, ont été de détruire les acides, d'éteindre les fermentations, & de calmer les irritations spasmodiques.

On peut donc dire qu'à quelques égards, & quant aux produits, ces sentimens sont justes, & que le plan qu'on s'est formé pour soulager le malade, ou pour le guérir, en appaisant les irritations trop fortes que souffroient toutes les parties organiques des premieres voies, mérite approbation. Mais comme les remedes qu'on a mis en œuvre ont été donnés sans succès, on se dispensera d'en faire ici la revûe; on observera seulement que, dans le grand nombre de ces remedes, ceux qui dans les divers tems de la maladie ont le plus heureusement succedé, sont ceux dont l'action étoit la moins vive, & qui avoient la

propriété de détremper, d'humecter, d'adoucir, ou de calmer, les parties malades. Ainsi dès le commencement de la maladie le lait d'ânesse, & les bouillons d'écrevisses, eurent un succès très-favorable. Le Mémoire ne dit point qu'on ait depuis tenté le même secours. Les différentes eaux minérales dont on s'est servi ont aussi procuré quelque soulagement. L'eau froide même a été emploiée, & sert encore, comme le moien le plus convenable à calmer les orages actuels, & enfin la teinture anodine a produit d'assez bons effets. Il y a lieu de croire qu'elle auroit mieux réussi, si on ne l'avoit point associée à l'esprit de sel ammoniac.

Comme dans les maladies délicates, ou cachées, on tire les principales indications de l'examen des choses qui, dans l'usage qu'on en fait, procurent du soulagment, ou augmentent le désordre; nous estimons, par les raisons que nous venons de dire, que dans le cas présent on ne doit emploier que des remedes doux & capables d'éteindre, ou de calmer, les irritations vicieuses, qui sont les

ſymptômes les plus marqués, & les plus dangereux, de la maladie qu'il s'agit de combattre ; & nous propoſons ces remedes avec d'autant plus de confiance, que ce ſont les ſeuls qui puiſſent contribuer à éclaircir les doutes qui reſtent encore ſur le véritable état de la maladie, & ſur la nature particuliere des déſordres qu'elle a produits.

Puiſque les paſſions de l'ame ont excité les premiers déſordres, elles ſont encore très-contraires à l'état préſent de la maladie ; ainſi un des premiers ſoins qu'on doit avoir eſt de porter le malade à ſe délivrer de toute application, & de toutes ſortes de ſoins pénibles ; & il faut au contraire qu'il ne s'occupe que de choſes agréables, & qui lui recréent l'eſprit. Il ſeroit même convenable qu'il eut une ſocieté de gens avec qui il pût vivre, & converſer joieuſement, pour faire diverſion aux affaires trop ſérieuſes, & pour écarter les attentions trop fortes qu'il pourroit faire à ſon indiſpoſition, & le délivrer, ou du moins ſuſpendre, ou affoiblir, les peines, & les inquiétudes, que la

trifte image, & les importunes fenfations de fon mal pourroient lui caufer.

Ce fecours eft d'autant plus important qu'on nous fait obferver que les difficultés d'avaler font plus ou moins grandes, plus ou moins fréquentes, felon que le malade eft plus ou moins travaillé par les paffions de l'ame, ou par les peines & les chagrins. On ajoute encore que depuis un an, ou environ, que le malade a eu l'efprit moins libre par les occupations & les affaires les plus épineufes, les accidens de fa maladie fe font augmentés, & que depuis ce tems-là la difficulté d'avaler n'a pas feulement été pour les boiffons, mais qu'il a eu la même peine d'avaler les alimens folides; ce qui ne peut être attribué qu'à ce que la contraction des fibres mufculeufes de l'orifice fupérieur de l'eftomac & de l'éfophage, eft devenue plus forte, puifque la difficulté d'avaler les liqueurs ou les folides, ne dépend que de la contraction plus foible, ou plus forte, des fibres charnues de ces organes; & c'eft auffi ce qui doit faire comprendre au malade de quelle importance il lui eft d'évi-

ter les peines, & le travail d'esprit; qu'il doit sérieusement regarder comme le plus grand obstacle qu'il puisse mettre au rétablissement de sa santé. Car nous avons pour maxime en Médecine de ne nous point flatter de guérir les maladies, si nous ne voions cesser les causes qui les ont fait naître; & cette maxime s'applique plus particulierement aux indispositions que causent les peines d'esprit. Si les passions ne se calment pas, si l'ame ne reprend pas une assiette paisible, les remedes n'operent rien d'avantageux, & font même le plus souvent plus nuisibles qu'ils ne sçauroient être favorables.

Le malade aiant donc repris, autant qu'il lui sera possible, sa premiere tranquillité, &, en se servant de sa raison, aiant banni de son esprit toute sorte d'applications laborieuses, & importunes, il observera avec une attention scrupuleuse un régime très-particulier, &, en commençant d'exécuter ce qui sera prescrit dans cette Consultation, il ne se nourrira pendant les dix premiers jours que de bouillons faits avec une poule, &

une livre & demie de la partie charnue, & dégraissée, d'une éclanche de mouton, dont on fera quatre bouillons très-peu salés, & dans lesquels on fera cuire en même tems doucement, & à petit feu, quatre cuillerées de bouche de beau ris du Levant. Il ne prendra par jour que ces quatre bouillons pour toute nourriture, le premier à huit heures du matin, le second à midi, le troisiéme à quatre heures après midi, & le dernier à huit heures du soir.

Sa boisson ordinaire sera de bonne eau bien pure, & la plus legere qu'on pourra trouver. Il en boira à sa soif, s'il est alteré, & quoiqu'il ne le fût pas, il en boira au moins un grand verre un demi quart d'heure après avoir pris chacun de ces bouillons au ris.

Il se couchera tous les jours à onze heures du soir, &, sitôt qu'il sera au lit, on lui donnera la potion suivante.

On fera bouillir dans une chopine d'eau deux têtes de pavot coupées menu pendant un demi quart d'heure. On prendra un verre médiocre de cette liqueur, après qu'elle sera refroidie.

refroidie. On y ajoutera une cuillerée de sirop de capillaires, & on mêlera bien le tout. On jettera comme inutile le reste de la décoction.

Soit que le ventre soit libre ou non, on donnera au malade un lavement chaque jour à une heure commode, & on le préparera en faisant bouillir une pincée de graine de lin dans une suffisante quantité d'eau simple sans autre addition.

Si les Médecins qui sont auprès du malade estimoient qu'il eut besoin d'être saigné, ce qui se connoîtroit par la plénitude de son pouls, & par l'état de ses forces, on lui feroit une, ou même deux saignées du bras, à deux ou trois jours l'une de l'autre.

Si l'on ne jugeoit pas à propos de faire ni l'une ni l'autre de ces deux saignées, nous croions qu'il faudroit tenter de faire diversion aux mouvemens dereglés, en suppléant à l'évacuation que causoient autrefois les hémorrhoïdes par l'application des sangsues au fondement. Ce secours a été souvent salutaire dans les affections convulsives, & il pourroit être utile en cette occasion. Neanmoins

on ne l'emploiera qu'après une légitime délibération. Car comme on rappelleroit par-là le ſang aux vaiſſeaux hémorrhoïdaux, il ne faudroit s'expoſer à réveiller cette ancienne indiſpoſition que dans l'eſpérance bien fondée d'éteindre un plus grand mal.

Comme il n'y a point de raiſon d'attendre aucun ſuccès favorable des purgatifs, il en faut bannir l'uſage. Si neanmoins on ſe trouvoit dans la néceſſité de purger, il faudroit n'emploier que la manne à la doſe d'une once & demie dans une décoction de bourrache, de piſſenlits, & de ſcolopendre, qu'on feroit bouillir avec un poulet, ou qu'on donneroit à froid dans la décoction ſimple des mêmes herbes, en y ajoutant trois gros, ou demi once, de ſirop de pavots blancs de Montpellier.

Après que le malade aura pris dix jours de ſes bouillons au ris, il commencera l'uſage du lait de vache, qu'il prendra pur, & ſans ſucre, pour toute nourriture; & s'il n'en étoit pas ſuffiſamment nourri, on lui feroit prendre après la premiere priſe du matin deux œufs frais, & autant

après celle de midi. Il prendra ſon lait fraîchement trait à la quantité de dix, ou douze onces, à chaque fois, quatre fois par jour, & aux mêmes heures que nous avons marquées pour les bouillons au ris.

Si le lait s'aigriſſoit dans l'eſtomac, ou s'il cauſoit le cours de ventre, on feroit prendre au malade avant chaque priſe ſix grains d'ieux d'écreviſſes préparés, & enveloppés dans deux gros de conſerve de roſes. On continuera l'uſage du lait le plus long-tems qu'il ſe pourra avec les attentions qui conviennent.

On continuera l'uſage de la décoction de têtes de pavots le ſoir, comme nous l'avons marqué ci-devant.

Le malade ne boira que de l'eau ſimple, & ne prendra ni chocolat, ni thé, ni caffé, ni vin, ni quelque autre liqueur que ce ſoit.

Nous invitons très-inſtamment les perſonnes qui ſont auprès du malade de nous informer du parti qu'on aura pris ſur l'uſage des remedes, & du régime que nous lui propoſons, & de nous marquer les changemens qui ar-

riveront à sa maladie, & ce qu'on y découvrira de particulier dans la suite, soit en bien, soit en mal, supposé qu'on juge à propos de nous demander de nouveaux avis. Nous ne devons pas oublier de faire observer que, quoiqu'il y ait des acides dans l'estomac, cette circonstance ne doit pas empêcher qu'on ne mette le malade au lait.

Signé, SILVA, BOYER.

Déliberé à Paris, ce
20 *Janv.* 1726.

V. CONSULTATION.

MEMOIRE.

UN Prêtre âgé de cinquante-deux ans se trouve depuis environ six ans attaqué d'un étourdissement qui le tient l'espace d'un demi quart d'heure, sans sçavoir où il est, perdant toute connoissance, & remuant la langue, & les dents, comme s'il mâ-

choit quelque chofe. Depuis un an il s'en trouve attaqué prefque tous les jours, & notamment le matin, & en difant la Meffe.

Il mange beaucoup le matin, & très-peu le foir. Souvent il ne repofe que trois heures la nuit, & le refte il fouffre des douleurs d'eftomac extraordinaires. Il ne peut être couché que fur le côté droit, & fur l'eftomac.

Il fume tous les jours trois ou quatre pipes. Il ufoit autrefois du tabac par le nez; mais il l'a quitté, à caufe des violens maux de tête qu'il lui caufoit, & qu'il le rendoit auffi avec fes crachats. Il ne mouche prefque point.

Il a quelquefois peine à aller à la felle, ce qui lui caufe des coliques dans le bas ventre. Ladite incommodité lui furvient plus fouvent à la fin des Lunes, qu'en tout autre tems.

Lorfqu'il eft malade la fievre fe porte à la tête, ce qui lui caufe un tranfport. Il a de tems en tems des maux de tête.

Il faut obferver qu'il a confulté fon incommodité il y a huit mois. On lui a confeillé deux faignées du bras, &

une du pied, & des purgatifs ; le tout a été exécuté. Il prend depuis peu une prisanne purgative, qui lui fait jetter quantité de glaires par le bas.

R E' P O N S E.

J'ai lû avec attention un Mémoire qui m'a été communiqué touchant un Prêtre âgé d'environ cinquante-deux ans, qui depuis six ans est sujet à un étourdissement si fort, qu'il en perd tout-à-fait la connoissance. Cet accident dure environ demi quart d'heure. Le malade remue la langue & les dents, comme s'il mâchoit quelque chose. Cet étourdissement prend presque tous les jours, & surtout vers la fin de la Lune.

Le malade a été saigné deux fois du bras, & une fois du pied. Il a été purgé plusieurs fois, sans aucune diminution du mal.

Cette maladie intéresse principalement le cerveau, & le genre nerveux. Aussi le malade ne dort qu'environ trois heures par nuit ; &, comme il souffre des douleurs extraordinaires d'estomac, il y a lieu de croire

que la premiere digestion fournit le levain de la maladie.

Quoique le malade ait déja été saigné deux fois du bras, & une fois du pied, je suis d'avis qu'on le saigne encore du pied, & le sur-lendemain de la jugulaire.

Après avoir ainsi désempli les vaisseaux, on fera fondre cinq grains de tartre émétique, & deux gros de sel végetal, dans une chopine d'eau chaude ; on en donnera la moitié au malade le matin à jeun. On attendra pendant demi-heure l'effet de cette moitié, & si après deux heures il n'y a pas une évacuation suffisante par haut ou par bas, ou par tous les deux, pour lors on donnera le reste, ou la moitié du reste, selon que le Médecin ordinaire le jugera à propos.

Si le malade vomit, on lui donnera un demi septier d'eau chaude, toutes les fois qu'il aura vomi ; quand il ne vomira plus l'eau chaude, on lui donnera un bouillon.

Après ces evacuations générales, on travaillera à rétablir la fluidité du sang ; & de toutes les humeurs. Pour cet effet on mettra le malade à l'usa-

ge des apoſemes compoſés avec une once de racines de patience ſauvage, la chicorée ſauvage, le piſſenlit, la ſcolopendre, la bourrache, & le creſſon de fontaine. Dans quinze onces de cette décoction on diſſoudra un gros & demi de ſel de Glauber, & dix gros de ſirop violat.

On partagera le tout en trois parties égales. Le malade en prendra une le matin à ſon réveil, la ſeconde deux heures après, & deux heures après un bouillon; la troiſiéme ſera priſe à cinq heures après midi.

Le malade continuera ces apoſemes pendant douze jours, & s'ils ne lâchoient point aſſez le ventre, on y ajouteroit un gros, ou un gros & demi de follicules de ſenné.

Après avoir ainſi délaié, & détrempé, le ſang, on fera prendre au malade le matin à jeun un bol compoſé d'un demi ſcrupule de ſáffran de mars apéritif préparé à la roſée, de demi ſcrupule de poudre antiſpaſmodique de guttete, décrite dans M. Riviere de Montpellier, poudre de cloportes, poudre de vers de terre, de chacune huit grains; cinnabre naturel trois

grains, caſtoreum un grain, incorporés avec la conſerve de fleurs de tilleul.

Le malade continuera ce bol pendant un mois, obſervant de ſe purger avec ſa purgation ordinaire chaque huitiéme jour.

Il boira par-deſſus ſon bol un bouillon fait avec demi livre de veau, & une poignée de ſommités de *gallium luteum*.

Outre cela il boira pour boiſſon ordinaire une ptiſanne faite avec le guy de chêne, & la racine de pivoine mâle.

Si ces remedes n'ont pas le ſuccès qu'on en peut eſpérer, la maladie étant rebelle par ſa nature, & étant devenue habituelle, le malade prendra dans la ſaiſon des eaux minérales froides ferrugineuſes, comme celles de Forges en Normandie, ou de pareilles.

Il obſervera un régime très-reglé, & ne boira point de vin. Il ſe diſſipera le plus qu'il pourra, ſurtout à la promenade.

Signé, MOLIN.

A Paris, ce 22.
Fév. 1734.

VI. CONSULTATION.

MEMOIRE.

UNE femme âgée de vingt-trois ans se trouve attaquée de grands maux de tête, qui lui tiennent plus le matin, qu'en tout autre tems, & d'un mal de poitrine. Elle crache beaucoup de glaires. Immédiatement après avoir mangé, elle sent une grande pesanteur d'estomac, quoiqu'elle mange très-peu, & sans appétit. Lorsqu'elle s'agite un peu, elle devient en sueur, & a la respiration très-haute.

Il est à remarquer qu'elle est très triste, & soupire souvent, sans pouvoir s'en empêcher.

Elle a été reglée à l'âge de treize ans; à quatorze ans elle a eu des pâles couleurs très-fortes, sans cependant être dereglée; ce qui lui a duré jusqu'à l'âge de dix huit ans.

Elle s'est mariée à vingt-un ans & deux mois, & a eu un enfant à vingt-

deux & demi. Elle n'a point purgé pendant ſa couche ; mais au bout de cinq ſemaines elle eſt devenue reglée, & depuis elle l'eſt tous les mois.

Elle ſent une grande chaleur dans la poitrine.

REPONSE.

Le Mémoire inſtructif qui m'a été communiqué touchant une Dame âgée de vingt-trois ans, marque qu'elle eſt ſujette à de grands maux de tête, ſurtout le matin ; qu'elle crache beaucoup de glaires, immédiatement après avoir mangé ; qu'elle eſt ſujette à des peſanteurs d'eſtomac, quoiqu'elle mange peu, parce qu'elle eſt fort dégoutée ; qu'elle eſt triſte, & ſoupire ſouvent, ſans pouvoir s'en empêcher, &c. Le Mémoire ne dit point ſi elle a le ventre pareſſeux, mais je le ſoupçonne.

Par tout ce qui eſt marqué ci-deſſus, il paroît que la malade eſt dans une affection mélancholique, qui ſuppoſe un épaiſſiſſement dans le ſang, dans la lymphe, & dans tous les recremens de la maſſe.

Le Mémoire ne parle point des remedes qui peuvent avoir été faits ; ce qui fourniroit des indications pour ce qui reste à faire.

Dans cette incertitude, les maux de tête, ausquels la malade est sujette, demandent une saignée du pied.

Le sur-lendemain on la purgera avec follicules de senné deux gros, sel végetal un gros, manne deux onces.

Comme un des principaux symptômes est la chaleur que la malade ressent dans la poitrine, après la purgation ci-dessus, on la mettra dans l'usage du petit lait bien clarifié, & bien doux, auquel on ajoutera le sirop violat, si la malade ne le craint point. Elle en prendra d'abord un demi-septier, avec une cuillerée de sirop violat, dégourdi au bain-marie.

Si le petit lait passe bien, la malade augmentera peu à peu sa quantité jusqu'à chopine, qu'elle prendra en une fois, ou en deux, à une heure de distance l'une de l'autre, & qu'elle continuera pendant quinze jours, ou trois semaines, s'il passe bien ; observant de se purger au milieu, & à la fin.

Si la malade étoit obligée de quitter le petit lait, on lui ſubſtitueroit un bouillon fait avec une demi livre de veau, les queues, & les pattes concaſſées de quatre écreviſſes de riviere, les capillaires, le lierre terreſtre, la ſcolopendre, le piſſenlit, & les fleurs de tuſſilage. On preſſera les herbes en paſſant le bouillon, & on y fera fondre un gros de ſel de Glauber.

La malade continuera ces bouillons pendant quinze jours, & s'ils ne la purgeoient pas un peu, on y ajouteroit de trois jours l'un, un ſcrupule de follicules de ſenné.

Si, au moien de ces remedes, les chaleurs que la malade ſent dans la poitrine ſe paſſent, & ſi les maux de tête reſtoient, on lui feroit prendre des eaux minérales ferrugineuſes.

Si au contraire les chaleurs de poitrine continuent, ou augmentent, dans ces circonſtances on feroit la tentative du lait d'âneſſe au mois de Mai, avec les précautions ordinaires.

La malade eſſaiera de ſe mettre à

l'eau, ou à l'usage de quelque ptisanne bechique ; au moins elle boira très-peu de vin.

Signé, MOLIN.

A Paris, ce 22. *Fév.* 1734.

VII. CONSULTATION.

MEMOIRE.

UNE Demoiselle âgée de vingt-sept ans, qui constamment a toujours été sage, est sujette aux fleurs blanches depuis dix ans, qu'elle s'opiniâtre, par une pudeur mal entendue, à ne point découvrir son mal aux Médecins de la Ville où elle demeure. Elle maigrit considérablement depuis quatre à cinq ans ; ce qui fait craindre qu'elle ne tombe dans l'épuisement. L'écoulement se fait presque tous les jours, quelquefois même plusieurs fois chaque jour, surtout

après avoir mangé. La matiere eſt épaiſſe, aſſez ſouvent fétide. Les urines ſont blanches, & toujours fort chargées. La malade ſent des demangeaiſons, ſouvent même des mordications dans le vagin, une laſſitude dans les lombes, quelquefois des inquiétudes aux jambes. Elle a un dégout général, & perd la couleur naturelle de ſon viſage. Elle eſt toujours bien reglée; mais après les menſtrues l'écoulement eſt plus abondant. Elle a quelquefois des ardeurs d'urine; elle en ſent auſſi aux lévres de la vulve. Elle jette trois ou quatre fois le mois par la bouche, la quantité d'un verre ordinaire d'eau claire. Elle a eu quelques atteintes de ſurdité, qui n'ont point eu de ſuite. Depuis quatre ans elle a été ſaignée ſix à ſept fois du pied, & quelquefois purgée. Son humeur eſt vive, inquiéte, & un peu chagrine. Elle a la peau aſſez blanche, & les cheveux noirs.

I. REPONSE.

J'ai examiné avec attention un Mémoire qui m'a été communiqué tou-

chant une Demoiſelle âgée d'environ vingt-ſept ans, qui a caché une perte blanche depuis dix. La matiere eſt ſi âcre qu'elle produit des demangeaiſons importunes dans le vagin, & aux levres de la vulve, & même des mordications. L'odeur en eſt ſouvent fétide. Cette perte eſt accompagnée d'un dégout univerſel, de maigreur, d'inquiétudes aux jambes, de douleurs aux reins, & de pâleur au viſage.

Cette maladie dépend du relâchement des glandes de la matrice, qui laiſſent échapper une ſéroſité lymphatique, chargée d'un ſel corroſif, qui pourroit à la fin entamer la partie, & y produire des ulceres, qui ordinairement ſont incurables.

Pour prévenir ce malheur, on ſaignera une fois la malade du bras, le ſur-lendemain on la purgera avec deux bons grains de tartre émétique fondus dans une petite taſſe d'eau chaude, & cela en vûe de degager l'eſtomac, par rapport au dégout, & à cette humeur claire, que la malade vomit de tems en tems.

Si ces deux grains font ſimplement vomir la malade, ſans la purger par

en bas, trois heures après cet émétique on lui donnera deux onces de manne, & un gros de sel végetal, pour précipiter par les selles ce que l'émétique aura fondu.

Le lendemain on mettra la malade à l'usage du lait de chevre, si elle a le ventre trop libre, ou à celui d'ânesse, si elle a le ventre paresseux. Si l'estomac de la malade soutient bien le lait, on lui en donnera soir & matin. On commencera par un demi septier, & on augmentera peu à peu jusqu'à chopine. On se fixera à cette quantité, qu'on continuera pendant six semaines, s'il continue à bien passer.

On purgera la malade, quand M. le Médecin ordinaire le jugera à propos.

Pendant ce tems-là on fera deux fois par jour des injections dans la matrice, avec une seringue dont le tuiau doit être fait en arrosoir.

L'injection sera faite avec une once de racines de grande consoude, & une bonne pincée de vulneraires de Suisse, qu'on fera bouillir dans une chopine d'eau. On y ajoutera une once de miel rosat.

Quand la malade aura fini ſon lait, & qu'elle aura été purgée en le finiſſant, on lui fera boire des eaux minérales froides ferrugineuſes, comme celles de Forges en Normandie, priſes ſur les lieux, ou de pareilles, s'il y en a à portée de la malade, & cela avec les précautions ordinaires.

Si tous ces remedes n'ont pas le ſuccès qu'on en peut eſpérer, après les eaux on fera prendre à la malade des bains domeſtiques tiédes. Elle boira dans le bain un bouillon fait avec demi livre de veau, les queues, & les pattes concaſſées de quatre écreviſſes de riviere, la chicorée ſauvage, le piſſenlit, la ſcolopendre, le chamédris, & le creſſon de fontaine. On preſſera les herbes en paſſant le bouillon, & l'on y fera fondre un gros de ſel de Glauber. La malade continuera ſon bain pendant quinze jours, à une heure, ou une heure & demie par jour.

A tous ces remedes la malade joindra un régime bien reglé. Elle vivra ſimplement de potage, de bouilli, ou de rôti, ſans aucune ſorte de ragoûts.

Elle boira d'une ptiſanne faite avec la racine de chicorée ſauvage, & un nouët de rouille de fer.

Je ne porte pas mes vûes plus loin. L'état où ſe trouvera la malade après ces remedes, & ce régime, fournira des indications plus préciſes pour ce qui reſtera à faire.

Signé, MOLIN.

Déliberé à Paris, ce 6 Mai 1735.

II. REPONSE.

L'écoulement en blanc, qui épuiſe la malade, ſuppoſe que la lymphe eſt chargée d'une ſaumure corroſive, qui pince & irrite vivement les parties ſur leſquelles elle tombe. Cette acrimonie lui vient de l'alliage de la bile, qui ne ſe ſépare pas librement dans ſon couloir naturel. Cette conjecture eſt confirmée par le dégout naturel de Mademoiſelle, & par la mauvaiſe couleur de ſon teint. Car l'une & l'autre de ces circonſtances dénotent qu'une portion de la bile s'unit à la

ſalive de l'eſtomac, & à la lymphe nourriciere des parties. De-là on peut auſſi commodément déduire la maigreur dans laquelle la malade eſt tombée ; les parties étant plûtôt ratiſſées, que réparées,par le ſuc qui eſt deſtiné à les nourrir. Dans ces diſpoſitions la liqueur deſtinée à ſe ſéparer par les glandes de la matrice eſt plus briſée, & plus piquante, que dans l'état naturel. Elle s'y ſépare donc plus abondamment en tems égal, & ces glandes ſont obligées de l'exprimer plus fréquemment par l'irritation qu'elles éprouvent. Ce paſſage continuel les élargit de plus en plus, & diminue le reſſort de leurs tuiaux excrétoires ; ce qui ajoute encore à la cauſe de la maladie, qui heureuſement n'eſt pas parvenue au dégré, où la négligence de la malade pouvoit lui permettre de venir. Car, comme il n'y a point de fievre lente, & que les douleurs ſont extérieures, qu'enfin il n'y a point d'hémorrhagies, il eſt démontré qu'il ne s'eſt point formé d'ulcere à la matrice, & qu'il ne s'agit preſentement que de deſſaler le ſang, de le délivrer d'une ſaumure bilieuſe

qui diſſout la lymphe, de redonner du reſſort aux glandes trop relâchées, & enfin de rembaumer un ſang appauvri.

Pour y réuſſir, je ſuis d'avis que l'on profite de la ſaiſon dans laquelle nous ſommes, pour envoier Mademoiſelle à Forges. Elle y boira des eaux de la ſource dite la Roiale; mais on y mêlera d'abord un quart, enſuite un tiers, enfin la moitié de la Cardinale. Si ces eaux ne paſſent pas bien en ſe promenant, il faut les prendre dans le lit. C'eſt ſouvent la ſituation où elles paſſent le mieux. Si elles gonflent, étant froides, il faut les faire dégourdir au bain-marie, & même les faire chauffer. Il faut s'écouter, & s'obſerver avec autant de ſoin que Mademoiſelle a eu de négligence. Il y a encore deux choſes qui me paroiſſent eſſentielles, l'une de ſe faire pluſieurs fois par jour des injections avec l'eau de la Cardinale dégourdie; l'autre d'y mêler plûtôt du ſel de Glauber, ou de l'arcanum duplicatum de Minſycht, l'un à la doſe d'un gros, & ce dernier à la doſe d'un demi gros, que d'aucun autre ſel. Avant que d'al-

ler à Forges, il faudra se faire tirer du sang du bras. Je désapprouve les saignées du pied dans ces occasions; elles sont non-seulement suspectes, mais souvent funestes.

Au retour des eaux, pendant lesquelles il faut se purger tous les huit jours, on donnera deux fois par jour quinze grains de pierre hématite, & quatre grains de cachou brute, en dînant, & en soupant. On fera prendre le matin une infusion d'orties grieches seiches, & de lierre terrestre; ce qu'on continuera pendant quinze à vingt jours; au bout desquels on purgera la malade, pour la mettre au lait de vache, pour toute nourriture. On y mêlera deux fois par jour une once d'eau de chaux seconde, & une tasse d'infusion d'un demi gros de squine.

Signé, SILVA, Medecin Consultant du Roi.

A Paris, le 6 Juil. 1735.

VIII. CONSULTATION.

MEMOIRE.

LA perſonne dont il s'agit de peu d'exercice, & beaucoup de bouteille, âgée preſentement de 53 à 54 ans, a joui d'une ſanté conſtante juſqu'aux environs de quarante ans. La goute vint alors le viſiter, & chaque année juſqu'en 1728 il en eut un paroxyſme médiocre. Depuis 1728 juſqu'en 1732 les accès devinrent plus rares; mais cette derniere annee 1732 elle parut trois fois foiblement, & diſparut promptement autant de fois pendant une indiſpoſition de quatre mois; depuis ce tems le malade ne s'en eſt point du tout ſenti.

Notés que depuis que la goute a commencé à ſe relâcher, il eſt devenu ſujet aux évacuations bilieuſes, & aux ſueurs.

Vers la mi-carême derniere il eut une petite fievre, qui s'évanouit après

la ſaignée, qui fut le ſeul remede qu'il emploia.

Enfin peu après Pâques le ventre commença à ſe gonfler. Il augmenta de jour en jour, & les jambes eurent bientôt le même ſort. Forcé par l'accroiſſement de la maladie, il ſe détermina à quelques ſaignées & purgatifs, qui firent diſparoître l'enfle des jambes, & celui du ventre, au point que le malade s'opiniâtra à ſe croire gueri. Une jauniſſe ſe répandit partout le corps, que le malade laiſſa paſſer à ſon gré; elle guérit, & cependant, le ventre ſe rempliſſant de nouveau, il fut conſeillé de prendre un remede qu'on lui dit infaillible pour l'hydropiſie.

La couleur en eſt jaune; le gout n'eſt que celui de ſel; il ſe prend diſſout dans un bouillon; opere dans l'heure, & procure dans l'heure d'abondantes évacuations aqueuſes. Il ſe vend chez Madame Morel, ſur le Pont Notre-Dame à Paris. Il a pris cet évacuant cinq fois depuis deux mois, ſans autre fruit que d'être un peu déſenflé pendant un jour ou deux après ſon opération.

Hors ces jours le ventre demeure toujours fort gonflé, & très-dur, sans douleur. Les jambes enflent sur le soir, où une petite fievre lente se fait quelquefois sentir, qui la nuit se termine par une sueur. La face s'amaigrit, la respiration devient moins aisée, & depuis huit jours l'altération commence à travailler le malade, qui est actuellement dans la cinquiéme dose du remede de Madame Morel.

Son régime n'a jamais été beaucoup différent de l'ordinaire, excepté qu'il ne mange plus de viande le soir, & qu'il a changé le vin rouge en blanc.

J'oubliois de dire que l'appétit est abbatu, qu'il ne rend que peu d'urines, mais toutes briquetées, & qu'il va assez naturellement à la selle deux ou trois fois par jour.

REPONSE.

Sur le détail circonstancié de la maladie de Monsieur âgé de 53 ans, &c. Il paroît que la tension du ventre suppose non-seulement un embarras dans les visceres, puisqu'il est dur, & que

les urines étant briquetées n'acquerent cette couleur & cette consistence que par l'alliage de la bile, qui ne s'y unit que parce qu'elle regorge dans le sang à l'occasion de l'obstruction des glandes destinées à sa séparation. Cet état du foie est le triste partage du mauvais régime auquel le malade s'est livré sans retenue, & sans ménagement. Mais outre l'engorgement des glandes du bas ventre, il y a à craindre qu'il n'y ait déja de l'eau épanchée dans sa capacité. L'enflure des jambes, la paucité des urines, l'altération, la legere difficulté de respirer, l'amaigrissement du visage, & des extrémités supérieures, le fait légitimement soupçonner, quoiqu'on ne nous marque point qu'on ait observé quelque fluctuation. Heureusement les mêmes secours qui tendent à enlever les obstructions des visceres engorgés, sont spécialement convenables pour empêcher les épanchemens d'eau qui sont la suite de la disposition variqueuse, ou hydatique, des veines sanguines, ou lymphatiques, à raison de la compression qu'elles souffrent par les parties qui ont ac-

quis plus de volume, & de dureté.

Sur ce principe il paroît évident que le purgatif hydragogue de la Dame Morel, qui n'est que de la gomme gutte avec le sel de geneſt, dépouillant le sang de son véhicule, & rendant les récrémens plus resineux, ne convient, ni à la cause, ni à l'accident de la maladie, & que ce remede, qui n'a jamais eu la moindre réputation, ne pourroit être de quelque utilité que dans un cas de leucophlegmatie, ou d'anasarque, mais jamais dans une ascite occasionnée par l'endurcissement du foie, qui est précisément le cas où se trouve le malade.

S'il y avoit quelque remede particulier à prendre, au cas que ceux que nous allons conseiller n'eussent pas un succès assez satisfaisant, ce seroit le remede de l'Augustin, qui est un mars qui est joint avec un grand diuretique. Ce secours est effectif, quand on a délaié les liqueurs, & aussi propre à remedier aux embarras des corps glanduleux, qu'à pousser puissamment par les urines, qui est la seule évacuation dont les hydropiques puis-

ſent recevoir un ſoulagement ſolide ; & conſtant. On s'adreſſera donc au Frere Julien, Apoticaire des Grands Auguſtins, qui envoira ſon remede accompagné d'une inſtruction. Nous en avons vû de trés-bons effets dans des cas où les remedes connus, ordonnés avec ſageſſe, & adminiſtrés avec exactitude & méthode, n'avoient point réuſſi, ou du moins n'avoient pas ſuffi. Nous le conſeillerions même pour dans ce moment, s'il n'étoit eſſentiel de délaier préſentement qu'on vient de priver tous les ſucs du phlegme qui aide à leur mouvement, & à leur ſéparation. Ainſi on mettra Monſieur dans l'uſage des bouillons ſuivans, dont il prendra un le matin, & l'autre le ſoir, prenant dans les entre-deux deux priſes de ſuc dépuré de cerfeuil, à la doſe de quatre onces, y ajoutant trente cloportes écraſés en vie, & dix grains de nitre purifié.

Bouillons.

Prenés une livre de rouelle de veau, racines de perſil, & de petit houx, de

chacunes une once, feuilles de cresson, de pissenlit, de parietaire, de chacunes deux poignées ; faites bouillir le tout dans une suffisante quantité d'eau pour être réduite à deux bouillons, à chacun desquels on ajoutera deux gros de sel admirable de Glauber, ou, à son défaut, quatre scrupules d'arcanum duplicatum de Mynsicth.

Au reste puisque le malade ne peut renoncer au vin, il le mêlera avec l'eau de chiendent, qui n'a point de mauvais goût, & qui convient parfaitement dans le cas présent.

Signé, SILVA.

A Paris, le 22 *Juil.* 1736.



IX. CONSULTATION.

Pour une Dame attaquée d'un rhumatiſme gouteux.

LES douleurs que Madame reſſent ſont rhumatiſantes gouteuſes, & dépendent de l'acrimonie de la lymphe, tant de celle qui ſert à enduire & graiſſer les articles, que de celle qui eſt deſtinée à nourrir les muſcles, & toiles membraneuſes qui les recouvrent. Pour corriger cette ſaumure, rien ne ſeroit plus utile que le lait pour toute nourriture. C'eſt en effet le plus excellent adouciſſant de toute la nature. Mais comme la Dame malade n'a point de gout pour cet aliment médicamenteux, & que ſon eſtomac eſt ſur ce point d'accord avec ſon gout, nous ſommes obligés de changer le caractere des ſucs lymphatiques par d'autres moiens, & nous eſperons que ceux que nous allons propoſer ; donnés dans l'ordre que nous preſcrivons, auront un ſuccès

ſatisfaiſant. Nous ſommes donc d'avis que Madame entre inceſſamment dans l'uſage des bouillons ſuivans, dont elle prendra un le matin à jeun, le faiſant préceder d'une priſe de la poudre ci-après décrite; ce qu'il faut continuer pendant trois mois. Ce n'eſt que par un long uſage des remedes altérans qu'on peut ſe flatter de corriger le vice des liqueurs, ſurtout aiant appris que Madame a dans ſa famille des perſonnes à qui cette incommodité eſt auſſi ſurvenue; ce qui prouve que ce caractere vicieux de la lymphe eſt en quelque ſorte héréditaire, ou que du moins leur ſang a une diſpoſition à en recevoir les impreſſions, d'autant même que la malade touche au moment où elle ſera privée d'une dépuration périodique très-importante.

Bouillon.

Prenés une demi livre de rouelle de veau, ou un poulet écorché, les pattes & la queue de ſix écreviſſes, lavées & écraſées, racines de patience ſauvage, & de rubia tinctorum, de

chacunes une demi once, feuilles de parietaire, de pissenlit, de cerfeuil, & de cresson, de chacunes une demi poignée; faites bouillir le tout dans dans une suffisante quantité d'eau, pour être réduite à un bouillon.

Poudre saline.

Prenés tartre vitriolé, arcanum duplicatum de Mynsicht, sel admirable de Glauber, de chacun un scrupule; nitre purifié dix grains. Le tout pour une prise.

Dans l'usage de ce remede, Madame sera purgée tous les mois avec l'infusion d'un gros de rhubarbe, d'autant d'agaric trochisqué, & d'autant de sel végetal; ajoutant à la colature deux onces de manne.

Quand Madame aura achevé l'usage de ces bouillons, & de cette poudre, elle en viendra à une ptisanne faite de deux gros de squine, d'autant de salsepareille, & d'autant de guaiac. On fera bouillir ces racines, & ce bois dans deux pintes & demie d'eau, pour être réduites à deux pintes, dont il faut boire quelques verres le matin,

& le reste aux repas; y ajoutant même un peu de vin, si Madame ne peut s'en passer. Il faut prendre avant le premier verre de cette ptisanne, un bol fait de dix grains d'extrait de fumeterre, six grains de borax, & quatre grains de cinnabre naturel. Si ce bol paroît échauffer le matin à jeun, on le donnera dans la premiere cuillerée de potage à dîner, & on y mêlera huit grains de saffran de mars apéritif. Ces remedes doivent être continués jusqu'au printems prochain, en se purgeant tous les mois.

Signé, SILVA.

Déliberé à Paris, le 1. *Juillet* 1738.

X. CONSULTATION.

MEMOIRE.

MA maladie est un vice d'estomac, qui ne reçoit pas bien, & ne digere pas les alimens. Il y a

déja quelque tems que je reſſens cette incommodité, mais elle n'eſt devenue ſérieuſe que depuis le mois de Janvier dernier. Alors pendant près d'un mois preſque tous les jours je jettois par la bouche ſur le ſoir une quantité de glaires. Je me ſuis contenté de prendre quelques remedes par bas, & de vivre de régime. Cela s'eſt calmé. J'ai fait le carême en entier, & à la fin me trouvant aſſez mal, on m'a ordonné ici des bols qui étoient compoſés de confection d'hyacinthe, extrait de genievre, & acier. Ces bols m'ont fait aſſez bien pour l'eſtomac; mais ils m'ont communiqué au bas ventre une chaleur qui l'a rendu fort pareſſeux juſqu'aujourd'hui.

J'ai paſſé l'été paſſablement bien. J'ai monté fréquemment à cheval par conſeil de Médecin. Tout alloit bien juſqu'à ce qu'il y a aujourd'hui trois ſemaines au retour d'une petite promenade je me ſentis très mal. Je fus ſoulagé par un vomiſſement d'eaux glaireuſes en aſſez grande abondance. Le vomiſſement recommença avec la même abondance les mercredi, jeudi, & vendredi. Ce n'eſt point exagerer

que de dire qu'en quatre fois je rendis plus d'un ſceau d'ordures, c'eſt-à-dire, d'eaux glaireuſes. Quoique cela ſe fit ſans effort, je ne laiſſai point d'avoir de la fievre. On me ſaigna, on me purgea, on me reſaigna. Mon ſang n'étoit nullement ſec. On me conſeilla les eaux de Forges; je les pris pendant huit jours; mais comme malgré le ſel de Seignette, & celui d'Epſom que j'y mis, elles ne perçoient point, & que je ne les rendois que par deux amples vomiſſemens, je les ai quittées. Je ſuis revenu aux bols depuis quatre jours. Ce ſont preſque les mêmes que les précedents.

Je ne vis que d'un bouillon léger de veau & de volaille, mangeant peu ou point de viande de poulet. Je dors à merveille; j'ai du gout pour ce que je prens; mais je ne vois pas que mon eſtomac guériſſe. Je ne vomis plus; mais quand j'ai pris un bouillon, ou un verre de boiſſon, la liqueur repompe vers le haut, me cauſe des aigreurs, qui me brûlent depuis l'eſtomac en remontant, & me cauſent un crachement continuel de pituite claire, ſuivie de glairoſi-

tés. Quelquefois ce font des vents qui fortent par la bouche en grande abondance. D'autres fois il part du fond de l'eftomac des rapports pourris. Voilà l'état où je me trouve, & pour lequel je demande foulagement. Je fuis naturellement pituiteux ; j'ai le cerveau fort humide. Au refte je fuis d'affez bon tempéramment ; j'ai toujours vécu d'une maniere fort unie. Un peu trop d'études, & quelques chagrins domeftiques font les principales caufes de mon mal.

A S. Quentin, le mardi 2 Septembre 1738.

I. REPONSE.

Les vomiffemens, les vents, les rapports d'œufs pourris, la conftipation, dont Monfieur fe plaint, & les caufes qui y ont donné lieu, c'eft-à-dire, l'application à l'étude, & les chagrins domeftiques, me font juger que ces accidens font l'effet de la difficulté avec laquelle la bile fe fépare dans le foie, & avec laquelle elle coule par fes tuiaux pour être portée dans les

boiaux. Ces embarras dans la ſecretion, & le cours, de la bile font qu'une portion de cette humeur s'allie à la ſalive de l'eſtomac ; ce qui la rend plus picquante, & impropre à convertir les alimens en une crême fine & douce ; elle les tourne au contraire en ſuc aigre & glaireux. Ainſi, ſi l'épaiſſiſſement de la bile a donné lieu à la mauvaiſe tournure des digeſtions, celles-ci portent un nouveau dégré de conſiſtence ſur la bile, qui eſt la liqueur de notre corps la plus propre à s'épaiſſir. Ce ſeroit donc en vain qu'on travailleroit à guérir M. par des ſtomachiques proprement dits. Ils remedieront peut-être à l'effet ſans détruire la cauſe. On eſt donc obligé dans ces circonſtances d'avoir recours aux moiens qui rendent les digeſtions plus heureuſes, & qui uſent les matieres glaireuſes dont l'eſtomac eſt tapiſſé ; mais qui ſoient propres en même tems à redonner à la bile ſa fluidité naturelle, & à enlever les obſtacles qui s'oppoſent à ſon écoulement.

Pour y réuſſir je ſuis d'avis que M. entre inceſſamment dans l'uſage des eaux minérales de Vichy, beaucoup

plus perçantes que celles de Forges, & de plus purgatives, ce que ne sont pas celles de Forges, qui, par cette seule raison, n'étoient pas parfaitement appropriées dans un cas où le ventre est serré. Les eaux de Vichy sont plus legeres, & plus incisives, dans un estomac glaireux, que celles de Vals, qui conviennent principalement quand la bile est effarouchée; ce qui n'est pas le mauvais caractere qu'elle a pris ici. C'est donc avec reflexion que je donne la préference aux eaux de Vichy, sur les eaux froides.

Monsieur prendra deux pintes de ces eaux le matin à jeun, chaudes comme un bouillon. On les donnera d'abord pures; mais, si elles ne passent pas, on y ajoutera du sel admirable de Glauber, qui irrite moins l'estomac que tout autre. On commencera par deux gros, &, s'ils ne suffisent pas, on augmentera la dose. On prend les eaux à la source pendant vingt-un jours, & il arrive rarement qu'on s'en trouve fatigué. Ainsi, si elles réussissent bien, il faudra les continuer environ trois semaines. Si même

la saison n'étoit pas déja un peu avancée, je conseillerois d'aller passer à Vichy quinze jours, & d'aller ensuite à Bourbon-l'Archambaut. Je ne presse point le malade de faire ce voiage. Le tems n'invite point à voiager. Je suis persuadé neanmoins qu'elles seroient plus utiles à la source, qu'elles ne peuvent l'être quand elles ont souffert le transport.

Après l'usage des eaux, que vraisemblablement il prendra chez lui, on le fera user de l'opiate suivante, dont il prendra un gros en dînant, ce qu'il continuera pendant six semaines, prenant tous les soirs, une heure avant un très-leger souper, une prise de la poudre tempérante dont on donnera la description.

Opiate.

Prenés saffran de mars apéritif préparé à la rosée, une once; opopanax, & mirrhe choisie, de chacun trois gros; extraits d'enula campana, de fumeterre, & de lapathum acutum, de chacun deux gros; extrait d'élixir de proprieté de Paracelse deux scru-

pules ; incorporés avec le ſirop de pommes compoſé.

Poudre.

Prenés tartre vitriolé dix-huit grains, borax & nitre purifié de chacun ſix grains, cinnabre naturel deux grains. Mêlés le tout pour une priſe.

Si, contre mon attente, l'opiate peſoit ſur l'eſtomac, ou échauffoit le malade, on y ſubſtitueroit le bouillon dont voici la compoſition. On le donnera le matin à jeun, &, après en avoir uſé pendant trois ſemaines, on fera une ſeconde tentative de l'opiate martiale.

Bouillon.

Prenés un demi foie de veau coupé par tranches, racines de patience ſauvage une once ; de grande chelidoine deux gros ; feuilles d'aigremoine, & de chicorée ſauvage, de chacunes demi poignée. Faites bouillir le tout dans une ſuffiſante quantité d'eau pour être réduite à un bouillon, dant lequel on trempera une boule vulneraire

vulneraire de mars enveloppée dans un linge.

Au reste le régime doit être exact. Il faut s'en tenir aux poulets, poulardes, & au mouton, le tout rôti. On a observé que dans ces occasions les viandes bouillies fatiguent plus l'estomac que les menues viandes rôties. J'estime que Monsieur doit s'abstenir absolument de vin. Il ne boira que de l'eau, &, si elle lui paroissoit trop crue, on y feroit infuser quelques grains de genievre, ou un brin de canelle, ou une pincée de coriandre. Il faut essaier de toutes ces choses, & s'en tenir à celles dont l'estomac se trouvera le mieux. L'eau dans laquelle on feroit tremper des clouds rouillés est de toutes les boissons celle qui convient le mieux à la cause de la maladie. Il en faut faire une tentative sage, & continuer, si elle réussit.

Signé, SILVA.

Déliberé à Paris, le 8. Septembre 1738.

II. REPONSE.

J'ai examiné avec attention un Mémoire qui m'a été communiqué touchant un Monſieur, qui, à la ſuite de trop d'études, & de quelques chagrins domeſtiques, eſt tombé dans des maux d'eſtomac qui ont réſiſté aux remedes qui ont été faits juſqu'ici, entre autres à l'uſage d'un opiat compoſé, &c. Cet opiat, qui a paru ſoulager l'eſtomac, a échauffé & ſerré le ventre, qui eſt devenu fort pareſſeux. Ces maux d'eſtomac ont été accompagnés de vomiſſemens très-abondans d'une ſéroſité glaireuſe, &c. Sur l'examen de cet expoſé, il paroît manifeſtement que cette maladie eſt un vice de digeſtion qui convertit en humeurs glaireuſes les alimens les plus legers, au lieu de les convertir en bon chyle.

Les eaux de Forges, qui ſembloient convenir à cette maladie, & que le malade a priſes pendant quelques jours, n'ont pû paſſer. Elles ont été vomies; il a fallu y renoncer.

Pour remedier à cette maladie, je

ſuis d'avis que le malade ſoit ſaigné une fois pour relâcher l'eſtomac trop tendu, & devenu par là trop ſenſible, & cela par la difficulté que le ſang des veines gaſtriques trouve à ſe dégorger dans le foie obſtrué, &c. & pour ſervir de préparation aux autres remedes.

Le ſur-lendemain de la ſaignée on donnera deux grains de tartre émétique fondu dans quatre cuillerées d'eau chaude. On attendra pendant deux heures l'effet de ces deux grains, & ſi après deux heures le malade n'a pas vomi ſuffiſamment, ou été raiſonnablement à la garderobbe, on en donnera encore un ou deux grains, afin d'évacuer un peu radicalement les matieres glaireuſes dont l'eſtomac eſt ſurchargé.

Après avoir ainſi dégagé l'eſtomac, on mettra le malade à l'uſage des apoſemes apéritifs, & laxatifs, compoſés avec une once de racines de patience ſauvage, chicorée ſauvage, bourrache, ſcolopendre, chamædris, fumeterre, & creſſon de fontaine. Dans une chopine de cette décoction on fera légerement bouillir un gros de fol-

licules de ſenné, un ſcrupule de rhubarbe, & deux gros de ſel de Glauber. On paſſera le tout, & on y ajoutera une once de ſirop des cinq racines.

Le malade en boira la moitié le matin à ſon réveil, deux heures après le reſte, & deux heures après un bouillon. Il continuera ces apoſemes pendant quinze jours. S'il en eſt un peu fatigué, il ſe repoſera un jour de tems en tems. Le dernier jour des apoſemes on fera fondre dans la premiere priſe deux onces de manne, afin que cela tienne lieu de purgation.

Après cette purgation le malade prendra tous les jours, en ſe mettant à table pour dîner, un bol composé avec un ſcrupule de ſaffran de mars apéritif préparé à la roſée, demi ſcrupule d'extrait de quinquina, ſix grains d'extrait de racines d'enula campana, & ſix grains d'extrait d'aloés, le tout incorporé avec un peu de conſerve de fleurs de chicorée.

Si ce bol ne tient pas le ventre libre, parce que le malade l'a fort pareſſeux, on augmentera l'extrait d'aloës par deux grains, juſqu'à ce qu'on

ait trouvé le point où il rendra le ventre libre.

On pourra ſuſpendre ce bol, & le reprendre, ſuivant le beſoin.

A ces remedes le malade joindra un régime très-reglé, & de l'exercice à pied ou à cheval, quand le beau tems le permettra.

Je ne porte point mes vûes plus loin. L'état où ſe trouvera le malade après ces remedes, & ce régime, fournira des indications plus préciſes pour ce qui reſtera à faire.

Signé, MOLIN.

Déliberé à Paris, ce 7 Septembre 1738.



XI. CONSULTATION.

Extrait d'une Lettre de M. VARLAND, Médecin de Châlons.

JE fus appellé le douziéme jour après la couche de Madame Fleury, Marchande de cette Ville. Cette femme, aprés avoir purgé abondamment les premiers jours, eut une suppression subite le huitiéme, qui lui occasionna des douleurs de côté considérables, une grande oppression, & un point fixe précisément sous la mammelle gauche. Comme il y avoit quatre jours que la suppression susdite étoit arrivée, je ne pensai pas à augmenter l'engorgement dans les vaisseaux utérins par le moien de la saignée du pied, qui n'eut pas manqué de le faire. J'ordonnai donc la saignée du bras, avant celle du pied, qui fut faite le soir même. Comme nous étions en grande mésintelligence mon Confrere & moi, il profita de mon absence ce jour-là (car je partis aprés

la faigné du bras, & après avoir ordonné celle du pied, pour quatre lieues) pour une malade auſſi ſérieuſement attaquée. Mon Confrere, disje, qui avoit été appellé, cria beaucoup contre la faignée du bras, d'autant qu'il y avoit encore un écoulement d'eau rouſſâtre, médiocre à la vérité, diſant que j'avois fait un coup bien hardi; & il ne manqua pas d'avoir bien des fauteurs de cette opinion. Il eut déja toutes les femmes pour lui, peu à peu les hommes, & enfin tout le monde; ce qui me cauſa beaucoup de chagrin, quoique je fuſſe bien ſûr d'avoir agi ſuivant les regles, &c.

A Châlons, le .... 1739.

REPONSE.

Je vois, Monſieur, avec douleur, pour l'honneur de la Profeſſion, qu'il regne une cruelle méſintelligence entre les Médecins de votre Province. Cette haine, cette envie, nous dégrade, & obſcurcit les lumieres de l'eſprit. Rien ne le prouve mieux que les

mauvais bruits qu'un de vos Confreres a répandus contre vous dans un cas où vous avez ſuivi les regles de la plus ſaine pratique. Il la ſçait comme nous ; il l'a lûe, cette conduite, dans Ballonius, dans Perdulcis, dans Sennert, dans Valleſius, &c. &, s'il a ſuivi les Hôpitaux de Paris ſous d'habiles Médecins, il a toujours vû que dans une douleur de côté, accompagnée de fievre & d'oppreſſion de poitrine, on a fait ſaigner du bras opposé, avant que d'en venir à des ſaignées du pied, capables d'attirer bruſquement le ſang dans les endroits où il eſt déja engorgé. Ainſi, quoique la malade fut accouchée depuis douze jours ſeulement, vous avés pû, & vous avés dû, faire préceder la ſaignée du bras. C'eſt le ſentiment de tous les bons Praticiens ; &, ſi vous étiés cité devant un Tribunal de Médecins éclairés, non-ſeulement vous ſeriés abſous, mais même loué. Laiſſés donc déclamer votre ennemi; ne lui répondés rien ; ſa baſſe jalouſie produira des effets diamétralement oppoſés à ceux qu'il ſe propoſe. Vous avez tant de complices dans l'accuſation qu'il intente

intente contre vous, que vous pouvés vous dispenser du soin de faire votre apologie, hors que, par pure générosité, vous ne veuilliés en même tems faire la nôtre. Si je connoissois votre délateur, je prendrois la liberté de lui représenter le tort qu'il fait tout à la fois à la Médecine, à son cœur, & à son jugement, & je l'exhorterois à se retracter hautement, & de bonne foi; &, s'il est un grand homme, il le feroit de bonne grace. Je voudrois, Monsieur, que ma décision fut d'un assez grand poids pour vous laver dans le Public du blâme injuste que l'on vous donne. Je vous prierois de montrer ma lettre; mais je ne suis pas assez vain pour me persuader que mon jugement sur cette affaire pût produire les effets que vous désirés. Je vous plains de vous trouver injustement vexé, mais je vous trouverois encore bien plus à plaindre si l'on avoit raison de le faire. Je suis avec beaucoup de considération,

MONSIEUR,

Votre &c. *Signé*, SILVA.

A Paris, ce 25. Novembre 1739.

XII. CONSULTATION.

*Pour une Religieuse de L * * *.*

MEMOIRE.

LA malade est âgée de trente ans. Depuis dix ou onze ans elle souffre des douleurs qui ont commencé par un genouil, qui enfla trés-considérablement. Elles durerent pendant trois ou quatre ans.

L'enflure se passa par le moien de fomentations & autres remedes ; il lui resta un grand froid dans les jambes ; & à ses douleurs, qui n'étoient plus si violentes, succederent des maux de poitrine avec une toux seiche.

Ce dernier accident a cessé, mais les douleurs se sont étendues sur tous les membres. Elles sont accompagnées d'un tremblement, & d'un engourdissement, dans les mains, & d'une foiblesse de poitrine, qui met souvent

la malade dans le danger de s'évanouir.

Le tremblement commence par les nerfs des jarets. Il paroît que les jambes ne prennent pas autant de nourriture que le reste du corps ; & dans la grande douleur, il semble à la malade qu'on lui gratte les os des jambes. Les douleurs sont plus fortes du côté gauche.

Depuis deux mois la douleur s'est étendue dans toute la tête, & dans les ieux. La malade quelquefois souffre comme si on les lui arrachoit. Le miroir de l'œil se trouble, & lui fait voir comme des mouches.

Il est à remarquer que lorsqu'elle n'agit point elle souffre davantage, surtout lorsqu'elle est couchée, & échauffée. On a aussi remarqué que tous les remedes ont aigri son mal.

La malade au reste est d'un bon tempéramment. Elle a toujours eu beaucoup d'appétit.

R E' P O N S E.

Il paroît par le Mémoire que l'on a envoié que la cause de la maladie

est une humeur de rhumatisme qui se déposa en premier lieu sur le genouil, & qui, picotant les membranes de la partie, y attira l'enflure qui a commencé la maladie. Cette humeur céda en partie aux topiques emploiés dans cette intention ; car les douleurs dont la malade s'est sentie au genouil pendant plusieurs années, marquent assez que l'humeur ne fut point entierement chassée; & les accidens qui ont suivi l'application des topiques, prouvent que si le genouil a été soulagé, ce n'est qu'aux dépens du sang dans lequel l'humeur reflua, au lieu de s'échapper par la transpiration. De-là l'épaisseur du sang, qui interrompt sa circulation dans les parties où il est obligé de remonter contre son propre poids ; l'amaigrissement des jambes, produit par la lenteur de sa distribution dans ces parties ; les douleurs causées par le tiraillement du périoste, que les arteres des jambes trop gonflées écartent de l'os en se glissant entre lui & cette membrane; l'engorgement des vaisseaux de la tête, & la douleur piquante de cette partie, & des ieux ; l'épaisseur de la

lymphe qui séparée dans la chambre de l'œil y forme l'humeur aqueuse, & dont les parties sulphureuses, s'accrochant les unes aux autres, forment de legeres concrétions, qui, agitées par le mouvement du fluide dans lequel elles sont suspendues, interceptent les raions de lumiere, & produisent ces mouches, qui semblent voler devant les ieux; de-là enfin, cet engorgement des arteres qui accompagnent le nerf optique, & qui, par leurs vibrations déreglées, l'empêchent de communiquer au principe des nerfs le mouvement que la rétine reçoit des objets extérieurs.

D'un autre côté l'humeur âcre qui cause le rhumatisme se séparant dans les couloirs destinés à l'insensible transpiration de la poitrine, picota ses membranes, & produisit des douleurs accompagnées de toux seiche; enfin cette humeur regorgeant de plus en plus dans le sang, il n'est point resté de parties à l'abri de ses pointes; les membranes, la tête, les ieux, les nerfs, ont été attaqués par tout le corps.

Suivant cet exposé de la maladie,

j'estime que nous avons deux indications à remplir : la premiere de rendre au sang toute sa fluidité, & par-là de rétablir la circulation ; la seconde, de chasser, & d'empâter les sels âcres qui picotent les membranes.

Pour y parvenir la malade commencera par se faire saigner du pied. Le lendemain elle prendra une purgation composée avec moelle de casse, & manne, de chacune une once, agaric un demi gros, sirop de roses solutif une once, dans une suffisante quantité d'infusion de chicorée sauvage.

Elle prendra tous les jours des bouillons composés avec feuilles de chicorée sauvage, bourrache, buglosse, pissenlit, laitue, pimprenelle, de chacunes une poignée ; on fera bouillir le tout dans deux pintes d'eau avec une demi livre de veau jusqu'à la consommation de la moitié ; sur la fin de l'ébullition on y jettera une poignée de cresson de fontaine, & cinq ou six feuilles de scolopendre. La liqueur passée avec expression servira pour deux bouillons dont la malade prendra l'un le matin une heure avant que

de ſe lever, & le ſecond trois heures après midi.

De jour à autre une heure avant que de prendre le bouillon, elle prendra une potion compoſée avec une infuſion de parietaire dans laquelle on aura fait diſſoudre un gros de térébinthine de Veniſe diſſoute dans un jaune d'œuf frais, & demi once de ſirop de althæa Fernelii. Au cas que le goût de la térébinthine lui paroiſſe trop déſagréable, elle en prendra la même quantité dans un bol compoſé avec pareille doſe de conſerve de violette, & pardeſſus elle boira un grand verre de la ptiſanne ci-après, qu'elle fera tiédir, ou une priſe de thé.

Il faut continuer l'uſage de ces remedes pendant quinze jours au moins. On peut aller plus loin ſi la malade s'en trouve bien. Dans l'un & l'autre cas il faut réiterer la purgation ſuſdite.

Pour boiſſon ordinaire la malade prendra une ptiſanne compoſée avec les racines d'arrêtebeuf, fraiſier, piſſenlit, chiendent, orge entier, de chacune une once; on fera bouillir le tout dans quatre pintes d'eau juſqu'à

la consommation d'un quart ; alors on y jettera une poignée de scolopendre, & en tirant la ptisanne du feu, une suffisante quantité de régliffe nouvelle.

La malade prendra chaque jour quelques verres de gruau d'orge composé de la maniere suivante.

Prenés orge entier une once; faites-le bouillir dans trois chopines d'eau jusqu'à ce qu'il creve ; versés alors la liqueur par inclination, & y faites bouillir une once d'orge mondé jusqu'à ce qu'on le puisse réduire en bouillie. On peut y mettre un peu de sucre, mais il seroit plus avantageux de s'en passer.

La malade prendra tous les jours un lavement émollient. On peut faire aux jambes quelques fomentations avec les herbes aromatiques dans parties égales d'eau & de vin.

La malade ne fera point maigre, ne mangera rien de crud, point de laitage, ni de pâtisserie, point de viandes indigestes, n'usera point de vin, & aidera l'effet des remedes par un exercice moderé. On lui recommande surtout une grande tranquilli-

té d'esprit. Il ne faut pas s'attendre que huit jours de remedes emportent une maladie de douze ans.

Déliberé à P.... ce
30 *Juil.* 1730.

XIII. CONSULTATION.

Pour la même Personne.

MEMOIRE.

LA saignée du pied a soulagé la malade pendant deux jours : la térébinthine a produit un effet tout contraire, le visage, & les épaules s'étant enflés ; il y a paru une ébullition qui causoit à la malade une grande demangeaison, qui s'est cependant passée sans galles. Sur la fin des remedes il lui a pris une douleur dans la jambe plus grande qu'à l'ordinaire, ne pouvant s'y soutenir ; ensuite il y a paru quelques ébullitions qui ont disparu dès le lendemain. La malade a toujours les mains engourdies, sur-

tout lorſqu'elle eſt couchée. La foibleſſe des jambes, & le picotement continuent, les ieux ſont toujours de même, mais tous ces maux ne l'empêchent pas d'agir.

*A L***, ce 17 Août.*

REPONSE.

Il paroît par le ſuccès des différens remedes qui ont été emploiés que le ſang, quoique épais, eſt extrêmement porté à la rarefaction. C'eſt pourquoi il faut combattre la maladie par les remedes incisifs, & en même tems rafraîchiſſans. Dans cette intention au lieu des bouillons ordonnés en premier lieu, qui contiennent cependant peu de volatils, on uſera de ceux-ci. Prenés parietaire, laitue, de chacune une bonne poignée, quatre ou cinq racines de ſcorſonere, ou de ſalſifix, feuilles de violettes de carême, bourrache, buglоſſe, chicorée ſauvage & blanche, de chacune demi poignée, le tout ſera cuit dans deux pintes d'eau, qui ſeront réduites à moitié. Sur la fin de l'ébullition on

y jettera demi poignée de creſſon de fontaine. Le tout paſſé avec expreſſion ſervira pour deux bouillons que l'on prendra comme les précedens, & dans chacun deſquels on fera fondre un gros d'*arcanum de duobus*.

La malade en uſera pendant quinze jours, après leſquels elle réitérera la ſaignée du pied, & ſe purgera avec une once de ſel d'Epſom dans une pinte d'eau.

Enſuite elle ajoutera aux mêmes bouillons, le matin ſeulement, un gros de tartre martial ſoluble ; après la quinzaine elle réitérera la purgation ſuſdite.

Elle continuera l'uſage du gruau, & de la ptiſanne ordonnée, en mettant ſur chaque pinte un gros de nitre dépuré. Suivant l'effet de ces remedes on pourra paſſer à quelque choſe de plus actif.

Déliberé à . . . . . ce
23 *Août* 1730.

La malade a été guérie.

XIV. CONSULTATION.

Pour une Demoiselle de la Province de Guyenne.

MÉMOIRE.

LA malade, qui eſt âgée de dix-ſept à dix-huit ans, a depuis deux ans des eſpeces de vapeurs qui l'affligent deux ou trois fois le mois, & quelquefois plus ſouvent. Quand cela la prend, elle perd connoiſſance, & tomberoit, ſi on ne la ſoutenoit. Elle ſerre les dents, & devient bleuâtre, & pouſſe quelquefois ſur le bord des lévres une eſpece de crachat baveux. Lorſqu'on s'apperçoit que ſon mal va la prendre, on le prévient, ou on le fait paſſer dans l'inſtant, s'il ne fait que commencer, en lui faiſant ſentir du ſel volatil, ou bien de l'eau de méliſſe, ou de la Reine de Hongrie, & la faiſant marcher. Mais ſi on n'arrive pas à tems, pour lui donner du ſecours, elle demeure long-

tems immobile. Quand ſon mal veut la prendre, elle ſent quelque choſe qui lui monte de l'eſtomac au goſier; & on la ſoulage conſidérablement en lui ſerrant le col qu'elle a fort court. Elle a de fréquens maux de tête & d'eſtomac, & ſent des douleurs fatigantes à la bouche, du côté gauche à un genou, à la cuiſſe, & quelquefois au bras. On la ſaigna du bras pour une fievre double tierce au mois de Mai dernier, & on lui tira de fort mauvais ſang. Il n'y a qu'un mois qu'on la purgea, après l'avoir ſaignée du pied deux jours après un rude accès de ſon mal, qui ne l'a repriſe qu'une fois depuis ce tems-là, & cela fort légerement.

On ſouhaiteroit ſçavoir ſi c'eſt épilepſie, maladie inconnue dans ſa famille; ou quel mal c'eſt; & ſurtout quel remede.

Cette Demoiſelle étoit fort graſſe, & elle eſt très-maigre. Elle mange aſſez, ſurtout du pain qui eſt excellent chez M. ſon pere, qui tient l'ordinaire d'une perſonne qui eſt à ſon aiſe. Elle eſt naturellement peureuſe, principalement la nuit, & mélancho-

lique. Elle a la langue embarraſſée, ſurtout quand le mal la tient, ou veut la prendre. Elle aime à ſe tenir longtems à genoux. C'eſt le meilleur naturel que l'on puiſſe ſouhaiter.

La plûpart des filles ne boivent que de l'eau en ce quartier, où cependant le vin eſt bon, & à vil prix, & ne manque pas chez M. ſon pere. On ne marque pas ſi elle en boit; mais on marque qu'elle a été reglée, & qu'elle ne l'eſt plus depuis trois ou quatre mois. Si ſes vapeurs n'avoient commencé que depuis ce tems-là, on ſeroit moins embarraſſé pour trouver à quoi les attribuer.

Le 10 *Septembre* 1732.

REPONSE.

La malade doit ſe raſſurer ſur la crainte de l'épilepſie, cette maladie étant néceſſairement accompagnée de mouvemens convulſifs, qui n'auroient pas manqué de devenir très-violens par la fréquence des accès. Il paroît beaucoup plus naturel de croire que ſa maladie eſt de celle que les

Anciens ont nommées hyſtériques, parce qu'ils prétendoient que l'utérus en eſt le ſiege, & que les Modernes mettent dans la claſſe des melancholiques, ou des convulſives, auſquelles les hommes ne ſont pas moins ſujets, que les perſonnes du ſexe. Elles procedent ordinairement d'un mouvement déreglé des eſprits animaux, qui produit dans les parties où ils ſe portent les ſymptômes qui ſont propres aux maladies de ces parties. Par exemple lorſque ces eſprits ſe portent en quantité dans les tuniques des inteſtins, ils en produiſent le gonflement. Dans l'éſophage, par la contraction ſucceſſive de ſes fibres orbiculaires, ils cauſent le ſentiment de quelque choſe qui monte vers le goſier. Dans la tête, ils produiſent des maladies, ou entierement ſoporeuſes, ou accompagnées de convulſions, & de mouvemens convulſifs. Ils cauſent aux vaiſſeaux des membranes un étranglement qui eſt accompagné de douleurs cuiſantes, & fixes. Celui des vaiſſeaux ſanguins eſt ſuivi d'une interruption de la circulation, qui donne aux parties une cou-

leur bleuâtre ou plombée, ou qui, obligeant la sérosité de se philtrer en plus grande quantité dans ses couloirs, produit des excrétions beaucoup plus considérables que de coutume, & quelquefois un épanchement accompagné d'enflure.

Ce dérangement dans la circulation des esprits vient ordinairement de quelque forte passion, & est entretenu par un vice du sang, qui en est plûtôt lui-même l'effet que l cause; quoiqu'il puisse arriver que le vice du sang cause le dérangement des esprits. Ce vice n'est autre chose que son épaisseur causée par un épuisement de ses parties spiritueuses. Aussi toute l'indication que l'on doit suivre dans cette maladie, c'est de rendre au sang sa premiere vigueur, afin que, les esprits se séparant en plus grande quantité, & mieux conditionnés, le cerveau reprenne l'uniformité de compression, qui produit l'égalité de l'influx des esprits dans toutes les parties. C'est ce dont la malade fournit elle-même la preuve, puisque les volatils, de l'usage desquels elle se trouve si bien, quand ils sont emploiés

dans

dans le commencement de l'accès, n'agissent qu'en causant des reflux violens vers le cerveau, qui lui donnent des secousses, en conséquence desquelles les esprits sont poussés dans les nerfs à la façon accoutumée ; ce qui n'arrive pas de même, quand on attend plus long-tems, parce que l'engorgement devient si considérable, qu'il lui faut beaucoup de tems pour se dissiper.

Dans l'état des choses l'objet doit être de prévenir l'accès, lorsqu'on en sent les approches, de le faire passer, lorsqu'il est venu, & d'en empêcher le retour. Mais comme la convulsion des muscles releveurs de la mâchoire empêche qu'on ne puisse rien faire avaler à la malade, il faut lui faire flairer de l'esprit de sel ammoniac, qui a plus de force que son sel volatil ; lui en faire entrer avant dans le nez ; &, si l'effet ne suit promptement, lui souffler dans le nez d'une poudre composé de quatre parties d'ellebore blanc, & d'une d'euphorbe.

On préviendra l'accès en faisant

prendre une potion composée de deux onces d'eau de valeriane, une demi once d'eau de fleurs d'orange, six gouttes de teinture de castoreum, & autant d'esprit volatil aromatique huileux de Sylvius.

Pour en empêcher le retour, il faut commencer par faire une saignée au pied, à moins que la malade ne soit tellement épuisée, qu'elle ne puisse supporter cette prompte évacuation. Le lendemain on la purgera avec demi once de sel admirable de Glauber dissoute dans l'infusion d'un gros de rhubarbe, ajoutant une once de sirop de chicorée composé; & le lendemain, si rien n'empêche, elle entrera dans l'usage des bouillons suivans.

Prenés racines de grande valeriane une demi once, d'aunée une once, feuilles de pimprenelle, bourrache, buglosse, scolopendre, de chacunes une poignée, limaille d'acier dans un nouet, une once. Faites bouillir le tout dans une suffisante quantité d'eau avec un poulet, pour en faire un bouillon qu'on prendra le matin à jeun. Un quart d'heure avant que de

tirer le bouillon du feu, on y jettera une bonne poignée, tant de cresson de fontaine, que de beccabunga.

Il faut continuer l'usage de ces bouillons pendant quinze jours, après lesquels la malade prendra tous les matins pendant un mois un gros de l'opiate suivante.

Prenés limaille d'acier réduite en poudre impalpable trois gros; poudre de quinquina, d'arum composées, de chacune une once; incorporés dans une suffisante quantité d'extrait de cochlearia.

La malade prendra pardessus un verre de vin d'absynthe. Pendant l'usage de ces remedes elle ne mangera ni fruits, ni laitage, ni légumes. Elle ne vivra que de viandes faciles à digerer, se contentant d'une soupe mitonnée le soir, ou du moins soupant légerement, & de bonne heure, afin que la digestion soit faite avant qu'elle se mette au lit. Elle se tiendra l'esprit gai, soit par la lecture de livres amusans, ou par la fréquentation de personnes agréables. L'exercice lui fera beaucoup de bien, & dans les diffé-

rentes sortes d'exercices celui des voitures, & surtout du cheval, reglé de façon qu'il ne fatigue pas, tient sans contredit le premier rang. La malade ne se tiendra pas long-tems à genoux; parce que cette situation gêne la circulation du sang, & en occasionne le reflux vers les parties supérieures.

Mais s'il arrivoit, ce qui est assez ordinaire aux hysteriques, que le purgatif, tout doux qu'il est, mit le désordre dans les esprits, on lui feroit prendre au soir deux onces d'eau de primevere, avec une once de sirop diacode.

Il arrive aussi quelquefois que l'usage de l'acier échauffe assez considérablement, & cause dans le sang des mouvemens incommodes. Dans ce cas on fera prendra à la malade en se couchant une potion composée de deux onces d'eau d'armoise, où l'on mettra dix goutes anodines, ou six gros de sirop de pavot blanc, si les goutes anodines ne faisoient pas l'effet desiré. Cependant la crainte de cet accident ne m'empêche pas d'être d'avis que la malade prenne l'après-

dîner, trois heures après le repas, le même bol qu'elle aura pris le matin.

Déliberé à A... le 18 Septembre 1732.

La malade s'est bien trouvée de l'usage des remedes, mais elle les a quittés.

XV. CONSULTATION

Pour un jeune homme attaqué d'épilepsie.

Aussi-tôt que le malade sera remis des fatigues du voiage, on lui fera une bonne saignée du pied, & le lendemain on lui fera prendre une dose suffisante d'émétique, pour le faire vomir. Pendant l'opération de ce remede, il ne faudra lui donner que de l'eau tiede. Lorsque le vomissement sera passé, on précipitera le reste de la matiere que l'émétique aura détachée, en faisant prendre au malade par verres, deux onces de moelle de casse dissoutes dans trois demi sep-

tiers d'eau mesure de Paris. Il faudra laisser entre chaque verre une demi heure d'intervalle. Une heure après que toute l'eau de casse sera prise, on pourra lui donner un bouillon, & le soir on lui fera prendre une once de sirop diacode dans deux onces d'eau de primevere.

Il prendra le lendemain, & les quatorze jours suivans au matin, & à jeun, un bouillon composé de la maniere suivante.

Prenés racines d'aunée, & de pivoine mâle, de chacunes une once, de valeriane sauvage une demi once, feuilles de chicorée sauvage, pimprenelle, aigremoine, cresson de fontaine, & beccabunga, de chacunes une demi poignée; racines d'ellebore noir un gros, limaille d'acier dans un nouet une once, rhubarbe un gros aussi dans un nouet, & demi livre de mouton.

Il faut observer que la limaille d'acier servira pendant tout le tems qu'on fera usage des bouillons. Il faudra ouvrir le nouet aussi-tôt que le bouillon sera passé, & la laisser sécher à l'ombre, & la faire servir le lende-

main, sans être lavée. Le reste ne servira qu'une fois. On ne fera bouillir qu'un moment le beccabunga, & le cresson.

Après l'usage de ce bouillon on purgera le malade avec deux gros de senné, un demi gros de sel d'absynthe, un gros de rhubarbe, & une once de sirop de chicorée composé.

Le lendemain on lui fera prendre une dose de l'opiate suivante.

Prenés limaille d'acier exactement porphirisée six gros, senné, rhubarbe, & jalap, pulverisés de chacun deux gros; éthiops minéral demi once, extrait de castoreum deux scrupules, poudre de cloportes deux gros, sel ammoniac un gros. Incorporés le tout avec suffisante quantité de sirop diacode. La dose sera d'un gros & demi à jeun, & on donnera un bouillon pardessus. Il faut continuer cette opiate au moins pendant quinze jours, après lequel tems on donnera un détail exact de l'effet des remedes, & même plûtôt.

Il ne faut au malade ni laitage, ni fruits, ni légumes, ni ragoûts, ni pâtisserie, ni viandes noires. Il faut

qu'il ſoupe de bonne heure, & très-légerement. On lui conſeille beaucoup d'exercice, ſans cependant ſe fatiguer. Il faut ſurtout le diſſiper par les compagnies, afin qu'il oublie, s'il ſe peut, ſon mal. Il boira peu de vin. La meilleure nourriture qu'il puiſſe prendre eſt la volaille, & le mouton. Il ne faut pas qu'il reſte trop long-tems au lit.

Délibéré à P . . . . le Mai 1733.

XVI. CONSULTATION

*Lettre de M. C ***, Docteur en Médecine, demeurant à M***, au ſujet de la Conſultation précedente.*

TOus les remedes indiqués me paroiſſent fort convenir à procurer la guériſon du malade. Je l'ai fait ſaigner du pied mercredi dernier. Pendant la ſaignée il fut attaqué d'une vapeur, telle qu'on lui en a vû. Je différai, par rapport à la foibleſſe, à

à le purger avec ſix grains d'émétique ; enſuite il prit ſon eau de caſſe, le ſoir le ſomnifere, qui furent le Vendredi. Ces remedes eurent le ſuccès qu'on en devoit eſperer. Le malade ſe ſent bien de l'averſion pour ſes bouillons ; cependant cela s'eſt aſſez bien paſſé. Je crois que l'opiate lui fera plus de bien que ces bouillons, les trouvant fort chargés. J'aurois cru, ſauf votre meilleur avis, qu'on auroit pû ajouter à l'opiate la primevere, le crâne humain, le guy qui ſe trouve ſur l'épine, & diminuer la doſe de l'éthiops, attendu qu'il relâcheroit par trop les fibres de l'eſtomac, procureroit une trop grande évacuation, ſe porteroit avec trop de précipitation au cerveau, & feroit une trop grande diſſipation d'eſprits. La guériſon de cette maladie me paroît fort difficile. Je me ſuis bien trouvé dans pareils maux d'un cautere au bras ou à la jambe, aidé de purgatifs tous les mois.

Le 8 *Juin* 1733.

REPONSE.

C'eſt un malheur pour les malades d'être dans cet état, & encore plus d'être obligés pour en ſortir de faire uſage de remedes, qui ſont ſouvent très-déſagréables au goût. Mais l'amour qu'on a naturellement pour la vie, & pour la ſanté, qui en fait l'agrément, engage les perſonnes raiſonnables, à ſacrifier leur délicateſſe à des intérêts plus preſſans. Je ne fonde pas au reſte mes eſpérances ſur les bouillons; quoiqu'ils ſoient compoſés de Médicamens actifs, & qui vont droit à la deſtruction de la maladie. Je ne les regarde que comme donnant au ſang une diſpoſition à recevoir plus intimement l'impreſſion des remedes qui entrent dans la compoſition de l'opiate. C'eſt par une raiſon ſemblable que je n'y fais pas entrer les remedes qu'on nous donne comme anti-épileptiques. Je penſe que leur vertu ſpécifique, ſuppoſé toutefois qu'ils en aient une, agira beaucoup plus efficacement, quand l'opiate aura commencé à attaquer

fortement les obstructions du cerveau, qui, comme vous le sçavés mieux que moi, causent & fomentent les accidens dont cette maladie est accompagnée. Aussi n'ai-je fait entrer dans l'opiate que des fondans actifs, qui se trouvent animés par le Mars, dont la vertu, suivant nos Praticiens les plus exacts, tels que Messieurs Sydenham & Freind, consiste principalement à communiquer au sang un souffre élastique, propre à le tenir en division, & en même tems à augmenter considérablement le ressort des vaisseaux, aussi-bien des fibres de l'estomac. La dose de l'éthiops ne m'a pas paru trop considérable, parce que ce remede se donne fort bien à un gros, & qu'il s'en faut de beaucoup qu'il entre à cette dose dans mon opiate. Au reste, Monsieur, je remets le tout à votre prudence, & je me ferai un devoir de suivre vos lumieres. Quand au cautere, je ne prétens attaquer, ni son effet confirmé par l'expérience, ni l'indication. Mais il me paroît que, comme il épuise le sang d'une partie de

ſa lymphe, il feroit un effet opposé à celui que je me propose. Il ſera toujours tems d'y venir.

A M.... le 17 Juin 1733.

XVII. CONSULTATION.

MEMOIRE,

Ou Lettre du Malade dont il s'agiſſoit dans les deux précédentes Conſultations.

J'AI eu deux attaques pendant que j'étois dans les remedes; mais fort différentes l'une de l'autre. La premiere arriva le 28 Juin. C'étoit un ſaiſiſſement par tout le corps, qui m'a duré environ un quart d'heure. Je ne ſçais ſi le maigre que j'ai fait avec l'opiate pendant deux jours de ſuite n'y aura pas contribué. La ſeconde étoit le 6. du préſent mois. Je me ſuis ſenti le ſang très-agité, comme ſi les mouches m'euſſent picqué

le corps. Un miserere après j'ai été attaqué d'un mal de tête, qui m'a fait perdre la tramontane. Pendant l'usage des remedes j'ai eu mal dans les jointures & derriere la tête. Il s'est dissipé deux jours après que je les ai fini. Je me suis abstenu du lait, quoiqu'avec regret; on me deffend encore ici les écrevisses; mandés-moi si je ne puis en user.

Le 12 *Juillet* 1733.

R E' P O N S E.

Si vous vous êtes flatté que votre guérison seroit prompte, vous vous êtes trompé lourdement. Vous devés être content de l'effet des remedes, puisque les atteintes que vous ressentiés tous les jours commencent à s'éloigner. C'est ce qui me donne lieu d'espérer que vous guérirés radicalement. Mais il ne faut pas se rebuter. Vous-avés eu tort de faire maigre pendant l'usage des remedes. Il pouvoit vous en arriver pis. Je ne suis point surpris de l'agitation du sang

dont vous vous êtes ſenti. C'eſt l'effet des remedes que vous avés pris ; &, ſi elle a été plus forte que je ne le comptois, c'eſt moins leur faute, que celle de votre ſang naturellement gras, épais, & apparemment élaſtique, qui, par quelque cauſe que je ne puis deviner, s'eſt mis dans un mouvement trop conſidérable. Pour prévenir un pareil accident, il faut vous faire faire encore une bonne ſaignée. Celle du pied eſt ſans contredit la plus appropriée à votre maladie, & vous avés l'experience qu'on n'en meurt pas. Le lendemain vous vous purgerés avec l'infuſion de deux gros de ſenné, & d'un gros de rhubarbe, dans la colature de laquelle on mettra deux grains de tartre émétique, & une once de ſirop de roſes pâles. Le lendemain de la purgation vous prendrés le vin chalibé de Monſieur Geoffroi.

Je ſuis plus indulgent que M. C***. Vous pouvés manger quelques écreviſſes ; pourvû qu'elles ſoient apprêtées ſans poivre, & avec très-peu de vinaigre & de ſel, ou même pas,

s'il est possible, & que les écrevisses, viennent d'une eau claire & pure. Le lait vous est pernicieux.

A P : . . . ce 23.
Fév. 1733.

Le malade a été guéri.

XVIII. CONSULTATION

*Pour une Demoiselle de B * * *.*

MEMOIRE.

IL y a près de quinze jours que la malade ne mange pas. On dit même que depuis ce tems elle n'a pas consommé une once de pain. Depuis plus de deux ans elle ne va à la selle qu'une fois en douze jours, où au plus en huit. Depuis quinze jours elle éternue continuellement ; ce qui lui cause de grands maux de poitrine, d'estomac, & de tête surtout. C'est cependant un peu trop donner à la conjecture en attribuant ces maux à

l'éternuement. Ils lui sont antérieurs d'un an, aussi-bien que le défaut d'appétit. Depuis quinze jours elle a de plus des nausées qui sont suivies de vomissemens de quelques sérosités visqueuses, quand on l'oblige de prendre quelques nourritures. Elle ne vomit cependant pas ce qu'elle mange. Elle a toujours été bien reglée jusqu'à ce jour. Cette personne est d'un caractere très-indolent, & couche ordinairement avec une femme de plus de soixante ans.

REPONSE.

Il ne paroît pas fort difficile de rappeller au même principe tous les symptômes marqués au Mémoire. Ils semblent tous provenir de l'épaississement de la lymphe. De-là le défaut d'appétit, la suppression du ventre causée par le peu de bile que le foie sépare, ou par son épaisseur; de-là l'engorgement des glandes de la membrane pituitaire, la compression des nerfs olfactifs, & le reflux causé dans les muscles de la respiration, d'où suit l'éternuement, qui est un mouve-

ment convulſif de ces muſcles.

La ſeule indication qui ſe préſente eſt donc de rendre à la lymphe ſa fluidité. Ce ſeroit ſans doute le cas d'ordonner la ſaignée, ſi l'épuiſement, où la malade ne peut manquer de ſe trouver, permettoit de la riſquer. A ſon défaut il faut avoir recours aux purgatifs, & ſurtout à ceux qui agiſſent ſur la lymphe avec énergie.

On purgera donc la malade avec dix grains d'aquila alba, ſix grains de reſine de jalap, & pareille quantité de tartre vitriolé. On mêlera le tout exactement, & on en fera un bol avec le ſirop de chicorée composé.

Le lendemain la malade ſe mettra dans l'uſage des bouillons ſuivans.

Prenés racines de garance, & d'aunée, de chacunes une once, feuilles de bourrache, bugloſſe, chicorée ſauvage, & creſſon de fontaine, de chacunes une poignée; rhubarbe un demi gros dans un nouet; limaille d'acier bien porphiriſée une once, auſſi dans un nouet; on fera bouillir le tout dans une quantité

d'eau de riviere telle, qu'il n'en reste qu'un bouillon après que les herbes seront cuites, observant de ne mettre le cresson que sur la fin. On peut mettre, si l'on veut, dans ce bouillon une demi livre de mouton. Le même acier servira toujours en le faisant seicher au sortir du pot.

La malade prendra pendant quinze jours un de ces bouillons à jeun, se purgeant au milieu, & à la fin de leur usage avec le bol précedent.

Le peu de distance des lieux, & la facilité qu'on a d'en recevoir des nouvelles, fait qu'on ne prescrit pas des remedes pour un plus long-tems. Car il ne faut pas s'attendre que ceux qu'on vient d'ordonner suffisent pour guérir radicalement une maladie invéterée, & aussi sérieuse.

Il n'y a rien à observer au sujet du régime, que d'éviter tout ce qui peut épaissir le sang, & charger l'estomac. L'exercice surtout sera d'un grand usage pour accélerer la guérison.

Délibéré à P... le 12
Décembre 1733.

XIX. CONSULTATION

*Pour une Demoiſelle de B ***.*

MEMOIRE.

LA malade eſt âgée de vingt-ſix ans. On attribue la cauſe de ſa maladie à ce qu'elle a veillé un de ſes freres pendant dix ſept nuits, ſans ſe coucher. Elle ne fut pas long-tems à être attaquée d'un vomiſſement continuel, qui a duré quinze ou ſeize mois, pour lequel elle fut ſaignée pluſieurs fois, tant du bras que du pied, & purgée auſſi pluſieurs fois. Un régime propre à ne lui point charger l'eſtomac, & de fréquens lavemens qu'on lui conſeilla à Paris, ne firent pas plus d'effet. Enfin on lui fit prendre quelques ſimples, qui firent entierement évanouir le vomiſſement. Cette maladie lui laiſſa environ deux ans de relâche, pendant leſquels elle ſe porta aſſez bien. Mais depuis ſix mois elle a perdu l'appétit.

Peu de tems après il lui prit des pesanteurs sur les ieux, qui ne paroissent cependant ni rouges, ni malades en dedans. Ses paupieres enflent nombre de fois par jour. Elle sent un assoupissement violent, mais qui ne dure pas plus de deux minutes. Elle a dans le front des douleurs telles que si on le lui arrachoit. Depuis le carême elle a encore été saignée du bras & du pied sans soulagement durable; car l'effet de chaque remede en particulier a toujours été bon dans le tems. Elle n'a point de fievre, seulement quelques frissons, qui ne sont point suivis de chaleur. La longueur de sa maladie dans un âge où l'on n'aime que le plaisir, la rend fort mélancholique, de gaie qu'elle étoit. Depuis peu un Médecin lui a donné une purgation avec deux gros de senné, un gros de rhubarbe, une once & demie de manne, deux gros de tablettes diacarthami, un demi gros de méchoacan en poudre, deux gros de sel polychreste dans une décoction de fumeterre, scolopendre, cresson, & chicorée sauvage. Cette purgation a causé un vomissement de glaires. Le

même Médecin a ordonné un bain à demi jambes, composé d'une grosse poignée de blanc de poireaux ; & lui a fait raser la tête, & frotter d'eau de vie camphrée, & mettre dessus l'emplâtre de bétoine, le tout pendant quinze jours. Depuis trois ou quatre jours elle a vomi beaucoup de glaires, & peu d'alimens. Son état est à peu près le même. Le Médecin conseille de réitérer la même purgation, & ensuite de lui donner tous les quatre jours deux gros d'arcanum duplicatum en bol. La malade a toujours été reglée.

REPONSE.

Il ne paroît pas qu'on puisse raisonnablement douter que la cause éloignée de la maladie soit la fatigue qu'a eue la malade, l'épuisement, & l'appauvrissement du sang. On pourroit, s'il en étoit besoin, faire voir la connexion de tous les symptômes avec la cause dont on vient de parler. Mais pour venir à quelque chose de plus intéressant que des raisonnemens spéculatifs, il ne paroît pas qu'il y ait

d'autre indication que de rendre au ſang ſa premiere fluidité, en lui rendant ſa premiere vigueur. C'eſt pourquoi la malade peut ſe ſervir avec ſuccès du bouillon ſuivant.

Prenés feuilles de bourrache, bugloſſe, ſcolopendre, creſſon de fontaine, de chacunes une bonne poignée, beccabunga une poignée. On coupera toutes ces herbes menu, & on fera bouillir le tout, le ſeul beccabunga excepté, qui ne bouillira qu'un demi quart d'heure au plus, dans deux pintes d'eau de riviere, meſure de Paris, qu'on fera réduire à moitié, pour en faire deux bouillons, dont on prendra l'un le matin à jeun, & l'autre l'après-midi, à diſtance égale du dîner au ſouper.

Si l'on veut rendre ces bouillons plus actifs, ce que je conſeille, on mettra ſur le tout les queues, & les pattes concaſſées de ſix moiennes écreviſſes de riviere, & une once de limaille d'acier dans un nouet.

Il eſt néceſſaire de ſe préparer par une purgation à l'uſage de ces bouillons. On la réiterera au bout de huit jours, paſſés leſquels on ajoutera ſur

chaque bouillon deux cuillerées de ſuc de cochléaria dans le moment qu'on voudra l'avaler. A la fin de la quinzaine on réiterera la purgation, & on donnera avis de l'état de la malade.

On peut de tems en tems frotter la tête de la malade avec de l'eau-de-vie de lavande, que je préférerois à l'eau-de-vie camphrée ; après avoir fait ſur la tête une friction avec un linge chaud & doux.

Comme le bain relâche les parties, je ne conſeillerois pas d'en continuer l'uſage.

Si le vomiſſement de matieres glaireuſes continue toujours, je ſubſtituerois à la premiere purgation une eau minérale faite avec un gros de ſel végetal, & quatre grains de tartre ſtibié.

C'eſt tout ce que je conſeille pour le préſent, préalablement pris l'avis du Médecin ordinaire, à qui il convient de ſe rapporter de l'uſage qu'on fera de la préſente Conſultation.

Déliberé à P... le 23 Juil. 1734.

XX. CONSULTATION.

*Pour une Perſonne de L * * *.*

MEMOIRE.

LE malade eſt un homme replet, qui ſouvent ne fait qu'un repas par jour, ſçavoir à midi. Il mange beaucoup, & vîte. Il y a environ vingt ans qu'il a été attaqué de grandes douleurs d'eſtomac, qui ont continué pendant pluſieurs années. Mais depuis dix ans il ne s'en eſt ſenti qu'au commencement de l'hiver dernier. Ces douleurs commencent régulierement à une heure après minuit, & durent juſqu'à cinq. Lorſque le jour eſt venu il dort, mange, & ſe porte bien. Le ſiége de la douleur eſt le creux de l'eſtomac. On diroit que ce ſont des vens qui les cauſent; car quand il en ſort par le haut, ou le bas, ce qui eſt rare, il eſt un peu ſoulagé. Le malade eſt toujours très-reſſerré. On lui a conſeillé ici l'uſage de la thériaque; mais

mais soit que le remede ne fut pas bien appliqué, ou qu'il fut mal conditionné, il ne lui a fait quelque bien, que dans les commencemens. Depuis la reprise de ses maux d'estomac, on lui a tiré cinq palettes de sang, à l'occasion d'une fluxion de poitrine dont il étoit menacé. Il fut ensuite purgé avec manne, rhubarbe, senné, & sel végetal. Le même jour une fievre tierce, dont il eut quelques accès, le prit. On l'a fait passer par le moien d'un opiate de quinquinna. Les maux d'estomac l'ont laissé en repos pendant un mois, & ont recommencé. On observera encore que le malade fume beaucoup, & qu'on lui donne de tems en tems de l'eau de mélisse.

RE'PONSE.

Il ne paroît pas douteux que la maladie en question ne soit une affection mélancholique (qui n'est autre chose dans le cas present, qu'un mouvement convulsif de l'estomac) produite par un sang épais, & brûlé, qui

ne circule qu'à peine, & dont les récrémens participent de la même qualité; ce qui se prouve par l'adstriction du ventre, qui ne peut avoir d'autre cause qu'une diminution notable de la transpiration intestinale, ou de la secretion de la bile, ou peut-être de l'un & de l'autre. Cela posé, il n'est pas difficile de concevoir que l'usage de la thériaque ne peut faire un effet sensible; puisque ce remede n'attaque que foiblement la cause du mal. Il en seroit de même de tout autre cordial, ou stomachique. Voici ce qui me paroît aller plus directement au but.

Le malade se fera faire une bonne saignée au bras, & se purgera le lendemain avec deux gros de feuilles de senné mondé, un gros de rhubarbe, un gros de sel végetal, & une once de sirop de fumeterre, infusés dans une décoction de chicorée sauvage.

Il prendra le lendemain un bouillon fait avec feuilles de violettes de carême, parietaire, chicorée sauvage, buglosse, de chacun une poignée; racines de polypode de chêne,

une once ; on ajoutera sur la fin de l'ébullition une poignée de cresson de fontaine.

Huit jours après l'usage de ces bouillons on y fera bouillir une once de limaille de fer bien menue, & renfermée dans un nouet. L'usage de ce dernier bouillon sera continué pendant quinze jours, se purgeant au milieu, & à la fin, avec le purgatif ci-dessus.

Il faut s'abstenir des bouillons les jours de médecine, & prendre le soir en se couchant une once de sirop diacode dans deux onces d'eau de bourrache ; ce qui doit aussi s'entendre de la premiere.

Le malade entrera tout de suite dans l'usage de l'opiate suivante, dont il prendra tous les jours un gros à jeun.

Prenés limaille d'acier réduite en poudre impalpable trois gros, poudre de quinquina, poudre d'arum composée, de chacune une once ; incorporés avec une suffisante quantité de sirop de fumeterre.

Il faut prendre pardessus un verre

de vin d'abſynthe, trempé d'eau en partie égale.

Pour achever la guériſon, il ſeroit excellent de prendre enſuite des eaux minérales ferrugineuſes, celles de Forges, par exemple, ſi le malade a des commodités pour les faire venir, ou mieux encore d'aller les prendre ſur les lieux.

Cependant on rafraîchira de tems en tems le malade par des lavemens d'eau ſimple, & on s'abſtiendra d'eau de méliſſe.

Quant au régime pendant les remedes, il faut que le malade faſſe exercice, ne mange ni fruit, ni laitage, ni maigre, qu'il uſe du vin très-ſobrement. Il préférera le mouton au veau, & pour tout dire en un mot, il ne prendra que des alimens faciles à digerer.

Déliberé à P.... le 18 Avril 1735.



XXI. CONSULTATION.

MEMOIRE.

UNE jeune fille de treize ans a eu la fievre tierce au mois de Septembre, ce qui lui a été causé pour avoir été mouillée, & avoir eu chaud. On lui a fait une très-petite saignée; mais, comme elle est naturellement très-vive, avant que d'être bien rétablie, elle s'est souvent promenée, même le soir, & elle s'asseioit ensuite sur le gazon, où elle restoit longtems. Il y a environ deux mois qu'elle s'est apperçue d'une évacuation qui ne vient qu'aux filles formées. Mais elle fut très-peu considérable, & depuis ce tems elle n'a rien vû. Elle dort & mange bien; mais elle se plaint quelquefois de lassitudes dans les bras & les jambes, de douleurs de colique, & elle est devenue fort pâle. On lui fait prendre à jeun un verre de vin d'absynthe.

REPONSE.

Le Conſeil qui a vû le Mémoire, qui lui a été communiqué, au ſujet d'une Demoiſelle âgée de treize ans, qui a commencé à être reglée en petite quantité, puis a totalement ceſſé de voir, & enfin ſe plaint de douleurs de colique, de laſſitude dans les bras & les jambes, & de pâleur de viſage,

Eſtime qu'il ne faut pas traiter cet état comme une ſuppreſſion, nonobſtant les accidens qui l'accompagnent. Il y a tout lieu de croire que la plénitude n'a pas encore acquis le dégré néceſſaire pour que le ſang ſe faſſe jour, & que ſon évacuation ſoit reglée. On ne voit point d'ailleurs lieu d'appréhender des ſuites fâcheuſes, tant que le ſommeil, & l'appétit continueront, comme il eſt porté au Mémoire. Mais au cas que l'un ou l'autre, le dernier ſurtout vint à diminuer conſidérablement, il faudroit avoir recours à la ſaignée du bras, & aux purgatifs, tels qu'un bol compoſé d'un demi ſcrupule de mercure

doux, six grains de diagrede, & deux grains de sel de tartre, incorporés avec une suffisante quantité de sirop d'absynthe. Il faut que la Demoiselle agisse le plus qu'elle pourra, évitant d'avoir froid, surtout après s'être donné du mouvement. Quant au vin d'absynthe, dont elle fait habituellement usage, on peut le continuer, s'il n'échauffe pas trop; mais il n'en faut pas attendre de miracles.

Déliberé à P. . . . . le 9. Fév. 1736.

XXII. CONSULTATION.

MEMOIRE.

Un homme reste pendant deux heures sans sentiment, & sans connoissance. Quand son accès est fini, il ne se souvient pas qu'il ait été attaqué; mais quatre heures après il lui prend un mal de tête, qui dure toute la journée. L'accès le prend en dor-

mant, & il ronfle comme s'il étouffoit. Il y a des convulsions qui l'accompagnent. Il a été saigné au pied, & purgé. Cette maladie le prend pour la seconde fois.

REPONSE.

Le Conseil qui a vû un Mémoire portant qu'un homme reste pendant deux heures sans connoissance, ni sentiment, & que quelques heures aprés la fin de cet accès il lui prend un mal de tête qui dure tout le jour, que cet accès le prend la nuit, & est accompagné de ronflement, & même de convulsion.

Estime qu'il y a dans le cerveau du malade quelque engorgement, qui arrête le sang, lorsque, par quelque cause que ce soit, il acquert plus de consistence que de coutume. Mais comme on ne peut attribuer cet épaississement du sang qu'à la dépravation de la digestion, ce qu'il seroit facile de prouver clairement, c'est aussi vers l'estomac qu'on doit tourner toutes ses vûes; & cela d'autant mieux que les remedes qui rétablissent la digestion

tion, peuvent résoudre les engorgemens qui se sont formés dans le cerveau.

La saignée du pied, qui a été faite deux jours après le dernier accès, étoit suffisamment indiquée, puisqu'elle détourne le sang de la partie qui en est surchargée; mais elle ne doit pas empêcher d'y revenir, & même deux fois, s'il y a plenitude, en laissant un jour d'intervalle entre les deux saignées. Le sur-lendemain de la derniere le malade prendra quatre grains de bon tartre stibié dans un verre d'eau, &, quand le remede se précipitera par le bas, on lui fera prendre au lieu d'eau tiede, qu'il boira entre chaque vomissement, la décoction de deux onces de caffe mondée dans une pinte d'eau mesure de Paris.

Après un jour de repos on le purgera avec deux scrupules de pillules cochies, & on le mettra le lendemain à l'usage des bouillons suivans.

Prenés racines de chiendent, chicorée sauvage, arrêtebeuf, de chacunes une once; d'aunée deux gros; feuilles de cerfeuil deux poignées;

cresson de fontaine une poignée ; limaille d'acier dans un nouet une once ; rhubarbe aussi dans un nouet, demi gros ; faites bouillir le tout avec une livre de chair maigre de mouton dans trois pintes d'eau, qui seront réduites à une quantité suffisante pour faire deux bouillons, dont l'un sera pris le matin à jeun, & l'autre quatre heures après le dîner.

Il faut continuer l'usage de ces bouillons pendant quinze jours, se purgeant au milieu, & à la fin, avec la même dose de pillules cochies, ou plus grande, si elle n'a pas fait assez d'effet la premiere fois.

Le lendemain de la troisiéme purgation le malade entrera dans l'usage de l'opiate suivante, qu'il continuera pendant un mois, à la dose d'un gros le matin à jeun, en bûvant pardessus un verre d'infusion d'absynthe dans l'eau.

Prenés poudre de quinquina nouvellement battu une demi once ; poudre de cloportes, mercure doux, de chacun deux gros ; saffran de mars apéritif préparé à la rosée, une de-

mi once ; faites en une opiate avec une suffisante quantité d'extrait de genievre.

Il faut que le malade se purge au milieu, & à la fin, avec le bol ci-dessus indiqué.

Il faut aussi qu'il boive beaucoup les jours qu'il se purgera. Une simple infusion de chicorée sauvage suffira.

Le malade doit se donner le plus de mouvement qu'il pourra pendant l'usage de ces remedes. Le cheval surtout lui fera beaucoup de bien. Il ne doit manger ni laitage, ni fruits, ni pâtisserie, ni viandes indigestes ; il doit renoncer à la biere, & au vin, ou s'il use de ce dernier, le tremper beaucoup. Mais il feroit mieux de s'en tenir à une eau legere, & bien claire.

Déliberé à P. . . le 9. Fév. 1736.



XXIII. CONSULTATION.

MEMOIRE.

JE sentis un commencement de bourdonnement d'oreille au commencement de l'année derniere. Je me suis pour lors trouvé incommodé d'un étourdissement continuel, & tel que je ne pouvois rien souffrir sur la tête. Ce fut vers le mois de Juin que le bourdonnement a commencé, & il a continué sans interruption jusqu'à présent. C'est l'oreille gauche, qui est attaquée. La droite l'a été pendant environ un mois ; mais le mal est revenu à la gauche, où il reste fixe. Il en sort quelquefois quelques eaux, mais peu : cependant elles me procurent un petit soulagement. J'ai été saigné, & purgé, depuis que j'ai cette incommodité ; mais assez inutilement.

REPONSE.

L'incommodité dont on se plaint

n'eſt pas aiſée à guérir. La partie malade eſt trop éloignée du courant de la circulation pour faire beaucoup de fond ſur les remedes internes, quoiqu'ils me paroiſſent néceſſaires. Le bourdonnement dont on ſe plaint eſt la ſuite d'un étourdiſſement, qui ne reconnoît pas d'autre cauſe que le rallentiſſement de la circulation dans les vaiſſeaux des membranes du cerveau. Ce rallentiſſement a été ſuivi du relâchement du tympan, ou d'une légere obſtruction dans cette partie ; ce qui fait que le ſang y circule plus difficilement, & ébranle continuellement le nerf auditif. L'indication naturelle eſt donc de ranimer la circulation du ſang dans cette partie, afin que le tympan reprenne ſa tenſion ; où ſe dégage de la matiere qui peut l'obſtruer.

J'eſtime que le meilleur moien pour y parvenir eſt la ſaignée du pied, réiterée après deux jours de repos. Il faut la faire ſuivre d'un purgatif compoſé avec un demi ſcrupule d'aquila alba, ſix grains de diagrede, & deux grains de ſel de tartre, incorporés avec le ſirop de fumeterre.

Le lendemain il faut se mettre à l'usage d'un bouillon fait avec une once de racines de patience sauvage, feuilles de bourrache, buglosse, cerfeuil, chicorée sauvage, cresson de fontaine, de chacunes demi poignée, qu'on fera bouillir dans une suffisante quantité d'eau pour la réduire à un bouillon, qui sera pris à jeun, après y avoir fait dissoudre un demi gros de tartre martial soluble.

Il faut continuer l'usage de ce bouillon pendant trois semaines, se purgeant au milieu, & à la fin, avec le bol ci-dessus décrit. Pendant ce tems il faut s'abstenir de maigre, laitage, sucreries, pâtisseries, étudier peu, faire beaucoup d'exercice. Celui du cheval surtout fera beaucoup de bien.

On mettra dans l'oreille du malade un peu de charpi trempé dans l'eau tirée du fresne verd, mis par le milieu sur un rechaut dans lequel il y aura du charbon allumé. On peut ne mettre ce topique que le soir. Mais le jour il faut se garantir du froid.

Déliberé à P... ce 8. Novembre 1736.

XXIV. CONSULTATION

MEMOIRE.

UN Monſieur de trente-cinq à trente-huit ans eſt attaqué de vapeurs, & d'étourdiſſemens, même pendant la nuit, & toujours plongé dans une rêverie profonde, même avec ſes meilleurs amis, bien qu'il fut autrefois fort gai ; il n'a cependant point de fievre, & boit & mange aſſez bien. Il a été ſaigné deux fois du bras, & une fois du pied ; mais ſans en recevoir de ſoulagement. On ſoupçonne un chagrin caché.

REPONSE.

Le Conſeil n'eſt point ſurpris que les trois ſaignées aient été ſans ſuccès, ſi elles n'ont pas été aidées de remedes propres à rendre au ſang la liberté de ſa circulation, gênée principalement dans le cerveau, & d'autant plus languiſſante, que l'attention con-

tinuelle du malade ſur ſon état, ſymptôme ordinaire de ſa maladie, entretient, & augmente, la triſteſſe qui en fait la baſe, & l'aſſoupiſſement des eſprits, qui en eſt la ſuite néceſſaire. Les indications ſont donc de divertir l'eſprit du malade des objets qui peuvent lui faire peine, & de rendre au ſang ſa premiere liberté, ſource de la gaieté, qui rendoit ſi gracieuſes au malade les premieres années de ſa vie.

Pour parvenir au premier but, ſi le malade a quelque chagrin caché, il doit ſe ſervir de ſa raiſon pour le ſurmonter; &, pour s'en diſtraire, il doit éviter le plus qu'il pourra d'être ſeul, faire beaucoup d'exercice, comme chaſſe, danſe, voiages, ſurtout à cheval, & dans les quartiers les plus agréables à la vûe, &, s'il eſt poſſible, en compagnie. C'eſt de ce régime qu'il doit eſpérer le plus grand ſoulagement. Les remedes deviendront inutiles, s'il s'obſtine dans ſa rêverie, & il aura le chagrin de paſſer le reſte de ſa vie, qui malheureuſement n'en deviendra pas plus courte, dans les horreurs de ſa ſituation.

Si le malade eſt dans la diſpoſition de ſe mettre à la raiſon de ce côté, il peut compter ſur l'effet des remedes ſuivans.

Il ſe fera ſaigner au pied. Deux jours après il prendra une potion compoſée de deux onces d'eau de chardon-benit, & de quatre grains de tartre ſtibié, ſi cette doſe eſt jugée ſuffiſante pour le faire vomir. Le ſoir il prendra une potion compoſée de deux onces d'eau de méliſſe ſimple, une once d'eau de fleurs de tilleul, ſirop d'œillets, & diacode de chacun demi once. Après un jour de repos on le purgera avec un bol compoſé d'un demi ſcrupule d'extrait d'aloës, de pareille quantité de mercure doux, & deux grains de ſel de tartre, incorporés avec le ſirop de fûmeterre.

Le lendemain il ſe mettra dans l'uſage des bouillons ſuivans.

Prenés feuilles de bourrache, bugloſſe, ſcolopendre, des quatre capillaires, chicorée ſauvage, de chacunes une poignée; feuilles & fleurs de caillelait jaune une bonne poignée; racines d'aunée & de garance, de chacune deux gros. On fera bouillir

le tout dans trois pintes d'eau avec une livre de maigre de mouton, jusqu'à diminution de deux tiers ; on y fera macerer pour lors une poignée de beccabunga ; on ôtera le pot du feu, & l'on dissoudra dans le premier de ces bouillons, qui sera la moitié de la colature sans expression, deux scrupules de tartre martial soluble ; ce bouillon sera pris le matin à jeun. Le second, où l'on ne mettra qu'un scrupule du même tartre, se prendra à distance égale du dîner & du souper.

On continuera pendant trois semaines l'usage de ces bouillons, se purgeant au milieu, & à la fin, soit avec le bol ci-dessus décrit, ou telle autre purgation convenable.

Le malade se mettra tout de suite dans l'usage de l'opiate suivante.

Prenés racines de valeriane sauvage, & de pivoine mâle, de chacunes une once ; écorce de quinquina demi once ; mettés le tout en poudre subtile ; mêlés-les exactement avec un once de saffran de mars apéritif préparé à la rosée, & une demi once de poudre de cloportes ; faites une

opiate avec le ſirop d'abſynthe. La doſe ſera d'un gros le matin, & d'un demi gros l'après-dîner. Le malade boira pardeſſus un demi ſeptier de décoction qu'on fera d'une poignée de caillelait dans cinq demi ſeptiers d'eau réduits à une pinte. Il faut continuer l'uſage de cette opiate pendant un mois, ſe purgeant au milieu & à la fin; en obſervant le ſoir de chaque jour de purgation de prendre la potion ci-deſſus décrite.

Il n'y a rien de particulier à obſerver pour le régime, ſi ce n'eſt l'abſtinence du maigre, & de toutes nourritures indigeſtes, ou laitages. Le ſouper doit auſſi être aſſez leger, & toujours ſuivi de la promenade. C'eſt pourquoi il ſe fera de bonne heure, afin de ne pas s'expoſer au ſerein. La boiſſon ordinaire du malade ſera la décoction d'une once de racines de pivoine fraîches dans deux pintes d'eau réduites aux trois quarts. On y pourra mêler un peu de vin aux repas ſeulement.

Si la ſaiſon eſt encore avantageuſe, lorſque ces remedes ſeront finis, le malade fera fort bien d'aller prendre

les eaux de Forges, à moins qu'il n'y en ait de ferrugineuſes, & auſſi coulantes, dans un endroit qui lui ſoit plus commode.

Signé, &c.

Déliberé à P.... ce 29 Juin 1737.

XXV. CONSULTATION.

MEMOIRE.

IL y a environ ſix ſemaines que le malade perdit une niece qu'il aimoit beaucoup, & le jour même il ſe fâcha extrêmement contre ſon beau-frere ; ce qui cauſa une révolution ſi vive, que la nuit on fut obligé de courir au Chirurgien. La poitrine étoit fortement oppreſſée. Une ſaignée ſoulagea, & fit repoſer le reſte de la nuit. La fievre ſurvint, & dura pendant deux jours. Depuis ce tems l'oppreſſion a toujours continué, étant un jour plus violente que l'autre, ſurtout au ſoir; qu'il lui prend quelquefois des trem-

blemens considérables, & qu'il se sent le col si serré qu'il est obligé de défaire le col de sa chemise. Cette situation l'obligea d'avoir recours au Médecin, qui ordonna une saignée, laquelle procura un entier soulagement, excepté que la poitrine demeura toujours sensible. L'oppression cependant a repris depuis, mais legerement, & continue toujours. Il tousse quelquefois, & tire à grand peine quelques phlegmes de la poitrine. Il mange avec appétit, & d'abord a la tête pesante, & il est prêt à s'assoupir. Il sent quelquefois des dardemens dans la tête, & de la sensibilité dans les épaules, surtout quand il est gêné quelque part. Alors les inquiétudes augmentent quelquefois jusqu'au point, que, la poitrine étant oppressée, il est obligé de sortir. La liberté la rend aussi à la respiration. Cette oppression dure depuis environ deux ans. Depuis quelque tems il a en se levant des dégoûts, & des âcretés. Actuellement son oppression n'est soulagée que lorsqu'il rend des vents par la bouche, le bas, ou qu'il soupire; ce qu'il ne peut pas toujours

faire librement. Il n'a fait aucun remede que les deux saignées, & quelques aposemes apéritifs, le tout secondé d'un régime exact, & regulier. Il est fort inquiet de son état.

REPONSE.

Il n'y a rien dans la maladie qui doive inquieter; puisqu'il ne dépend presque que du malade de se bien porter. On en jugera par l'exposition de la cause des accidens dont il se plaint. Ce n'est autre chose qu'une disposition mélancholique de la masse du sang, c'est-à-dire, un épaississement de cette liqueur, tel cependant que ses principes s'exaltent très-promptement, & prennent très-aisément une espece d'inflammation. De cette épaisseur inflammatoire du sang il suit naturellement qu'il circulera avec peine dans le cerveau, qu'il s'y arrêtera pour le peu qu'il y trouve d'embarras, enfin que les arteres de cette partie, battant irrégulierement, & avec plus de force que de coutume, précipiteront dans certains nerfs le cours des esprits; d'où suivra une

tension spasmodique de la partie à laquelle ces nerfs répondront ; & voilà ce qui cause au malade des serremens de poitrine, & de col ; j'ajoute d'estomac, & d'hypochondres, dont le Mémoire ne parle cependant pas. Je déduirois aisément de la même cause tous les autres symptômes ; mais ce détail ne meneroit à rien.

Dans l'état des choses, il est tout naturel de penser qu'on doit attaquer la maladie par les remedes propres à diviser le sang, & briser les souffres qui le disposent à une prompte inflammation ; & cependant il faut détourner le sang de la partie où il séjourne, ou du moins où il y a de la disposition à s'arrêter. C'est pourquoi il faut commencer à faire au malade une saignée au pied, que je réitérerois le sur-lendemain, à moins que la premiere ne produisit un soulagement très-sensible. Mais j'aimerois mieux deux saignées de trois petites palettes chacune, qu'une de quatre à cinq, comme on les fait ordinairement. Après deux jours de repos le malade se purgera avec une once de sel polychreste de Seignette dis-

ſoute dans une pinte d'eau où l'on aura fait bouillir quelques minutes une poignée de fumeterre. On entend que c'eſt de la colature qu'il faudra ſe ſervir. Il n'eſt pas beſoin de la faire avec expreſſion. Ce purgatif ſera réiteré après deux jours de repos. Le lendemain de la ſeconde purgation le malade entrera dans l'uſage des bouillons ſuivans.

Prenés racines de patience ſauvage, & de garance, s'il s'en trouve, de chacune une demi once; coupés-les par morceaux; feuilles de parietaire, bourrache, bugloſſe, cerfeuil, ſcolopendre, de chacunes une demi poignée; ſemences de pivoine mâle concaſſées deux gros; faites bouillir le tout dans deux pintes d'eau meſure de Paris, juſqu'à diminution de deux tiers; faites macerer ſur la fin, une demi poignée de creſſon de fontaine; paſſés la liqueur avec expreſſion, & faites diſſoudre dans chaque moitié, dont l'une ſera priſe le matin à jeun, & l'autre ſur les quatre heures après midi, un ſcrupule de tartre martial ſoluble, & un gros & demi de ſel polychreſte de Seignette. Après trois

trois ſemaines d'uſage de ces bouillons, le malade entrera dans celui de l'opiate ſuivante.

Prenés poudre de quinquina nouvellement battu une once; poudre de racines de pivoine mâle, & ſaffran de mars apéritif, de chacun demi once; rhubarbe & diagrede de chacun deux gros; mêlés exactement ces poudres, & incorporés-les avec une ſuffiſante quantité de ſirop de fumeterre. La doſe eſt de deux gros par jour, un le matin à jeun, & un quatre heures après midi, en bûvant pardeſſus un grand verre d'infuſion de feuilles de ſcolopendre. On continuera l'uſage de cette opiate trois ſemaines, ou un mois, ſuivant le beſoin, ſe purgeant au bout de quinze jours avec le purgatif ci-deſſus preſcrit, à moins que l'opiate ne faſſe faire deux ſelles par jour.

Il y a tout lieu d'eſperer que ces remedes emporteront tous les accidens, pourvû que le régime y contribue. Le principal eſt de ſe tenir l'eſprit gai par la compagnie, la promenade, la chaſſe priſe avec modération, & ſurtout l'exercice du cheval

pris tous les jours ; pendant l'usage des bouillons, & de l'opiate. Du reste il faut s'abstenir de maigre, de fruits cruds ou cuits ; user du vin sobrement, aussi bien que des plaisirs de l'amour, souper legerement, de bonne heure, & de viandes aisées à digerer. C'est principalement ce régime qui rétablira le malade. Les autres remedes sont moins nécessaires qu'utiles ; mais le régime est indispensable. Il est à propos de conférer avec le Médecin ordinaire sur l'usage de ces remedes. Il sera à portée d'en diriger l'action suivant les circonstances. Je conseille pour boisson ordinaire la décoction de racines de grande valeriane.

Déliberé à P . . . . ce 29 Août 1737.



XXVI. CONSULTATION.

Pour une Dame âgée d'environ 68 ans.

MEMOIRE.

ELLE se plaint d'un asthme sec qui cause souvent des étouffemens, sans pouvoir respirer. Cela dure quelquefois une ou deux heures; ce qui arrive tous les deux ou trois jours; la poitrine s'emplit de vents que l'on sent venir du bas, elle a des feux d'entrailles. Elle vuide des vents par la bouche sans aucun goût avec soulagement. Il y a des vapeurs mêlées; car il monte des rougeurs au visage. Il y a des bourdonnemens d'oreilles; il semble que la tête bout. Il y a souvent des sécheresses de poitrine.

REPONSE.

Il paroît par le Mémoire qui a été communiqué au Conseil soussigné au sujet d'une Dame âgée de soixante-

huit ans, que l'afthme qui l'inquiete n'eft que fymptômatique, occafionné tant par le reflux des efprits dans les nerfs de la poitrine, qui caufent une tenfion convulfive dans les fibres du poumon, que par l'arrêt du fang, fuite néceffaire de la convulfion des fibres pulmonaires. Les rougeurs du vifage, le bourdonnement des oreilles, la chaleur que la malade fent dans la tête, ne peuvent avoir d'autres caufes, furtout quand on ajoute qu'elle eft attaquée de vapeurs, qu'elle fent des chaleurs d'entrailles, qu'il y a des vents qui remontent du bas ventre. D'ailleurs fi l'afthme étoit effentiel, fes accès ne feroient ni fi fréquens, ni fi courts. C'eft donc dans les vifceres du bas ventre que réfide la caufe du mal. Et, comme le fang & les efprits ne peuvent refluer vers les parties fupérieures, s'il n'y a embarras dans les inférieures, il s'enfuit que des obftructions dans le bas ventre caufent tout le défordre. Or toutes les obftructions fuppofent de l'épaiffeur dans les liqueurs; donc la feule indication qu'on doive fuivre eft de les divifer.

Il ſeroit à ſouhaiter qu'on eut marqué au Mémoire quels remedes ont été emploiés juſqu'à preſent, & de quelle datte eſt la maladie. On auroit un point de vûe beaucoup plus fixe, & on tireroit un prognoſtic beaucoup plus certain. A ce défaut voici les remedes qui paroiſſent devoir procurer un ſoulagement plus prompt, & plus ſûr.

Madame ſe fera ſaigner deux fois au bras, laiſſant deux jours d'intervalle entre les ſaignées, qui ſeront chacune de trois palettes, à moins que la foibleſſe de ſon tempéramment ne s'y oppoſe. Deux jours après la ſeconde ſaignée elle ſe purgera avec une once de ſel polychreſte de Seignette diſſoute dans une pinte de décoction de racines de chicorée ſauvage.

Le lendemain de la purgation elle entrera dans l'uſage des bouillons ſuivans.

Prenés feuilles de parietaire deux poignées, de bourrache, chicorée ſauvage, violettes, de chacunes une poignée, racines de garance une once; faites bouillir le tout dans une

suffisante quantité d'eau pour en faire deux bouillons, l'un qui sera pris le matin à jeun avec deux gros de sel polychreste de Seignette, & l'autre trois heures après le dîner.

Au bout de huit jours on ajoutera dans le bouillon un nouet d'une once de limaille de fer rouillée, & l'on continuera ces bouillons huit jours; après lesquels on conseille d'aller à Forges prendre les eaux de la Roiale pendant trois semaines; observant de mettre le premier jour dans le premier gobelet une once du sel susdit; le lendemain on en mettra six gros, quatre le troisiéme jour, deux le quatriéme, & un les huit jours suivans, si les eaux passent bien; observant de réiterer la saignée & la purgation avant que de commencer l'usage des eaux, à moins que les symptômes n'aient été calmés par celui des bouillons, & qu'il n'y ait aucun signe de plénitude.

On interdit à la malade tous les fruits, pâtisseries, laitages, les viandes indigestes. Elle soupera legerement, & boira peu de vin aux repas,

& noïé dans l'eau. On l'exhorte à boire beaucoup dans le cours de la journée d'une infusion de racines de chicorée sauvage. Elle aura soin de faire exercice, & de se dissiper le plus qu'elle pourra.

Délibéré à P . . . . le 7. Août 1738.

XXVII. CONSULTATION.

Pour la même Demoiselle pour qui a été faite la XVIII.

MEMOIRE.

DEPUIS neuf ans que la Demoiselle a été traitée de ses éternumens, & guérie, elle a toujours été incommodée pendant les hivers de fréquens rots, ou renvois, qui lui faisoient rendre par la bouche des eaux glaireuses, mais jamais les alimens, & toujours avec efforts. La maladie a changé cet hiver, & a dédégeneré en tremblemens froids qui prennent à la malade après qu'elle a avalé quelque chose de solide, ne

fussent que des soupes mitonnées, ou du biscuit trempé dans le vin. Au commencement de cet hiver les renvois sont revenus, mais avec des efforts plus considérables. Il vient de leur succeder des tremblemens, qui augmentent tous les jours. Ils ont commencé il y a environ douze jours. La malade est sans appétit, & n'a point le ventre libre. Elle dort passablement, sans renvois, ni éternumens. Elle a des maux d'estomac des plus violens, & continuels, surtout l'hiver. Elle ressent aussi depuis quelques jours des étourdissemens, ou vapeurs, qui ne lui font point perdre connoissance. Elle n'est point sans fievre, & a soif après que les tremblemens sont passés. Elle ne garde point le lit, & est devenue fort maigre. Elle mouche beaucoup l'été, & point du tout l'hiver. Elle est toujours bien reglée, plûtôt devant le tems qu'après.

REPONSE.

La mauvaise disposition des visceres du bas ventre de la malade est cause de tous les accidens dont elle

ſe plaint, & l'on ne peut y remedier qu'en les remettant en bon état. Les eaux glaireuſes qu'elle a rendues ſont une preuve évidente de l'épaiſſeur de la lymphe qui ſe philtre dans les glandes; & l'épaiſſeur de la lymphe prouve la perte du reſſort des vaiſſeaux. Malheureuſement ce relâchement qui empêche l'exécution des fonctions des parties ne fait que les rendre plus ſenſibles, & plus ſuſceptibles de mouvemens irréguliers, ou convulſifs. Tels ſont les tremblemens froids dont la malade eſt attaquée; tels ſont encore les renvois, qui ne viennent que d'une irritation des fibres de l'eſtomac. Mais ce qui acheveroit de caractériſer la maladie, s'il en étoit beſoin, c'eſt les douleurs convulſives de l'eſtomac, & les vapeurs, ſuites de la mauvaiſe diſpoſition du canal inteſtinal. C'eſt donc à y rétablir l'ordre qu'il faut s'appliquer.

Les indications qui ſe préſentent dans cet état ſont de rendre de la fluidité à la lymphe, & du reſſort aux inteſtins.

Pour y parvenir on purgera la ma-

lade avec un demi gros de pilules aloephangines divisées en autant de bols qu'il sera nécessaire pour les avaler sans peine. Pendant l'opération de ce remede elle prendra de tems à autre à petits verres une décoction de racines de chicorée sauvage, le plus chaud qu'elle pourra le souffrir. Elle en avalera incontinent après avoir pris ses bols. Elle continuera toujours à boire de même pendant l'usage des remedes.

Si ce purgatif, tout approprié qu'il est, ne réussissoit pas par quelque raison que je ne puis prévoir, on pourroit faire prendre à la malade de l'élixir *salutis*; & en attendant qu'il fut prêt, on lui donneroit tous les jours l'infusion d'un gros de rhubarbe dans la décoction de racines de patience sauvage.

Le lendemain de l'un de ces purgatifs, ou quatre à cinq jours après avoir pris la rhubarbe, on la mettra à l'usage d'un bouillon fait avec celles des herbes suivantes qu'on pourra trouver, chicorée sauvage, scolopendre, bourrache, buglosse, cerfeuil, pissenlit, cresson de fontaine,

beccabunga, en plus ou moins grande quantité, ſelon que l'on en trouvera plus ou moins de ſortes, obſervant de ne faire bouillir que peu les deux dernieres. On mettra auſſi dans l'eau où cuiront ces herbes demi once de racines de patience ſauvage, & autant de celles d'aunée. Si l'on trouvoit de toutes ces herbes, une demi poignée de chacune ſuffiroit pour faire deux bouillons, dont l'un ſeroit pris le matin à jeun, l'autre l'après-midi, après avoir fait fondre dans chacun un gros de ſel *de duobus*.

Il faut continuer ces bouillons pendant trois ſemaines, ſe purgeant tous les quatre ou cinq jours avec le bol, ou l'élixir.

Je compte que ces remedes procureront un ſoulagement. Suivant leur effet on en conſeillera d'autres.

Pendant les premiers jours on fera fort bien de mettre la malade au bouillon ſeul, ou tout au plus aux œufs frais, cuits ſi lentement que le blanc ne rende que du lait; car, s'il ſe prend, il ne faut pas l'avaler.

Sa boiſſon ordinaire ſera la décoction de deux gros de racines de ſqui-

ne, & d'autant de bois de ſaſſafras, dans quatre pintes d'eau, réduites à trois. On peut y ajouter un peu de canelle, ſi elle eſt du goût de la malade.

Elle fera le plus d'exercice qu'elle pourra, & ſe garantira ſoigneuſement du froid, ſurtout au déclin du jour. Si elle pouvoit ſe faire faire, ſoir & matin devant le feu des frictions ſur tout le corps avec une flanelle chaude juſqu'à ce que la peau rougite, elle s'en trouveroit beaucoup mieux.

Après quelques jours d'abſtinence, elle mangera une ſoupe mitonnée legere pour ſonder la diſpoſition de ſon eſtomac.

La fievre, ſi elle eſt bien réelle, n'étant que ſymptômatique, ne demande pas de cure particuliere.

Signé, &c.

Déliberé à P . . . le 14 *Mars* 1742.

XXVIII. CONSULTATION.

MEMOIRE.

ON peut distinguer trois époques dans la maladie dont il s'agit. La premiere doit être fixée au mois de Juin de l'année derniere, que la malade se donna à la tête un coup très-violent, dont on ne prévint les suites par aucun remede. Trois mois après elle fut attaquée d'une fievre tantôt tierce, tantôt double tierce, qui fut guerie par les remedes ordinaires, c'est à dire, par quelques saignées, & quelques fébrifuges. La Malade cependant ne recouvra point une santé parfaite. Il lui resta un mal de tête habituel, & une petite fievre lente, qui la mettoit hors d'état de marcher, & de travailler. L'appetit ne revint point, non plus que le sommeil, & les regles manquerent aux mois d'Octobre, & de Novembre. Depuis ce tems elles ont été moins abondantes que par le passé,

& la malade a cessé de moucher comme elle faisoit précédemment.

La fin de l'année 1742, & les trois premiers mois de la présente se passerent de la sorte. Pour comble de maux à la fin de Mars dernier la malade eut une peur des plus violentes, & qui lui causa une révolution sensible, & fâcheuse. La fievre revint, & le mal de tête augmenta si fort, que les remedes ordinaires furent sans effet. Voilà la seconde époque.

Au mois d'Avril nouvelle tragédie. La malade tomba dans les convulsions les plus cruelles. On tenta de la saigner dans le tems de la crise ; mais il fut impossible de tirer du sang. Ce premier accident étant cessé au bout de trois jours, pour tâcher de détruire la cause des convulsions, on fit une saignée du pied. Elle ne produisit point l'effet qu'on en attendoit ; car les convulsions ne tarderent pas à revenir. Elles ne laisserent que huit jours d'intervalle. Depuis ce tems elles ont été continuelles, & si violentes, qu'elles font craindre pour la vie de la malade. Voici comme elles lui prennent.

Elles commencent par un grand mal à la jambe, & au bras. La malade perd connoiſſance, ſa langue s'épaiſſit, ſa vûe s'égare, elle écume, grince des dents, ſes membres ſe roidiſſent, & ces accidens durent au moins deux heures. Rien n'eſt capable de la ſoulager. Eaux des Carmes, de méliſſe, de vie, vin, liqueurs de toute eſpece ne font rien. Tous les ſervices qu'on peut lui rendre ſont de s'empêcher de ſe donner de la tête contre le mur, ou de ſortir du lit. Les convulſions paſſées, la malade eſt dans une foibleſſe étrange, & ne ſe ſouvient ni de ce qu'elle a dit, ni de ce qu'elle a fait, ou ſouffert, pendant l'accès. Tous ceux qui la connoiſſent, & qui l'ont vûe, ſont ſurpris qu'une perſonne d'une complexion auſſi délicate puiſſe ſoutenir de ſi rudes aſſauts, & dans un âge auſſi foible. Car elle n'a que dix-huit ans. On ſoupçonne des vers. On remarquera que les convulſions la prennent lorſque les regles ſont prêtes à paroître, & même qu'elles ſont venues après qu'elles eurent coulé avec plus d'abondance que par le paſſé; changement qui

avoit fait concevoir des espérances très-flatteuses. On observera encore qu'elle a eu dans l'oreille, & le gosier un abscès, dont elle s'est délivrée heureusement.

PREMIERE REPONSE.

S'il étoit aussi aisé d'apporter du remede au mal dont Mlle est attaquée, que de le connoître, on pourroit bien répondre de sa guérison. Mais il manque dans le Mémoire des détails qui seroient également nécessaires pour la cure, & le prognostic. Tout ce que je puis faire est de donner mon avis conditionellement.

Il n'est point douteux que les convulsions dont la malade est fatiguée ne soient épileptiques. Je ne vois aussi aucun lieu de douter que le coup qu'elle s'est donné à la tête ne soit la cause premiere du mal. Le Mémoire ne donne aucun lieu de soupçonner un abscès dans la tête, du moins qui ait eu son commencement du tems de la contusion. Les fievres qu'elle a ressenties depuis auroient acceleré sa

maturation. D'ailleurs les mouvemens convulſifs ne ſont ſurvenus qu'en conſéquence d'une peur, dont l'effet a ſans doute été aidé par la diſpoſition convulſive cauſée à la dure-mere, par le coup qui avoit précédé de long-tems, & laiſſé dans un mal de tête opiniâtre une preuve conſtante d'une irritation toujours ſubſiſtante.

Dans cette idée je ne vois que trois indications à remplir ; la premiere, de diminuer le volume du ſang, afin de ſoulager la partie vers laquelle il ſe porte en plus grande quantité qu'elle ne le peut ſouffrir ſans incommodité ; la ſeconde, de diviſer le ſang qui peut avoir formé dans les ſinus du cerveau quelque concrétion propre à embarraſſer ſa circulation ; la troiſiéme, de calmer par les remedes anti-ſpaſmodiques les mouvemens convulſifs qui font craindre pour la vie de la malade.

Le moien le plus efficace de diminuer la quantité du ſang eſt la ſaignée, qui eſt en même tems l'anti-ſpaſmodique le plus puiſſant de la Médecine. Mais comment ordonner un remede dont la violence des acci-

dens demanderoit la répétition, sans savoir au juste l'état des forces de la malade, ou même quand il y a un juste fondement pour croire qu'elles sont si épuisées que sa vie est menacée d'un danger imminent ? D'ailleurs quoique rien dans le Mémoire n'annonce un abscès, & qu'il ne soit pas vraisemblable qu'il y en ait un produit par le coup reçû à la tête ; qu'est-ce qui oseroit, sans voir la malade, répondre que la congestion du sang dans la tête occasionnée par les spasmes de tout le corps, n'auroit occasionné aucun épanchement dans une partie déja fatiguée par l'ébranlement, & la douleur ? Cependant s'il n'y a point d'autres accidens que ceux portés au Mémoire, je ne vois point d'autre cause qu'un simple érethisme dans les membranes, & la saignée me paroît indispensable. Je dis la saignée du pied, réiterée deux, & même trois fois, suivant la force de la malade, en ne laissant qu'un, ou deux jours au plus de distance entre elles, encore à supposer que les forces obligent de différer si long-tems. Car plus elles seront pressées, plus

elles doivent calmer les accidens.

Pour donner au ſang de la fluidité, il faut 1°. nettoier les premieres voies des mauvais levains qui peuvent s'y être amaſſées, & paſſer dans le ſang. C'eſt ce qu'on fera au moien d'un purgatif compoſé de douze grains de mercure doux, & d'un ſcrupule de rhubarbe en poudre mêlés exactement, & incorporés avec le ſirop de fumeterre. On augmentera, ou diminuera les doſes de ces purgatifs ſuivant l'effet. Car il en faut uſer de tems en tems.

2°. Il faut que la malade uſe d'une grande quantité de boiſſon déterſive, & calmante. Elle prendra donc le matin par verrées une pinte de petit lait doux clarifié, dans lequel on aura fait bouillir deux pincées de fleurs de millepertuis, & qu'on édulcorera avec une once de ſirop de pivoine. Elle uſera pour boiſſon ordinaire d'une ptiſane faite d'orge entier une cuillerée, & de racines de pivoine, & de valeriane ſauvage de chacune une once, bouillies dans deux pintes & demi d'eau meſure de Paris, qu'on réduira à deux pintes, & où l'on jet-

tera, en tirant le vaiſſeau du feu, de la régliſſe à diſcrétion.

L'on remplira la troiſiéme indication en feſant prendre à la malade d'une poudre tempérante compoſée de nitre putrifié, de cinnabre d'antimoine, & de tartre vitriolé, de chacun partie, égales, dont elle prendra chaquefois trente grains en bol, après l'avoir incorporé avec le ſirop de pivoine. Il faut uſer de cette poudre le matin avant l'uſage du petit lait, & ſurtout le ſoir, & alors on donnera pardeſſus un julep compoſé d'eaux de bourrache, & de bugloſſe, de chacune deux onces, d'eau de fleurs de tilleul une once, d'eau de canelle orgée demi gros, édulcorées avec le ſirop d'œillets. On uſera de la poudre dès qu'on aura fait la premiere ſaignée.

On fera raſer la tête de la malade, ſur le ſommet de laquelle on mettra, lorſqu'elle ſera menacée de ſon accès, un pigeon ouvert vivant.

Il y a tout lieu de croire que ces remedes continués une quinzaine, produiront un ſoulagement ſenſible, s'il n'y a qu'une ſimple épilepſie ;

alors on pourra paſſer à quelque choſe de plus efficace.

La malade s'abſtiendra entierement du vin, & ne prendra pour toutes nourritures qu'un bouillon leger, avec le veau, & la volaille.

Si l'on a encore beſoin de conſeil, on aura ſoin de marquer ſi les douleurs que la malade ſent au bras, à la jambe, & à la tête, avant ſes accès, vont en remontant de la jambe aux parties ſupérieures; ce qui a donné lieu de ſoupçonner des vers; l'état de ſes forces au juſte, celui de l'appetit, & de la digeſtion; ſi le bas ventre eſt libre, ce dont il faut avoir grand ſoin; donnant tous les jours, au cas qu'il ne le ſoit pas, un lavement composé avec la mercuriale, la parietaire, & la mauve. La malade feroit auſſi fort bien de ſe mettre tous les jours au ſoir dans l'eau tiede juſqu'aux genoux.

S'il ſe déclaroit quelque abſcès, on feroit prendre à la malalade force petit lait préparé comme je l'ai dit, en ſubſtituant le miel roſat au ſirop de pivoine.

Déliberé, &c.

SECONDE RE'PONSE.

La maladie de Mlle est exactement décrite dans le Mémoire qui m'a été communiqué ; & sur la description qu'on en fait, on ne peut point hésiter à la reconnoître pour une espece d'épilepsie, dont les attaques sont revenues très-souvent depuis Pâques, & ont été toujours caractérisées d'une maniere à ne pas les méconnoître, puisque la malade après avoir ressenti deux ou trois heures des douleurs très-vives à la jambe, au bras, & à la tête, perd enfin connoissance tout d'un coup, tombe dans des convulsions, & des mouvemens convulsifs très-violens, grince des dents, écume, se débat ; ce qui dure ordinairement deux, ou trois heures.

On souhaiteroit pouvoir attribuer ces accidens à de simples vapeurs hystériques ; mais quoi qu'on marque que les regles ont manqué deux fois à la malade l'automne dernier, & quoi qu'on assure qu'elles ont été moins abondantes les autres fois, qu'elles

n'avoient accoutumé de l'être, il faut pourtant convenir qu'on ne croit pas ce dérangement des regles assez marqué pour produire des accidens aussi violens; d'autant plus que la malade n'a pas laissé de tomber dans son accident très-violemment en dernier lieu, quoi qu'elle eut été abondament reglée quelques jours auparavant.

La peur violente dont la malade fut saisie à la fin du Carême dernier, pourroit avoir plus de part à l'origine de ces accidens; d'autant plus qu'ils ont commencé de paroître quelques jours après cette peur, & que l'on sçait par plusieurs exemples qu'une peur violente est capable de produire des accidens de cette nature. On doute cependant que la peur seule, quelque violente qu'on la dise, eut pût causer ces accidens, si le coup que la malade reçût à la tête huit, ou neuf mois auparavant, n'y avoit pas insensiblement disposé le cerveau.

C'est donc ce coup à la tête que je regarde comme la premiere, & la principale cause du mal. On marque que ce coup fut très-violent, qu'il a été suivi d'une douleur de tête vio-

lente, & habituelle, qui dure encore; que la malade a été ſujette depuis ce tems à des accès de fievres irréguliers, mais opiniâtres; qu'elle a été dans une impuiſſance preſque entiere de marcher, & qu'elle ne s'eſt plus mouchée depuis, au lieu qu'elle ſe mouchoit auparavant.

Ce n'eſt pas que je prétende que le coup ait donné lieu à un dépôt, ou abſcès, dans l'intérieur du cerveau. Il eſt certain que dans cette ſuppoſition la malade ne ſeroit plus en vie, ou du moins ſeroit beaucoup plus malade qu'elle eſt; mais je crois que la ſecouſſe du coup a fait une commotion qui a donné lieu à quelque engorgement de ſang, ou à quelque épanchement lymphatique, ce qui ſuffit pour cauſer les ſymptômes qui ſont ſurvenus à la malade depuis le coup.

Je ſoupçonne fort que l'abſcès que la malade a eu dans l'oreille, & dans le goſier, tenoit à l'engorgement du cerveau, & qu'il a contribué à le diminuer; que la douleur que la malade reſſent de tems en tems au cou; a de même une liaiſon avec l'embar-

ras du cerveau, & que ces deux incommodités servent à indiquer la cause principale du mal.

Dans ces circonstances il est aisé de voir que la maladie ne peut être regardée que comme une maladie très-sérieuse, dont le succès ne dépend que de l'état du cerveau ; surquoi on ne peut avoir que de simples conjectures. Cependant comme la malade est jeune, bien constituée, & que le mal qu'il y a dans le cerveau, & qui y a commencé il y a plus de treize mois, n'a point attiré jusqu'ici d'accident funeste, on peut espérer une parfaite guérison.

Pour cet effet je crois qu'il faut commencer par une saignée du pied, d'où l'on tirera douze onces de sang. Pour éviter la foiblesse où la malade tombe lorsqu'on la saigne, on la fera dans le lit. On pourra réiterer la même saignée dans la suite, supposé que la violence des accidens le demande.

Deux jours après la saignée on donnera à la malade le matin à jeun 25 grains d'Ipecacuanha en poudre, dans une cuillerée de thé, buvant

par-dessus le reste de la tasse. Quand l'Ipecacuanha commencera d'agir, on facilitera le vomissement, en donnant à la malade quelques verres d'eau, ou de ptisanne tiede.

Le jour d'après l'usage de l'Ipecacuanha, on purgera la malade pour achever de vuider les entrailles, & on emploiera pour cela l'infusion d'un gros de follicules de senné, d'un gros de rhubarbe, & d'un gros d'agaric, où l'on ajoutera deux onces de manne.

Après avoir ainsi préparé la malade, on lui fera prendre l'opiate qui suit pendant quinze jours, une prise tous les jours.

Recipe *Flor. martialium lotor. gr. viij. radic. valerianæ silvestris pulverat. & pulver. milleped. a gr. vij. cinnabar. bene præparat. gr. iv. diagrid. sulfurat. gr. viij. m. cum s. q. syrup. pæoniæ mar. f. bolus pro unâ dosi.*

On pourra augmenter, ou diminuer la dose du purgatif qui entre dans cette opiate, suivant l'effet qu'elle produira. On prendra immédiatement après l'opiate un bouillon de veau sans sel, où l'on aura fait bouillir pendant un quart d'heure

une once & demie de racines de pivoine mâle coupées par tranches.

Après avoir pris cette opiate quinze jours de ſuite, on la prendra encore pendant un mois, mais on ne la prendra plus que de deux jours l'un. Pendant l'uſage de cette opiate la malade uſera pour boiſſon ordinaire, d'une décoction de bois râpé de gui de chêne.

A la fin de l'uſage de cette opiate on purgera la malade comme au commencement, & ſi l'on a la commodité de pouvoir la conduire à des eaux chaudes, comme à Bourbon, à Bourbonne, à S. Amand, &c, on l'y menera pour lui faire donner la douche ſur la tête, ſur la nuque, & ſur le col; ce qu'on réitéreroit huit, neuf, dix fois, ſelon que la malade pourroit le ſoutenir.

Au demeurant, je conſeille d'ouvrir un cautere à la malade dès à préſent, ou au bras gauche, ou, ce qui ſeroit mieux, à la nuque du col. Il eſt vrai que pour empêcher ce cautere de paroître, il faudroit l'appliquer plus haut, de telle maniere

qu'il y eut assez de cheveux pour le cacher.

Le régime de la malade doit être régulier. On la réduira au potage, au bouilli, & au roti ; elle ne mangera de la viande qu'à dîner ; elle s'abtiendra de toute autre nourriture ; elle boira un peu de vin aux repas, mais le fond de la boisson sera la décoction de gui de chêne déja proposée ; enfin la malade évitera l'application, la tristesse, la solitude, & ne négligera rien pour s'amuser, & se distraire.

A Paris, le 23 Juillet 1743.

ASTRUC, *Mécecin Consultant du Roi.*



XXIX. CONSULTATION.

Pour la même personne.

MEMOIRE.

IL s'est passé bien des événemens depuis qu'on a envoié le Mémoire concernant la maladie de Mlle..... : Dans le tems que votre Consultation étoit en route, la gorge de la Malade s'enfla si considérablement, qu'on regarda sa mort comme infaillible. Tout ce qu'on put faire fut de la confesser. Cependant les convulsions cesserent le soir ; mais il ne fut point possible de faire rien avaler à la malade, qui avoit la tête enfoncée dans ses draps. Comme on vit qu'elle se levoit tout d'un coup avec efforts, on courut à elle croiant que ses convulsions alloient recommencer, ou que c'étoit son dernier moment. Point du tout. Elle vomit une quantité prodigieuse de pus ; après quoi elle demanda du vinaigre pour se rin-

cer la bouche, ce qu'elle fit; la fievre cessa, elle prit un bouillon, & se leva pour donner le tems de faire son lit. Le surlendemain elle étoit sur pied.

Cependant l'appetit ne s'est point rétabli, & elle a de tems en tems au nez des démangeaisons si cruelles, qu'elle se gratte jusqu'au sang. Ces accidens n'ont point empêché la nature de faire son devoir, & les regles ont paru dans le tems. Comme les vapeurs convulsives ont disparu, elle n'a fait de tous les remedes indiqués dans votre Consulation que de se baigner les pieds, ce qui na fait ni bien, ni mal.

Quelques jours après les accidens ont recommencé, mais avec bien moins de violence. La fievre est revenue, & la malade s'est trouvée dans une disposition très-prochaine à retomber dans son premier état.

Ce renouvellement de mal fit mettre en usage les remedes indiqués dans votre Consultation. Il est vrai qu'ils furent faits avec assez de nonchalance. Mais la malade n'en sentit aucun soulagement. Rien ne l'a produit

plus prompt que le pigeon vivant appliqué sur la tête. Ce remede l'a guérie entierement, & si bien, qu'elle ne s'est plus ressentie de ses autres accidens.

Trois mois s'étant écoulés de la sorte, vers la fin de Septembre la fievre tierce a reparu; mais elle a cedé à une saignée du bras, & à une petite purgation.

Cependant comme la malade approchoit du tems de ses regles, qui est celui où les convulsions l'ont constamment reprise, on voulut prévevir ce fâcheux accident par la saignée du pied, qui fut tentée inutilement: le sang est si épais, qu'il ne peut sortir.

On souhaiteroit savoir ce qu'il faudroit faire pour diviser ce sang, & le rendre fluide.

Il est à propos d'observer que le bras, & la jambe où la malade sentoit des douleurs si vives avant l'accès des convulsions, ont été autrefois cassés, & qu'elle a eu il y a quelques mois un vomissement de matieres épaisses, & noirâtres, qui a procuré dans le tems quelque soulagement à ses accidens.

REPONSE.

Il y a tout lieu de croire que la malade n'auroit point le sang si épais, si elle avoit usé avec plus de régularité des remedes qui lui ont été indiqués, & qui sont très-propres à diviser le sang, tant en le délaiant, qu'à raison de leur vertu incisive. Au reste il ne faut pas s'imaginer que son épaisseur soit cause qu'il ne sorte pas par l'ouverture de la veine. Il est inconcevable que cette liqueur puisse sortir par une picquure d'aiguille, comme elle le feroit surement, si la malade se picquoit, ou passer par des filieres qui échappent aux meilleurs microscopes, & refuse de le faire par une incision de plusieurs lignes. Quoiqu'il en soit, je ne doute pas que le sang ne soit fort épais, & n'ait besoin d'être divisé; & je suis persuadé que les premieres voies sont farcies de crudités. Je vois même dans le nouveau Mémoire un symptôme qui n'étoit pas dans le premier, ou qui a échappé à M. Astruc, & à moi, c'est la démangeaison cruelle au nez, symptôme

ſymptôme qui indique preſque infailliblement des vers, qui prennent aiſément naiſſance dans ces glaires épaiſſes que la malade a rendues par le vomiſſement. Il faut donc chaſſer ces paraſites incommodes, & donner de la fluidité au ſang, & à la lymphe.

Pour cet effet j'eſtime qu'il faut débuter par purger la malade avec un bol compoſé de douze grains de mercure doux, ſix grains de diagrede glycyrrhiſé, & pareille quantité de tartre vitriolé, le tout incorporé avec le ſirop de fumeterre. On réiterera cette purgation tous les quatre, ou cinq jours, augmentant, ou diminuant les doſes des purgatifs ſuivant l'effet qu'ils produiront ; c'eſt-à-dire, le mercure doux de deux grains, & le diagrede d'un, juſqu'à ce qu'on ait trouvé le degré de force convenable ; car je n'aime point les évacuations conſidérables.

Après chaque bol, on boira un gobelet de ptiſanne chaude, & l'on aura ſoin d'aider l'opération du purgatif par une boiſſon ſuffiſante.

Le lendemain de l'uſage du bol

purgatif, on mettra la malade à celui des bouillons ſuivans.

Prenés racines de patience ſauvage, une once; racines d'aunée, une demi once; feuilles de chicorée ſauvage, de bourrache, de chacunes une poignée; de creſſon de fontaine, beccabunga, & cochlearia, de chacunes une demi poignée; ces trois dernieres n'aiant bouilli qu'un Miſerere dans un vaiſſeau couvert, on paſſera le tout avec expreſſion, & l'on en fera deux bouillons, l'un pour être pris le matin à jeun, & l'autre l'après midi, à diſtance égale du dîner au ſouper. On fera diſſoudre dans celui du matin un gros d'arcanum duplicatum bien choiſi, & dans celui de l'après midi un demi gros de ſel d'abſynthe. Les bouillons ſeront interrompus les jours de purgation, & l'on en uſera trois ſemaines, après leſquelles la malade fera uſage de l'opiate ſuivante.

Prenés éthiops minéral, ſemences de mille pertuis, de rue, d'abſynthe, de tanaiſie, réduites en poudre impalpable, de chacune une demi once, incorporés avec le ſirop d'abſynthe.

La dose sera d'un demi gros le matin, & l'après midi; en bûvant par dessus un gobelet de décoction de racines de fougere mâle, qu'on fera en mettant bouillir une once de cette racine dans deux pintes d'eau. C'est ce qu'on conseille à la malade pour boisson ordinaire.

On continuera pendant un bon mois l'usage de l'opiate, qui est propre à fortifier l'estomac, à chasser, & faire mourir les vers, & à donner au sang de la fluidité; ne l'interrompant que pour se purger, encore peut-on en prendre une dose l'après midi, si l'on prend le purgatif de bonne heure.

Déliberé, &c.

FIN.

AVIS.

LES Pieces *ſuivantes ne m'aiant été communiquées qu'après l'impreſſion de la* Préface , *& par conſéquent lorſque l'édition touchoit à ſa fin , il m'étoit impoſſible de les ranger dans l'ordre de leurs dattes. Mais le deffaut d'arrangement ne m'a pas paru une raiſon ſuffiſante pour priver le* Public *de ces Ouvrages de M. Chirac.*

XXX. CONSULTATION.

Sur l'usage des purgatifs, & de la saignée, dans les diarrhées pestilentielles.

QUelque nécessité qu'il y ait, selon moi, d'emploier les émétiques, & les purgatifs, dans toutes les diarrhées pestilentielles, je suis fort éloigné de prétendre qu'il faille les emploier indistinctement. Ce seroit un moien sûr de précipiter le malade dans des superpurgations pernicieuses, & leurs intestins dans des inflammations gangreneuses.

Pour emploier tous les grands purgatifs, il faut que les Médecins aient une sûreté morale que les intestins ne sont pas dans une disposition inflammatoire bien confirmée, & comme la disposition inflammatoire du foie dans la peste introduit nécessairement une pareille disposition dans l'estomac, & dans les intestins, & qu'on doit être très-atten-

tif dans la cure de la peste à prévenir avec autant de soin l'inflammation gangreneuse de l'estomac, & des intestins, que celle du cerveau, & du foie; il est plausible que pour faire un usage avantageux des purgatifs dans les diarrhées, il faut auparavant avoir prévenu soigneusement le danger de l'inflammation gangreneuse des intestins, ainsi que celui de celle des autres parties, par le moien de la saignée, qui empêche l'engorgement des vaisseaux des intestins. Sans cette précaution préliminaire, les purgatifs irritant, & les émétiques forçant les intestins déja engorgés de sang à des contractions violentes, ils porteront les vaisseaux artériels déja engorgés à un point de distension qui les fera créver, & répandre le sang dans le tissu des intestins, ou dans leur cavité, ou qui leur fera perdre tout jeu de contraction; & ce deffaut leur attirera la gangrene, ainsi qu'à tout le tissu des intestins. C'est pour cette raison que les émétiques, & les purgatifs, de quelque nature que ce soit, réussissent si mal dans le

commencement de la peste, & qu'ils attirent des superpurgations funestes lorsque la petitesse du pouls, & l'accablement du malade ont fait craindre la saignée au Médecin, & que ces remedes irritans ont trouvé les intestins dans une disposition inflammatoire. De sorte que, quoiqu'il faille absolument purger dans toutes les diarrhées des pestiferés, on peut compter qu'on ne le fera jamais heureusement, & qu'au détriment du malade, lorsqu'on l'entreprendra sans précaution, & sans une attention particuliere pour prévenir l'inflammation gangreneuse dont les intestins sont toujours menacés dans cette maladie.

Ce que l'on peut faire de mieux lorsque les malades sont exténués par la disette, & que le secours de la saignée est tout-à-fait interdit, c'est de n'emploier, dans ces occasions pour tout purgatif que l'huile d'amandes douces qu'on peut donner à la dose de deux, trois & quatre onces sans manne, ou avec demi once de manne, dont il faut continuer l'usage tous les jours; ou deux verres par jour

de parties égales d'un jus de chicorée ſauvage, & de bourrache, qu'on aiguiſera avec un demi gros de ſel végétal, & cela pendant tout le tems que le pouls demeurera foible ; obſervant de ne paſſer à l'émétique que lorſque le pouls ſe ſera relevé, & qu'il aura permis de diminuer ſuffiſament le volume du ſang pour prévenir la gangrene des inteſtins.

Quoiqu'il ſoit rare de voir échapper les malades exténués par la famine, & les mauvaiſes nourritures, principalement ceux qui tombent dans le cas de la fievre lipyrie, qui ſont gelés au-dehors, & qui brûlent au-dedans, & que l'état du pouls y faſſe infiniment craindre pour la ſaignée ; on feroit très-mal d'abandonner le malade à ſa malheureuſe deſtinée, & de ne pas tenter la ſaignée, qui eſt ſans doute le remede le plus efficace pour garantir ſes inteſtins d'une inflammation gangreneuſe, qui eſt toujours funeſte. Cet état du pouls ne m'a jamais éloigné de mettre en uſage ce remede, avec la précaution de ne pas faire la ſaignée toute entiere de ſuite, mais bien à pluſieurs,

reprises; &, quoi qu'elle ne m'ait pas constamment réussi, je n'ai pas laissé de la pratiquer, sur ce fondement que dans les cas désespérés, & où on voit la chute du malade certaine, il vaut encore mieux emploier un remede efficace pour la guérison, mais dont l'événement est douteux, que de n'en point emploier du tout. J'ai vû des guérisons si surprenantes par le secours de la saignée, dans les fievres pestilentielles, dans lesquelles le malade étoit presque sans pouls, & glacé dans toute l'habitude du corps, qu'elles ont paru aux assistans comme des résurrections. La seule observation qu'on doive faire regarde le tems où cet accident arrive, qui est le même que celui de la fievre lipyrie. Car s'il survient à une fievre bien expliquée depuis quelques jours, que le malade tombe alors dans un froid glaçant après un sentiment d'ardeur insupportable dans le ventre, & que le pouls se retire, & s'émincisse, c'est une marque certaine que l'inflammation des intestins a dégénéré en gangrene; & il est évident que la saignée, quand même elle

n'auroit pas été pratiquée auparavant, sera non seulement inutile, mais qu'elle précipitera la fin du malade. Tout au contraire quand cet accident arrive au commencement, dans un tems où les vaisseaux des intestins sont simplement engorgés, & que le sang ne s'y est pas encore enflammé; que le froid extérieur ne vient qu'à raison de la sympathie des nerfs des intestins avec ceux du cœur, & des arteres pulmonaires, qui fait que le ventricule gauche du cœur ne reçoit, & n'envoie aux parties sympathiques que très-peu de sang, qui n'agit qu'à raison de l'engorgemement, & de la distension des membranes des intestins, on peut alors avec moins de crainte d'une gangrene déja établie, tenter la saignée pour la prévenir, & quand cet engagement des vaisseaux des intestins, & du foie n'est pas extrême, que le sang n'y est pas absolument coagulé, ou desseiché, non seulement la saignée se pratiquera sans inconvénient, mais encore la maniere dont le sang vient sur la fin de la saignée, où on le voit jaillir, & darder avec

force, encouragera le Médecin à la réiterer plusieurs fois, & il aura la satisfaction de tirer un malade d'un danger évident de mort, dont la seule saignée pouvoit le garantir.

A Paris, le . . . . .
1720

XXXI. CONSULTATION.

Pour prévenir le retour d'un abscès dans l'oreille.

LEs abscès de l'oreille n'y laissant jamais que de mauvaises cicatrices, c'est-à-dire, ou des callosités, ou quelques mauvaises chairs mollasses; il n'est pas surprenant qu'ils se renouvellent souvent à la moindre occasion, soit que le sang se gonfle un peu plus qu'à l'ordinaire, soit qu'il prenne un peu plus de consistence, ou qu'il se porte en plus grande quantité dans les arteres de la tête. C'est à cette derniere occasion que Madame a eû le dernier

abscès. La gêne où sont les vaisseaux du bas ventre dans une femme grosse, fait que le sang ne peut s'y distribuer aussi facilement qu'en tout autre tems, se réfléchit, & se porte en plus grande quantité, qu'à l'ordinaire, dans les vaisseaux de la tête, & il déborde aisément, & crêve les vaisseaux des parties qui lui résistent le moins. Les conduits de l'oreille de Madame sont sans doute les parties de la tête dont le tissu est le moins serré; & on en peut juger par les différens dépôts qui s'y sont faits. Faut-il s'étonner, si, étant grosse, le malheur d'avoir un nouvel abscès dans le conduit de l'oreille lui est arrivé de nouveau, y aiant été sujette plusieurs fois auparavant? Le malheur de ces retours, est la dureté d'oreille que les différentes suppurations qui se font dans le canal ont accoutumé d'attirer par le relâchement qu'elles causent au tympan.

De sorte que pour prévenir la surdité, qui est l'accident le plus intéressant, on ne doit avoir d'autre vûe que celle d'amener à une parfaite cicatrice le dernier abscès qu'elle

a vuidé par le conduit de l'oreille, d'en empêcher le retour, de fortifier la membrane du tympan, & de l'entretenir dans un ressort suffisant pour la faire trémousser naturellement par les causes ordinaires du son.

La grossesse de Madame ne permet pas d'emploier des remedes internes pour remplir les indications proposées. On ne peut dans cette occasion qu'empêcher que le sang ne se porte en grande quantité dans les vaisseaux de la tête ; & cela en diminuant de tems en tems son volume. Elle tirera de la fréquente saignée deux avantages considérables, l'un que sa grossesse en ira beaucoup mieux, & l'autre qu'elle en accouchera plus heureusement.

A la saignée fréquente il faut joindre un bon régime ; car on ne gagne rien par la saignée, lorsqu'on mange excessivement, ou qu'on mange des choses qui, ou font trop bouillonner le sang, ou lui donnent plus de consistence. Ainsi Madame doit éviter soigneusement le salé, & l'épicé, les ragoûts, la friture, la pâtisserie, la viande noire, le fro-

mage, & le laitage, la sucrerie, & toute sorte de fruits cruds. Elle doit dîner raisonnablement, & souper très-légérement.

A l'égard de l'oreille, il faut la nettoier d'abord pendant plusieurs jours avec de l'eau de Balaruc qu'on y injectera tiéde, & cela pendant huit, ou dix jours, après lesquels on y injectera deux fois le jour, matin, & soir, l'infusion suivante.

Prenés un demi-septier d'eau-de-vie, jettés-y des fleurs d'hypericum, du petit absynthe, & de la véronique, une grosse pincée de chacun. Laissés-les-y infuser pendant vingt-quatre heures, & ayant passé l'infusion, on en jettera quelques gouttes dans le conduit de l'oreille de la malade, & cela pendant un mois.

Cela fait, elle recevra la fumée de la même eau-de-vie qu'on fera bouillir dans une petite écuelle, & elle en recevra la vapeur au moien du canon d'un entonnoir qu'on renversera sur l'écuelle. Il faut pour cela que le canon de l'entonnoir soit fort long pour que la malade soit fort éloignée du réchaut sur lequel on

aura mis l'écuelle d'eau-de-vie altérée de toutes ces plantes, & à laquelle on pourra ajouter dans cette opération une pincée de feuilles de thim, & de romarin.

Quand Madame prendra cette fumigation elle aura soin de boucher les oreilles avec du coton mouillé avec de l'eau de la Reine d'Hongrie, & exprimé ensuite. Sur le tout elle doit éviter soigneusement le vent, & le serain, & tenir ses oreilles bouchées avec du coton lorsqu'elle s'expose au grand air.

CHIRAC.

Délibéré à Paris, ce 12 Septembre 1727.



XXXII. CONSULTATION.

Pour une Dartre.

LA dartre de Madame n'étant qu'une ſuite de l'acrimonie bilieuſe de ſon ſang, & de la retention d'une partie de la bile dans les vaiſſeaux, qui gâte & épaiſſit par ſon alliage la matiere de l'inſenſible tranſpiration, on ne doit avoir d'autre vûe pour la guérir, que celle de lever les obſtructions des canaux de la bile, & d'adoucir enſuite l'acrimonie que le ſang a contractée par le long ſéjour que la bile a fait dans les vaiſſeaux.

Pour cet effet, Madame ſe fera ſaigner d'entrée, & prendra enſuite le bouillon qui ſuit pendant trois ſemaines.

Prenés des racines de fraiſier, & de patience ſauvage deux onces de chacune; faites-les bouillir un quart d'heure dans un bouillon de veau bien dégraiſſé; on y jettera quatre minutes avant que de le retirer du feu, des feuilles

feuilles de creſſon de fontaine, de cerfeuil, & d'hépatique, une demi poignée de chacunes; on le paſſera, & on y diſſoudra un gros & demi de ſel végétal pour le ſervir à Madame le matin à ſon réveil. On rendra le dixiéme, & le dernier de ces bouillons légerement purgatifs, en y délaiant trois gros de ſel admirable de Glauber.

Elle prendra enſuite l'opiate qui ſuit pendant un mois.

Prenés de la limaille d'acier porphiriſée, myrrhe, & gomme ammoniaque ſix gros de chacune, extrait d'hellebore noir deux gros, jalap en poudre demie once, poudre de mille pieds cinq gros; formés en un opiate avec l'extrait de fumeterre, dont Madame prendra un gros dans du pain à chanter, le matin à ſon réveil, avalant par-deſſus le bouillon ci-devant.

Elle paſſera l'Eté à ſe baigner quinze jours chaque mois, pour revenir aux mêmes remedes l'Automne prochain.

Elle paſſera l'Hyver prochain à prendre dix jours chaque mois le

bouillon ci-dessus, pour se mettre au lait pour toute nourriture le Printems prochain.

Du reste elle évitera soigneusement le salé, & l'épicé, les ragouts, la friture, la pâtisserie, la viande noire, la salade, le fromage, la sucrerie, les fruits cruds; elle n'usera ni de pois, ni de feves, ni de haricots, ne fera aucun jour maigre, & se réduira à ne boire que de l'eau à son ordinaire.

CHIRAC.

Déliberé à Paris, ce 12 Mai 1730.

XXXIII. CONSULTATION.

Sur une tumeur indolente au sein d'une Dame.

QUoique la tumeur du sein de Madame soit indolente, qu'elle n'ait pas fait changer la couleur de la peau, qu'elle ne soit ni attachée

aux côtes, ni à l'aisselle, elle n'en mérite pas moins d'attention par rapport à la grande augmentation qu'elle a prise en peu de tems; étant à craindre que la compression qu'elle doit causer aux glandes du sein sur lesquelles elle est appliquée, n'y arrête le cours de la lymphe, & n'y produise des tumeurs de la même espece. Il n'est pas moins important de prévenir les attaches que cette tumeur pourroit prendre avec les vaisseaux, & les glandes de l'aisselle, qui en rendroient la cure tout-à fait impratiquable.

Ces différentes considérations doivent engager Madame à prévenir tous les inconvéniens qui pourroient arriver si on différoit à remédier le plûtôt qu'il se pourra à un mal, dont les suites seroient très-fâcheuses, si on le négligeoit aujourd'hui, & dans un tems qui n'est pas éloigné de la suppression naturelle des regles, où le sein est toujours menacé de quelque dépôt effraiant.

Mais comme ce n'est ni des topiques, ni des remedes internes qu'on peut espérer la guerison de cette tu-

meur, le meilleur parti qu'il y ait à prendre dans cette occasion, c'est de la faire extirper. Puisqu'elle est encore mouvante, & qu'elle n'a aucune attache particuliere, on peut l'emporter sans interesser les glandes du sein, & sans faire essuier à Madame d'autre inconvénient que celui de la douleur que cause une opération de trois, ou quatre minutes.

Mon avis est donc que Madame fasse emporter cette tumeur aussi-tôt que la saison pourra le permettre. Il n'est question pour elle que du choix d'un adroit, & d'un habile Chirurgien, & d'entreprendre cette opération avec courage, & confiance. J'ai fait pratiquer cette opération si souvent, avec succès, qu'elle peut s'y déterminer avec une entiere confiance. Il faut seulement qu'elle profite du reste de l'Hyver pour s'y préparer.

Pour cet effet Madame doit éviter soigneusement, non seulement pendant le Carême, mais le reste de sa vie, les alimens maigres dont l'apprêt ne sauroit être que pernicieux à sa santé, en sorte que si elle

y revient, ce ne doit jamais être avec un apprêt ordinaire. Il n'en faut d'autre que celui de faire cuire le poiſſon dans l'eau avec du ſel. La friture n'eſt guéres moins mal ſaine que les autres façons d'apprêter le poiſſon au beurre.

Mais il n'eſt pas queſtion de maigre préſentemenr. Elle doit ſe réduire à ne manger que de l'uni en gras, manger un potage, du bouilli, & un peu de rôti à dîner, & ſe contenter d'un potage le ſoir. On n'emploiera dans ſes potages que de la poirée, de la chicorée blanche, ou des choux verts, ou des épinars; point d'oignons, ni de poireaux. Elle ne boira que la ſimple infuſion à froid de la ſcolopendre, & de la pimprenelle, & un bouillon tous les matins compoſé de la maniere ſuivante.

Prenés un poulet qu'on farcira de ris; faites-en un bouillon dans lequel on fera bouillir deux onces de la racine de patience-ſauvage pendant un demi quart d'heure, & des feuilles de méliſſe, de primevere, & de creſſon d'eau, une demi poignée de

chacune : on le paſſera, & on y diſſoudra demi gros de ſel admirable de Glauber, pour le prendre tous les matins à ſon réveil.

On rendra ce bouillon légérement purgatif de dix en dix jours, en y délaiant une once & demi de manne, & deux gros de ſel végétal.

Elle continuera l'uſage de ce bouillon juſqu'au tems de l'opération que l'on fixera au commencement du mois d'Avril, & immédiatement après ſes regles. On la ſaignera deux fois du bras avant l'opération, & deux fois encore après qu'elle aura été faite, & plus ſouvent même, s'il eſt néceſſaire.

CHIRAC.

Délibéré à Paris, ce 13. Février 1728.

XXXIV. CONSULTATION.

Pour des foiblesses, & vertiges.

LEs foiblesses, & les vertiges de Madame n'étant qu'une suite d'une palpitation de cœur habituelle presque toujours sourde, & quelquefois un peu plus développée, & ces accidens n'étant qu'un produit des nouveaux degrés d'épaississement que prend le sang foncierement gras, épais, & collant, qui l'empêche de traverser librement les vaisseaux du poumon, & de se distribuer en ce tems-là en quantité suffisante aux vaisseaux du cerveau, & des autres parties, on ne doit avoir d'autre vûe pour la mettre à couvert du retour de pareils accidens, qui pourroient avoir des suites plus fâcheuses, que celle de corriger la viscosité de son sang, & de l'entretenir dans sa fluidité naturelle.

Mais parce qu'elle ne tombe jamais dans ces accidens qu'à l'occasion

des mauvaises digestions qu'elle fait, qui ne fournissent au sang qu'un chyle crud, gluant, & visqueux, il seroit inutile d'emploier des remedes pour entretenir la fluidité de son sang, si elle se livre à ses goûts, & si elle ne réforme sa maniere de vivre ordinaire.

Elle doit en conséquence éviter soigneusement le salé, & l'épicé; les ragouts, la friture, la pâtisserie, la viande noire, le fromage, & le laitage, la salade, la sucrerie, & toute sorte de dessert, à l'exception de quelque bâtons d'angélique, ou d'un peu de fleurs d'oranges au sec. Elle doit dîner raisonnablement, & se borner à ne manger qu'une aîle de poulet le soir. Si elle peut gagner sur elle de ne rien prendre du tout, elle n'en fera que mieux. Elle boira son vin bien trempé, & fera tous les jours un petit exercice reglé.

A l'égard des remedes, comme elle se trouvera échauffée, & fatiguée du voyage, lorsqu'elle arrivera à Montpellier, je lui conseille de suspendre la boisson des eaux de Balaruc, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée à Perpignan,

gnan, & qu'elle s'y ſera repoſée une quinzaine de jours.

Après quoi elle ſe fera ſaigner du bras pour ſe diſpoſer à boire les eaux de Balaruc, deux pintes chaque matin, chauffées au bain marie, pendant quatre jours, obſervant d'y ajouter chaque matin deux gros de ſel de polychreſte.

S'étant repoſée huit, ou dix jours après l'uſage des eaux de Balaruc, elle prendra pendant trois ſemaines l'opiate qui ſuit.

Prenés de la limaille d'acier porphiriſée, & de la gomme ammoniaque deſſéchée, & miſe en poudre une once de chacune ; poudre de cloportes ſix gros, extrait d'aloës trois gros, jalap en poudre demi once, caſtor, & ſaffran oriental trois gros de chacun, formés-en un opiate avec l'extrait de gentiane, dont Madame prendra un gros le matin à ſon réveil, avalant par-deſſus un bouillon de veau, dans lequel on aura fait bouillir une poignée de creſſon de fontaine.

Elle ſe repoſera deux jours de cinq en cinq pendant l'uſage de cet opiate,

obſervant de prendre tous les jours un, ou deux lavemens d'eau.

Elle en demeurera-là, obſervant ſeulement de ſe faire ſaigner de deux en deux mois, & de ſe purger de tems en tems. Le principal eſt qu'elle garde un grand régime.

CHIRAC.

Déliberé Paris, ce 15 Septembre 1728.

FIN.

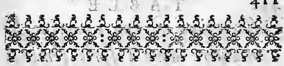


TABLE DES PIECES

Contenues dans le premier Volume.

TABLE

DES PIECES

Contenues dans le ſecond Volume.

SECTION II.

SECTION III.

SECTION IV.

CONSULTATIONS MEDICINALES.

ERRATA.

Page 22. *ligne* 19. acides, *liſés* âcres.
p. 30. *lig.* 15. des leur, *liſ.* de leurs.
p. 49. *lig.* 12. maladie, *liſ.* maladive.
p. 97. *lig.* 1. les plus, *liſ.* les parties.
p. 177. *lig.* 1. rendre, *liſ.* rendrés.
p. 191. *lig.* 1. long-tems, *ajoutés* après.
p. 209, *lig.* 28. s'accorde, *liſ.* s'accommode.
p. 229, *lig.* 29. ſubſiſtent, *liſ.* ſubſiſte.
p. 304. *lig.* 12. I cauſe, *liſ.* la cauſe.
p. 364. *lig.* 12. rougite, *liſ.* rougit.
p. 382, *lig.* 15. conſulation, *liſ.* conſultation.

APPROBATION

APPROBATION.

Nous, Commissaires nommés par l'Assemblée de MM. les Lecteurs & Professeurs Royaux, avons lu le vingt-troisieme & le vingt-quatrieme Volumes de la *nouvelle Histoire de France*; & nous les avons jugé dignes de l'impression. A Paris, ce 23 Avril 1774.

BOUCHAUD. VAUVILLIERS.

Vu l'Approbation ci-dessus, je soussigné, Doyen de MM. les Lecteurs & Professeurs Royaux, certifie que la Compagnie accorde à M. l'Abbé Garnier son Privilége en commandement pour l'impression desdits deux Volumes. A Paris, ce 26 Avril 1774.

CAPPERONNIER.